Digitized by Google

7.4.91

3

HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS

DEPUIS

LE CONGRÈS DE VIENNE

PAR LE VICOMTE

DE BEAUMONT-VASSY

GRANDE-BRETAGNE

TOME I

PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

6 RUE DE LA PAIX

M DCCC XLVI

5.1.91

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Digitized by Google

7 4 91

HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS

DEPUIS

LE CONGRÈS DE VIENNE

PAR LE VICOMTE

DE BEAUMONT-VASSY

GRANDE-BRETAGNE

TOME I.

PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

6 RUE DE LA PAIX

M DCCC XLVI

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS

DEPUIS

LE CONGRÈS DE VIENNE

TOME TROISIÈME

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Cᵉ, 7 RUE SAINT-BENOÎT

Digitized by Google

Au milieu des préoccupations hostiles à l'Angleterre qui agitent et excitent en ce moment la France, un travail de la nature de celui-ci pourrait aisément devenir populaire de l'un des deux côtés du détroit, si, remplaçant l'histoire par le pamphlet ou l'apologie, nous déguisions l'historien en journaliste, et l'écrivain consciencieux en publiciste curieux de scandale et de bruit.

Nous avons renoncé à la popularité certaine que donneront toujours les œuvres de parti, popularité éphémère qui ne peut être le but d'une noble et loyale ambition; mais, ami chaleureux et sincère de notre pays, nous n'avons point abdiqué pour cela le droit de dire de franches et rudes vérités, ce droit incontestable de l'historien qu'une position aussi

Digitized by Google

indépendante que la nôtre, rend, du reste, bien facile à exercer, et auquel nous ne renoncerons jamais.

Qu'on ne craigne donc point que ce livre soit une arme créée à l'usage d'une opinion française ou anglaise, et un plaidoyer pour la guerre ou pour la paix; mais qu'on s'attende à y rencontrer des appréciations sévères, conséquences naturelles d'un jugement impartial, comme on y trouvera aussi la peinture fidèle d'une politique habile, et l'hommage rendu aux mérites d'une grande nation.

Dans les circonstances au milieu desquelles nous avons écrit, et malgré la répugnance naturelle que nous éprouvions à parler de nous-même à propos de notre travail, cette déclaration préliminaire nous ayant paru devoir être utile, nous n'avons pas hésité à la produire.

E. DE BEAUMONT-VASSY.

GRANDE-BRETAGNE.

I.

SITUATION MATÉRIELLE DE LA GRANDE-BRETAGNE EN 1815. — COUP D'OEIL RÉTROSPECTIF. — GUERRE AVEC LES ÉTATS-UNIS. — ROLE DE LA GRANDE-BRETAGNE PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA LIGUE EUROPÉENNE CONTRE NAPOLÉON. — POLITIQUE DU CABINET ANGLAIS. — LORD CASTLEREAGH A CHATILLON ET A CHAUMONT. — LE DUC DE WELLINGTON DANS LE MIDI DE LA FRANCE. — SAGES CONSEILS DONNÉS AU GOUVERNEMENT DE LA PREMIÈRE RESTAURATION. — LA GRANDE-BRETAGNE AU CONGRÈS DE VIENNE. — RETOUR DE NAPOLÉON. — DÉCLARATION DU CABINET ANGLAIS. — DERNIÈRE LUTTE DE 1815. — EXIL DE NAPOLÉON A SAINTE-HÉLÈNE. — SITUATION MORALE DE LA GRANDE-BRETAGNE A LA CHUTE DE L'EMPIRE FRANÇAIS.

Ne pourrait-on comparer la Grande-Bretagne à un vieux mais solide navire marchant toujours vers le même but, guidé par la même boussole; traversant tous les orages avec la sécurité que

donnent l'habileté et la force; défiant souvent les tempêtes avec la témérité d'un immense orgueil; changeant quelquefois de pilotes et renouvelant ses matelots, sans cesser de trouver des pilotes habiles et des matelots fidèles; salué bruyamment à son passage, secrètement envié et redouté; abordant à tous les rivages sans y apporter la liberté et le bonheur, s'en éloignant toujours chargé de dépouilles et de richesses; se vantant de porter en tous lieux l'or et la lumière, et tolérant à son bord une misère ténébreuse; majestueux par la forme; beau à voir dans sa marche incessante, et providentiellement destiné à voguer ainsi sur l'océan politique du monde jusqu'à l'écueil fatal que nul ne peut prévoir encore?

Jamais étude historique n'offrit à un Français un intérêt plus sérieux que celle des vingt-cinq dernières années de la Grande-Bretagne, cette imposante rivale si longtemps notre ennemie; et un travail destiné à reproduire consciencieusement une série de faits d'une haute importance, mal appréciés pour la plupart, parce qu'ils sont imparfaitement connus, peut, à défaut d'autre mérite, prétendre légitimement à celui d'une incontestable utilité. L'antipathie et la sympathie politiques sont également absurdes lorsqu'elles ne prennent pas pour base une connaissance approfondie des actes récents. Chaque quart de siècle

ne peut-il créer en effet des intérêts nouveaux comme il crée des passions nouvelles?

La Grande-Bretagne, au moment où nous abordons son histoire, était nominativement représentée par un vieux monarque privé de sa raison, et gouvernée en réalité par son prince de Galles et par un ministère tory que dirigeait lord Castlereagh, qu'enviait et combattait sourdement M. Canning, hommes d'un esprit si différent et si remarquable, dont nous esquisserons plus tard le caractère politique. Elle avait dépensé plus de onze cents millions de livres sterling pour soutenir ses terribles guerres contre la république française et l'empire français; ce qui permit au roi Louis XVIII de dire, « qu'après Dieu, le prince régent d'Angleterre avait contribué le plus à le replacer sur le trône de ses ancêtres. » Et cependant, rapprochement étrange, la Grande-Bretagne avait prodigué une somme à peu près égale dans le but d'abaisser la maison de Bourbon durant les règnes de Louis XV et de Louis XVI.

L'imagination est effrayée des colossales dépenses et des immenses sacrifices que la Grande-Bretagne s'imposa durant les guerres de la république et de l'empire, cette période presque fabuleuse de l'histoire moderne de l'Europe. Il nous suffira de dire que, grâce aux taxes nombreuses ajoutées aux impôts ordinaires par Pitt et ses

successeurs [1], le produit de toutes les branches du revenu public depuis l'avénement de George III jusqu'en 1815, donna la somme prodigieuse de 1,386,268,446 livres sterling.

Ces ressources immenses furent encore insuffisantes, et de nombreux emprunts ajoutèrent la somme énorme de 531,000,000 liv. st. à celle à peine croyable que nous venons de citer.

Voilà ce que la Grande-Bretagne dépensa dans la lutte; mais, il faut le dire, elle y gagna encore, et à l'issue du congrès de Vienne elle se trouvait posséder légitimement, c'est-à-dire en vertu des traités : en Europe, l'île de Man, les îles de Scilly, Jersey, Guernesey, Alderney, Sark, Gibraltar, Malte, Gozza et Héligoland; plus le protectorat des îles Ioniennes, l'une des plus importantes positions militaires et politiques des mers du Levant. Dans l'Amérique du nord, le Haut et le Bas-Canada, la Nouvelle Écosse, le Nouveau Brunswick, le cap Breton, l'île du prince Édouard, Terre-Neuve et la baie d'Hudson. Dans les Indes occidentales, la Jamaïque, les Barbades, Antigoa, Saint-Christophe, Névis, Mont-Serrat, les îles Vierges, Grenade, Saint-Vincent, la Dominique, la Trinité, Bahamas, les Bermudes, Honduras, Sainte-Lucie, Tabago, Tortola, Anguilla, Demérary, Essequibo et Berbice. Dans l'Océan indien, Ceylan et l'île Maurice.

1. Telles que l'*income-tax*, la *land-tax* et la *property-tax*.

En Afrique, le cap de Bonne-Espérance, Sierra Leone, Cap Coast Castle, Acra, l'Ascension, les Séchelles et l'île Sainte-Hélène. Dans les Indes orientales, le Bengale, Madras, Bombay, l'île du prince de Galles, Singapoore, Malacca, Agra et les territoires du Deccan. Enfin, dans l'Australie, la Nouvelle Galles du sud, la terre de Van-Diémen, Swan River, les îles Falkland et la Nouvelle-Zélande.

L'ensemble de ces diverses dépendances de la Grande-Bretagne, dans les cinq parties du monde, présente une population de 143,698,116 habitants et le produit annuel de la propriété publique ou privée s'y élève à la somme générale de 359,821,968 liv. st.

L'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande réunies possèdent elles-mêmes une population de 24,271,758 habitants, et un revenu annuel de 514,823,059 liv. st. [1]

Tel est l'empire britannique, et les chiffres parfois si éloquents nous ont semblé pouvoir seuls donner au lecteur une juste et suffisante idée de cette puissance immense qui semble tendre chaque jour à s'agrandir davantage [2].

1. Nous avons, pour ces évaluations diverses, consulté, avec les documents officiels, les meilleurs statisticiens anglais tels que Colqhoun, Reykman, Pebrer, Marshall, etc.

2. Voir le n° 1 des Pièces justificatives, et les différentes pièces annexées à ce numéro.

Malgré les sacrifices énormes qu'elle avait faits pour combattre la France, l'Angleterre avait donc, ainsi que nous l'avons déjà dit, gagné à cette guerre acharnée, et, en définitive, l'Europe tout entière semblait n'avoir agi que dans l'intérêt et pour la plus grande gloire du peuple anglais.

Mais les derniers efforts de la Grande-Bretagne pour renverser Napoléon furent tellement désespérés, si extraordinairement puissants, qu'en supposant que, par un concours de circonstances favorables aux armes françaises, le colosse ne fût pas tombé en 1815, on peut affirmer que l'Angleterre eût été physiquement et moralement réduite aux plus déplorables extrémités. Quant au rôle qu'elle joua et à l'influence qu'elle sut conquérir durant les dernières années de la lutte, il est important de les faire connaître sommairement et d'éclairer ainsi le terrain sur lequel nous allons nous avancer. L'aperçu que nous mettons sous les yeux du lecteur ne peut, du reste, avoir d'autre but que celui d'indiquer exactement la ligne, habilement tortueuse, suivie par le gouvernement anglais au milieu d'événements trop souvent racontés pour que nous ayons attaché de l'importance à les reproduire, mais que nous avons cherché à retracer en insistant sur certains détails curieux et généralement peu connus.

Le parlement s'était assemblé le 4 novembre

1813, et le discours d'ouverture prononcé par le prince régent présentait un caractère de modération bien fait pour assurer au gouvernement le concours de tous les hommes politiques influents dans les deux chambres. On y disait que l'Angleterre ne mettrait jamais un obstacle à la paix en imposant à la France des conditions inconciliables avec son honneur et ses justes prétentions, et que le gouvernement britannique était prêt à entrer en pourparlers avec celui des États-Unis, en prenant pour base les maximes incontestables du droit international. Aussi, les membres de l'opposition, même les plus exaltés, laissèrent-ils de côté tous leurs vieux griefs politiques, et se montrèrent-ils très-disposés à soutenir, accidentellement peut-être, mais du moins de fort bonne grâce, un système qu'ils avaient si longtemps condamné. Lord Castlereagh communiqua aux deux chambres les derniers traités conclus avec la Russie et la Prusse; puis il demanda que les trois quarts des régiments appartenant à la milice fussent adnis à s'enrôler dans l'armée continentale. C'était exiger un nouveau sacrifice, et cependant le bill fut adopté. Un emprunt de vingt-deux millions de livres sterling fut également obtenu du parlement sans qu'une seule voix s'élevât pour blâmer cette mesure. Enfin, le ministère fit garantir les subsides promis à la Russie, à l'Autriche et à la Suède, bien que les sommes

précédemment avancées aux puissances du continent fussent très-considérables, puisque deux millions de livres avaient été envoyés en Espagne, deux en Portugal et un en Suède.

Jamais d'aussi grands sacrifices n'avaient été demandés à une nation, mais la nation anglaise comprenait bien qu'il s'agissait là pour elle d'une question de vie ou de mort; et d'ailleurs on commençait à concevoir déjà la possibilité de la chute de l'empire français, ou tout au moins celle d'une paix avantageuse, basée sur les revers et sur les fatigues de la France, c'est-à-dire la cessation du désastreux blocus continental. C'était donc un dernier effort; les principaux chefs de l'opposition, lord Holland et lord Grenville, prêtèrent eux-mêmes, en ces graves circonstances, un chaleureux appui au cabinet anglais.

Après avoir obtenu du parlement les hommes et l'argent qui devaient donner à la guerre une impulsion nouvelle, les ministres avaient proposé de le proroger au mois de mars 1814, ne voulant pas, disaient-ils, fatiguer les membres des deux chambres par une longue et inutile attente. Lord Castlereagh venait, en effet, d'être envoyé par le régent au quartier général des alliés. Cette proposition d'ajournement souleva quelques débats dans la chambre des communes, et on s'en plaignit comme d'un manque

d'égards; cependant la majorité consentit à la prorogation.

La politique suivie jusque-là par le cabinet anglais avec habileté et persévérance, et qui consistait à réunir successivement en un seul faisceau toutes les puissances continentales, petites ou grandes, contre Napoléon, l'ennemi commun, venait d'obtenir une satisfaction passagère : le 14 janvier 1814, la paix avait été rétablie entre la Grande-Bretagne et le Danemark. Le gouvernement anglais s'engageait à restituer toutes les conquêtes danoises qu'il avait faites pendant la guerre, excepté toutefois l'île d'Heligoland. Le Danemark s'engageait, de son côté, à apporter un contingent de dix mille soldats dans la grande ligue européenne, moyennant un subside de 400,000 liv. st. ; il consentait également à recevoir la Poméranie en échange de la Norvége réunie à la Suède. On sait que ce traité ne fut point exécuté dans toutes ses clauses, et que les événements subséquents en firent, pour ainsi dire, une lettre morte. Nous avons dit ailleurs comment le prince royal de Danemark avait, en cherchant à organiser en Norvége une résistance armée, détruit en partie ce traité de Kiel, et comment cette démarche imprudente fit perdre au Danemark la Poméranie suédoise, sans que le congrès de Vienne crût devoir lui assigner un dédommagement suffisant.

Mais l'obstacle le plus réel et le plus formidable au rêve de fusion générale caressé par la Grande-Bretagne, dans le but d'anéantir l'empire français, c'était, sans aucun doute, sa querelle avec les États-Unis ; diversion beaucoup plus importante qu'on ne le supposait généralement en France, à cette époque. Aussi plusieurs tentatives de réconciliation avaient-elles été faites, mais inutilement, par le gouvernement anglais. Chacun des deux pays accusait l'autre d'avoir provoqué la guerre, et le rendait responsable de ses tristes conséquences.

Indiquons rapidement les principaux faits de cette puissante lutte entre deux peuples toujours rivaux.

Depuis la déclaration de guerre faite à la Grande-Bretagne par les États-Unis, les hostilités entre les deux puissances avaient été poursuivies de part et d'autre sans résultats bien notables, mais avec un sanglant acharnement. En 1813, cinq mille Américains, commandés par le général Dearborn, prirent possession de la ville d'York, sur le lac Ontario, puis furent contraints par les Anglais d'abandonner ce poste. Le général Harrison, venant bientôt à leur aide, défit le corps de troupes du colonel Proctor, et trois armées américaines envahirent immédiatement le territoire canadien, d'où elles furent repoussées, mais non sans peine. Onze vais-

seaux de guerre anglais avaient été capturés sur le lac Erié par une escadrille américaine. Sur mer, la frégate anglaise *la Java*, attaquée par une frégate d'une force égale, fut, après avoir perdu sa mâture, forcée d'amener pavillon. Enfin, dans un autre combat, *le Peacok*, sloop de guerre anglais, engagé contre *le Horner*, fut pareillement contraint de se rendre. La marine britannique n'avait donc rencontré jusque-là que de pénibles échecs, et ses officiers, profondément irrités, ne cherchaient que l'occasion de prendre une éclatante revanche. Cette occasion ne tarda pas à se présenter : la frégate anglaise *le Shannon* se montra devant le port de Boston, comme avec l'intention de défier *la Chesapeak*, frégate américaine qui y était renfermée, et qui se crut obligée de sortir immédiatement du port. Le combat s'engagea à portée de mousquet; les Anglais, après avoir enlevé *la Chesapeak* à l'abordage, la conduisirent en triomphe à Halifax, beau trophée, bravement conquis, mais faible dédommagement de leurs pertes antérieures.

En 1814, à l'époque de la première chute de l'empire français, le gouvernement des États-Unis fit, auprès de l'Angleterre, une démarche conciliatrice. Les états du Nord s'étaient hautement déclarés en faveur de la paix. Toute la difficulté, pour arriver à une transaction pacifique, consistait

dans une démarcation exacte des limites où devaient s'arrêter les droits de visite et de blocus que la Grande-Bretagne avait prétendu s'arroger, cause première de cette guerre désastreuse. Le 7 janvier 1814, le président du congrès américain lui communiqua une copie des lettres par lesquelles lord Castlereagh proposait au gouvernement des États-Unis de nommer des commissaires qui se réuniraient, soit à Londres, soit à Gothenbourg, pour discuter les conditions d'une paix également honorable pour les deux peuples. Ces propositions furent acceptées, et Gothenbourg fut le lieu de réunion adopté par le gouvernement américain. Toutefois, ces négociations, qui, plus tard, durent être entamées à Gand, ne commencèrent pas avant le mois d'août 1814, et n'eurent aucun résultat satisfaisant, bien que le rétablissement de la paix en Europe eût écarté les principales causes du différend. D'un côté, on voulait se venger d'un peuple qui avait profité, pour en tirer avantage, des embarras de la Grande-Bretagne; de l'autre, un sentiment d'amour-propre national, une certaine exagération dans les principes, et surtout un vif désir d'envahissement et de suprématie, conséquences éloignées de la Guerre de l'Indépendance, rendaient difficile toute transaction pacifique. La lutte recommença donc entre les deux nations, et plus acharnée que jamais.

Le congrès avait ordonné une levée de troupes extraordinaire, et fait de grands préparatifs de défense. Une sanglante rencontre ne tarda pas à avoir lieu à Plattsbourg, sur le lac Champlain, où l'armée américaine battit les troupes anglaises, commandées par le général Prevot. Les Anglais remportèrent, à leur tour, des avantages signalés à Washington et à Alexandrie, sur la rivière Potomak, puis, encouragés par ces notables succès, opérèrent une descente près de Baltimore, mais furent contraints de se rembarquer. L'amiral Cochrane fit également une tentative contre la Nouvelle-Orléans, et fut repoussé avec une perte de plus de deux mille hommes. Mais n'anticipons pas sur les faits.

Les événements marchaient sur le continent avec une effrayante rapidité : quatre cent mille hommes se disposaient à passer le Rhin et à envahir la France. Le roi de Naples, Murat, venait de trahir la cause française, en promettant son concours à l'Autriche, et en ouvrant ses ports aux vaisseaux anglais. Cette défection déplorable et soudaine allait donc priver Napoléon de la diversion puissante qu'il s'était habilement ménagée, et empêcher Eugène Beauharnais d'exécuter son rapide mouvement sur Vienne.

Bientôt l'armée commandée par Bulow envahit les Pays-Bas; Blucher et Schwartzenberg franchirent le Rhin, et l'Angleterre jeta sur les côtes de

Hollande un corps de troupes considérable, sous les ordres de sir Thomas Graham. La campagne de France commençait.

Nous éprouvons le besoin de le redire, afin que l'on ne nous accuse pas d'insister trop peu sur des faits d'une semblable importance : nous n'avons jamais prétendu, en mettant ainsi sous les yeux du lecteur l'aperçu sommaire des événements qui signalèrent les années 1814 et 1815, faire autre chose qu'éclairer la route qui conduit à notre point de départ. Nous avons bien compris que le terrain sillonné dans tous les sens sur lequel nous marchons en ce moment ne nous appartient pas en propre, et nous l'abandonnons à de plus illustres que nous; mais il fallait inévitablement le traverser pour arriver sur notre domaine personnel, et nous avons dû le faire en portant une rapide lumière sur les points les plus obscurs du chemin.

Napoléon, qui avait employé quelques mois à organiser une défense désespérée, quitta Paris le 23 janvier 1814, après avoir conféré la régence à l'impératrice, et avoir confié le roi de Rome à la fidélité de la garde nationale, confiance bien placée, ainsi que devait trop tôt le prouver un avenir de quelques mois. On sait tous les détails de cette héroïque campagne de France : l'empereur avait établi son quartier-général à Châlons-sur-Marne; la grande armée autrichienne, descendue des

Vosges, se dirigeait sur Troyes; l'armée de Silésie, sous les ordres de Blücher, s'avançait vers Saint-Dizier; Napoléon résolut de se porter rapidement entre les deux, afin d'empêcher leur jonction, et rencontra, dans la petite ville de Brienne, le corps de Blücher, qui, après un combat acharné, dut lui abandonner la triste et sanglante possession de Brienne, son second berceau.

Cependant Blücher était parvenu à opérer sa jonction avec le prince de Schwartzemberg, et cent mille hommes allaient attendre dans les plaines de l'Aube l'armée française, forte à peine de cinquante mille conscrits. Cette énorme disproportion numérique n'empêcha pas Napoléon d'accepter le combat qui lui était offert; et malgré ses efforts désespérés, malgré la brillante valeur de ses généraux, écrasé par le nombre, il fut contraint de se retirer sur Troyes. Le 4 février 1814, tandis que Blücher continuait à s'avancer le long de la Meuse, un congrès s'assemblait à Chatillon.

Lord Castlereagh représentait l'Angleterre à ce célèbre congrès; le duc de Vicence devait y défendre les intérêts de la France. Privé d'instructions positives, il avait demandé à l'empereur des pouvoirs suffisants pour traiter de la paix avec les plénipotentiaires des grandes puissances, et Napoléon lui avait répondu : « Je vous donne carte blanche pour conduire les négociations à une heu-

reuse issue, sauver la capitale et éviter une bataille qui est la dernière espérance de la nation. » Malheureusement l'empereur avait parlé, dans cette dépêche, du danger qui le menaçait, et M. de Vicence, se plaignant de n'être pas complétement éclairé sur le danger auquel Napoléon avait fait allusion, voulut avoir des instructions précises relativement aux sacrifices qu'il devait faire : or, au moment où il recevait le courrier expédié par Caulaincourt, l'empereur, qui venait d'apprendre que Blücher marchait sur Paris par Montmirail, s'était décidé à l'attaquer, écartant dès lors toute autre idée et cherchant de nouveau à fixer la victoire.

La victoire vint à son appel : Champ-Aubert, Montmirail, Montereau virent encore les aigles triomphantes, et l'empereur écrivit au duc de Vicence : « Je vous ai donné carte blanche pour sauver Paris et éviter une bataille qui était la dernière espérance de la nation ; la bataille a eu lieu ; la Providence a béni nos armes... Je veux la paix ; mais ce n'en serait pas une que celle qui imposerait à la France des conditions plus humiliantes que celles de Francfort. »

Déjà le congrès de Chatillon était suspendu par le plénipotentiaire russe Razowmowski ; et le duc de Vicence, qui aurait pu obtenir l'intervention toute-puissante de lord Castlereagh en déclarant que la France abandonnait pour la paix Anvers, la

Belgique et le Rhin, se vit bientôt imposer des conditions plus dures encore que par le passé.

A Chatillon, lord Castlereagh dominait complétement la négociation, et l'Angleterre avait tout avantage à terminer, moyennant certaines concessions personnelles, une guerre dont les chances pouvaient soudainement tourner, comme elles tournèrent momentanément, en effet; guerre dangereuse, précisément parce qu'elle avait le sol français pour théâtre, et que sur un pareil terrain les alliés ne pouvaient s'avancer qu'avec défiance. Aussi, lorsque le congrès de Chatillon fut rouvert, le 17 février 1814, ce fut une véritable fatalité qui fit hésiter le duc de Vicence à accepter les conditions qui lui étaient faites, quelque dures qu'elles pussent paraître au confident des projets grandioses de Napoléon, au diplomate qui, tant de fois, avait vu les puissances européennes, maintenant liguées contre son maître, soumises humblement à des volontés sévèrement dictées.

Trois jours après Caulaincourt recevait la dépêche par laquelle l'empereur révoquait ses pouvoirs sans limite, et le congrès de Chatillon était définitivement dissous. Il n'avait servi qu'à resserrer les liens politiques des confédérés.

A Chaumont, le 1er mars 1814, une quadruple alliance fut conclue pour vingt ans entre l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse. Chaque

puissance s'engageait à fournir cent cinquante mille hommes pour la continuation de la guerre, et à ne pas entrer séparément en négociation avec l'ennemi commun. Quant à l'Angleterre, elle promettait, en outre, un subside de 500,000 liv. st. Ainsi, comme toujours, la Grande-Bretagne jouait dans cette ligue le rôle le plus important au point de vue matériel. Toutefois, si, à Chatillon, lord Castlereagh possédait une influence supérieure à celle de ses collègues, il n'en était plus de même à Chaumont, où le prince de Metternich jouait le principal rôle. Plus les alliés approchaient de Paris, et plus s'accroissait l'influence diplomatique que l'Autriche puisait naturellement dans son alliance de famille avec Napoléon.

La bataille de Laon, l'occupation de Soissons activèrent bientôt, et malgré les combats de Craonne et d'Arcis-sur-Aube, la marche des alliés sur Paris. Blücher avait continué son mouvement progressif sur les rives de la Marne. Il opéra sa jonction avec le prince de Schwartzenberg dans les plaines de Châlons, tandis que Napoléon, entraîné vers Saint-Dizier par une habile manœuvre destinée à masquer le mouvement général des armées coalisées, s'apercevait trop tard qu'il venait de livrer à l'ennemi le chemin de la capitale de la France.

Le 28 mars 1814, Paris pouvait entendre gronder à ses portes le canon de l'étranger.

Mais revenons aux efforts personnels de la Grande-Bretagne dans cette terrible lutte que l'Europe avait engagée contre le despotisme du génie, et qu'elle croyait sans doute devoir être la dernière.

Nous avons dit qu'un corps d'armée commandé par sir Thomas Graham avait été envoyé dans les Pays-Bas. Le général anglais y trouva le corps prussien commandé par Bulow, et tous deux cherchèrent aussitôt à s'emparer de la place si importante d'Anvers. Le village fortifié de Merxem fut attaqué et enlevé par leurs troupes réunies, mais bientôt Bulow reçut l'ordre de rejoindre la grande armée de Blücher et dut abandonner sir Thomas Graham à ses propres forces. Après un mois d'inaction, le général anglais se décida à employer la majeure partie de son corps d'armée à assiéger Berg-Op-Zoom, entreprise qui, du reste, eût été, quand bien même elle eût réussi, à peu près inutile au grand système d'invasion adopté par les souverains alliés. Le major général Cooke fut chargé de la diriger, mais cette tentative inintelligente n'aboutit qu'à la défaite des troupes anglaises, qui perdirent trois cents hommes et plusieurs officiers généraux devant Berg-Op-Zoom et devant Anvers.

Pendant ce temps le duc de Wellington, plus habile et plus heureux, pénétrait dans les provinces méridionales de la France et faisait investir Bayonne par le corps d'armée de sir John Hope, tandis que

lui-même se disposait à s'avancer vers Bordeaux. L'armée anglaise avait trouvé dans le petit port de Saint-Jean-de-Luz une escadre commandée par l'amiral Penrose, escadre chargée de munitions et de vivres. Elle lui fut d'un grand secours, et bientôt le duc de Wellington se porta sur Orthez, où il rencontra l'armée commandée par le maréchal Soult. L'attaque fut vive de la part des Anglais, et la défense du duc de Dalmatie contre des forces infiniment supérieures en nombre à sa petite armée fit le plus grand honneur au maréchal. Toutefois il dut exécuter un mouvement de retraite sur la ville de Toulouse, et employa quinze jours à fortifier les abords de cette place. Le 27 février, c'est-à-dire au moment où les armées coalisées se développaient sous les murs de Paris, avait été livrée la bataille d'Orthez; le 10 avril, dix jours après la reddition de la capitale, se donnait la bataille de Toulouse.

La nombreuse armée commandée par le duc de Wellington était composée d'Anglais, d'Espagnols et de Portugais. A six heures du matin l'action s'engagea autour de l'enceinte fortifiée par les soins du maréchal Soult. L'armée anglaise fut d'abord repoussée sur tous les points, et les divisions espagnoles et portugaises, mises dans une déroute complète, parvinrent difficilement à se rallier sous la protection de la cavalerie des Anglais. Lord Wel-

lington occupait une des rives de la Garonne tandis qu'un détachement, sous les ordres de sir Thomas Picton, occupait l'autre rive, disposition assez désavantageuse et qui demandait, de la part du généralissime anglais, certaines précautions, dans l'attaque, qui pouvaient nuire à la rapidité et à la franchise de son mouvement.

Le général Beresford, chargé par le duc de Wellington d'enlever les retranchements du Calvinet, avait tourné la position au lieu de l'attaquer de front. Le duc de Dalmatie ayant supposé que l'attaque serait directe et fait les plus habiles dispositions pour la repousser, un moment de confusion dans nos rangs suivit la tentative de Beresford. Mais bientôt le combat se ranima avec une fureur nouvelle, avec un acharnement nouveau. Nos soldats se précipitèrent intrépidement contre les masses ennemies et parvinrent à reprendre l'avantage; puis la nuit tomba sur ce champ de bataille si chaudement disputé, et le maréchal Soult, cédant au nombre, dut se replier le lendemain, en trompant la vigilance de son ennemi. Le 12 avril, le duc de Wellington lui envoyait la copie de la convention conclue à Paris pour la suspension d'armes et lui apprenait ainsi que la bataille de Toulouse avait été en quelque sorte dérobée à l'armistice. Dix-huit mille Anglais mis hors de combat pendant cette rude journée avaient été victimes

de l'entraînement belliqueux du brave maréchal.

Cette diversion puissante des armées anglaises dans le midi de la France activa singulièrement la première chute du gouvernement impérial. Les correspondances depuis longtemps engagées avec les principaux habitants de Bordeaux avaient fait comprendre que cette ville, travaillée de longue main par des émissaires royalistes, ne tarderait pas à se prononcer ouvertement contre Napoléon, dans le cas où elle pourrait supposer que ses démonstrations bourbonniennes seraient appuyées par une des armées qui envahissaient la France.

Aussi le duc de Wellington avait-il, sur l'invitation du maire de Bordeaux, consenti à détacher et à envoyer en avant la division du général Beresford pour donner aux partisans de la maison de Bourbon l'appui qu'ils réclamaient avec tant d'insistance. Dès lors Bordeaux avait proclamé Louis XVIII, et le duc d'Angoulême avait pu y faire son entrée.

En agissant ainsi, le duc de Wellington avait suivi fidèlement les instructions du cabinet de Londres. L'Angleterre, après avoir longtemps et habilement sondé l'opinion publique en France, s'était convaincue que de toutes les combinaisons possibles pour arriver à renverser l'empereur, son terrible ennemi, la restauration des Bourbons, sur le trône occupé naguère par leur race, maintenant

proscrite, était tout à la fois la plus simple, la plus facile et la plus avantageuse à sa politique.

Napoléon fut longtemps à vouloir douter de la réalité d'une combinaison semblable. Ce fut seulement le 23 février 1814 que, dans une entrevue accordée au prince de Lichtenstein chargé par le prince Schwartzenberg de porter à l'empereur une réponse de son souverain, que l'empereur, abordant pour la première fois la pensée qu'un nouveau système contraire à sa dynastie pouvait être adopté par les souverains coalisés, parla sérieusement des prétentions de la famille de Bourbon, tout en témoignant combien il lui répugnait de croire que son beau-père pût entrer dans de semblables projets. M. de Lichtenstein avait répondu qu'il ne considérait le rôle que l'on faisait alors jouer aux Bourbons que comme un moyen de guerre à l'aide duquel on espérait opérer quelques diversions dans les provinces françaises, et assuré qu'on n'en voulait ni à l'existence de l'empereur ni à celle de sa dynastie. Napoléon fut donc entretenu quelque temps encore dans son erreur.

« Sire, lui écrivait, le 5 mars, le duc de Vicence, j'ai besoin d'exprimer particulièrement à V. M. toute ma peine de voir mon dévouement méconnu. Elle est mécontente de moi. Ma franchise lui déplaisant, elle la taxe de rudesse et de dureté; elle me reproche de voir partout les Bourbons,

dont peut-être à tort je ne parle qu'à peine. Prévoir comme V. M. les chances que peuvent leur présenter les passions d'une partie des alliés, celles que peuvent faire naître les événements malheureux et l'intérêt que pourrait inspirer en ce pays leur haute infortune, si la présence d'un prince et un parti réveillaient ces vieux souvenirs dans un moment de crise, ne serait cependant pas si déraisonnable. »

Nous l'avons dit : l'Angleterre avait longtemps sondé l'opinion publique en France, et elle venait alors d'acquérir la certitude, à peu près complète, que la restauration des Bourbons était devenue possible. Lors de la réunion du congrès de Chatillon, il eût encore été facile à Napoléon d'obtenir par son entremise une paix honorable en lui faisant certaines concessions toutes personnelles. A cette époque, le prince de Metternich écrivait au duc de Vicence : « Croyez-moi sur parole, milord Castlereagh est un homme de la meilleure trempe, droit, loyal, sans passion, et par conséquent sans préjugé. Il fallait une composition d'hommes tels que les ministres anglais du moment[1], pour rendre possible la grande œuvre à laquelle vous travaillez et qui, je me flatte, sera couronnée du succès. »

M. de Metternich écrivait encore à Caulain-

1. C'étaient lord Aberdeen, lord Cathcart et sir Charles Stewart.

court : « Que l'empereur se persuade bien qu'il n'aura rien fait s'il n'arrive pas à la paix générale. Des années de troubles succéderaient à des années de calamités. Vous êtes journellement dans le cas de vous convaincre, monsieur le duc, que l'Angleterre va rondement en besogne. Le ministère actuel est assez fort pour *pouvoir vouloir la paix*. Si elle ne se fait pas en ce moment, nulle autre occasion ne se présentera plus, dans laquelle il puisse être permis à un ministre anglais de proposer même une *négociation*..... Je vous tiendrai toujours le même langage : il doit être compris par des hommes sages et voulant le bien. Nous ne formons qu'un vœu, celui de la paix ; pour arriver à cette paix il faut également en vouloir les moyens, et ne pas oublier que l'Angleterre dispose *seule* de toutes les compensations possibles, et qu'en se dépouillant, en faveur de la France et d'autres États indépendants, de la presque totalité de ses conquêtes, elle ne fait qu'exciper l'admission d'une juste compensation, en demandant que la France se replace au niveau des plus grandes puissances sur le continent. »

Plus tard, le 18 mars 1814, le prince de Metternich adressait cette nouvelle communication au duc de Vicence : « Je vous ai voué, mon cher duc, la confiance la plus entière : pour mettre un terme aux dangers qui menacent la France, il dépend

encore de votre maître de faire la paix. Le fait ne dépendra peut-être plus de lui sous peu. Le trône de Louis XIV, avec les ajoutés de Louis XV, offre d'assez belles chances pour ne pas devoir être mis sur une seule carte. Je ferai tout ce que je pourrai pour retenir lord Castlereagh quelques jours. Ce ministre parti, on ne fera plus la paix. »

On le voit par ces curieuses lettres de M. de Metternich, l'influence du plénipotentiaire de la Grande-Bretagne était alors assez grande pour l'emporter sur les rancunes ou les mauvais vouloirs des alliés, et on pouvait encore, en traitant à l'amiable avec l'Angleterre, espérer d'obtenir la paix et le maintien de la dynastie impériale sur le trône.

Quelques jours plus tard ces chances avaient disparu : le duc d'Angoulême, arrivé au quartier général anglais dans le midi, se disposait à faire son entrée dans Bordeaux; le duc de Berry était à Jersey, et les départements de l'ouest l'appelaient à se mettre à leur tête. Désormais Napoléon, qui n'avait pas su faire à propos les concessions qui eussent désintéressé l'Angleterre, devait être sacrifié à un système nouveau.

Bientôt lord Castlereagh, voyant que les souverains, frappés des récentes défaites essuyées par l'armée autrichienne, hésitaient encore à marcher sur Paris, fit entendre cette phrase devenue célèbre: « Et qu'avons-nous à craindre si nous avançons? »

Les efforts des maréchaux Marmont et Mortier ne purent empêcher les alliés d'investir Paris et de l'enlacer en quelque sorte dans les longs replis de leurs innombrables colonnes. Fidèle à son serment, la garde nationale lutta courageusement, quoi qu'en aient dit de nos jours certains publicistes radicaux, contre cette hydre aux cent têtes et aux cent bras, et, grâce à cette lutte de quelques heures, obtint pour la grande cité une capitulation honorable.

A Paris, dans les conférences qui se tinrent dès le 31 mars, c'est-à-dire le soir même de l'entrée des souverains étrangers, à cet hôtel de la rue Saint-Florentin, ouvert avec tant d'empressement aux hôtes royaux qui étaient venus y chercher une hospitalité passagère, les plénipotentiaires anglais eurent encore une influence considérable, bien que l'empereur Alexandre y jouât naturellement le premier rôle. C'était surtout à eux que s'adressaient de préférence les chefs du parti royaliste, car ils savaient que, des grandes puissances européennes, l'Angleterre était la seule qui eût alors un parti pris dynastique. Le cabinet de Londres s'efforçait à cette époque de donner à la restauration des Bourbons une origine toute nationale, de même que, plus tard, en 1823, par exemple, après la campagne d'Espagne, ou encore en 1830, au moment de l'expédition d'Alger, il

faisait dire par ses journaux que la Restauration avait été imposée à la France par l'étranger, et que les Bourbons avaient été ramenés dans les fourgons de la Sainte-Alliance.

Du reste, lord Castlereagh et ses collègues avaient donné de sages conseils, fait entendre de prudentes paroles à ce gouvernement nouveau qui ne connaissait ni les choses, ni les hommes; et, s'il avait écouté ces paroles, il ne fût pas, à coup sûr, tombé quelques mois après.

Le congrès de Vienne s'assembla au mois de septembre 1814. L'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le roi de Prusse étaient allés à Londres avant de retourner dans leurs états. Le peuple anglais leur fit un chaleureux accueil, et c'était tout simple, puisqu'il pouvait voir en eux les représentants de la victoire collective remportée sur le grand ennemi de la vieille Angleterre.

A Vienne lord Castlereagh avait apporté deux grandes préoccupations : la reconstruction de la Prusse dont la politique anglaise voulait faire une barrière contre la Russie, et la constitution du royaume des Pays-Bas qui avait un but tout semblable, digue nouvelle opposée aux envahissements possibles de la France. Les questions toutes personnelles, entre autres la restauration de la maison de Brunswick dans le Hanovre, ne venaient que sur le second plan. Mais la formation du royaume

des Pays-Bas était l'idée dominante et particulièrement affectionnée du plénipotentiaire anglais.

C'est qu'en effet la construction d'un État suffisamment puissant pour enlever à la France toute idée ultérieure de reconquérir la Belgique, et surtout Anvers, devait être alors la principale préoccupation de l'Angleterre, qui n'avait que trop bien compris tous les dangers qui l'avaient menacée, lorsque l'Escaut était au pouvoir de la France impériale. On ne s'occupa donc point, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, de savoir si les deux peuples, dont on voulait obtenir la fusion intime et complète, avaient en réalité quelques points de contact et pourraient un jour confondre leurs intérêts et leurs espérances; on disposa d'eux sans les consulter, sans consulter leur histoire, et, dans l'empressement que mit l'Angleterre à accomplir fictivement cette œuvre qui ne devait jamais être accomplie de fait, on négligea de comprendre le royaume nouveau dans la confédération germanique, oubli plus grave encore que celui des antécédents historiques des deux pays.

Cette création du royaume des Pays-Bas était depuis longtemps, du reste, l'idée fixe du cabinet anglais; et, sans que rien fût encore décidé relativement à la portion de territoire qui serait accordée au nouvel État, le traité par lequel, antérieurement à la réunion du congrès, la Grande-Bretagne stipu-

lait avec la maison d'Orange-Nassau pour la cession de plusieurs colonies à sa convenance, telles que le Cap de Bonne-Espérance, Essequibo, Demerari et Berbice, on mentionnait le royaume des Pays-Bas comme État existant, et l'Angleterre prenait l'engagement de payer trois millions de livres sterling dont deux seraient affectés à la réparation de plusieurs places fortes sur les frontières de France.

Lord Castlereagh présenta donc au comité composé des représentants de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Russie, de la Prusse, de l'Espagne, du Portugal et de la Suède, et nommé, comme on sait, *Comité des huit puissances*, un mémoire dans lequel il exposait que, lors du traité de Paris, le futur royaume des Pays-Bas avait déjà subi un amoindrissement de population en faveur de la France, et que, d'un autre côté, la maison de Nassau devait renoncer à ses possessions héréditaires d'Allemagne. Il en concluait qu'une indemnité territoriale devait être accordée par le congrès comme une trop juste compensation pour des pertes aussi réelles, et demandait le duché de Luxembourg.

L'accroissement en quelque sorte incessant de la puissance russe devait être également et était en effet l'une des plus graves préoccupations du ministre anglais. On savait que l'empereur

Alexandre rêvait la constitution d'un royaume de Pologne uni à l'empire russe; lord Castlereagh s'empressa donc de communiquer au czar un mémoire par lequel il lui faisait connaître : « Qu'il s'opposait avec force, au nom de sa cour, à l'érection d'un royaume de Pologne qui fût uni et qui fît partie intégrante de l'empire de Russie, le désir du cabinet britannique étant de voir une puissance indépendante, plus ou moins considérable en étendue, établie en Pologne sous une dynastie distincte et comme un État indépendant entre les trois grandes monarchies. »

A ce mémoire, l'empereur Alexandre répondit impérieusement par la célèbre note transmise aux plénipotentiaires anglais et autrichiens, note qui commençait ainsi : « L'empereur de Russie croit ne pouvoir donner à ses alliés de preuve plus convaincante de l'invariabilité de ses sentiments, qu'en leur communiquant quelques idées qu'il juge propres à fixer les rapports entre les États. »

On sait qu'il s'agissait de dépecer la Pologne de telle sorte que la Prusse et l'Autriche pussent en recueillir quelques lambeaux; de déclarer l'indépendance des villes de Thorn et de Cracovie, et enfin d'annexer à l'empire russe, et comme royaume uni, le reste du territoire polonais. Expression directe de la volonté de l'empereur, cette note fut accompagnée de démonstrations belliqueuses, et

avant même que le congrès eût décidé la question qui lui était soumise, le grand-duc Constantin appelait aux armes les Polonais. Dans une proclamation, en date du 11 décembre 1814, il leur disait : « L'empereur, votre puissant protecteur, vous fait un appel ; réunissez-vous autour de vos drapeaux ; que votre bras s'arme pour la défense de votre patrie et la conservation de votre existence politique ! »

La Grande-Bretagne, malgré toute son habileté, fut donc contrainte d'accepter ce qui, dans l'esprit de l'empereur Alexandre, était déjà un fait accompli. Mais, quant aux autres questions dont la solution pouvait lui présenter un intérêt majeur, elle sut maintenir sa prépondérance et faire triompher sa politique. Le dernier obstacle qui pût s'opposer au développement futur des forces anglaises venait, en effet, d'être renversé par la paix définitivement signée à Gand entre la Grande-Bretagne et les États-Unis ; toutefois, pour mieux garantir les bénéfices de cette situation, lord Castlereagh imagina de conclure un traité secret d'alliance entre sa cour et celles de France et d'Autriche. Ce traité était ainsi conçu : « Leurs Majestés l'empereur d'Autriche, le roi de France et le roi des royaumes-unis de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, convaincus que les puissances qui ont à compléter les dispositions du traité de Paris doivent être maintenues dans un état de sécurité et d'indépendance

complète, pour pouvoir fidèlement et dignement s'acquitter d'un si important devoir; regardant, en conséquence, comme nécessaire, à cause des prétentions récemment manifestées, de pourvoir aux moyens de repousser toute agression à laquelle leurs possessions ou celles de l'un d'eux pourraient se trouver exposées, en haine des propositions qu'ils auraient cru de leur devoir de faire, arrêtent un traité d'alliance offensive et défensive; chacune d'elles s'engage à mettre 150,000 hommes sur le pied de guerre à la première réquisition. »

Ces intrigues anglaises furent bientôt interrompues par une nouvelle aussi effrayante qu'imprévue : Napoléon venait de quitter l'île d'Elbe, entouré d'une poignée de ses vieux braves, et s'était dirigé vers les côtes de France.

Cette nouvelle parvint à Vienne dans la soirée du 5 mars. Le duc de Wellington, qui avait remplacé au congrès lord Castlereagh rappelé en Angleterre par la session du Parlement, s'entendit aussitôt avec MM. de Metternich et de Talleyrand pour faire une démonstration énergique qui prouvât que les grandes puissances étaient décidées à arrêter par la voie des armes et la menace d'une coalition nouvelle la marche de Napoléon sur Paris. Le duc insista même pour que cette proposition fût faite par le cabinet de Vienne, afin de bien

faire comprendre à l'Europe qu'aucune intelligence n'existait entre le gouvernement autrichien et Napoléon. M. de Metternich exposa donc, le 12 mars, dans le comité des huit puissances : « Que Napoléon, en quittant l'île d'Elbe et en débarquant sur les côtes de France avec des hommes armés, s'était ouvertement constitué perturbateur du repos public; que, comme tel, il n'était plus sous la protection d'aucun traité ni d'aucune loi; que les puissances signataires du traité de Paris se trouvaient particulièrement appelées à conserver la paix de l'Europe; enfin qu'elles devaient déclarer qu'elles étaient prêtes, en cas de besoin, à fournir à S. M. T. C. les secours qu'elle pourrait juger convenables pour le maintien de toutes les stipulations du traité de Paris. » Cette proposition fut adoptée à l'unanimité, et le lendemain, 13 mars, une déclaration ainsi conçue fit connaître à l'Europe le dernier mot du congrès de Vienne relativement à l'empereur Napoléon : « Bonaparte a détruit, en quittant l'île d'Elbe, son seul titre à la protection des lois. Il est placé hors des relations civiles et sociales, et, comme ennemi et perturbateur du monde, livré à la vindicte universelle. »

La haine de l'Angleterre perçait tout entière dans ce manifeste fameux.

Le 8 avril 1815, le prince régent fit porter au parlement un message qui renfermait le passage

suivant : « Les événements récents survenus en France en contravention aux traités de Paris, menaçant d'avoir les conséquences les plus dangereuses pour l'indépendance et la tranquillité de l'Europe, S. A. R. a donné des ordres pour l'augmentation des troupes de terre et de mer; elle va se mettre en communication avec les alliés de S. M. pour établir un concours capable de pourvoir à la sécurité générale et permanente de l'Europe. » Dans la discussion de l'adresse à la chambre des lords, le comte de Liverpool, après avoir dit que la situation ne présentait, en réalité, que l'alternative d'une défense armée ou d'une guerre active, ajouta que le seul moyen de rétablir la confiance publique ne pouvait se trouver que dans la prompte résolution d'affermir l'alliance intime qui unissait l'Angleterre à ses alliés.

Le 25 mars, les grandes puissances signèrent un traité par lequel, tout en renouvelant les stipulations de Chaumont, elles convenaient de réunir toutes leurs forces pour maintenir les conditions du traité de Paris, et de mettre d'abord 150,000 hommes sur pied. Une convention de subsides suivit de près ce traité. La Grande-Bretagne s'engageait à fournir aux alliés cinq millions de livres sterling. Mais, fidèle à sa vieille politique, elle eut soin de faire ses réserves, et son plénipotentiaire dut ajouter au traité la déclaration

suivante : « Le soussigné, en échangeant les ratifications du traité du 25 mars dernier, de la part de sa cour, en a reçu l'ordre de déclarer que l'article 8 dudit traité, par lequel S. M. T. C. est invitée à y accéder sous certaines stipulations, doit être entendu, comme liant les parties contractantes sous des principes de sécurité mutuelle, à un commun effort contre la puissance de Napoléon Bonaparte, mais qu'il ne doit pas être entendu comme obligeant S. M. B. à poursuivre la guerre dans la vue d'imposer à la France aucun gouvernement particulier. Quelque sollicitude que le prince régent doive apporter à voir S. M. T. C. rendue au trône, il se croit néanmoins appelé à faire cette déclaration, conformément aux principes sur lesquels le gouvernement anglais a réglé invariablement sa conduite. »

Déclaration prudente, qui, comme on le voit, pouvait avoir pour effet de mettre itérativement en question le rétablissement des Bourbons sur le trône de France.

Nous avons dit que le dernier obstacle qui pût s'opposer au développement des forces britanniques sur le continent avait été détruit par la signature du traité de Gand, conclu entre les États-Unis et la Grande-Bretagne. Les conquêtes faites durant la guerre par les parties belligérantes devaient être réciproquement restituées, aux termes

de ce traité, qui stipulait également que des commissaires détermineraient la ligne frontière entre le territoire canadien et les États de l'Union[1].

L'Angleterre allait donc se trouver désormais entièrement libre de rassembler toutes ses forces sur le continent, pour y tenter un suprême effort; et la diversion de sa querelle américaine ne pouvait plus venir en aide à l'empire français attaqué de toutes parts.

Napoléon, rentré dans Paris, avait sur-le-champ réorganisé une armée. Il savait qu'indépendamment de l'armée anglaise, forte de cent dix mille hommes, et de celle de Blücher, composée de cent vingt mille Prussiens, qui, toutes deux, occupaient encore la Belgique, deux cent vingt-cinq mille Russes devaient, avant la fin de juin, envahir les frontières de la France. Il ne fallait pas attendre le choc de ces masses terribles que la coalition européenne était prête à lancer sur lui; il fallait empêcher surtout ces grandes masses armées de se concentrer pour l'attaquer avec une sécurité plus grande. Napoléon fut, en un instant, en face de Blücher et de Wellington.

Cent écrivains ont raconté avec plus ou moins d'impartialité et de bonne foi cette rapide cam-

1. Lord Gambier et M. Goulburn représentaient la Grande-Bretagne à la conférence de Gand; les représentants des États-Unis étaient MM. Adams, Bayard, Clay, Russel et Gallatin.

pagne de 1815, et nous-même avons retracé ailleurs la désastreuse journée de Waterloo. En indiquant, fidèle au plan que nous nous sommes tracé jusqu'ici, la part prise par la Grande-Bretagne à cette dernière et sanglante lutte, nous n'apprendrions rien à personne; abstenons-nous donc de tous détails qui allongeraient inutilement cette analyse sommaire. Insistons seulement sur un point, et cela, non pas uniquement pour satisfaire un sentiment d'orgueil national, mais pour rendre hommage à la vérité, et pour redire une fois encore, avec le calme d'une consciencieuse certitude et l'assurance que donne une étude approfondie des faits, que ce n'est point aux seuls efforts de l'armée anglaise que la coalition dut le triomphe de Waterloo, ainsi que l'ont gravement affirmé tant de publicistes anglais. L'armée du duc de Wellington, réduite à ses propres forces, n'eût pas, dans cette terrible journée du 18, et malgré le brillant courage qu'elle y déploya, pu conserver le champ de bataille, en supposant même qu'elle fût parvenue à s'en rendre maîtresse; ce qui est au moins douteux. Les Prussiens seuls décidèrent cette sanglante partie. Sans leur intervention, si désastreuse pour l'armée française, les champs de Waterloo n'eussent point vu tomber l'aigle impériale, et, quoique meurtrière, cette fameuse journée n'eût point été décisive.

C'est donc par une sorte de puérilité, indigne d'une grande nation, que les Anglais ont, depuis cette époque si glorifiée par eux, et de tant de façons, cherché à persuader au monde qu'ils avaient seuls renversé le colosse. Depuis longtemps le vieux Blücher n'est plus là pour dénoncer ces vanteries que la gloire n'autorise jamais, que le courage n'excuse pas toujours.

La nouvelle de la journée de Waterloo fut accueillie en Angleterre avec une indicible joie; le duc de Wellington, comblé déjà de dignités et de richesses par la nation enthousiaste et reconnaissante, reçut encore de l'or et des honneurs, et la généreuse munificence de la Grande-Bretagne s'étendit sur tous les soldats de Waterloo.

Cependant Napoléon, après avoir vu tomber une à une toutes ses espérances, s'était dirigé sur Rochefort, où il s'était embarqué, le 3 juillet, à bord du brick français *l'Épervier*. Son intention était alors de passer aux États-Unis, et si ce projet avait pu s'exécuter, l'imagination se fatigue à calculer les graves conséquences qui en eussent inévitablement résulté. Mais le port de Rochefort était entièrement bloqué par une escadre anglaise, et c'eût été une insigne folie de chercher à la traverser. Alors vint à l'empereur une de ces idées grandes comme lui : il voulut, comme il le dit lui-même dans la lettre célèbre qu'il avait chargé le

général Gourgaud de porter au prince régent d'Angleterre : « Venir, comme Thémistocle, s'asseoir au foyer du peuple britannique. » Le général Bertrand fut donc envoyé à bord du *Bellérophon*, pour avertir le capitaine Maitland de la détermination prise par l'empereur.

« Je viens, dit Napoléon, en montant à bord du *Bellérophon*, me mettre sous la protection de votre prince et de vos lois. »

Le 15 juillet, le *Bellérophon* cinglait vers les côtes de l'Angleterre, que des calmes et des vents contraires ne lui permirent d'aborder que neuf jours après. Le 24, le navire avait jeté l'ancre dans la rade de Torbay, et le 26 il recevait l'ordre d'appareiller pour Plymouth. Le gouvernement anglais n'avait pas cru devoir permettre que Napoléon posât le pied sur la terre britannique, et vînt prendre au foyer de l'Angleterre cette humble place qu'il avait si noblement demandée.

On a su depuis que, dans le but de permettre au grand homme d'aborder cette terre ennemie vers laquelle il avait tendu les bras, et pour forcer en quelque sorte le gouvernement anglais à lui accorder l'hospitalité antique qu'il avait réclamée en termes si touchants, quelques personnes avaient conçu le dessein de le faire citer, par voie juridique, à comparaître, comme témoin, dans un procès qui se plaidait alors devant le tribunal du banc du roi,

et pour parvenir à exécuter ce généreux projet, avaient obtenu en faveur de Napoléon un *writ* d'*habeas corpus* qu'ils avaient chargé un homme de loi de signifier à lord Keith, amiral de l'escadre anglaise, ou au capitaine du *Bellérophon*. La lettre suivante de lord Keith, adressée par lui au capitaine Maitland, ne peut laisser aucun doute à cet égard.

« J'ai été poursuivi toute la journée par un *lawyer* armé d'un *habeas corpus;* il a débarqué à Cawsand; mais comme il peut se remettre en course, pendant la nuit, dans un bateau à voiles, ayez soin de ne vous laisser approcher par aucune barque; je prendrai les mêmes précautions, quel que soit le bâtiment sur lequel je me trouverai.»

Les ordres de l'amiral Keith furent scrupuleusement exécutés: toutes les embarcations qui se dirigeaient vers le *Bellérophon* furent tenues en respect et ne purent approcher du navire, dont l'artillerie les eût nécessairement écrasées. Ainsi il fallut, pour éviter d'obéir à la loi, même dans la situation aussi grave qu'extraordinaire où l'on se trouvait alors, prendre une voie adroitement détournée. Exemple bien frappant du pouvoir légal en Angleterre!

Quelques jours plus tard Napoléon passait du *Bellérophon* sur le *Northumberland*. Le gouvernement anglais avait, en ces circonstances inouïes,

répudié le noble rôle que les vicissitudes de la fortune lui avaient si étrangement ménagé.

On n'a jamais agité la question de savoir si l'Angleterre pouvait, en réalité, accéder au vœu éloquemment exprimé par Napoléon. C'était là cependant une question digne d'attention et pleine d'intérêt.

Il est certain que l'Angleterre pouvait généreusement recueillir, après son grand naufrage, l'homme qui l'avait loyalement combattue, et Napoléon pouvait tout aussi bien être gardé dans quelque vieux manoir d'Angleterre ou d'Ecosse, à Holyrood, par exemple, cette royale résidence destinée à abriter tant d'infortunes royales, que dans la prison meurtrière de Sainte-Hélène. La surveillance étroite des actes du prisonnier aurait pu s'y exercer avec une aussi minutieuse vigilance que dans cette *cage de Tamerlan* qu'on lui avait préparée au-delà des mers. Quelques mesures de police eussent suffi pour déjouer les complots qui auraient eu pour but de l'enlever à sa solitude, et pour écarter les aventuriers français qui auraient cherché à exploiter cette haute infortune. Napoléon était d'ailleurs trop étranger aux mœurs, aux habitudes et à l'esprit des populations britanniques, pour pouvoir usurper une dangereuse influence et devenir l'objet d'une crainte sérieuse pour le gouvernement anglais lui-même, dont la

responsabilité vis-à-vis des cabinets européens pouvait être facilement maintenue.

Assurément la poétique figure du grand capitaine, de l'homme qui avait recommencé la brillante épopée de Charlemagne, eût perdu quelque chose à ne plus nous apparaître entourée de sa dernière auréole de douleurs et ceinte de la couronne d'épines que lui préparait un geôlier anglais. Assurément notre imagination est plus satisfaite de cette mort lointaine, mystérieuse, lamentable, sur un rocher battu par une mer toujours grondante, que d'une fin prosaïque et vulgaire dans quelque manoir d'Angleterre ou d'Écosse, venant, sans grandeur et sans mystère, mettre un terme à des habitudes de *gentleman*.

Mais toute la question est-elle là? En supprimant son lointain martyre, n'eût-on pas ajouté quelques années aux jours déjà comptés du grand empereur? Les derniers instants de sa vie n'eussent-ils pas été moins amers? Peut-être eût-il pu terminer la curieuse histoire des grandes choses qu'il avait faites à la tête des enfants de la France!

Quoi qu'il en soit, répétons-le, le gouvernement anglais pouvait accorder, sans danger pour lui-même ou pour la paix de l'Europe, l'hospitalité que Napoléon lui avait demandée au nom du malheur et de la gloire.

L'influence de l'Angleterre avait singulièrement

grandi depuis la bataille de Waterloo, et le duc de Wellington paraissait désormais devoir décider souverainement et en dernier ressort des destinées du gouvernement français. Il s'était promptement rendu à Gand, auprès de Louis XVIII, et avait facilement conquis sur l'esprit du roi un ascendant incontestable. L'empereur Alexandre, jaloux de cette influence soudaine et de cette attitude nouvelle qui permettait au généralissime anglais de jouer désormais le premier rôle, c'est-à-dire, qui allait lui donner à lui-même un rôle évidemment secondaire, hâta le mouvement des troupes russes vers Paris, ne voulant pas, disait-il, que tout se fît par la seule volonté de l'Angleterre. Le roi de Prusse, qui partageait également la jalousie assez fondée du maréchal Blücher, s'unissait à cette pensée de l'empereur Alexandre; et tous deux s'efforcèrent dès lors de contrebalancer l'influence anglaise. Ce n'était déjà plus cette union étroite qui avait présidé aux mesures adoptées par les souverains alliés avant la campagne de Waterloo.

On sait le rôle important que Fouché joua à l'époque de la seconde restauration et ses fréquentes entrevues avec le duc de Wellington, qui recommanda fortement à Louis XVIII son zèle et ses lumières. Fouché s'était surtout montré préoccupé du rétablissement des Bourbons sans vio-

lences et sans secousses. Ce point de vue était exactement celui du duc, qui, dans une lettre au roi Louis XVIII, avait, après avoir proposé Fouché pour le ministère de la police, demandé que le roi employât également les services du prince de Talleyrand. « C'est, disait-il, le seul homme capable de comprendre la position difficile dans laquelle se trouve la maison de Bourbon vis-à-vis de la France, et, sans vouloir indiquer personnellement au roi les choix qu'il devra faire, je crois important de lui signaler la nécessité d'écarter de ses conseils les hommes qui restent impopulaires aux yeux de la nation française. »

C'est à la suite de ces recommandations puissantes que Louis XVIII choisit le prince de Talleyrand pour ministre des affaires étrangères, et que Fouché, après avoir été conduit, par le duc de Wellington au château d'Arnouville, fut désigné pour le ministère de la police. Ces deux hommes politiques furent donc l'expression exacte de la volonté anglaise, qui dominait alors les conseils du roi; et ce n'est qu'après avoir eu de nombreuses conférences avec le duc de Wellington, que M. de Talleyrand, chargé de former le premier ministère de la seconde restauration, termina cette opération importante. Une seule et unique concession avait, dans la composition de ce ministère, été faite à l'influence russe : la direction de la maison du roi

avait été confiée au duc de Richelieu, particulièrement affectionné et estimé de l'empereur Alexandre, qui, évidemment, était arrivé trop tard, quoiqu'il eût dit souvent à l'empereur d'Autriche : « Hâtons-nous vers Paris, car nous ne savons pas tout ce qui s'y fait. »

Le ministère, à la naissance duquel le généralissime anglais avait présidé, était, au reste, composé presque entièrement d'hommes habiles et modérés, tels que le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, le baron Louis, MM. Decazes et Pasquier. Ajoutons que les premières mesures libérales et constitutionnelles que Louis XVIII prit à Saint-Denis lui avaient été chaleureusement conseillées par le représentant de l'Angleterre.

Un des résultats les plus curieux de la politique anglaise, en 1815, ce fut assurément le maintien, quand même, de la branche aînée des Bourbons sur le trône de France, lors des insinuations relatives à la branche cadette, faites, au quartier général du duc de Wellington, par deux des cinq envoyés du gouvernement provisoire, MM. de Valence et Flaugergues. Le duc de Wellington répondit alors aux deux députés orléanistes : « Que le principe, pour le maintien duquel les alliés s'étaient armés, souffrirait de l'élévation au trône de la branche cadette. » Phrase au moins singulière, après la déclaration, si explicite, pro-

duite par le cabinet anglais au commencement des Cent-Jours, et dans laquelle il était positivement énoncé : que la Grande-Bretagne, tout en renversant la puissance de Napoléon, n'entendait imposer à la France aucun gouvernement particulier.

Ce qui n'empêcha pas, en 1830, le duc de Wellington, chef d'un ministère tory, de reconnaître, avec le plus vif empressement, et aussi avec une haute prévision des véritables intérêts de l'avenir, cette même branche cadette qu'il avait repoussée en 1815.

Le duc de Wellington ne retourna en Angleterre que lorsque la vieille dynastie lui parut être définitivement consolidée sur son trône reconquis, et le calme entièrement rétabli en France; toutefois il avait mal jugé l'état des partis en prenant leur fatigue momentanée pour une abdication durable et complète.

Bientôt le congrès de Vienne, rassuré désormais sur les chances futures d'une interruption nouvelle, reprit son œuvre abandonnée et légitima définitivement les immenses avantages que la Grande-Bretagne avait su conquérir au milieu des guerres et des révolutions.

Nous avons, au commencement de ce livre, parlé de la grandeur des pertes et de la somme des bénéfices de l'Angleterre durant ses luttes contre la

France. Si ce tableau peut à bon droit frapper l'imagination de l'historien, un fait non moins digne de remarque doit être hautement constaté par lui :

C'est à l'esprit de nationalité qui anime toujours, mais surtout au moment du danger, les populations britanniques que l'Angleterre doit, sans aucun doute, d'être sortie victorieuse d'une épreuve à laquelle tout autre État de l'Europe eût peut-être succombé, et cela seul suffirait pour rendre à jamais une nation glorieuse. L'intérêt personnel et d'autres mauvaises passions purent bien égarer un instant quelques têtes exaltées par la souffrance et la faim, mais la majorité dans les classes moyennes sut constamment résister aux suggessions des agitateurs, et ce grand principe de nationalité que nous venons de signaler ne cessa pas d'être religieusement maintenu. C'était, en effet, le seul principe qui pût assurer la conservation et faciliter la victoire.

Durant l'agitation fébrile de la guerre, la situation intérieure de la Grande-Bretagne semblait prospère. En dépit du blocus continental son commerce avait trouvé de nouveaux débouchés ; ses manufactures avaient reçu une impulsion plus active; l'agriculture elle-même, favorisée par les circonstances qui rendaient souvent difficile l'introduction des denrées étrangères, avait pris un remarquable développement sur le sol anglais que, pendant cette longue lutte, la guerre n'avait

jamais ravagé. Toutefois, lorsque après être rentré dans le calme et le loisir de la paix, le peuple anglais en vint à se considérer lui-même, sa situation nouvelle lui parut bien différente de celle qu'il possédait à la fin du dernier siècle. Le riche était peut-être devenu plus riche, mais le pauvre était certainement devenu plus pauvre. Jamais l'inégalité des conditions ne s'était manifestée à ses yeux d'une façon aussi tranchée, et la taxe destinée à secourir les classes souffrantes, cette preuve permanente des misères cachées de l'opulente Angleterre, s'élevait à plus de huit millions de livres sterling!

Au milieu des intrigues et des préoccupations de la politique, les idées libérales n'avaient pu pénétrer jusqu'au cœur de la nation; mais bientôt, ainsi que nous le verrons plus tard, de sourdes rumeurs annoncèrent que les classes pauvres du Royaume-Uni subissaient l'influence d'idées ultra-démocratiques. Les mots inusités d'égalité, de loi agraire, retentissaient assez haut dans les comtés de la vieille Angleterre pour attirer la sérieuse attention de lord Castlereagh et de ses collègues continuateurs de la politique de Pitt.

Telle était la situation de la Grande-Bretagne après la chute de Napoléon, ennemi vaincu qui lui avait demandé un asile et n'a obtenu d'elle qu'un tombeau.

Digitized by Google

II.

SESSION PARLEMENTAIRE DE 1816. — MISÈRE ET AGITATIONS. — ÉMEUTES A LONDRES. — EXPÉDITION DE LORD EXMOUTH DANS LA MÉDITERRANÉE. — BOMBARDEMENT D'ALGER.

Le Parlement s'était réuni au mois d'avril 1816, et, dans une de ses premières séances, M. Brougham avait demandé qu'une copie du traité conclu à Paris et désigné sous le nom de Traité de la Sainte-Alliance fût communiqué à la Chambre des communes.

— Un congrès de rois, s'était écrié le spirituel orateur, en citant un mot de Voltaire, n'a jamais rien présagé de bon pour les peuples, et peut-être les expressions du traité sont-elles de nature à éveiller toute notre attention.

M. Brougham assurait que le Traité de la Sainte-Alliance avait évidemment un objet plus positif, que sa mystique apparence ne pouvait le faire supposer. Que des formules de langage à peu près semblables avaient précédé le partage de la Pologne, et que la proclamation de l'impératrice Catherine, dénouement de cette déplorable tragédie, était conçue dans les mêmes termes.

Lord Castlereagh commença par rendre hom-

mage à la bonne foi des souverains alliés, puis refusa de produire le traité; « car, dit-il, bien qu'il eût été communiqué au prince régent par ordre de l'empereur de Russie, et qu'il eût reçu l'approbation de S. A. R., le régent n'avait point cru toutefois devoir y apposer sa signature, et les usages parlementaires ne permettaient pas la production d'un traité dans lequel le pays n'était pas partie contractante. »

L'Angleterre avait donné pour raison de son refus de concours au Traité de la Sainte-Alliance, l'esprit et la forme de la constitution britannique. Cette raison, sans être bonne, était péremptoire, et tourna au profit de la popularité du prince régent qui, du reste, en suivant une autre ligne de conduite, eût certainement créé, dans la suite, des embarras au gouvernement anglais. Ici, disons-le en passant, se retrouve, comme toujours, cet esprit strictement national, qui se soucie tout aussi peu des trônes que des libertés, et ne vise qu'à l'accroissement de la puissance et au maintien de la prospérité de la vieille Angleterre.

Les débats du Parlement portèrent ensuite sur les questions financières, questions qui, du reste, se liaient intimement à la politique. Le budget des recettes, pour l'année 1816, donnait un chiffre de 66,443,802 liv. st. et excédait le revenu de l'année précédente de 1,013,821 liv. st. Nonobstant cet

accroissement dans les recettes, le chancelier de l'échiquier annonça l'intention de proposer une taxe du revenu (*income-tax*[1]) de 5 p. 100, en déclarant qu'il était prêt à exempter de cet impôt tous les revenus au-dessous de 150 liv. st. et les fermes dont la rente annuelle n'atteignait pas ce chiffre. Le chancelier, M. Vansittart, calculait que cette taxe produirait 6,000,000 liv. st. Mais des pétitions arrivèrent des grandes villes, et de violents discours prononcés dans la chambre des communes vinrent entraver la réussite de ce plan. On démontra que le chiffre « rêvé » par le chancelier de l'échiquier était exagéré, et qu'en demeurant dans les règles d'exemptions posées par le projet de loi on obtiendrait à peine une somme de 3,000,000 liv. st.; finalement, une majorité de 238 contre 201 voix vint faire échouer la combinaison. Cette décision rendait en quelque sorte un emprunt indispensable, et le ministre, forcé d'en venir à cette extrémité, voulut au moins faire profiter les classes laborieuses d'un avantage semblable à celui que les classes opulentes avaient cru devoir se ménager. M. Vansittart refusa donc de renouveler l'impôt sur la drèche, et rendit ainsi un immense service aux cultivateurs et fermiers, dont la détresse, durant la guerre, était devenue

1. L'*income-tax*, le plus impopulaire des impôts, fut perçu pour la première fois sous le règne de Henri IV.

proverbiale. Cet impôt ne produisait pas moins de 2,000,000 liv. st. par an.

Ces débats financiers amenèrent naturellement l'opposition à demander la diminution de l'effectif de l'armée. Les affaires extérieures n'exigeaient pas, disait-elle, la permanence d'une force militaire aussi considérable, et la détresse du pays la rendait intolérable et impossible. D'un autre côté, les ministres mettaient en avant, non-seulement la situation peu rassurante encore des affaires continentales, mais le grand accroissement des colonies anglaises pour obtenir une augmentation proportionnelle dans l'effectif ordinaire de l'armée en temps de paix.

Le vote fut de nouveau favorable au ministère : 176,615 hommes, dont 30,000 détachés en France, furent accordés pour l'armée de terre et 33,000 pour l'armée navale.

Sur ce contingent devaient être pris 25,000 hommes [1] pour les garnisons de l'Irlande, chiffre inusité qui excita tout à la fois la curiosité et l'inquiétude du parlement.

L'Irlande était, en effet, dans un état si déplorable que les tristes et mauvais conseils de la faim et de la misère pouvaient avec raison y faire redouter leur influence... Affreuse situation que

1. Ces vingt-cinq mille hommes disséminés sur le sol de l'Irlande y occupaient quatre cents casernes.

celle de ce pays dont les souffrances périodiques sont à la fois un objet de pitié et un sujet de crainte! Triste legs des mœurs oppressives de la conquête et du système adopté par les premiers tyrans de l'Irlande, qui donnèrent le sol aux étrangers et ne laissèrent aux habitants que le travail!

M. Peel attribuait les troubles qui déchiraient ce malheureux pays à une haine incessante contre toutes les lois qui lui étaient données. Il fallait donc alors, ou une révision de ces lois, ou l'emploi d'une force militaire imposante. Or, puisque le premier remède était alors complétement repoussé, on devait naturellement admettre le second. Comme toujours on demanda qu'une enquête fût faite sur l'état de l'Irlande, moyen insuffisant et dérisoire qui ne produit jamais que du bruit. Mais une mesure d'une véritable importance, la consolidation des échiquiers anglais et irlandais, fut prise dans le cours de cette session, qui vit aussi adopter deux bills présentés par lord Castlereagh dans le but d'autoriser et de *régulariser* la détention de Napoléon à Sainte-Hélène.

Un message du prince régent aux deux chambres vint, dans le courant du mois de mars 1816, leur annoncer le mariage de sa fille, la princesse Charlotte, avec le prince Léopold de Saxe-Cobourg. La nouvelle de cette union, que la mort devait bientôt

rompre d'une façon aussi cruelle qu'inattendue, fut naturellement accueillie par les chambres avec joie et enthousiasme; et, sur la motion du chancelier de l'échiquier, une somme annuelle de 60,000 liv. st. fut accordée au royal couple à titre de dotation. Deux mois après, le duc de Glocester épousait sa cousine, la princesse Marie, et cette union nouvelle prolongeait les joies de la famille royale. Cette époque fut certainement l'une des plus heureuses de la vie du prince régent. Ses goûts de grandeur et de magnificence étaient pleinement satisfaits, et il n'avait pas encore adopté les habitudes de réclusion qui, plus tard, devaient, en le tenant trop souvent éloigné des regards du peuple, diminuer les sympathies qu'il lui avait inspirées d'abord.

Cependant l'attention publique, distraite un moment des alarmes produites par la détresse croissante du pays, se reporta plus vivement que jamais sur les causes immédiates de cette déplorable détresse. Les calamités d'une saison rigoureuse et la rareté des grains ajoutaient alors aux souffrances des classes pauvres; bientôt une hausse subite dans le prix des choses nécessaires à la vie, se joignant à une réduction dans les salaires, le mécontentement public se manifesta par des murmures et par des actes. Les agitateurs démagogues profitèrent de ce moment pour répandre des

maximes séditieuses. On parlait au peuple de la prodigalité coupable d'un gouvernement habitué à soutenir une guerre dispendieuse, et peu disposé à l'économie; de l'administration imprévoyante des ressources publiques; enfin, de la corruption et des sinécures qui ruinaient le pays en enrichissant seulement quelques individualités rapaces. La probité du gouvernement était donc mise en doute, et une réforme complète présentée comme le seul remède applicable à la détresse actuelle. Les rassemblements politiques qui se tinrent alors, dans le but ostensible de signer des pétitions contre les abus, eurent tous un caractère aussi alarmant qu'inusité. Les classes les plus ignorantes de la société les composaient presque exclusivement, et les orateurs, pris dans la lie du peuple, n'attaquaient pas seulement le gouvernement, mais encore, et plus particulièrement, les hautes classes sociales. Évidemment ce n'était point uniquement au gouvernement ou au ministère que l'on en voulait : c'était surtout à la richesse et à la propriété.

La misère profonde des cultivateurs et des petits artisans devait naturellement prolonger ce déplorable état de choses, et dans plusieurs des comtés de l'est des actes d'une sérieuse violence furent commis par les paysans réunis aux ouvriers des villes. Bientôt ces rassemblements se tinrent la nuit; des fermes, des granges furent incendiées, et

dans l'île d'Ely, une véritable insurrection, qui dut être réprimée par des moyens militaires, ne se termina pas sans effusion de sang. La population laborieuse du Staffordshire fut un moment réduite à la plus affreuse détresse, par la suspension du travail dans plusieurs forges, et par le chômage forcé des immenses charbonnières qui les alimentaient. Quelques symptômes de révolte se manifestèrent alors chez les nombreux ouvriers du comté, mais l'intervention des magistrats parvint à apaiser cette effervescence momentanée.

La population de Londres était jusque-là demeurée assez paisible. Bientôt deux *meetings*, dirigés par quelques-uns de ces orateurs en plein vent qui abondent en Angleterre dans les moments de troubles, dégénérèrent en émeutes d'une haute gravité.

On sait ce que c'est qu'un meeting en Angleterre : ce rassemblement est souvent précédé d'une procession qui, à part la différence du costume, ressemble à celles de la Ligue dont la *satire Ménippée* nous a laissé une si bizarre peinture. Une foule, dont la majeure partie est sale, mal vêtue, s'avance par les rues de Londres sur quatre ou cinq files, portant des bannières entourées de bandes de crêpe noir. Les portes et les fenêtres se ferment à l'approche de cette foule

hurlante, et les agents de police (*policemen*) la surveillent de loin avec une inquiète vigilance : car en Angleterre, plus que partout ailleurs, des individualités dangereuses se mêlent souvent à l'ensemble exalté, mais loyal, du véritable peuple; et dans ces démonstrations populaires, l'escroc n'y coudoie que trop fréquemment l'artisan laborieux et affamé.

Il y a dans la composition de tout meeting deux parties bien distinctes : la partie dirigeante et la partie dirigée; la première donne naturellement l'impulsion et sait ce dont il s'agit; la seconde obéit au mouvement qui lui est imprimé, ignore complétement le but qu'on se propose et la question sur laquelle elle est appelée à délibérer, mais elle est singulièrement flattée du rôle qu'elle joue, de l'importance qu'on lui attribue, et des rubans qu'elle porte à sa boutonnière.

Le meeting étant formé (il se compose quelquefois de vingt, trente et même quarante mille individus), les orateurs, en habit noir, sortent de la foule, qui s'entr'ouvre pour leur laisser un libre passage, et se dirigent vers la tribune. Cette tribune n'est qu'un échafaudage en planches, souvent même qu'un tombereau. C'est de là qu'en un style à la portée de leur auditoire, ces orateurs improvisés exposent leurs proposi-

tions dans des discours exaltés, déclamatoires, et quelquefois remplis de verve et d'esprit. Les injures les plus grossières, les assertions les plus fausses et les plus bizarres sont employées par eux pour préparer une conclusion conforme à leurs principes, mais toujours exagérée. Ces discours sont très-longs, et les orateurs se succèdent pendant plusieurs heures, déclamant avec une telle surabondance de gestes, que l'on pourrait, à la rigueur, les prendre pour des frénétiques. De bruyants applaudissements répondent à leurs paroles et couronnent leurs efforts.

Le meeting ne se sépare pas sans qu'une pétition soit signée par les membres assistants. Cette opération, qui devrait être très-longue, est accélérée par une foule de moyens, le plus souvent burlesques, qui enlèvent à l'acte politique que l'on se propose son caractère de gravité. Ainsi, dès que l'orateur a invité chaleureusement les masses qui l'entourent à signer la pétition qu'il leur présente, un mouvement immense est imprimé à la foule; des feuilles volantes, qui plus tard doivent être jointes à la pétition principale, se distribuent et passent de main en main, et chacun se sert du dos ou des genoux de son voisin pour y apposer sa signature, manœuvre féconde en aspects et en contrastes ridicules.

Ce qui manque, en général, aux démonstra-

tions de l'opinion publique dans le Royaume-Uni, c'est la dignité.

Il s'agissait dans le premier des deux meetings provoqués à Londres par les agitateurs, d'adresser une pétition au prince régent pour la réforme des abus. Henri Hunt, le chef principal du rassemblement, vint, le second jour, annoncer, dans les termes les plus séditieux, que la pétition avait été rejetée. Une bande nombreuse, portant un drapeau tricolore, se dirigea tout aussitôt vers la Cité; et voyant que Henri Hunt avait, en se retirant, voulu éviter les conséquences probables de sa harangue révolutionnaire, mit à sa tête deux individus nommés Watson, le père et le fils. Cette troupe, qui grossissait à chaque instant, pilla dans sa marche bruyante plusieurs boutiques d'armuriers, et le jeune Watson tira même un coup de fusil sur un bourgeois qui s'était hasardé à lui faire quelques remontrances.

Le rassemblement se portant alors vers la Bourse (Royal-Exchange), dont le lord-maire et les aldermen avaient fait fermer les portes, les insurgés parvinrent à pénétrer dans les pièces situées au rez-de-chaussée de ce vaste bâtiment, et firent feu à travers les portes sur les magistrats retirés à l'intérieur; fort heureusement cette décharge n'atteignit personne. De nombreux détachements de cavalerie et d'infanterie parurent

bientôt; plusieurs émeutiers tombèrent au pouvoir de la force armée, et quelques-uns des principaux meneurs furent passés par les armes; mais le plus coupable de tous, le jeune Watson, parvint à tromper toutes les recherches et put s'embarquer pour l'Amérique.

L'attention publique fut alors heureusement détournée de ces tristes conséquences d'un malaise général, par l'expédition de lord Exmouth sur les côtes de Tunis, de Tripoli et d'Alger; expédition rendue indispensable par les insolences et les affreuses déprédations des corsaires barbaresques.

Un jour on était venu dire dans la chambre des communes que, sur trois cents prisonniers débarqués récemment dans le port d'Alger par des bâtiments corsaires, cinquante avaient succombé dès le premier jour aux suites affreuses du traitement qu'ils avaient enduré, et que le reste avait été réduit à la condition la plus digne de pitié. Quelque temps après, lord Exmouth, qui commandait une escadre dans la Méditerranée, recevait des instructions du cabinet anglais pour obtenir des États Barbaresques un engagement positif relativement à la sûreté du commerce des îles Ioniennes. Ces instructions lui enjoignaient encore de négocier des traités de paix au nom des gouvernements napolitain et sarde, et enfin, d'in-

sister, autant que possible, pour l'abolition définitive de l'esclavage des chrétiens.

Lord Exmouth se rendit aussitôt à Alger, où il accomplit en partie la mission dont il était chargé, en obtenant la délivrance des prisonniers ioniens et la ratification des traités de paix pour Naples et la Sardaigne. Il se dirigea ensuite vers Tunis et Tripoli, où il réclama vivement l'abolition complète de l'esclavage des chrétiens, demande qui fut accordée moyennant certaines conditions pécuniaires. A cette même époque, lord Exmouth recevait de nouvelles instructions pour demander au gouvernement algérien un privilége d'entrée et de radoubage dans le port d'Alger pour les croiseurs anglais ou bâtiments marchands portant pavillon britannique, droit qu'un traité avait déjà garanti aux États-Unis d'Amérique. L'amiral revint donc à Alger, et, tout en remplissant les instructions qui venaient de lui être données, crut devoir demander en même temps, ainsi qu'il l'avait fait dans les régences de Tunis et de Tripoli, l'abolition de l'esclavage affreux auquel les captifs chrétiens avaient été soumis jusque-là.

Cette demande, exposée en des termes d'une sage modération, fut dédaigneusement reçue et insolemment repoussée. Lord Exmouth était descendu à terre; il fut grossièrement insulté par la

populace, aux poursuites de laquelle il échappa providentiellement, et dut aussitôt retourner vers sa flotte, accompagné du consul anglais, M. M'Donnell.

L'amiral eût sans doute tiré de cet audacieux attentat une vengeance immédiate et terrible; mais, d'une part, les instructions qu'il avait reçues de l'amirauté ne lui ordonnaient pas de prendre une attitude hostile dans le cas où sa demande serait rejetée, et, de l'autre, il ne voulait point adopter un parti extrême sous sa propre responsabilité, et changer par des motifs personnels une situation favorable au commerce britannique. On avait effectivement remarqué que les nombreux obstacles apportés par la piraterie algérienne à la navigation de la Méditerranée, et par conséquent aux transactions commerciales de plusieurs nations européennes, avaient, dans ces derniers temps, favorisé particulièrement le commerce anglais.

Devant une considération de cette importance et de cette nature, tout officier anglais eût hésité, et c'est ce que fit lord Exmouth, quoique l'hésitation ne fût pas le trait dominant de son caractère.

Il envoya donc un de ses officiers à Constantinople, pour demander que le divan sanctionnât les concessions qu'il avait exigées du gouvernement algérien. Cet envoyé devait ensuite revenir à Londres, et l'amiral lui-même mit bientôt à la

voile pour retourner en Angleterre chercher de nouvelles instructions. Mais les Algériens ayant, aussitôt après son départ, emprisonné le vice-consul anglais, et barbarement massacré les équipages de plusieurs vaisseaux italiens qui s'étaient livrés à la pêche du corail sous pavillon britannique, lorsque lord Exmouth vint à Londres prendre les ordres de son gouvernement, le cabinet était déjà décidé à adopter les mesures les plus rigoureuses pour venger ces trop nombreux outrages.

L'amiral fut donc interrogé par le conseil de l'amirauté sur les forces qui lui semblaient nécessaires pour effectuer un bombardement. On se souvenait que Nelson, dans une conversation avec un capitaine de la marine royale, avait dit que vingt-cinq vaisseaux de ligne seraient à peine suffisants pour conduire à bien une attaque sérieuse des fortifications d'Alger, et l'on proposa à lord Exmouth de mettre à sa disposition le même nombre de navires. Cependant l'amiral, après avoir longuement et mûrement étudié la question, ne demanda, pour détruire les fortifications du môle et bombarder la ville, que cinq vaisseaux de ligne, cinq frégates, quatre bombardes et quatre chaloupes canonnières. En soumettant ses plans d'attaque au conseil de l'amirauté, il affirma que ces cinq vaisseaux de ligne produiraient autant d'effet qu'un

plus grand nombre de bâtiments, et surtout auraient plus de chances d'éviter le feu de la place. Le conseil le laissa donc entièrement libre d'agir suivant son jugement et ses lumières.

Lord Exmouth quitta Portsmouth le 25 juillet 1816 à bord de *la Queen Charlotte* de 108 canons et suivi des navires *l'Impregnable* de 104, portant le pavillon du contre-amiral Milne, *le Superb*, *le Minden* et *l'Albion* de 74; *le Leander* de 50; *le Severn* et *le Glascow* de 40; *l'Hebrus* et *le Granicus* de 36; *le Mutin* et *le Prometheus* de 16; *la Cordelia* et *le Britomart* de 10; enfin des chaloupes canonnières *l'Infernal*, *l'Hécla*, *la Fury* et *le Beelzebut*. En arrivant le 8 août en vue de Gibraltar, cette flotte rencontra l'escadre hollandaise commandée par le vice-amiral Van-der-Capellen, et composée de cinq frégates et d'une corvette. Ces navires qui croisaient dans la Méditerranée avaient reçu du gouvernement néerlandais l'ordre de prendre part à l'expédition entreprise par l'Angleterre et de se joindre dans ce but à la flotte britannique.

Chaque vaisseau avait reçu un plan des fortifications d'Alger avec les instructions concernant la position qu'il devait occuper avant et pendant le combat. *Le Prometheus*, qui avait été envoyé en éclaireur pour prendre quelques informations sur la côte, revint bientôt annoncer à lord Exmouth

que les Maures avaient complété leur système de défense; quarante mille hommes étaient, disait-on, rassemblés dans Alger; tous les soldats turcs disséminés dans les diverses garnisons de la régence avaient été appelés au secours de la ville menacée. Quant à la flotte algérienne, consistant en quatre frégates, cinq grandes corvettes et trente-six chaloupes canonnières, elle était en ce moment réunie dans le port.

Le *Prometheus* amenait la femme, la fille et un jeune enfant de M. M'Dounell, le consul anglais. Les deux premières étaient parvenues à se sauver déguisées en *midshipmen;* mais l'enfant, que l'on avait caché dans un panier, ayant poussé des cris au moment où on lui faisait franchir la porte de la ville, avait causé l'arrestation de quelques marins du *Prometheus*, qui n'avaient pu s'embarquer assez vite pour éviter la poursuite des Maures. L'enfant fut renvoyé le lendemain par le dey. Le consul avait été chargé de chaînes et gardé à vue dans sa maison.

Le 27 août 1816, au point du jour, les deux flottes combinées arrivèrent en vue d'Alger. Lord Exmouth envoya immédiatement une chaloupe portant le pavillon de parlementaire et chargée de remettre l'ultimatum du gouvernement britannique; elle devait également réclamer la délivrance du consul anglais et des matelots du *Prometheus*.

Cette chaloupe fut reçue en dehors du môle par un commandant du port auquel la dépêche fut remise, et qui promit une réponse dans l'espace de deux heures. En même temps la brise s'élevait et les deux flottes s'avançaient dans la baie jusqu'à un mille environ d'Alger.

A deux heures de l'après-midi, on vit revenir la chaloupe, qui, par un signe convenu, fit connaître à lord Exmouth qu'aucune réponse ne lui avait été transmise. Chaque bâtiment reçut aussitôt l'ordre d'aller prendre la position qui lui avait été assignée.

La *Queen Charlotte* devait commencer l'attaque; elle vint jeter l'ancre près de l'extrémité du môle. Sa batterie de tribord pouvait ainsi prendre en flanc l'ensemble des batteries algériennes espacées de cette extrémité jusqu'au phare. Le môle était, en ce moment, couvert d'une foule de soldats turcs et indigènes, et un grand nombre de ces derniers étaient montés sur le parapet afin de mieux voir les vaisseaux anglais.

Lord Exmouth, qui se tenait à la poupe de sa frégate et avait remarqué cette particularité, leur fit plusieurs fois, par un geste expressif, signe de quitter un poste qui allait bientôt devenir si dangereux; mais ce fut inutilement. L'équipage de la *Queen Charlotte* fit alors entendre trois *hurrahs*, et à peine les derniers cris montaient-ils dans l'es-

pace, que trois coups de canon partirent successivement des batteries du môle.

A cette insolente agression, la *Queen Charlotte* répondit par une terrible bordée qui enleva plus de cinq cents des Algériens qui couvraient le parapet. Le *Leander* vint alors s'embosser près du vaisseau amiral et à l'entrée du port, tandis que le reste de la flotte anglaise, passant derrière les deux navires, allait occuper les stations désignées. L'escadre hollandaise avait jeté l'ancre devant les ouvrages qui couvraient la ville au midi; les bombardes furent placées à la distance de six mille pieds de France à l'est du phare, et quant à la flottille de chaloupes canonnières elle fut, sous la direction du capitaine Mitchell, disséminée sur toute la ligne de bataille, mais plus particulièrement à l'entrée du port.

Avant que le combat devînt général, la *Queen Charlotte* avait déjà détruit les fortifications du môle; se tournant ensuite vers le Nord, elle renversa la tour du phare et démonta l'une après l'autre chacune des batteries du rempart. On vit alors, disent les relations anglaises de l'époque, un chef algérien monter sur les ruines du parapet, et, dans sa rage impuissante, menacer, en brandissant son cimeterre, la frégate de lord Exmouth.

Peu de temps après le commencement de l'action, une flottille de chaloupes algériennes s'était

avancée, à la faveur de la fumée, jusqu'à portée de mousquet de la *Queen Charlotte* et du *Leander;* une décharge de ce dernier bâtiment mit trente-trois de ces chaloupes hors de combat. Lord Exmouth venait d'envoyer un message à l'amiral Van-der-Capellen, pour lui exprimer sa satisfaction de l'effet produit par son feu sur les batteries méridionales du port.

A quatre heures, une canonnade terrible et incessante n'ayant encore amené les Algériens à produire aucun signe de soumission, lord Exmouth se décida à brûler la flotte ennemie, qui, comme nous l'avons déjà dit, était rassemblée dans la rade. En conséquence, la frégate algérienne fut abordée et incendiée à l'aide de torches et de brûlots; mais cette frégate, un peu isolée des autres navires, brûla sans leur communiquer l'incendie qui l'anéantissait avec une effroyable rapidité. Les chaloupes canonnières de lord Exmouth ouvrirent alors leur feu sur un second bâtiment placé au centre de la flottille ennemie, et l'effet de cette tentative nouvelle fut aussi prompt que terrible. En peu de temps, malgré les efforts des soldats algériens et turcs, accourus en foule pour aider les matelots à combattre l'élément destructeur, la flotte tout entière était la proie des flammes, qui se communiquèrent ensuite aux magasins et à l'arsenal.

Omar, dey d'Alger, avait montré une grande fermeté de caractère avant et pendant le combat. Lord Exmouth lui envoya un dernier message pour l'avertir que, s'il ne se hâtait d'adhérer aux conditions qui lui avaient été transmises, le bombardement, un instant suspendu, serait continué jusqu'à l'entière destruction de la ville. Le lieutenant Burgess fut chargé de porter au dey l'ultimatum britannique. Les conditions étaient toujours les mêmes, c'est-à-dire la délivrance immédiate et sans rançon de tous les esclaves chrétiens, l'abolition de l'esclavage, et la paix avec les Pays-Bas aux mêmes conditions qu'avec l'Angleterre. Les bombardes et chaloupes canonnières reprenaient en même temps leur première position, et, suivant l'opinion de tous les consuls européens, si le feu eût été rouvert contre la place, deux heures après la ville tout entière eût disparu sous les décombres.

Un parlementaire algérien, accompagné du consul de Suède, vint donc bientôt informer lord Exmouth que ses conditions étaient acceptées. Omar avait dû céder aux instances de ses officiers, qui n'avaient pu que difficilement lui faire comprendre l'impossibilité d'une défense plus longue.

Douze cents esclaves furent délivrés et embarqués dès le lendemain, puis transportés plus tard dans leur patrie respective. Les Anglais eurent

818 hommes mis hors de combat, et les Hollandais, leurs braves alliés, une centaine environ. Lord Exmouth mit à la voile le 3 septembre 1816, pour retourner en Angleterre, où il fut accueilli avec enthousiasme. Le ministère lui conféra le titre de vicomte, et la ville de Londres lui offrit une épée d'honneur, magnifiquement enrichie de diamants. Plusieurs souverains étrangers lui envoyèrent également les insignes de leurs ordres militaires.

Nous avons dit que douze cents esclaves furent délivrés à Alger par lord Exmouth; dix-huit cents autres prisonniers chrétiens avaient précédemment été arrachés par lui aux tortures de l'esclavage dans le cours de cette campagne. La brillante expédition de 1816 eut donc à peu près tous les résultats humanitaires qu'il était permis d'en attendre. En fut-il de même quant aux résultats politiques? Nous ne le pensons pas.

Combinée avec talent, exécutée avec vigueur, l'expédition de 1816 fit le plus grand honneur à la marine britannique; mais quel résultat politique en fut la conséquence? un traité entre la Régence et l'Angleterre, qui avait pour bases les conditions que nous avons mentionnées plus haut, conditions qui ne devaient pas être prises longtemps au sérieux par la moins civilisée des deux parties contractantes. Un tel résultat était-il

suffisant? Valait-il le sang versé? Et l'Angleterre ne dut-elle pas regretter amèrement la belle occasion, perdue par elle alors, d'établir au moins un protectorat sur le point le plus important du littoral de l'Afrique? Non moins habiles et plus prévoyants, ce n'est point ainsi que nous avons procédé en 1830, et peut-être le souvenir de la faute commise a-t-il rendu plus pénible encore le sentiment de colère et d'envie que notre conquête a éveillé dans le cœur de la nation britannique.

L'expédition de lord Exmouth fut un beau fait d'armes, et rien de plus; mais quel parti l'Angleterre en pouvait tirer!

III.

SESSION DE 1817. — ATTENTAT CONTRE LE PRINCE RÉGENT. — ÉMEUTES A LONDRES ET DANS LES COMTÉS. — SUSPENSION DE L'HABEAS CORPUS. — JUGEMENT ET CONDAMNATION DES SÉDITIEUX. — MORT DE LA PRINCESSE CHARLOTTE. — SITUATION POLITIQUE, MORALE ET FINANCIÈRE DU PAYS.

Des diversions de cette nature peuvent bien apporter un remède momentané au mal secret qui tourmente un peuple, mais l'amélioration qui paraît en résulter tout d'abord n'est trop souvent que superficielle. L'expédition bien dirigée et coura-

geusement exécutée de lord Exmouth fit éprouver à l'Angleterre une grande satisfaction d'amour-propre; malheureusement le contre-coup moral que ce fait devait naturellement produire, c'est-à-dire le réveil du sentiment national, ne fut que très-faiblement ressenti par les classes inférieures du Royaume-Uni dont la situation intérieure ne semblait pas, au commencement de 1817, moins alarmante que par le passé.

Aussi, à l'ouverture de la session du parlement, le régent, après avoir parlé, dans son discours, du récent et glorieux succès de la marine anglaise, crut devoir insister sur l'état moral du pays et sur la détresse des classes pauvres, détresse qui demandait un remède immédiat. « J'ai une entière confiance, ajouta-t-il, dans l'énergie d'une population qui s'est montrée durant la guerre si forte contre les adversités de toute nature qui venaient cruellement l'assaillir, et je connais trop bien toutes les sources de notre prospérité nationale pour ne pas espérer que nous parviendrons à surmonter les difficultés qui nous environnent. Je regrette qu'un déficit se soit manifesté dans le budget de cette dernière année; je crois qu'il n'a été produit que par des causes temporaires, et j'éprouve une grande consolation en disant que l'on pourvoira aux besoins des services publics sans ajouter aux charges du peuple. »

Mais au moment où le prince régent retournait du parlement au Palais et traversait Saint-James Park, sa voiture fut tout à coup assaillie par un rassemblement des plus hostiles.

— Il est insensible aux souffrances du peuple et ne veut pas entendre nos plaintes! criait la foule irritée.

Des pierres et autres projectiles furent alors lancés sur les panneaux de la voiture, dont les glaces volèrent en éclats, frappées, dirent les gens de la suite du prince, par la balle d'un fusil à vent.

Lord Sidmouth vint immédiatement apporter à la chambre des lords la nouvelle de cet attentat. Toute discussion fut renvoyée au lendemain: les deux chambres se réunirent en conférence, et décidèrent qu'une adresse collective serait envoyée par elles au prince régent pour le féliciter d'avoir échappé au danger qui l'avait menacé. Une proclamation fut également rédigée, et l'on y promettait une récompense de mille livres sterling à celui qui mettrait les coupables entre les mains de la justice, promesse qui, du reste, n'amena aucun résultat.

Un message du prince régent fut communiqué aux deux chambres le 3 février. Il annonçait la production de plusieurs pièces relatives aux meetings séditieux qui s'étaient tenus sur plusieurs

points du royaume et aux machinations tendant à troubler la tranquillité publique, à détourner l'affection du peuple de la personne et du gouvernement du roi, non moins qu'à renverser les lois et la constitution du pays. Le prince attirait sur le contenu de ces différentes pièces l'attention immédiate du parlement.

Elles furent aussitôt confiées, dans chacune des deux chambres, à l'examen d'un comité secret.

Mais il ne s'agissait pas seulement de reconnaître le mal et de le combattre, il fallait encore en constater l'origine : c'est ce que sembla faire lord Castlereagh en venant quelques jours après demander, dans la chambre des communes, qu'un comité fût également nommé pour examiner avec soin l'état des revenus et des charges du royaume. Lord Castlereagh ajouta qu'il était chargé par le prince régent de déclarer que « sympathisant plus que tout autre avec les souffrances d'un peuple généreux, S. A. R. était décidée à céder cinquante mille livres sterling par an sur le revenu attribué à ses dépenses personnelles aussi longtemps que dureraient les difficultés présentes, et que l'intention des ministres était d'imiter cet exemple en sacrifiant volontairement un dixième de leurs appointements; » conduite généreuse qui malheureusement ne fut imitée que par quelques-uns des hauts fonctionnaires de l'État.

Cependant, malgré l'attente des mesures coërcitives annoncées par le gouvernement, la populace, dirigée par Henri Hunt et ses amis, s'était réunie dans Spa-fields à Londres sous prétexte de signer une pétition en faveur de la réforme parlementaire. Cette audacieuse démonstration activa les travaux des comités secrets, qui présentèrent bientôt leurs rapports aux deux chambres.

Suivant ces rapports, une vaste conspiration contre le gouvernement, les lois et la propriété, existait à Londres et dans plusieurs autres parties du royaume. Des adresses révolutionnaires avaient été répandues à profusion dans le peuple; les conspirateurs possédaient des fabriques privées d'armes, de cocardes et de bannières tricolores; plusieurs tentatives avaient été faites pour séduire les soldats; des communications régulières s'étaient établies entre les confédérés de Londres et ceux des comtés; enfin plusieurs sociétés secrètes, sous le nom de clubs *de Hampden* et *des Philanthropes*, se réunissaient fréquemment, et les anarchistes semblaient avoir pris toutes leurs mesures pour produire, à une époque déterminée, un soulèvement général du peuple.

Ces rapports produisirent un grand effet dans les deux chambres. Il devenait évident qu'un danger très-sérieux menaçait le trône et la constitution, danger que l'on n'avait jamais supposé aussi

grave. Quatre individus désignés comme chefs du mouvement, Preston, le jeune Watson, Hooper et Keene furent envoyés à la Tour sous l'accusation de haute trahison, et une récompense de cinq cents livres sterling fut promise à celui qui arrêterait le nommé Thistlewood, qui avait participé au complot. Puis lord Sidmouth demanda, dans la chambre haute, la suspension momentanée de l'*habeas corpus.*

Ce bill de suspension passa à la chambre des lords malgré la protestation de dix-huit pairs, qui motivèrent leur refus de concours en disant que les lois existantes leur semblaient devoir suffire pour combattre le danger présent, et qu'il était inutile d'avoir recours à de nouvelles mesures législatives. La chambre des communes le vota sans discussion importante, et lord Castlereagh lui proposa d'autres mesures préservatrices. C'est ainsi que furent remises en vigueur plusieurs dispositions adoptées, en 1795, pour la sécurité de la personne du roi, la suppression des meetings séditieux et la punition des sociétés secrètes. Pendant ce temps, de nombreuses pétitions contre les restrictions apportées aux libertés publiques étaient adressées au parlement, qui, à une grande majorité, décida qu'il n'y avait pas lieu d'y faire droit.

La suspension de l'*habeas corpus* n'avait cepen-

dant été demandée que pour trois mois; mais on sait quelle est la portée et la gravité d'une telle mesure chez un peuple qui considère avec raison la liberté individuelle comme le plus précieux de ses droits. Malheureusement de nouveaux troubles survenus à Manchester, à Birmingham, à Nottingham, à Derby, engagèrent, ainsi que nous allons le voir, le parlement à prolonger la suspension jusqu'au mois de mars 1818. Cette dernière mesure fut adoptée presque à l'unanimité.

C'est qu'en effet les troubles de Manchester présentaient un caractère alarmant: un grand nombre d'individus s'intitulant eux-mêmes *amis de la réforme parlementaire*, avaient pris la détermination extrême de marcher en armes sur Londres, dans le but d'exposer leur détresse au régent, et d'en obtenir justice. Chacun de ces individus s'était, dans ce dessein, muni d'un panier de provisions et d'une couverture de lit qui pourrait au besoin lui tenir lieu de manteau. C'était à Manchester que tous devaient se réunir pour le départ, dont ils avaient déjà fixé le jour; mais les autorités de la ville, ayant eu connaissance de ce fait, n'hésitèrent pas à requérir l'assistance de la force armée, et se présentèrent au jour indiqué accompagnées d'un détachement de dragons. Les instigateurs du meeting et les chefs de l'association occupaient une estrade;

elle fut rapidement entourée par les soldats, et seize conjurés furent arrêtés. Déjà la veille deux des meneurs les plus influents, nommés Johnson et Ogden, avaient été incarcérés. Ce rassemblement, bien que dispersé par les dragons, se reforma en dehors de la ville, et se mit en marche pour Londres. Toutefois la majeure partie des individus qui le composaient ne dépassa pas Macclesfield, où se trouva sous les armes un escadron de la *Yeomanry*[1]. Quelques-uns de ces malheureux, accablés de fatigue, sans ressources, sans pain, se jetèrent dans le Staffordshire, et là se termina sans bruit cette échauffourée que le peuple anglais désigna sous le nom de *Blanketeering expedition*[2].

Au mois de juin les prisonniers de la Tour furent cités à comparaître devant le jury, pour avoir à se défendre de l'accusation portée contre eux. Le procès de Watson fut jugé le premier, et dura plusieurs jours. Watson, qui fut habilement défendu par les avocats Copley et Wetherell, avait pour principal accusateur un espion nommé Castles, dont le caractère peu honorable indisposa les jurés et nuisit à l'effet d'une déposition qui ne pouvait laisser aucun doute sur la culpabi-

1. La *Yeomanry* est une sorte de garde nationale à cheval composée uniquement des fermiers et propriétaires ruraux des comtés.

2. Ou littéralement : « L'expédition des couvertures de lit. »

lité de l'accusé. Ce dernier fut déclaré non coupable, aux applaudissements d'une multitude immense qui remplissait toutes les rues avoisinant Westminster-Hall.

Plus tard, les dispositions séditieuses des classes manufacturières dans les comtés du nord et du centre forcèrent le gouvernement à nommer une commission spéciale, qui devait siéger à Derby et juger les cas très-graves qui se présentaient chaque jour. En quelques mois ce tribunal extraordinaire eut à juger un grand nombre de coupables. Vingt-trois de ces malheureux furent condamnés à mort, mais trois seulement, les nommés Brandreth, Ludlam et Turner, furent exécutés. La suspension de l'*habeas corpus* avait naturellement renversé les espérances des partisans de la réforme, et surtout de ses apôtres. M. Cobbett, l'un des plus fougueux orateurs des clubs, jugea prudent de se retirer en Amérique ; il avait dit à la populace qu'elle tenait dans ses propres mains le véritable remède à l'oppression dont elle gémissait, et promit de revenir dès que l'Angleterre serait rentrée en jouissance de la constitution qui la protégeait.

Le parlement avait été prorogé au 12 juillet 1817. Les incidents les plus importants de cette session furent la nomination d'un comité chargé d'examiner la loi sur les pauvres, et les discours de M. Brougham demandant la liberté du com-

merce et le rapport des lois sur la navigation.

Mais un événement qui changea l'ordre de succession au trône vint, tout en détournant les esprits des intrigues politiques et des conspirations, réunir les opinions diverses en un même sentiment de douleur, et plonger l'Angleterre dans un deuil profond : la princesse Charlotte, fille unique du prince régent, l'héritière présomptive de la couronne, succomba, âgée de vingt ans à peine, aux suites d'une couche laborieuse, et sans laisser de postérité. On sait que, destinée par son père au prince Guillaume d'Orange, aujourd'hui roi de Hollande, cette jeune princesse, véritable idole de la nation, avait récemment épousé le duc Léopold de Saxe-Cobourg. Singulière destinée que celle de ces deux princes, qui, se rencontrant l'un en face de l'autre dans les deux plus importantes situations de leur vie, furent deux fois rivaux, et dont l'un, toujours moins heureux que l'autre, noble cœur cependant et loyal caractère, se vit enlever par son habile compétiteur sa fiancée d'abord, et plus tard son royaume.

L'aspect général de la Grande-Bretagne présentait alors quelques traits dignes d'être observés.

Dans le parlement, un ministère composé d'hommes exclusifs et énergiques mais d'une assez faible portée d'esprit au point de vue politique, y trônait en face d'une opposition sans influence,

sans force et sans consistance ; ce ministère jouissait encore de toute la popularité que lui avait value la chute de Napoléon, bien qu'il n'eût contribué à ce résultat que par une grande persévérance et en se tenant toujours prêt à profiter des fautes de son aventureux adversaire, tandis que l'opposition n'avait point encore su reconquérir les sympathies d'un peuple dont elle avait longtemps froissé les instincts nationaux dans un but purement systématique.

Dans le pays, la situation financière présentait de notables améliorations ; les céréales étaient à un bon prix, et l'argent devenait moins rare ; mais une violente agitation tourmentait les classes laborieuses ; l'Irlande grondait sourdement ; enfin, la suspension de l'*habeas corpus*, en produisant tous les abus d'un détestable espionnage et toutes les injustices d'un système odieusement préventif, avait éveillé dans le peuple, avec un vif sentiment de l'atteinte portée à ses libertés, un non moins vif désir d'étudier et de bien comprendre la constitution au nom de laquelle tous les partis prétendaient agir ; aussi croyons-nous être dans le vrai en disant que de cette époque transitoire date la prodigieuse extension des doctrines réformatrices dont quelques-unes devaient triompher plus tard.

IV.

ÉTABLISSEMENT ET PROGRÈS SUCCESSIFS DE LA PUISSANCE ANGLAISE DANS L'INDE. — GUERRES ENTRE LES FRANÇAIS ET LES ANGLAIS. — HYDER-ALI FONDATEUR DE L'EMPIRE DE MYSORE. — CONQUÊTE DE CET EMPIRE. — ADMINISTRATION DE SIR WARREN-HASTINGS, DE LORD CORNWALLIS ET DE LORD WELLESLEY. — PREMIÈRE GUERRE AVEC LES MAHRATTES. — RENOUVELLEMENT DES PRIVILÉGES DE LA COMPAGNIE DES INDES (1813). — CONSTITUTION DE LA COMPAGNIE DES INDES. — LE MARQUIS DE HASTINGS GOUVERNEUR GÉNÉRAL. — GUERRE AVEC LES GOORKAS. — L'ILE DE CEYLAN DEVIENT POSSESSION ANGLAISE. — PROJET FORMÉ PAR LORD HASTINGS DE RÉUNIR EN UNE MÊME CONFÉDÉRATION, SOUS LE PROTECTORAT DE LA GRANDE-BRETAGNE, TOUS LES ÉTATS INDÉPENDANTS DE L'INDE. — GUERRE CONTRE LES PINDARRIES. — LE PESCHWAH DE POONAH ET LE RAJAH DE NAGPOOR PRENNENT LES ARMES. — POONAH EST OCCUPÉ PAR LES ANGLAIS. — LE PESCHWAH ABDIQUE. — LE RAJAH DE NAGPOOR TOMBE AU POUVOIR DES ANGLAIS. — LES POSSESSIONS BRITANNIQUES S'ÉTENDENT DU GANGE A L'INDUS.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de remonter à l'origine de l'empire anglais dans les Indes-Orientales, ni de décrire longuement les progrès de cette immense conquête, que nous

n'hésitons pas un instant à qualifier d'admirable, et dont on chercherait vainement un second exemple dans l'histoire moderne d'aucun peuple.

Toutefois, et pour mieux faire comprendre l'état de la puissance anglaise dans les Indes après la chute de Napoléon et le rétablissement de la paix, il est nécessaire d'exposer sommairement les faits antérieurs à notre point de départ. Ces faits sont généralement moins connus que l'histoire de la Grande-Bretagne avant 1815, et d'ailleurs rien n'est plus curieux à observer que les phases diverses d'une entreprise où le génie anglais s'est déployé tout entier.

La série des événements qui composent l'histoire de l'établissement des Anglais dans l'Inde peut se diviser en cinq périodes distinctes :

La première de ces périodes commence à l'arrivée des Anglais au Bengale, et se termine à la conquête de cette province et de celles de Bahar et d'Orissa ; la seconde renferme la lutte des forces anglaises et françaises dans l'Inde ; la troisième les guerres de l'Angleterre avec l'empire de Mysore, création du génie de Hyder-Aly, que ne put maintenir, malgré ses nobles efforts, son malheureux fils Tippoo-Saïb. La quatrième période se rapporte à l'expédition des Anglais contre les Mahrattes auxquels s'était rallié le plus grand nombre des peuples indigènes, expédition dont le

succès fit de l'Angleterre l'arbitre des Indes-Orientales. La reconnaissance générale de la suprématie anglaise signale, enfin, la cinquième qui renferme les conflits survenus entre la Compagnie et les populations indoues.

Dans la première de ces périodes, un fait est surtout curieux à constater; c'est l'établissement des relations primitives entre les Européens et les indigènes. En 1549, un Italien forme une compagnie et obtient une charte royale pour faire le commerce avec les Indes-Orientales; puis de nombreuses tentatives sont renouvelées jusqu'en 1553 pour parvenir aux Indes par les passages du nord-est et du nord-ouest; les Portugais avaient déjà découvert la route circulaire par le cap de Bonne-Espérance. Willoughby et son équipage périssent de froid en voulant tenter ce nouveau passage; mais les Anglais ne se laissent pas décourager par un premier désastre. En 1600, cent un négociants de la Cité de Londres, réunis en compagnie, obtiennent une charte de la reine Élisabeth pour transporter dans l'Inde le commerce britannique, et consacrent à ce commerce un capital de 30,113 liv. st.

Cependant les Portugais, qui déployaient dans leur conquête de grandes connaissances et un courage non moins remarquable, possédaient déjà presque tout le commerce des parages indiens.

En 1614, les Anglais, sous les ordres de Downton, s'unissent aux féroces Mongols pour exterminer ces Portugais trop habiles et trop heureux; triste début d'une politique implacable.

D'un autre côté, et suivant les mêmes principes, les Hollandais exerçaient sur les Anglais des cruautés semblables en les chassant des îles de Landoire et de Puto, puis en les exterminant, en 1623, à Amboyna. Mais, nonobstant toutes ces persécutions, les affaires de la compagnie des Indes florissaient. Mum, qui en était vice-gouverneur, fit, en 1664, un rapport au parlement dans lequel il prouva que le commerce de la compagnie s'élevait chaque année à 1,255,444 liv. st.

Une nouvelle lutte devait bientôt s'engager, et la France allait paraître sur la scène.

En 1664, il s'établit à Paris une compagnie pour les Indes-Orientales. Un grand nombre de négociants français s'engagèrent dans cette vaste entreprise, et pendant ce temps, en Angleterre, on réclamait hautement contre le monopole que semblait vouloir s'attribuer la compagnie anglaise. Cependant la marche de celle-ci ne fut point arrêtée par cette opposition bruyante. Plusieurs petits villages situés sur les bords du Gange furent achetés par elle en 1698. La compagnie ne possédait alors qu'un territoire de quelques lieues

d'étendue, et telle fut la base étroite sur laquelle s'éleva si rapidement l'empire britannique de l'Inde.

Le hasard, le voisinage, les intérêts du commerce, les intérêts particuliers, plus actifs encore, avaient peu à peu mêlé les affaires des Anglais à celles des princes ou gouverneurs indigènes. Tantôt ils leur prêtaient de l'argent, tantôt ils leur fournissaient quelques corps de troupes auxiliaires. Qu'arrivait-il ensuite? C'est qu'en raison de l'accumulation des intérêts, les dettes de ces princes s'accroissaient continuellement; c'est que la solde des troupes auxiliaires leur créait, en s'arriérant de plus en plus, d'insurmontables difficultés. Obligés qu'ils étaient après certain délai de faire face à d'impérieux engagements, ils cédaient à leurs créanciers, tantôt une portion de leur revenu, tantôt une partie de leur territoire: l'administration des provinces et le territoire lui-même passaient ainsi peu à peu, et pour ainsi dire forcément, des mains des princes mongols et indous dans celles des marchands anglais. Est-il un calcul plus habile, est-il un machiavélisme plus savant que celui qui simule autant la fatalité et le hasard? Aucune nation du monde ne peut contester à la Grande-Bretagne cette redoutable supériorité.

Lorsque l'Angleterre et la France se trouvèrent

en présence dans l'Inde, la compagnie française avait acquis sur la côte de Coromandel une prépondérance non moins grande que celle acquise au Bengale par les négociants anglais. Après avoir éclaté en Europe entre l'Angleterre et la France, la guerre commença dans l'Inde en 1744. Les Français obtinrent d'abord de glorieux succès. C'était le temps des Dupleix, des Bussy, et des La Bourdonnais, et le début de la lutte fut ce qu'on devait attendre de tels hommes, ardents ennemis de la suprématie anglaise. La Bourdonnais et Dupleix aspiraient tous deux à l'anéantissement de la puissance britannique dans l'Inde; mais tous deux tendaient à ce but par des voies bien différentes : La Bourdonnais voulait réunir toutes les forces françaises pour attaquer l'ennemi sur les côtes; il voulait l'écraser à Madras et à Calcutta, tâche glorieuse et possible, grâce à ses talents et à son énergie. Les projets de Dupleix étaient tout autres. En se mêlant aux intérêts politiques des princes de l'Inde, Dupleix voulait en arriver à dominer l'Inde entière : il prétendait, en agissant diplomatiquement et pacifiquement, amener l'Inde elle-même à expulser de son sein les astucieux conquérants qui savaient si bien s'enrichir de ses dépouilles. Ainsi, prenant leur point de départ dans deux systèmes complétement opposés, Dupleix et La Bourdonnais, en

dépit de leur égale supériorité d'esprit, ne devaient et ne pouvaient pas s'entendre. Plus tard, le malheureux Lally allait être chargé de défendre les intérêts français dans l'Inde; mais la force des événements devait triompher de la volonté de l'homme, et, grâce à de déplorables traités, peu de vestiges de la domination française subsistaient dans les Indes en 1765.

A cette époque, presque tout l'Indostan était soumis aux Mahrattes. Abdallah, prince de la Perse orientale, avait dirigé des forces considérables contre les Anglais, et la sanglante bataille de Putna agrandit le territoire de la compagnie tout en augmentant sa puissance. Le vieux système des Romains, consistant à semer la division entre deux princes et à aider l'un contre l'autre pour les vaincre et les dépouiller tous deux, fut alors adopté par elle. Warren Hastings l'étendit et le compléta par la corruption et la plus affreuse tyrannie. Les cruautés de ce gouverneur surpassèrent tout ce qu'on peut imaginer de plus révoltant et de plus horrible. Burke en fit l'exposé dans le célèbre procès intenté au farouche gouverneur, procès qui dura sept ans, mais dont l'issue ne fut pas favorable à la justice et à l'humanité.

Longtemps la guerre de l'Inde avait été tout européenne; puisque entre la France et l'Angle-

terre les intérêts débattus étaient purement européens ; mais bientôt l'Inde musulmane allait descendre dans la lice, et le célèbre Hyder Ali, véritable personnification de l'islamisme, allait combattre à la tête de la vieille civilisation orientale contre la civilisation moderne de l'Angleterre.

D'abord simple soldat dans les troupes de Mysore, Hyder Ali, promptement parvenu au premier grade de la milice, avait enfin usurpé l'autorité suprême. Souverain absolu d'une partie de la Péninsule, il engagea dès lors une lutte habile et sanglante contre la domination anglaise, et jamais il ne cessa de se montrer digne de la haute fortune à laquelle il était parvenu. Il eut comme un pressentiment du grand art de la guerre moderne ; toutefois que pouvait-il faire contre la puissance de la discipline et de l'organisation ? Il fut vaincu. Mais Tippoo son fils avait hérité d'une partie des talents de son père et de toute sa haine contre les Anglais.

Cornwallis avait, en 1786, été nommé gouverneur de l'Inde ; c'était un homme du caractère le plus honorable, et par suite de ses vues éclairées un bouleversement complet s'opéra dans les propriétés comme dans les finances de la vaste contrée qui lui avait été confiée. Cornwallis essaya même d'atténuer les déplorables conséquences de la barbare administration de Warren Hastings,

en formant des projets philanthropiques pour l'amélioration du sort des malheureux Indiens, et, s'il ne parvint pas toujours à exécuter ses louables desseins, son passage au pouvoir n'en fut pas moins un grand bienfait. En 1782, le parlement déclara d'une manière solennelle: « Que tout projet de poursuivre la conquête de l'Inde était contraire aux vœux, à l'honneur et à la politique de la nation britannique. » Déclaration hypocrite à laquelle applaudirent alors tous les anglomanes de France, mais qui n'eut, par le fait, aucune des conséquences qu'on aurait pu en attendre. Un an après, les Anglais s'emparaient en effet de trois nouveaux districts, et une alliance était conclue par eux avec le Nizâm et les Mahrattes contre Tippoo Saïb.

Suivant en cela l'exemple de son père, Tippoo avait toujours recherché l'appui de la France; mais les effets de la révolution française se faisaient déjà sentir dans les parties les plus reculées de l'Inde. La France perdit bientôt, en 1795, Pondichéry, son dernier établissement indien. Les Hollandais étaient en même temps expulsés de ces contrées. Ceylan, Banda, les Moluques, Amboyna, passèrent immédiatement sous la domination britannique. Toutefois Tippoo, croyant pouvoir recouvrer ce qu'il avait perdu, fit entendre de nouveau son cri d'indépendance et de

guerre, et le général Baird marcha aussitôt contre Seringapatam.

Cette forteresse importante avait été jusque-là considérée comme imprenable, du moins pour des armées indigènes. Baird l'enleva d'assaut à la tête des colonnes anglaises, malgré les efforts désespérés de Tippoo Saïb, qui combattit avec le courage d'un lion. Les Anglais, après leur victoire, trouvèrent son cadavre couvert de blessures et entouré d'ennemis abattus : c'était ainsi que devait mourir le fils de Hyder Ali.

Les États de ce prince furent alors partagés entre les Anglais et le Nizâm : les Mahrattes refusèrent la portion que leur offraient leurs alliés, et l'année suivante le Nizâm était obligé de céder la sienne à la compagnie des Indes. Après la chute de Mysore, les Mahrattes demeurèrent seuls assez puissants pour disputer aux Anglais l'empire de l'Inde. Wellesley avait remplacé le général Baird dans le commandement de l'armée anglaise. Les Mahrattes essuyèrent plusieurs défaites successives, et furent contraints d'interrompre une lutte désormais inutile et désastreuse. Mais, plus tard, des bandes d'aventuriers connus sous le nom de Pindarries ayant engagé une nouvelle lutte contre les Anglais, cette tentative devait, ainsi que nous le verrons plus tard, ranimer l'ancienne audace des Mahrattes.

Au commencement de l'année 1813, la compagnie des Indes avait sollicité du parlement le renouvellement de ses priviléges. Le 13 mars de cette même année, lord Castlereagh présenta à la chambre, en comité secret, une série de résolutions contenant les modifications à introduire dans le système existant. Le nouveau bill fut présenté le 26 juin, et un mois après il était adopté par les deux chambres.

Ce fut en 1698 que la compagnie des Indes acquit, moyennant une rente annuelle, le premier terrain sur lequel devait être construite plus tard la ville de Calcutta. Il s'était élevé de vives discussions entre le gouvernement et la compagnie à l'occasion des avances de fonds qu'elle lui avait faites; ces différends et la désastreuse concurrence d'une autre association qui se forma pour le commerce des Indes, firent tomber à 37 pour 100 les actions de la compagnie. Heureusement pour elle, et grâce à l'intervention de lord Godolphin, elle se réunit, en 1708, à sa rivale, et à partir de cette époque toutes deux ne formèrent qu'une seule et même association. En 1783, Fox, sans avoir aucun égard pour les droits des actionnaires, proposa de transférer tout le pouvoir de la compagnie entre les mains des ministres du roi. Cette motion fut repoussée par la chambre haute; mais une loi rédi-

gée par Pitt, dans un esprit différent, fut adoptée en 1784.

Suivant les dispositions de cette loi, les actionnaires de la compagnie, propriétaires originels, conservèrent des droits importants. Il fut décidé que 1,000 liv. st. d'actions donneraient droit à une voix dans l'assemblée générale des actionnaires; 3,000 liv. st., à deux voix; 6,000 liv. st., à trois voix; 10,000 liv. st. et au-dessus, à quatre voix. Cette assemblée générale nommait vingt-quatre directeurs, dont six sortaient chaque année. Le gouvernement de l'Inde était confié à un gouverneur général avec quatre conseillers. Un grand juge et trois conseillers rendaient la justice, tandis qu'une autre autorité spéciale dirigeait le commerce, et qu'un département du gouvernement (*the board of control*) prenait connaissance des actes de l'administration des colonies et les contrôlait d'une manière efficace. Ce bureau avait en tout temps le droit d'inspecter les registres, se faisait délivrer copie des dispositions les plus importantes, et enfin influait sur la fixation des dividendes.

Le 21 juillet 1813, une nouvelle loi sur la compagnie des Indes fut, ainsi que nous l'avons dit, adoptée par les chambres. En voici les principales dispositions :

Les possessions au nord de l'équateur devaient demeurer sous la domination de la compagnie; elle conservait exclusivement le droit de commerce avec la Chine, et, à compter du 10 avril 1831, le parlement pouvait, après avoir prévenu la compagnie trois ans d'avance, et lui avoir remboursé tout ce que lui devait l'État, mettre fin à tout commerce exclusif.

Suivant cette loi, les sujets anglais pouvaient importer partout ailleurs qu'en Chine les marchandises d'Asie non prohibées, à l'exception du thé. Certains ports d'Asie et d'Europe étaient fixés pour recevoir ces importations, et certaines règles établies relativement à la manière dont les marchandises y seraient débarquées. Aucun bâtiment n'appartenant pas à la compagnie ne pouvait jauger moins de 350 tonneaux. Personne ne pouvait s'établir aux Indes sans la permission des directeurs. La compagnie devait consacrer tous les ans au moins un lack de roupies (à peu près 240,000 fr.) à l'éducation des indigènes, et ne pouvait nommer aux emplois que des individus ayant reçu de l'instruction et résidant aux Indes depuis un certain nombre d'années.

Du reste, les revenus de la compagnie devaient être, à l'avenir, complétement distincts de ses produits de commerce, et administrés séparément. Cette loi de 1813 déclarait également que la levée

de nouveaux impôts et l'emploi des deniers publics seraient désormais soumis à l'examen du bureau de contrôle. Elle posait, en outre, des règles pour l'emploi de l'argent, le remboursement des dettes et le partage des dividendes, qui ne devaient jamais dépasser 10 pour 100.

Le marquis de Hastings, alors comte de Moira, avait, en 1813, été nommé gouverneur général de l'Inde, en remplacement de lord Minto.

C'est à lord Hastings qu'était réservé l'honneur de terminer la guerre du Nepaul, guerre difficile et meurtrière qui fournit aux troupes anglaises plusieurs occasions de se signaler. Les Goorkhas, peuplade belliqueuse, voulurent en vain résister encore. Quelques victoires, surprises, en quelque sorte, par ces nouveaux et courageux ennemis de la domination britannique, derniers représentants des vieilles races indoues qui avaient prouvé leur esprit chevaleresque non moins que leur intrépidité, furent bientôt suivies de sanglantes défaites. Les Anglais avaient repris l'avantage que la discipline devait leur donner. La province de Kumaoun tomba en leur pouvoir; puis, forçant Umur-Sing à capituler, ils obtinrent l'abandon de tout le territoire situé à l'ouest de cette province.

La cour de Katmandoo, effrayée de ces revers, voulut alors négocier; mais les prétentions du gouverneur général ayant été jugées trop rigoureuses,

lord Hastings fit plusieurs concessions, et, après de longs pourparlers, un traité de paix fut signé le 28 novembre 1815. Ce traité, qui avait été conclu par un membre important de la famille du rajah Umur-Sing, fut ratifié par le gouverneur général, et publié officiellement à Calcutta. Les troupes anglaises retournèrent aussitôt dans leurs cantonnements, et les magasins furent désorganisés.

Cependant les dispositions de la cour de Katmandoo s'étaient subitement modifiées. Le rajah refusa de souscrire au traité; l'abattement avait fait place à l'espérance; les chefs rappelaient hautement les victoires qui avaient inauguré la campagne, et provoquaient l'esprit belliqueux de la nation.

Le major Bradshaw s'empressa d'avertir le gouverneur général qu'il n'avait pas reçu la copie du traité dans le délai fixé pour la ratification, et que les Goorkhas, au lieu de désarmer, levaient et réunissaient de nouvelles troupes. Lord Hastings donna tout aussitôt l'ordre de faire rétrograder les colonnes anglaises, et chargea sir David Ochterlony du commandement en chef de l'armée. Ce général comprit qu'avec des troupes fatiguées et des dépôts en désordre, il fallait mener vivement la guerre et effrayer l'ennemi par quelque coup d'éclat. Le 10 février 1816, Ochterlony fit donc reprendre l'offensive à son armée, dont il encou-

rageait les efforts en partageant ses privations et ses fatigues. Bientôt la bataille de Seek-hur-Kutree et la perte du fort de Hureepoor engagèrent le rajah à abandonner son système de guerre et à se soumettre définitivement. Un envoyé goorkha arriva de Katmandoo avec l'original du traité du 28 novembre, scellé du grand sceau du rajah, et portant toutes les ratifications exigées alors; mais la situation avait changé : le général Ochterlony, auquel ses pleins pouvoirs permettaient de diriger à son gré la négociation, demanda l'abandon des territoires conquis par les Anglais dans cette seconde campagne, c'est-à-dire la vallée de Raptee avec les territoires de Hetounda et de Hureepoor. Le rajah dut y consentir. Un résident anglais fut alors installé à Katmandoo, dans les formes habituelles. Le caractère conciliant du général Ochterlony l'avait généralement fait aimer des courageuses peuplades qu'il avait vaincues. Le triste état de son armée et l'approche de la saison des pluies l'engageaient à terminer promptement une guerre dont les résultats les plus avantageux ne pouvaient aller au-delà de ce que le traité faisait obtenir. Pour éloigner les causes d'une rupture nouvelle, les délimitations de territoire furent exactement tracées.

Les Goorkhas se trouvaient donc resserrés entre l'empire britannique et l'empire chinois. Dans le

cours de la guerre, ils avaient imploré le secours de la Chine, se disant ses alliés, et se représentant comme une espèce d'avant-garde prête à défendre contre les Européens l'entrée du Céleste Empire. L'empereur envoya une armée; mais elle n'arriva qu'après la fin des hostilités, et le général chinois, après avoir demandé aux Anglais de lui faire connaître leurs intentions sur le Nepaul, se contenta des explications pacifiques qui lui furent données.

Le royaume de Oude était trop voisin des turbulents Goorkhas pour n'avoir pas bien des fois souffert de leurs incursions. Le marquis de Hastings, qui se trouvait dans un embarras extrême par suite de la pénurie d'argent qui entravait alors les actes du gouvernement, eut l'idée de faire un emprunt au nabab-visir de Oude, en s'engageant à le préserver à l'avenir des courses que les Goorkhas faisaient sur ses terres. L'avarice du nabab-visir rendait la négociation incertaine, et cependant les immenses richesses qu'il avait amassées en faisaient le seul prince indien capable de venir au secours de la compagnie. La mort du visir étant survenue, fort heureusement pour les Anglais, le marquis Hastings favorisa hautement son fils, et le fit succéder au nabab. Jaloux de se montrer reconnaissant de l'appui que les Anglais lui avaient prêté, et cédant aux conseils du résident anglais, ce dernier consentit à avancer à la compa-

gnie une crore de roupies (25,000,000 fr.), avec intérêt à 6 pour 100; plus tard il devait accéder à une nouvelle demande, et prêter encore pareille somme aux Anglais.

Mais ce n'était pas seulement au nord que l'empire britannique s'agrandissait avec tant de persévérance : l'île de Ceylan était tombée presque à la même époque au pouvoir de la compagnie. Sinaha, roi de Kandy, avait, en 1814, fait périr plusieurs habitants de la partie anglaise de l'île. Le général Bowring, lui déclarant aussitôt la guerre, dirigea des troupes vers Kandy. Le roi fut emprisonné et détrôné à la suite de cette courte campagne, et les chefs de l'île signèrent un traité par lequel ils déclaraient reconnaître la souveraineté de la Grande-Bretagne.

Nous l'avons dit : les premiers revers de l'armée anglaise dans le Nepaul avaient réveillé le sentiment national chez les nations indoues. Une confédération s'organisait secrètement; les restes des tribus mahrattes s'unissaient aux Pindarries et aux Afghans. Lord Hastings résolut de prendre, au centre du territoire des Mahrattes, une position qui lui permît de maintenir un corps nombreux de troupes anglaises au milieu des tribus indiennes soulevées. Le territoire du Bhopaul lui présentait cet avantage, et Sindiah, l'un des principaux chefs mahrattes, cherchait depuis longtemps à s'empa-

rer de cette province, qu'il prétendait lui appartenir. Le nabab Ghus Mohammed, souverain du Bhopaul, n'hésita pas à traiter avec les Anglais.

Le plan de lord Hastings était de réunir, avant d'engager une guerre contre les Pindarries, tous les états indépendants de l'Inde sous le protectorat de la Grande-Bretagne. L'Angleterre eût assuré à chacun des princes indous l'existence de leurs états, tels qu'ils se seraient trouvés au moment de la signature du traité; l'Angleterre devenait ainsi médiatrice entre les rajahs et devait, à l'avenir, prévenir entre eux toute cause de guerre. Les résidents anglais firent connaître les intentions du gouverneur général, ajoutant que la neutralité ne serait pas reconnue, et qu'il fallait adhérer au projet ou se considérer comme ennemi de la compagnie, c'est-à-dire de la Grande-Bretagne. Les rajahs de Keroub et de Jaloun imitèrent l'exemple de celui de Bhopaul.

Sindiah signa le traité après une longue hésitation, et contraint pour ainsi dire par la présence des troupes britanniques.

Ameer-Khan, ancien chef pindarrie, qui avait su se créer une puissance presque indépendante, fut également forcé d'adhérer au plan de lord Hastings, car ses forces ne lui permettaient pas de résister aux détachements anglais qui le menaçaient.

Mais Bajee-Row, Peschwah de Poonah et Appa-Saïb, rajah de Nagpoor, tournèrent leurs armes contre la compagnie et se réunirent aux confédérés.

La campagne contre les Pindarries présentait de grandes difficultés, car leur manière de combattre permettait rarement de les atteindre et de les écraser. Ces hordes belliqueuses et barbares se mettaient à la solde des princes indous qui voulaient acheter leurs services. Excellents cavaliers, les Pindarries se portaient rapidement sur les points qu'ils devaient dévaster, et, opérant ce que nos guerres africaines nous ont appris à nommer une *razzia*, chargeaient sur leurs chevaux le butin qu'ils avaient fait, et se dispersaient avec vitesse pour se retrouver ensuite dans des retraites convenues à l'avance. Ils étaient insaisissables et leur nombre augmentait chaque jour, car cette vie d'aventures et de pillages attirait une foule d'hommes désireux d'en partager les avantages matériels et de s'enrichir promptement. Les Pindarries reconnaissaient trois grands chefs : Wasil-Mohammed, Cheetoo et Kureem-Khan.

Les Pindarries étant venus camper sur les bords de la Nerbuddah, le colonel Walker prit position en face d'eux sur la rive opposée; mais les troupes anglaises, trop faibles pour attaquer les bandes nombreuses auxquelles on les opposait, durent se contenter, dans ce premier moment, de surveiller

les mouvements de l'ennemi. Les Pindarries, traversant alors la rivière, à la vue du colonel Walker, se répandirent en arrière de son camp, portèrent leurs ravages jusqu'à Nagpoor, et enfin brûlèrent Kimmedy. Le marquis de Hastings rassemblant aussitôt, sur la Jumna, une armée dont il prit le commandement, plaça sous les ordres de sir Thomas Hislop une seconde armée, dite armée du Deccan; un troisième corps de troupes était en même temps réuni dans le Guzerate pour faire diversion au nord-est. Ces mouvements simultanés avaient lieu à la fin du mois de septembre 1817.

Nous l'avons dit: la campagne contre les Pindarries présentait de nombreuses difficultés. Les troupes anglaises durent former un grand cercle afin de les entourer de tous côtés; mais de graves événements ralentirent les opérations vivement entamées de cette guerre. Le choléra-morbus décima les armées britanniques; Bajee-Row, Peschwah de Poonah et Appa-Saïb, rajah de Nagpoor, dont les bonnes dispositions étaient douteuses, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, se soulevèrent définitivement contre l'autorité anglaise; enfin l'attitude menaçante de Sindiah faisait craindre qu'il se joignît aux Pindarries.

Les généraux anglais parvinrent cependant à rejeter l'ennemi au delà de la Chombul; mais il ne leur fut possible, au milieu d'embarras sans cesse

renaissants, de détruire les hordes pindarries que dans le courant de l'année 1818. Poursuivis, ruinés, traqués, leurs principaux chefs se rendirent aux officiers anglais sous la condition d'avoir la vie sauve et de rentrer dans leurs propriétés territoriales; mais Wasil-Mohammed aima mieux s'empoisonner que de se rendre, et Cheetoo, qui avait commandé le plus nombreux des corps de Pindarries, seul, errant, abandonné, fut dévoré par les tigres dans une jungle où il s'était retiré, ne trouvant d'asile chez aucun prince et ne voulant pas se mettre entre les mains de l'ennemi qu'il avait si longtemps combattu.

Bajee-Row avait résolu de tirer profit de cette guerre nouvelle que la compagnie allait avoir à soutenir. Forcé par le résident anglais, M. Elphinstone, de se soumettre aux ordres du marquis de Hastings, en réunissant le contingent qu'il devait envoyer à l'armée britannique, le peschwah tint au complet ce corps de troupes, mais le renferma dans Poonah jusqu'à ce qu'il eût jugé l'instant favorable pour agir suivant ses propres vues. M. Elphinstone dut alors quitter la ville, et les dispositions hostiles de Bajee-Row parurent dans leur menaçante réalité.

Les Anglais marchèrent sur Poonah et s'en rendirent maîtres après un combat sanglant livré sous les murs de la ville. Le peschwah avait pris la fuite avec

quelques troupes, mais il fut vivement poursuivi, et successivement abandonné par ses principaux officiers. Forcé d'accepter les conditions les plus rigoureuses, il dut abdiquer l'autorité souveraine et se résigner à recevoir, en échange de son empire, une pension annuelle de huit cent mille roupies.

Quant au rajah de Nagpoor, son esprit inquiet et la crainte de perdre son indépendance en se réunissant à la Grande-Bretagne lui avaient fait, après quelques hésitations, rejeter le traité que lord Hastings lui proposait. La brigade anglaise cantonnée à Nagpoor dut donc se mettre sur la défensive, et le résident, M. Jenkins, demanda des renforts aux généraux les plus rapprochés de Nagpoor. Attaquée par les troupes du rajah, la brigade, qui avait supporté pendant dix-huit heures l'effort des Indiens, parvint toutefois à se maintenir, et les détachements réclamés par le résident anglais arrivèrent assez à temps pour le délivrer. Appa-Saïb voulut alors traiter avec M. Jenkins, mais ce dernier répondit qu'il exigeait, avant tout, que le rajah vînt se constituer prisonnier, et le délai fixé pour sa réponse s'étant écoulé sans que rien fût conclu, le général Doveton entra aussitôt dans Nagpoor. Le rajah se rendit alors ; toutefois, remis bientôt en liberté sous des conditions rigoureuses, Appa-Saïb chercha à reconquérir la puissance dont il n'avait pas su se servir.

M. Jenkins, instruit de ces menées, le fit saisir dans son palais et conduire à la forteresse d'Allahabad; mais en route le rajah parvint à s'échapper, et après une vie errante et malheureuse, se réfugia dans les États de Runjeet-Sing, qui cacha soigneusement sa présence aux Anglais.

C'est ainsi que fut dissoute la dernière confédération mahratte. L'Indostan n'offrait plus de grandes nations à soumettre, et le gouverneur général n'hésita pas à proclamer que la domination britannique s'étendait du Gange à l'Indus. L'opinion publique s'était tellement modifiée en Angleterre que, selon la remarque si juste de sir John Malcolm, aucune voix ne s'éleva pour blâmer un fait dont l'idée seule avait, quelques années auparavant, été dénoncée au parlement comme le rêve d'une dangereuse ambition.

Plus tard, un autre empire, celui des Birmans, devait, après une guerre sanglante, être aussi réuni aux possessions anglaises de l'Inde; mais n'anticipons pas sur les événements et disons seulement que l'Inde anglaise jouit pendant toute la durée du gouvernement de lord Hastings, c'est-à-dire jusqu'au commencement de 1823, d'une paix non interrompue.

On le voit, dans la longue période qui commence à la formation de la compagnie des Indes et se termine en 1818, aucun des graves événe-

ments qui s'accomplissaient en Europe ne vint distraire la Grande-Bretagne du but qu'elle s'était proposé : la création d'un empire anglais dans l'Inde.

Ni le règne de Louis XIV avec ses guerres prolongées, ni la révolution française, qui ébranla le monde en lui parlant de liberté, ni les retentissantes victoires de Napoléon, qui purent un instant faire craindre à l'Angleterre que l'Europe ne s'unît tout entière contre sa puissance, rien ne put l'empêcher de tourner ses regards vers l'Inde; rien ne put la contraindre à renoncer à son beau rêve de puissance et de gloire; curieux miracle d'habileté et de persévérance !

Maintenant, si nous considérons une telle entreprise au point de vue de la civilisation matérielle et intellectuelle, nous sommes forcé de l'avouer : souvent conquête fut plus avantageuse pour l'humanité. Il est bien vrai que cette conquête a prétendu détrôner la tyrannie, la rapacité, l'immoralité qui régnaient avant elle, mais a-t-elle justifié cette prétention? Nous ne le pensons pas. Il est certain, au contraire, que si dans les premiers temps de l'établissement de la compagnie, l'exploitation de l'homme a été poussée jusqu'aux dernières limites de la barbarie, des reproches d'inhumanité, fondés sur la réalité de faits déplorables, ont pu lui être adressés dans des temps

plus modernes. Poussé par le sentiment d'une avarice sordide, le gouvernement de l'Inde a trop longtemps favorisé et peut-être favorise encore les plus cruelles, les plus horribles superstitions pour en retirer un tribut infâme. C'est ainsi que les pratiques affreuses des temples de Jaggernaut, de Tripety, de Fejurry, ont été souffertes et pour ainsi dire autorisées par les Anglais, moyennant une rétribution de dix roupies pour chacun de ces actes superstitieux et criminels; c'est ainsi que d'après les calculs statistiques d'Héber, 5,397 veuves ont été brûlées vivantes de 1815 à 1824, c'est-à-dire en moins de dix ans. Un système judiciaire, également monstrueux, a subsisté jusqu'à l'expiration des droits de la compagnie; il y avait dans chaque présidence deux cours suprêmes : celle du roi d'Angleterre et celle de la compagnie. Ces cours jugeaient avec des formes si diverses et d'après des lois si différentes, que fréquemment elles ont rendu des décisions opposées sur la même question et sur des droits établis par les mêmes preuves. Lord Hastings a favorisé de tout son pouvoir l'établissement des écoles que diverses sociétés scolastiques voulaient fonder sur plusieurs points de l'Inde, entre autres à Serampoore et à Calcutta; mais l'ignorance du peuple indien n'en fut pas moins grande, et l'instruction ne parvint guère que dans les classes

intermédiaires; faible instruction, du reste, sans développement comme sans portée.

Les missionnaires anglicans cherchèrent aussi, en se répandant dans le pays, à éclairer les populations indigènes, mais leurs tentatives furent généralement malheureuses. Peut-être sacrifiaient-ils tout à leurs dogmes, et, dans tous les cas, leur caractère, moitié religieux, moitié politique, nuisit toujours à leur influence.

Ajoutons que si la conquête anglaise a été peu avantageuse au point de vue humanitaire, elle a du moins donné un grand développement aux ressources de l'empire indien et une certaine prospérité aux intérêts matériels dont elle a garanti la stabilité. La plupart des villages abandonnés pendant la guerre ont été, grâce aux soins du gouvernement, repeuplés par les descendants de ceux qui y possédaient des droits de propriété. La population générale de l'Inde s'est prodigieusement accrue depuis 1811. Colquhoun l'évaluait alors à quarante millions; Hamilton l'a portée, en 1822, à quatre-vingt-trois millions; elle s'élève aujourd'hui, d'après les derniers états officiels, à environ quatre-vingt-dix millions d'âmes [1].

« Il en est du bien-être actuel et de l'avenir des nations comme du bien-être et de l'avenir des familles, écrivait, en 1841, M. de Jancigny, l'un des

1. Voir les nos 2 et 3 des Pièces justificatives.

agents les plus actifs et les plus intelligents que le gouvernement français ait jamais eus à son service dans l'Indo-Chine. Les intérêts matériels ne sont pas tout; un bon gouvernement doit se préoccuper avec une égale sollicitude des intérêts moraux et intellectuels des peuples. Sous ce rapport, il y a encore beaucoup à faire dans l'Inde, et la difficulté de subordonner à un plan général toutes les modifications de détail qui se présentent comme également nécessaires dans un si vaste empire, cette difficulté est immense; peut-être est-elle insurmontable! La Providence y pourvoira par ces interventions inattendues qui remédient aux fautes de l'humanité. Mais, il faut le reconnaître, jamais les conjectures de l'homme d'État, jamais les méditations du philosophe n'ont dû embrasser des éléments plus importants et plus divers, et on se demande involontairement ce que deviendra l'Inde sous la domination mercantile et guerrière de l'Angleterre et sous la triple influence des lois de Brahma, de Mahomet et de Jésus-Christ. Quelle complication étrange! que d'éléments de vie! que de germes de mort! Ne semble-t-il pas que ce corps gigantesque soit condamné à grandir irrégulièrement sans relâche et à se briser enfin sous son propre poids? »

Lord Clive avait été le premier des délégués du pouvoir souverain dans l'Inde anglaise à pré-

voir et à prédire hautement ce développement fatal. Quand lord Cornwallis arriva dans l'Inde, en 1786, il trouva sir John Macpherson engagé dans des négociations avec les Mahrattes et le Nizâm, négociations qui devaient entraîner le gouvernement suprême dans une guerre avec Tippoo Saïb. Le premier acte de lord Cornwallis fut de rompre ces négociations, en déclarant que les Anglais ne s'engageraient que dans des guerres strictement défensives. Son second acte fut de proposer une alliance à ces mêmes Mahrattes, à ce même Nizâm, et de commencer, de concert avec eux, une lutte dont le résultat fut un agrandissement considérable du territoire de la compagnie. Ce n'était pas la faute de lord Cornwallis, mais bien celle des circonstances dont le torrent l'a entraîné malgré ses efforts. Comme lui, la plupart de ses successeurs, loin de placer pour ainsi dire les événements dans la dépendance de leur politique, ont dû se résigner à voir leur politique tomber dans la dépendance des événements. Dans un intervalle de moins d'un siècle, l'Angleterre a placé son pavillon sur la citadelle de Ghizni et sur les murs de Rangoun, et toutes les contrées intermédiaires ont été rangées sous sa domination immédiate, ou reconnaissent sa suprématie. Voilà les résultats acquis, les faits accomplis, et l'activité infatigable de la race bri-

tannique prépare à l'histoire de nouveaux et immenses matériaux dans l'extrême Orient. Cette race ambitieuse et prudente à la fois, qui a pu commander l'estime ou exciter l'admiration du monde sans mériter les sympathies de l'humanité, saura-t-elle consolider son œuvre en Asie, ou devra-t-elle remettre en d'autres mains le flambeau de la civilisation nouvelle qui luit sur ces vastes contrées? Voilà la question.

V.

LORD CASTLEREAGH. — LE COMTE DE LIVERPOOL. — M. CANNING. — SESSION PARLEMENTAIRE DE 1818. — PÉTITION RELATIVE A LA SUSPENSION DE L'HABEAS CORPUS. — INCIDENT. — MARIAGES PRINCIERS. — SUSPENSION DE L'ALIEN-BILL. — TROUBLES DANS LE LANCASHIRE. — ÉLECTIONS. — LICENCIEMENT D'UNE PARTIE DE L'ARMÉE. — RÉCLAMATIONS DES CANADIENS.

Le parlement d'alors n'avait plus à fournir qu'une très-courte carrière, sa sixième et dernière session fut ouverte le 27 janvier 1818.

Mais, avant de raconter les débats de cette session, fort animée, comme toutes celles qui terminent une législature, esquissons le caractère de quelques hommes politiques qui dominaient alors les débats parlementaires, tels que lord Cast-

lereagh, le comte de Liverpool et M. Canning.

Tous les trois appartenaient à la même époque, et, chose assez singulière, étaient nés à quelques mois de distance. [1] Castlereagh, qui avait terminé ses études à Cambridge en 1786, fut, à vingt-un ans, nommé membre du parlement irlandais, pour le comté de Down, et ses débuts oratoires ne tardèrent pas à attirer sur lui l'attention publique. Georges Canning grandissait pendant ce temps au collége d'Éton, et y publiait à seize ans, sous un nom d'emprunt, une feuille hebdomadaire remplie de verve et d'esprit. Il passa, en 1787, à l'université d'Oxford, où il se lia avec Banks Jenkinson, depuis comte de Liverpool, qui lui-même, doué des plus heureuses facultés, pouvait déjà faire concevoir les plus légitimes espérances.

Canning s'était d'abord destiné à l'étude des lois, mais les conseils de Jenkinson et aussi cet instinct secret que le moindre hasard éveille souvent chez l'homme, le détournèrent bientôt de son premier dessein. Il alla, pendant un été, passer ses vacances chez le célèbre Shéridan, qui était son parent du côté de sa mère [2]. Shéridan recevait

1. Robert Stewart, vicomte de Castlereagh, plus tard marquis de Londonderry, était né le 18 juin 1769; Georges Canning, le 11 avril 1770, et Robert Banks Jenkinson, baron Hawkesbury, ensuite comte de Liverpool, le 7 juin 1770.

2. Le père de Georges Canning, avocat instruit, avait épousé, malgré sa famille, une femme d'une condition médiocre et sans

chez lui une société brillante et choisie. Le jeune Canning put y voir les hommes politiques les plus distingués de l'époque, et désormais sa carrière fut décidée; l'instinct naturel avait parlé; il ne fallait plus qu'un hasard favorable pour engager Canning dans la carrière politique où il devait jouer un rôle si brillant. Ce hasard fut produit par son ami Jenkinson qui, revenu d'un voyage en France où il avait assisté à la prise de la Bastille, et envoyé, quoique mineur, à la chambre des communes, par le bourg pourri de Rye, le présenta à Pitt alors premier ministre. Georges Canning avait jusque-là proclamé des principes d'opposition assez avancés, mais Pitt lui proposa de le faire entrer au parlement comme représentant du boug de Newtown dans l'île de Wight, tout en lui imposant d'adopter les principes ministériels, ce que dut accepter le jeune ambitieux. Ce fut en 1793 qu'il siégea pour la première fois dans la chambre des communes.

Les trois contemporains étaient donc entrés presque en même temps dans la carrière politique, où ils devaient jouer un rôle également

aucune fortune. Après la mort de ce premier mari, mistriss Canning se fit comédienne, abandonnant son fils Georges aux soins d'un de ses oncles paternels. Nous entrons dans ce détail, parce que la profession, adoptée par sa mère, fut quelquefois reprochée à Georges Canning dans les débats du parlement.

important tout en suivant des fortunes diverses.

Castlereagh s'était, lui aussi, enrôlé sous les bannières de l'opposition, mais ses convictions ne tardèrent pas à se modifier : ministériel sous l'administration du marquis de Buckingham et aussi sous celles de lord Westmoreland et du comte Fitz-William, il fit, lors de la retraite de ce dernier ministère, partie de l'administration de lord Campden.

A cette époque l'Irlande était en feu ; deux partis s'y trouvaient en présence : les *orangistes* qui défendaient tout à la fois le gouvernement et le protestantisme, et les *Irlandais-unis* qui se subdivisaient en démocrates et en catholiques. On sait comment les Irlandais-unis ayant appelé la France à leurs secours, le général Humbert débarqua en Irlande avec une division française, et quelle fut l'issue de cette expédition irréfléchie. Une amnistie avait été promise par les orangistes à leurs ennemis, et cependant les chefs du parti contraire qui, sur la foi donnée, étaient venus se remettre entre les mains du gouvernement, furent déférés aux tribunaux, et l'on ne craignit pas d'employer la torture pour leur arracher des aveux.

Accusé, peut-être à tort, d'avoir été l'instigateur de ces mesures cruelles, lord Castlereagh fut pris en haine par l'Irlande, et cette haine fut d'autant plus forte qu'il avait hautement déclaré, à l'é-

poque de son entrée dans le parlement irlandais, qu'il défendrait à jamais les intérêts particuliers de son pays. Ce début de sa vie politique devait inévitablement réagir sur tout le reste de sa carrière.

Le 5 février 1800 il parlait si chaleureusement en faveur de la grande mesure proposée par Pitt, l'union de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, que ce discours le fit presque immédiatement entrer à la chambre des communes d'Angleterre. Castlereagh avait toujours considéré les principes comme des choses sacrées et s'était pénétré de la nécessité de rendre le pouvoir fort en lui donnant l'unité. Pitt, voulant récompenser le puissant concours qu'il lui avait prêté en cette circonstance, l'admit dans le cabinet qu'il dirigeait, avec le titre de président du bureau des Indes-Orientales (*Board of control*). Mais le comté de Down refusa de réélire l'Irlandais qui avait trahi les intérêts de l'Irlande, et Castlereagh dut briguer les suffrages du bourg pourri de Boroughbridge.

Le ministère Addington, qui renversa Pitt en 1802, et dont faisait partie, en qualité de ministre des affaires étrangères, Jenkinson (devenu lord Hawkesbury), avait laissé Castlereagh dans les fonctions qu'il remplissait avec une incontestable habileté. Pitt, rentrant aux affaires en 1804, le nomma ministre de la guerre et choisit également

Canning pour la charge de trésorier de la marine; mais en 1806 la mort du premier ministre fit dissoudre cette administration. Le ministère Fox et Grenville ne voulut point admettre Castlereagh, qui se jeta dans l'opposition où il retrouva Canning.

Tous deux avaient vécu en assez bonne intelligence, tant que Pitt s'était trouvé entre eux prêt à apaiser leurs dissentiments passagers, mais la division devait éclater bientôt. Canning cherchait à éloigner des affaires Castlereagh qu'il trouvait « sans talent, sans éloquence, lent à parler, lent à écrire, et dont la seule qualité était la mémoire. » De son côté, Castlereagh considérait Canning, fils d'une comédienne, « comme un intrigant heureux de s'être trompé de théâtre. »

Ces dispositions haineuses et jalouses, entretenues dans les rangs de l'opposition, les suivirent jusque sur les bancs du ministère, lorsqu'en 1807 un cabinet, dirigé par le duc de Portland, réunit, par un hasard assez digne de remarque, les trois hommes dont nous esquissons le caractère politique, Castlereagh, Canning et Hawkesbury (devenu, par la mort de son père, comte de Liverpool).

Canning avait ordonné le bombardement de Copenhague et la prise de la flotte danoise; il voulait que des troupes anglaises fussent débar-

quées en Espagne pour repousser de ce côté les tentatives de Napoléon et encourager à la résistance les habitants de la Péninsule. Castlereagh, qui avait le portefeuille de la guerre, refusa de souscrire à ce plan et proposa une descente dans l'île de Walcheren. Alors, désireux d'éloigner du ministère un collègue désormais importun et de nommer lord Wellesley ministre de la guerre, Canning offrit sa démission dans le cas où on refuserait de lui accorder cette satisfaction personnelle, et il fut convenu avec le duc de Portland que, dès que l'expédition de Walcheren serait terminée, lord Wellesley entrerait au ministère. Alors Canning, poussé par un odieux et impardonnable sentiment de jalousie, chercha par tous les moyens possibles à empêcher l'exécution du projet de son collègue. Il affecta la plus parfaite union avec Castlereagh qui, tout absorbé dans les détails de l'expédition dont il avait conçu l'idée et que venaient entraver à chaque instant des obstacles imprévus, ne pouvait en deviner l'origine. L'expédition de Walcheren manqua donc complétement, et le duc de Portland, sommé par Canning de tenir sa promesse, s'y refusa, ne voulant point entrer dans une intrigue si notoirement préjudiciable aux intérêts véritables du pays. Canning donna sa démission que le roi n'accepta pas; mais, dix jours après, Castlereagh, au courant des in-

trigues tramées contre lui, lui adressait un cartel. La rencontre des deux hommes d'État eut lieu à Putney-Heath, et Canning fut légèrement blessé par son adversaire.

Très-irrité de ces scandaleux conflits, Georges III accepta tout aussitôt les démissions de Canning, de Castlereagh et du duc de Portland.

Depuis cette époque, les trois contemporains revinrent plusieurs fois aux affaires. En 1811, la mort de Perceval ayant amené un remaniement dans le cabinet, le prince-régent nomma Castlereagh ministre des affaires étrangères, et Canning, demeuré dans l'opposition, fit une guerre acharnée à son ancien collègue, jusqu'à ce qu'en 1814, chargé de décider secrètement la princesse Caroline de Brunswick, femme du prince de Galles, à quitter la Grande-Bretagne, par suite des graves différends survenus entre les deux époux et dont nous aurons bientôt à raconter les conséquences déplorables, il fut nommé ambassadeur extraordinaire près la cour de Portugal.

Nous avons dit, dans les premières pages de ce travail, que Canning enviait et combattait sourdement le ministère où Castlereagh et Liverpool se trouvaient pour la seconde fois réunis. Cette jalousie implacable que peut seule expliquer, dans un esprit de cette portée, l'invincible tyrannie des faiblesses humaines, ne devait cesser

que lorsque les deux ministres, comprenant qu'ils ne devaient point laisser dans le camp ennemi un adversaire de cette force, l'appelèrent eux-mêmes au pouvoir et lui offrirent, en 1817, la présidence du bureau des affaires de l'Inde.

Très-partisan, dans le principe, de la politique à outrance adoptée par le célèbre Pitt, son protecteur et son maître, Canning abandonna peu à peu ces idées, qu'il lui eût fallu partager avec l'homme qu'il avait toujours envié et détesté, et ce fut peut-être uniquement parce que lord Castlereagh s'était constitué le disciple et l'héritier de Pitt que Canning adopta la ligne, très-libérale pour le temps, que nous lui verrons suivre pendant les dernières années de sa carrière. Qu'il nous suffise, quant à présent, de dire qu'il se fit, pendant son dernier ministère, le champion de toutes les révolutions du monde et qu'il amena aux affaires tous les hommes éminents de l'opposition d'alors, tels que Tierney, Brougham, Francis Burdett et Robert Wilson.

Castlereagh possédait une force de volonté devant laquelle il semblait que les événements dussent s'incliner comme les hommes; Canning, au contraire, ne dirigeait point les choses, mais se laissait habilement aller au courant des idées de son époque. Le premier, sans éloquence, pesant, prolixe dans ses discours, savait cependant domi-

ner un parlement qui s'était en quelque sorte habitué à considérer sa volonté comme une loi. Le second, rhéteur élégant, sophiste railleur, avocat prodigieusement habile, ne sut pas toujours influencer les assemblées législatives qui, dans certaines discussions, semblaient en quelque sorte ne pas le prendre au sérieux.

Quant au comte de Liverpool, esprit quelque peu étroit, tenace, positif, il se retrempait de temps à autre dans la haine immense qu'il avait vouée à la France, sentiment exclusivement national qui lui fit faire de grandes choses.

En résumé, et pour définir d'un seul mot ces trois hommes qui dirigèrent toute une époque, ils furent, dans des proportions supérieures : Liverpool un lord, Castlereagh un tory, et Canning un ambitieux; mais tous les trois furent en même temps des hommes d'état.

Revenons aux débats de la session de 1818 :

Le discours d'ouverture fut présenté par les ministres, et, dans ce discours, le pouvoir, après s'être félicité avec un ton d'assurance particulièrement remarquable d'avoir rendu au royaume le repos et la prospérité, exprimait le désir de voir construire de nouvelles églises anglicanes, afin que la population toujours croissante des campagnes pût aller y chercher de bons préceptes et y fortifier ses habitudes morales et religieuses. Les

adresses des deux chambres, en réponse à ce discours, signalaient principalement au gouvernement les persécutions tyranniques, les emprisonnements arbitraires, et enfin le système d'espionnage, qui avaient été les conséquences de la suspension de l'*habeas corpus* (1).

Le 4 février, lord Castlereagh déposa, sur le bureau de la chambre des communes, un portefeuille rempli de papiers relatifs à la situation intérieure du pays. Il demanda qu'un comité fût nommé pour les examiner; mais l'opposition, considérant cette mesure comme une tentative du ministère pour arriver à obtenir un bill d'indemnité relativement à la conduite de l'administration durant la suspension de l'*habeas corpus*, repoussa vivement la demande des ministres.

1. L'acte d'*habeas corpus*, auquel le parlement fit consentir Charles II, ordonne « à tout geôlier de donner à son prisonnier copie de son décret de prise de corps, six heures après sa demande, et de faire sur-le-champ aux juges le rapport de sa détention; au chancelier ou à l'un des douze juges en exercice, de donner, sur la présentation de la copie du décret de prise de corps, ou l'attestation du refus de la délivrer, l'ordre de lui présenter le prisonnier dans trois jours s'il est à moins de dix milles, dix s'il est à moins de cent, et vingt s'il est plus éloigné; au juge, de l'élargir en donnant caution, si ce n'est dans le cas de félonie et de trahison, et alors ordonne de le faire juger aux premières assises ». Il défend « d'envoyer un détenu dans des prisons étrangères à l'Angleterre, et de le transférer sans raison suffisante d'une prison dans une autre, le tout à peine de 100 liv. st. d'amende pour le geôlier, et de 500 liv. pour les juges. »

Cependant, malgré les plaisanteries de M. Tierney sur « le portefeuille vert et son contenu, » le comité demandé fut nommé par la chambre des communes. Pareille mesure fut adoptée par la chambre des lords.

Le double comité avait terminé son rapport le 23 février 1818. Ce rapport, après avoir relaté les troubles récents des comtés de Nottingham, Derby et York; après avoir insisté sur la nécessité d'une sévère et continuelle surveillance, particulièrement à Londres et dans les grandes villes des comtés, mentionnait quarante-quatre personnes comme ayant été arrêtées par ordre du secrétaire d'État, sans que, postérieurement, on eût considéré comme nécessaire de les soumettre à un jugement. Le rapport ajoutait que de telles arrestations étaient pleinement justifiées par les circonstances; que les personnes détenues, mais non poursuivies, avaient été remises assez promptement en liberté, et qu'après tout le gouvernement paraissait avoir exercé les pouvoirs dont il était investi avec autant de prudence que de modération.

A la chambre des lords, le duc de Montrose présenta, le 25 février, un bill d'indemnité basé sur le contenu du rapport, et, après le rejet d'un amendement proposé par le marquis de Lans-

downe, cette proposition fut adoptée à une grande majorité.

A la chambre des communes, l'attorney général ne présenta le bill que le 10 mars. Sir Samuel Romilly l'attaqua vivement. M. Lambton proposa, par amendement, que la lecture du bill fût renvoyée à six mois; mais cent quatre-vingt-dix voix contre soixante-quatre repoussèrent cet amendement. La seconde lecture du bill eut lieu le jour suivant et, le 30 mai, après la troisième lecture, il passa à une majorité de quatre-vingt-deux voix contre vingt-trois.

Un incident assez caractéristique avait signalé cette discussion à la chambre des communes : parmi les nombreuses pétitions qui, chaque jour, venaient demander justice au parlement et lui dépeindre, dans les termes les plus exagérés, la tyrannie du ministère, on avait aisément remarqué, grâce à l'énergie des récriminations qu'elle contenait, celle de William Ogden, compromis dans les troubles de Manchester. Il racontait, dans cette pétition, « qu'âgé de soixante-quatorze ans, père de dix-sept enfants, il avait été emprisonné pendant neuf mois et chargé de chaînes si lourdes qu'elles lui avaient en quelque sorte brisé les membres; qu'un jour, épuisé par la souffrance, il avait appelé du secours, mais que personne n'était

venu, et que, pendant soixante heures, il avait enduré les plus affreuses tortures. »

Or il n'y avait rien de vrai dans ce récit, et William Ogden avait même, en sortant de prison, témoigné hautement sa reconnaissance pour les soins qu'on lui avait prodigués.

M. Canning crut donc pouvoir, tout en demandant à la chambre de passer à l'ordre du jour sur cette pétition ridicule, dire en plaisantant, et sans être exposé à un reproche d'inhumanité, « que la pétition d'Ogden était la plus audacieuse de toutes les atteintes portées à la crédulité d'un parlement »; mais la plaisanterie qui accompagnait cette déclaration du ministre, plaisanterie dont nous ne saurions traduire avec succès la signification à double entente, et pleine de cette *humour* qui se manifeste si fréquemment dans les chambres anglaises, fut attaquée par les partis comme un attentat aux droits de l'humanité souffrante. Le lendemain de la séance, M. Canning recevait un pamphlet anonyme qui se terminait ainsi :

« Si je devais un jour devenir prisonnier d'État, et si, après avoir été mutilé par vos geôliers, j'étais insulté par vos plaisanteries, je vous mettrais à mort avec la tranquillité d'esprit dont je jouis en vous donnant aujourd'hui ce précieux avis. Ne prenez pas ceci pour une menace impuissante;

l'exécution n'en est pas confiée à un seul individu : *Idem trecenti juravimus.* »

Ce pamphlet avait été imprimé et répandu dans le public; M. Canning y répondit en adressant à l'auteur anonyme, sous le couvert de son éditeur, cette note aussi courte qu'énergique :

« A vous, monsieur, qui que vous soyez, je m'adresse directement, afin de vous faire savoir que vous êtes un menteur et un calomniateur, et qu'il ne vous manque que le courage pour devenir un assassin. J'ajouterai que personne ne saura que je vous écris, et que je maintiendrai cette même réserve tant que je n'aurai pas l'espoir de vous connaître par votre propre nom. »

L'auteur refusa toutefois de se démasquer, et sir Philip Francis, auquel le pamphlet avait été attribué, s'empressa de faire connaître qu'il n'était pour rien dans une publication semblable. Cet incident, qui avait produit un assez grand effet dans les deux chambres, n'eut donc aucune des suites qu'il aurait pu faire craindre.

Selon la demande faite au parlement dans le discours de la couronne, une somme d'un million sterling fut votée pour la construction de nouvelles églises et chapelles. Dans cette même session, le traité avec l'Espagne, suivant lequel cette puissance consentait, moyennant un subside de quatre cent mille livres sterling, à abolir le com-

merce des esclaves sur toutes les côtes au nord de la ligne, tout en se réservant le privilége de le continuer indéfiniment au midi de cette limite, obtint la sanction des deux chambres.

Le prince régent avait, le 13 mars, fait officiellement connaître au parlement les mariages du duc de Clarence avec la princesse de Saxe-Meiningen, du duc de Kent avec la princesse de Leiningen, sœur du prince Léopold de Saxe-Cobourg, enfin celui du duc de Cambridge avec une princesse de Hesse. La mort de la princesse Charlotte semblait, en rompant la ligne directe de succession au trône, avoir engagé les membres de la famille royale à contracter ces diverses unions. Lord Castlereagh voulait, à l'occasion de ces mariages princiers, que la pension du duc de Clarence fût portée à la somme de vingt mille livres sterling, et celles des autres fils du roi à douze mille; mais, après quelques observations assez vives de l'honorable M. Tierney, le parlement ne voulut accorder que six mille livres sterling à chacun des princes fils du roi, sans exception, et cet échec fut vivement ressenti par le ministère qui jusque-là était en effet peu habitué aux infortunes parlementaires.

Cependant, avant la fin de la session, il proposa et obtint la suspension momentanée de l'*alien-bill* ou bill qui accorde aux étrangers l'entrée et

le libre séjour dans le pays ; mesure assez difficile à faire adopter par les chambres anglaises qui, fières, et fières à bon droit de la libre hospitalité que chaque étranger peut trouver sur le sol britannique, ont toujours éprouvé une véritable répugnance à entraver, même pour peu de temps, et en des circonstances graves, cette hospitalité et cette liberté ; le 10 juin, le prince régent vint en personne faire la clôture de la session, et dans son discours félicita les deux chambres sur les heureux changements survenus dans la situation intérieure du pays.

La situation du pays n'était pas toutefois aussi satisfaisante que le prince régent l'avait représentée aux chambres. Les ouvriers du Lancashire étaient alors en opposition ouverte avec leurs patrons, et demandaient une augmentation de salaire. Des troubles sérieux furent la conséquence de ce conflit. Les fileurs de coton, les tisserands et les charbonniers s'étaient unis dans le but de prolonger leurs démonstrations séditieuses que la Yeomanry et les régiments de ligne durent combattre très-sérieusement, et qui coûtèrent à la ville de Manchester pour plus de quatre-vingt mille livres sterling de dégâts.

Les élections générales vinrent ajouter encore à l'agitation dangereuse qui régnait dans les comtés.

C'est un grand spectacle que celui des élections en Angleterre; mais, il faut le dire aussi, ce spectacle est quelquefois singulièrement immoral, et certains hommes politiques enthousiastes, tant pour la forme que pour le fond, de la constitution britannique, ont perdu quelques-unes de leurs plus chères illusions pour avoir voulu assister aux tumultueuses élections de la Grande-Bretagne.

On connaît généralement en France les particularités qui signalent d'ordinaire les élections anglaises: toutefois, nous étant proposé de donner une idée aussi complète que possible de la situation actuelle de l'Angleterre, nous nous trouvons naturellement conduit à entrer ici dans des détails qu'on voudra bien nous pardonner, et dont quelques-uns serviront d'ailleurs à caractériser la législation électorale de la Grande-Bretagne. Après avoir parcouru les villes et les campagnes, visitant chaque électeur, même ceux qui leur sont notoirement opposés, les candidats se pourvoient d'entrepreneurs d'élections qui, moyennant quelques centaines de liv. st., leur récoltent des suffrages et contestent les droits de leurs compétiteurs. Alors, et grâce à cet intermédiaire obligeant, s'engagent une multitude de marchés scandaleux qui n'ont même pas toujours pour excuse le

besoin et le secret. Un grand nombre d'électeurs vendent leur concours argent comptant, ou moyennant la réalisation prochaine des promesses pécuniaires qui leur sont faites. En outre, des comptes sont ouverts au nom du candidat chez les maîtres de postes et aubergistes, de telle sorte que les électeurs soient défrayés de toutes les dépenses que pourrait entraîner leur déplacement. On comprend que des hommes capables de trafiquer de leurs suffrages se montrent en pareil cas peu scrupuleux; aussi certaines élections coûtent-elles jusqu'à un million, souvent même deux millions de notre monnaie. Les divers membres d'une famille réunissent quelquefois leurs ressources pour payer ces dépenses énormes. Mais lorsque cet appui vient à manquer au candidat, il en résulte fréquemment pour lui un désastre de fortune, et l'ambition qui l'a porté à jouer un rôle dans les élections de son comté, à se procurer le dispendieux avantage de paraître sur les *hustings*, et de faire voyager ses électeurs en poste, le condamne à végéter tristement dans quelque ville du continent pendant le reste de sa vie.

Nous venons de parler de corruption, et cette corruption n'existe en effet que trop réellement; mais il faut bien distinguer entre elle et les frais

d'élection légalement reconnus. Depuis que le bill de réforme a augmenté le nombre des lieux où se font les élections, et diminué le temps de leur durée, ces frais sont devenus moins considérables, mais il est impossible de les abolir entièrement. Ils se composent de la location des bancs et des chaises, de l'établissement des échafaudages (hustings), des honoraires du secrétaire, des certificats du droit de voter, des frais de route et des dépenses d'auberges. Ces frais-là sont, disons-nous, *légalement* reconnus, et c'est une plaie honteuse du corps électoral en Angleterre que l'indifférence politique attestée par un semblable état de choses! Il est certain que si l'on voulait laisser ces dépenses à la charge des électeurs, il serait à craindre que la majeure partie d'entre eux ne s'absentât et que le choix des membres du parlement ne fût ainsi laissé à la merci d'une minorité dont les intentions ne seraient rien moins que pures. Ajoutons que la facilité de corrompre les électeurs a diminué depuis que le bill de réforme les a rendus plus nombreux.

Dans les élections des comtés, on érige, aux dépens des candidats, des bureaux (*booths*) pour recueillir les voix; mais ces bureaux ne peuvent, dans tous les cas, excéder le nombre de quinze. Le shérif est obligé de donner un registre para-

phé à chaque bureau, et d'y nommer, pour recevoir les voix, un commis qui est payé par les candidats, mais qui ne peut en exiger qu'une guinée par jour, et que chacun d'eux a le droit de faire surveiller par ses préposés. La copie des votes ne peut être refusée à personne, moyennant rétribution, et l'original doit être remis sous serment au greffier de la cour des sessions générales de paix (*clerk of the peace*), pour être conservé dans les archives du comté. Ce greffier, dès que les convocations sont faites dans un comté, est tenu de rester tous les jours, depuis neuf heures jusqu'à trois, au lieu où sont déposées ces archives, pour établir les duplicata nécessaires et en délivrer copie; il doit, sur la demande d'un candidat, assister à l'élection, ou s'y faire remplacer par son substitut. Un greffier qui manquerait à ces obligations encourrait une amende de 500 liv. st.; pareille amende serait infligée au shérif qui négligerait de convoquer les assemblées électorales, ou de faire connaître le nom des élus dans le temps requis. S'il leur en substituait d'autres, l'amende serait de 100 liv. st. au profit du roi, et 100 liv. st. au profit du membre légalement élu : la peine serait d'un an de prison. L'amende des magistrats qui président aux élections des villes est, pour le même délit, de 40 liv.,

et celle des personnes qui cherchent à les corrompre, de 300 liv. st., outre les dommages intérêts; mais les membres élus assistent aux séances jusqu'à ce que la chambre des communes, après avoir pris connaissance des pétitions signées contre leur nomination, l'ait déclarée fausse et illégale.

Pour maintenir la sûreté des élections, il a été ordonné « que les troupes cantonnées dans les lieux où elles se font en sortiraient au moins un jour avant qu'elles commencent, s'en éloigneraient au moins de deux milles, et n'y retourneraient qu'un jour après qu'elles seraient terminées; que toute espèce d'émeutes les rendrait nulles; qu'un pair ou lieutenant du comté n'y pourrait intervenir; que les gardiens des cinq ports n'y recommanderaient personne; que, pour s'en être mêlés, les collecteurs du revenu public perdraient leur emploi et paieraient une amende de 100 liv. st.; que tout candidat qui, après la convocation électorale, ou dans le temps de la vacance d'une place, donnerait ou promettrait aux électeurs, pour être élu, des fêtes, de l'argent ou des emplois, ne pourrait plus être nommé; enfin que celui qui aurait donné ou promis de l'argent ou des emplois, et celui qui les aurait acceptés, seraient condamnés à une amende de

500 liv. st., et déclarés incapables de voter dans aucune corporation. » Le shérif et les autres magistrats qui président aux élections sont obligés, avant de les commencer, de prêter serment qu'ils n'ont reçu, qu'il ne leur a été promis aucune récompense, et qu'ils ne nommeront que les personnes qui auront eu la majorité légale. Les candidats sont également obligés, s'ils en sont requis, d'affirmer par serment qu'ils ont les qualités nécessaires pour être élus.

On a toujours employé dans les élections anglaises les moyens de corruption légaux ou illégaux. Lord Chesterfield écrivait à son fils, en 1767 : « J'ai parlé à un agioteur de bourg pourri (*borough jobber*), et lui ai offert 2,500 liv. st. pour un siége au parlement; mais il s'est moqué de mon offre, et m'a dit qu'il n'y avait pas un seul bourg à avoir à présent; que les personnes riches des Indes et des îles se les étaient assurés au prix d'au moins 3,000 liv. st., plusieurs à 4,000 liv. st., et deux ou trois à 5,000 liv. st. »

Les journaux jouent naturellement un grand rôle dans les préliminaires d'une élection; ce rôle est à peu près identique en Angleterre et en France. Ils vantent les talents du candidat, citent ses paroles, consignent ses promesses, et n'épargnent rien pour prédisposer favorablement l'opi-

nion publique; souvent alors on rencontre dans les rues de la ville où l'élection doit avoir lieu, des hommes portant sur le dos de larges écriteaux chargés de caractères gigantesques indiquant le nom et la ligne politique du candidat; ces affiches sont imprimées sur du papier nuancé suivant la couleur adoptée par lui.

Enfin, le jour de l'élection, les deux partis se trouvent en présence sur une place publique, où plusieurs échafaudages ont été dressés d'avance pour recevoir les concurrents. Ceux-ci, précédés par des musiciens et suivis par une foule bruyante, arrivent, soit à cheval, soit en voiture, au milieu des applaudissements. La foule se range alors autour des hustings; le magistrat chargé de présider à l'élection, et que rien ne distingue des autres assistants, puisqu'il ne porte point de costume particulier, fait jurer sur la Bible, aux candidats, qu'ils n'ont employé aucun moyen de captation vis-à-vis de leurs électeurs; serment dérisoire, qui suffirait seul pour entacher en grande partie les élections anglaises de ridicule et d'immoralité.

Chaque candidat, présenté à l'assemblée par deux de ses amis, prend la parole après eux, et prononce, avec profusion de gestes, une allocution prolixe et déclamatoire; puis il a soin d'intercaler son propre éloge dans une péroraison que

ses partisans accueillent par de bruyantes salves d'applaudissements, auxquelles répondent les sifflets de leurs adversaires. Après l'accomplissement de cette formalité, le magistrat prévient qu'il va procéder immédiatement à la nomination, et invite les électeurs à lever les mains en forme d'assentiment; mais cela n'a lieu que lorsque l'élection ne semble pas devoir être sérieusement contestée, et dans des villes où la direction de l'opinion et les dispositions menaçantes d'une population turbulente sont assez connues pour faire redouter des violences que ne peut compenser aucune chance de succès. Tel est, en général, le mode électif usité dans les villes manufacturières; mais lorsque l'élection doit être contestée, au lieu de proclamer le nouveau membre du parlement après la levée des mains, le magistrat procède à ce qu'on appelle le *poll*. Chaque électeur, montant alors sur le husting, inscrit ou fait inscrire son nom sur le registre ouvert pour le candidat qu'il veut porter. Cette opération peut se prolonger pendant quatorze jours, et ce temps est mis à profit par les intéressés pour réchauffer le zèle de leurs amis.

Souvent le lieu de l'élection devient un véritable champ de bataille; des projectiles de la nature la plus vulgaire viennent frapper, sur les

hustings, les candidats et leurs adhérents; quelquefois aussi une mêlée générale termine l'élection, et le parti le plus fort demeure seul en possession du droit qu'il a si laborieusement conquis.

D'un tel état de choses doivent naturellement résulter de très-graves perturbations, et l'époque des élections générales est toujours, pour l'Angleterre, un moment de troubles plus ou moins longs et plus ou moins sérieux.

Le pays était donc bien loin de jouir de cette tranquillité que le discours du régent semblait lui avoir attribué, et qui est la condition indispensable de toute prospérité matérielle.

Une nouvelle difficulté ne tarda pas à se produire. Le parlement, dans le budget de la guerre, n'avait pas voté de fonds pour l'entretien des corps détachés qui occupaient le territoire français; il avait voulu, par ce refus forcer les ministres à licencier une partie de l'effectif des régiments, et arriver ainsi à diminuer les charges de l'État : le ministère déclara qu'on réduirait l'armée de trente-trois mille hommes, mais que le licenciement commencerait par les soldats étrangers incorporés dans l'armée anglaise. Cette mesure n'était pas sans danger : trente-trois mille individus allaient se trouver sans pain, sans secours, abandonnés à eux-mêmes au milieu d'un pays où régnait l'agitation la plus vive; le mécon-

tentement que devaient éprouver ces soldats, l'impossibilité où ils seraient de trouver du travail, puisque les manufactures renvoyaient chaque jour une partie de leurs ouvriers, pouvaient en faire un instrument dangereux entre les mains des chefs du parti radical; éloignés de leur pays, depuis longtemps habitués à vivre dans des contrées ennemies, ravagées par la guerre et soumises au régime funeste de la force brutale, ces soldats, libres du joug de la discipline, allaient peut-être devenir un véritable fléau pour l'Angleterre.

Fort heureusement pour le pays et pour le ministère, beaucoup d'entre eux ayant combattu en Espagne, en connaissaient la langue et les mœurs. Les agents des colonies espagnoles insurgées leur firent des propositions d'enrôlement, et ces propositions furent aussitôt acceptées. C'est ainsi que plus de vingt mille des soldats qui, pendant les guerres de la Péninsule, avaient défendu le trône de Ferdinand VII contre les armées françaises et la politique de Napoléon, allèrent dans le Nouveau-Monde combattre les principes pour lesquels ils s'étaient jadis vaillamment dévoués : c'est ainsi que l'Angleterre fit, dans l'intérêt de sa sûreté intérieure, ce qu'elle avait fait tant de fois dans ses accès d'égoïsme mercantile.

Un autre embarras pour le ministère, embarras très-réel et très-grand, c'était la situation politique

du Canada, qui, pendant tout le cours de l'année, avait été en proie aux agitations les plus vives. L'influence du gouvernement sur sa représentation nationale était devenue si évidente, que le parlement semblait n'y être plus qu'un bureau d'enregistrement, comme jadis le parlement irlandais. Les Canadiens demandaient que les élections fussent libres, et que l'Angleterre accordât intégralement et loyalement les droits qui avaient été concédés par elle; demande bien naturelle et bien juste, sans doute, mais qui de longtemps ne devait obtenir une satisfaction sérieuse et complète.

VI.

SESSION PARLEMENTAIRE DE 1819. — BILL DÉFÉRANT AU DUC D'YORK LA GARDE DE LA PERSONNE DE GEORGES III. — BILL RELATIF A LA BANQUE D'ANGLETERRE. — CONSTITUTION DE LA BANQUE D'ANGLETERRE. — MOTIONS DE M. GRATTAN ET DE LORD DONOUGHMORE POUR L'ÉMANCIPATION POLITIQUE DES CATHOLIQUES ROMAINS. — RÉCLAMATIONS DU CABINET DE MADRID RELATIVEMENT AUX ENROLEMENTS DES SOLDATS ANGLAIS POUR LE COMPTE DES COLONIES ESPAGNOLES INSURGÉES. — MOTION DE SIR FRANCIS BURDETT SUR LA RÉFORME PARLEMENTAIRE. — QUESTION DE LA RÉFORME. — TROUBLES DANS LES COMTÉS. — ÉMEUTE DE MANCHESTER.

Les élections n'avaient produit que quelques changements insignifiants dans la chambre des communes. La session du nouveau parlement commença le 14 janvier 1819.

Le discours d'ouverture, qui fut lu par commission, annonçait que le ministère proposerait aux chambres la nomination d'un nouveau gardien de la personne de Georges III. La mort récente de la reine Charlotte de Mecklenbourg avait motivé cette mesure. Le ministère annonçait également l'intention de soumettre au parlement le traité

d'Aix-la-Chapelle, et celui qui venait d'être signé à Londres avec le représentant des États-Unis.

La chambre des communes choisit pour son *speaker* (président) M. Manners-Sutton.

Le 11 février, lord Liverpool déposa sur le bureau de la chambre haute les documents qui avaient trait aux arrangements pécuniaires pris par le gouvernement français, et un bill qui déférait au duc d'York la garde de la personne de Georges III, en lui attribuant une somme de dix mille livres pour les frais que nécessiteraient ces nouvelles fonctions. Ce bill fut adopté à une grande majorité.

Plusieurs questions d'une grande importance devaient être débattues dans cette session : l'une d'entre elles, qui fut discutée à la chambre des communes dans le courant de mai 1819, demande quelques explications préliminaires :

Il existe en Angleterre une association commerciale privilégiée, qui loin de mettre des entraves au commerce en le concentrant dans un petit nombre de mains, lui procure au contraire les moyens de multiplier et d'étendre ses opérations; c'est la Banque d'Angleterre. Elle fut formée, en 1694, d'actionnaires qui prêtèrent au gouvernement 1,200,000 liv. st. à 8 pour 100 d'intérêts, outre 4,000 liv. st. pour les frais de régie, mais qu'on laissa aux directeurs comme

récompense de leurs travaux. Sa charte lui permettait d'opérer le change et de vendre des matières d'or et d'argent, mais lui défendait toute autre espèce de commerce, sous peine d'une amende du triple de la valeur des fonds qui y seraient employés. Il lui fut également défendu depuis, sous le règne de Guillaume et Marie, d'avancer au gouvernement, sous peine d'une amende aussi du triple, les fonds non votés par le parlement.

La refonte de la monnaie d'argent, qui eut lieu vers 1696, l'ayant engagé à suspendre ses paiements par prudence, ses billets perdirent bientôt 20 pour 100, et ce fut autant pour soutenir son crédit chancelant que pour venir au secours du gouvernement lui-même, que la Banque d'Angleterre créa, en 1697, de nouvelles actions et porta son capital à 2,201,171 liv. st. Quatre cent mille livres qu'elle prêta, sans intérêt, au gouvernement en 1700, lui firent obtenir du parlement la déclaration que, tant que durerait sa charte, aucune compagnie ne serait constituée avec la faculté de mettre en circulation des billets au porteur. En 1703, elle doubla de nouveau son capital en créant de nouvelles actions qui le portèrent à 4,402,342 liv. st., et elle prêta à 6 pour 100, au gouvernement, 1,775,027 liv. st. qui, par la suite, furent remboursées. Elle obtint, en 1708, la con-

firmation de sa charte, et le parlement défendit, en sa faveur, toute association de plus de six personnes, dans le but d'émettre des billets au porteur ou payables avant six mois de date.

Il était évident qu'un aussi petit nombre d'associés ne pourrait jamais rassembler un capital assez considérable pour que la Banque d'Angleterre eût à craindre leur concurrence, et que n'étant point incorporés, ils resteraient, chacun pour la totalité de sa fortune, responsables de leurs opérations, tandis que la Banque ne l'est que du montant de ses actions.

Il lui fut alors défendu de prendre des engagements pour plus que son capital, et on déclara que ceux de ses membres qui, dans ce cas, auraient touché un dividende, seraient responsables des dettes qu'elle aurait contractées. En 1709, le parlement déclara qu'on ne saurait être en même temps gouverneur de la Banque d'Angleterre et de la Compagnie des Indes.

Les appels de fonds faits à ses actionnaires, en 1709 et 1710, portèrent son capital à 5,559,547 liv. st., et de nouvelles actions, créées en 1722, le firent monter à 8,859,995 liv. st. Elle acheta alors, de la Compagnie du Sud, quatre millions de livres sterling d'annuités, ce qui porta sa créance sur le gouvernement, en y comprenant plusieurs sommes qu'elle lui avait prêtées en diverses occasions,

à 9,375,027 liv. st. Cette somme dépassait ce qu'elle devait à ses actionnaires pour le montant de leurs actions.

La Banque d'Angleterre accrut encore son capital en 1742 et 1746. En 1763 elle obtint une nouvelle confirmation de sa charte, moyennant 110,000 liv. st. données au gouvernement; et elle lui avança, en 1781, 2,000,000 liv. st. pour la faire prolonger jusqu'au 1er août 1812.

Enfin la Banque d'Angleterre avait obtenu, en 1797, une concession des plus importantes. Le gouvernement lui avait accordé, pour vingt années, le droit de ne faire ses paiements qu'en papier. Cet état de choses était trop favorable aux actionnaires pour qu'ils ne cherchassent pas à le prolonger. Les guerres que la Grande-Bretagne eut à soutenir contre la France produisirent de grands embarras financiers, et la Banque, en venant habilement au secours de l'État, obtint la prorogation du délai qui lui avait été fixé. Alors la masse des billets émis devint énorme. Au commencement de l'année 1818, on l'évaluait à 30,649,445 liv. st. (735,586,560 fr.). De plus, il y avait en circulation les billets des banques particulières et ceux de l'échiquier qui seuls montaient à 57,500,000 liv. st.

L'établissement de la Banque d'Angleterre avait, en effet, donné lieu à celui d'une grande quantité

de banques particulières qui s'étaient établies dans les comtés, et qui, quoique avec des capitaux bornés, avaient également entrepris d'assez vastes opérations. Loin de nuire à l'état en augmentant le signe des échanges, et le prix des denrées et du travail, ces compagnies particulières avaient rendu de nombreux services en produisant, par leurs opérations et leur crédit, une multitude d'entreprises qui demandaient de grands capitaux et ne se seraient pas exécutées sans leur concours. Le gouvernement, loin d'entraver leur établissement, l'avait, au contraire, très-ouvertement favorisé.

Cependant, dans l'énorme quantité de billets en circulation au commencement de l'année 1818, un grand nombre avaient été falsifiés ou même entièrement fabriqués; ce qui, naturellement, devait éveiller la défiance, cette dangereuse ennemie de tous progrès industriels ou financiers; pour rétablir la confiance, on avait donc recherché les faussaires, et cent douze condamnations à mort avaient été prononcées. Mais la peine était si grave que les juges refusèrent de l'appliquer; et comme la loi anglaise ne procède pas par gradations, les faussaires furent acquittés pour la plupart.

Dans cette grave occurrence, la Banque d'Angleterre devait adopter une grande détermination. Elle déclara qu'elle allait reprendre ses paiements

en argent, et cette nouvelle fut accueillie avec joie; car si l'échiquier, les capitalistes et le haut commerce trouvaient, dans l'émission des billets, un avantage positif, l'industrie, le petit commerce et l'agriculture souffraient beaucoup de l'absence du numéraire. Malheureusement, le nombre des personnes qui se présentèrent pour être remboursées des billets qu'elles avaient entre les mains fut si considérable, que 3,000,000 liv. st. furent payées en quelques jours. Il n'eût été possible à aucune compagnie, même aussi solidement constituée que la Banque d'Angleterre, de faire face à de telles exigences. La réserve de numéraire fut bientôt épuisée, et le chancelier de l'échiquier dut proposer au parlement d'accorder de nouveau à la Banque la faculté d'opérer ses versements en billets, lui déclarant qu'un refus entraînerait la banqueroute de la compagnie. Le parlement accorda donc le bill, mais il exigea des modifications qui furent opérées dans la session de 1819.

Ainsi la Banque ne devait plus rembourser en argent de billets au-dessous de 5 livres sterling et d'une date antérieure à celle du 1er janvier 1817. Elle était obligée, à partir du 1er juillet 1820, de payer en or ou en barres essayées et marquées à 4 livres sterling un schelling l'once, toute somme supérieure à 60 onces d'or. Le titre de l'or et des

barres pourrait, au 1er octobre suivant, n'être que de 19 schellings 6 deniers l'once. Enfin, le 1er mai 1821, les barres seraient au même titre que l'or monnayé, c'est-à-dire 3 livres sterling 17 schellings 10 1/2 l'once, et ce dernier mode de paiement serait toléré pendant deux ans au moins et trois ans au plus, les paiements en espèces devant, après ce laps de temps, être définitivement repris.

Le parlement décidait également qu'à l'avenir le gouvernement ne pourrait, en aucune circonstance, demander à la Banque ni prêts, ni avances, mais qu'au contraire, il devrait opérer le remboursement de ce qu'il devait à la compagnie, et dans le courant de l'année 1820 lui faire un versement de 5,000,000 liv. st.

Ces importantes questions financières avaient rempli un grand nombre de séances. Une autre question, d'un ordre différent, mais qui produisit de très-vifs débats sans arriver toutefois à une solution satisfaisante, fut soulevée, le 3 mai 1819, à la chambre des communes par l'honorable M. Grattan, qui demanda « que l'assemblée des représentants de la Grande-Bretagne choisît dans son sein un comité chargé d'examiner consciencieusement les lois concernant les catholiques romains, sujets de S. M. B. »

L'état d'ilotisme politique dans lequel vivaient les catholiques romains en Angleterre avait, en

effet, depuis bien longtemps, attiré l'attention de tous les esprits sérieux et justes du royaume-uni. Mais la constitution de l'église anglicane, sur laquelle nous reviendrons plus tard, devait s'opposer, longtemps encore, à ce que les catholiques obtinssent cette égalité politique qui doit naturellement appartenir à tous les citoyens soumis aux mêmes charges, quelles que soient, du reste, leurs opinions religieuses.

On sait qu'il fallait être de la religion dominante pour exercer un emploi quelconque dans le royaume-uni, et qu'un catholique romain ne pouvait être admis à faire partie du parlement qu'après avoir prêté des serments d'allégeance et de suprématie, et signé une déclaration contre le dogme de la transsubstantiation, ce qui, naturellement, en écartait le plus grand nombre des affaires.

La discussion qui suivit cette motion de l'honorable M. Grattan, fut des plus vives, même des plus orageuses : le public des galeries interpella les orateurs, et, par ses cris, intervint aux débats. La chambre, voulant faire respecter ses délibérations, fit évacuer les tribunes ; mais de longtemps il ne s'était produit un spectacle parlementaire aussi intéressant, et qui prouvât davantage combien la tolérance religieuse avait fait de progrès dans le pays. La motion de M. Grattan ne

fut rejetée qu'à la majorité de deux voix : (243 contre 241).

Lord Donoughmore ne fut pas aussi heureux lorsque le 17 mai il fit une motion semblable à la chambre des lords. Le comte de Liverpool déclara que le cabinet ne s'opposait pas à l'émancipation des catholiques romains, à cause des doctrines de leur Église, mais en se basant sur les principes de la constitution anglaise et du serment imposé au souverain par cette même constitution.

L'évêque de Worcester assura également qu'il ne repoussait la motion que par les motifs exprimés par le comte de Liverpool. Le duc de Wellington, en motivant son intention de rejeter la motion de lord Donoughmore, dit « que la partie du royaume qui contenait le plus grand nombre de catholiques romains, c'était l'Irlande ; que, dans ce pays, l'influence des prêtres était considérable, le peuple peu éclairé, et le souvenir de la conquête aussi vivant que si la réunion à l'Angleterre datait de la veille. Qu'il serait imprudent d'accroître le pouvoir du clergé romain, dont l'histoire indiquait à chaque pas l'esprit envahissant et dominateur. Enfin, que tous les grands propriétaires étant anglicans, et que les fermiers, ne voyant déjà dans leurs maîtres, non des citoyens d'un même royaume, mais des ennemis religieux, l'exercice des droits politiques

servirait de prétexte pour assouvir des haines nationales, qui n'en deviendraient que plus terribles. » Émue par ces considérations politiques, la chambre haute rejeta la motion à la majorité de 147 voix contre 106.

Cette discussion, très-sérieuse et très-animée, n'en était pas moins un pas immense vers ce grand résultat de l'émancipation politique des catholiques romains, résultat qui devait être obtenu dix années plus tard.

Nous avons dit plus haut que le gouvernement anglais avait été délivré d'une assez vive inquiétude par le départ des soldats licenciés après le traité de paix d'Aix-la-Chapelle. Des bâtiments sous pavillon anglais embarquaient ouvertement et quotidiennement pour l'Amérique du sud les débris des armées qui avaient combattu en Espagne et en France.

Le cabinet de Madrid ne tarda pas à faire entendre des plaintes très-amères, et demanda s'il y avait rupture entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, puisque le ministère anglais tolérait ostensiblement des actes qui ne pourraient être considérés que comme une infraction intolérable à des relations d'alliance et d'amitié. Les ministres anglais protestèrent « qu'ils s'étaient, autant qu'il avait été en leur pouvoir, opposés aux enrôlements dont se plaignait l'Espagne. Qu'aucune loi ne

permettait, du reste, au gouvernement anglais de rechercher le but des voyages entrepris par les sujets de S. M. B. Qu'il était impossible de mettre obstacle au départ d'individus tout aussi libres de se rendre en Amérique qu'en Europe, ou en quelque autre partie du monde. Enfin que, pour prouver que S. M. tenait à conserver la bonne harmonie qui régnait entre les deux États, le cabinet, d'après les ordres du prince régent, allait présenter au parlement un bill tendant à empêcher les sujets anglais de s'enrôler pour le compte des colonies espagnoles insurgées contre la métropole. »

Ce bill fut en effet présenté aux deux chambres et adopté par elles; mais, par le fait, il n'eut d'autre résultat que celui d'arrêter les réclamations du gouvernement espagnol. Les agents américains, au lieu de recruter des soldats pour l'Armée de l'Indépendance, engageaient les mêmes hommes à titre de cultivateurs, fermiers ou domestiques. La loi fut ainsi éludée, et l'émigration poursuivit son cours.

Le 1er juillet, sir Francis Burdett présenta à la chambre des communes une motion qui fut écartée, et que souvent il a reproduite depuis cette époque. L'honorable baronnet proposait la réforme radicale du parlement par l'établissement du suffrage universel et d'élections intégrales an-

nuelles. Cette motion ne fut point prise au sérieux, et cela devait être, par le fait même de son exagération. Car si le principe d'une réforme parlementaire pouvait, naturellement et dès cette époque, être admis par les partisans d'un progrès sage et rationnel, la proposition, si radicalement absolue pour le fond, comme pour la forme, de l'honorable sir Burdett, devait effrayer les esprits les moins timides, les hommes les plus progressistes.

Fidèle à notre coutume de jeter le plus de clarté possible sur la route que le lecteur doit parcourir avec nous, indiquons-lui tout d'abord les origines de cette grande question de la réforme parlementaire qui ne devait recevoir de solution qu'après douze années de luttes obstinées.

Depuis la fin du XIIIe siècle, le parlement se composait de trois ordres du royaume (*estates*), c'est-à-dire des lords spirituels et temporels, et de la chambre des communes; mais de temps immémorial, les deux premiers ordres sont réunis en une seule chambre où les affaires se décident à la majorité des voix quand bien même un des deux ordres se trouverait intégralement compris dans la minorité. Autrefois, les lords spirituels étaient plus nombreux dans la chambre haute que les pairs laïcs; mais leur nombre, ainsi que leur influence, diminuèrent naturellement à l'époque de la réforme de Luther. Trente-six pairs ecclésias-

tiques furent alors supprimés, et chaque nouveau règne vit créer de nouveaux lords temporels. Ainsi, sous Henri VII, la chambre haute ne comptait que vingt-neuf lords; il y en eut cinquante-un sous Henri VIII et Élisabeth; quatre-vingt-seize sous Jacques Ier; cent dix-neuf en 1640; cent trente-neuf en 1660; et il y en avait trois cents en 1820. Nous dirons plus tard les changements qu'apporta le bill de réforme dans la représentation nationale du pays.

Quelques propositions pour la réforme de la chambre haute furent faites sous le règne des deux derniers Stuarts: une autre motion présentée sous le règne de Georges Ier, et tendant à restreindre le droit possédé par la couronne de créer des pairs à volonté, fut rejetée par la chambre des communes qui, disait-elle très-sagement, ne voulait pas changer la chambre haute en une étroite et indépendante oligarchie; quant à la question de savoir quelle réforme devait être introduite dans la chambre des communes, ou même jusqu'à quel point la chambre des communes avait besoin d'être reformée, elle fut fréquemment controversée et très-diversement résolue par les orateurs ou par les publicistes qui, de temps à autre, en occupaient le pays. Un parti considérant la chambre des communes comme une corporation qui, de tout temps, était demeurée la même, soutenait

que, par cette raison, on ne pouvait pas et on ne devait pas la modifier. Le parti contraire répondait à cela que c'était précisément parce que la chambre basse n'avait pas depuis longtemps éprouvé de changement dans son organisation qu'il devenait urgent d'en faire. Les droits de la chambre avaient, du reste, singulièrement varié. Ainsi jadis, ces droits étaient si peu importants, tandis que les frais qui accompagnaient leur exercice étaient si considérables, que bien des notables désiraient n'y point être appelés par le roi. Car alors, c'était le souverain qui possédait le privilége de nommer les membres de la chambre des communes. Ce ne fut qu'après la restauration de Charles II que l'on reconnut, sans toutefois l'exprimer par une loi spéciale, que l'équilibre des pouvoirs de l'État serait anéanti si le roi pouvait à l'avenir créer les membres de la chambre basse comme il créait les pairs d'Angleterre.

Sous le règne d'Édouard III, la chambre des communes se composait de cent cinquante membres, et de deux cent vingt-quatre sous celui de Henri VIII. Henri VIII créa trente-trois nouveaux membres; Édouard VI, vingt-huit; Marie, dix-sept; Élisabeth, quarante-huit; Jacques Ier, onze, et Charles Ier, six. Depuis Charles II, ainsi que nous l'avons dit, les souverains anglais n'accordèrent plus de nouvelles voix à la chambre des communes;

mais l'admission des membres écossais en 1706, et celle des membres irlandais en 1801, doivent être regardées comme deux réformes très-importantes de la chambre basse. Depuis ce temps, elle s'est composée de six cent cinquante-huit membres, dont quatre-vingts nommés par les comtés d'Angleterre, vingt-cinq par les grandes villes, cent soixante-douze par les bourgs, huit par les ports de mer, deux par les universités, douze par les comtés et douze par les villes du pays de Galles; trente par les comtés et soixante-cinq par les villes ou bourgs de l'Écosse; enfin, cent par l'Irlande.

Autrefois, chaque électeur de comté devait posséder une propriété allodiale (*freehold*); ceux qui ne possédaient que par bail emphytéotique ou par l'espèce de tenance particulière appelée *copyhold*, n'avaient pas voix aux élections; pour donner une voix, il fallait que la propriété rapportât un revenu réel de 40 schellings au moins, et fût possédée depuis plus d'un an, excepté si elle avait été acquise par succession ou par mariage. Chaque électeur n'avait qu'une voix, quel que fût le nombre ou l'étendue de ses propriétés; mais le droit d'élection dans les villes et bourgs n'était pas acquis d'une manière aussi uniforme que dans les comtés, et chaque localité avait à cet égard ses usages particuliers : ainsi, dans certaines villes, toute personne

payant des impositions directes avait une voix; à Bath, au contraire, le député était nommé par le maire, les aldermen et le conseil municipal; à Bristol, par les propriétaires de biens allodiaux rapportant 40 schellings; à Collington, par tous les habitants possédant une maison depuis trois ans; à Coventry, par tous les individus ayant acquis le droit de bourgeoisie après avoir été pendant sept ans en apprentissage dans la ville, etc., etc.

Les membres représentant les universités étaient élus par les docteurs et professeurs exerçants. Il résultait donc de cet état de choses, que selon les diverses localités variaient les chances et les formes d'élection.

Pour être élu, il ne fallait être ni étranger, ni ecclésiastique, ni mineur, mais posséder une propriété de 600 liv. st. dans les cantons, et de 300 liv. st. dans les villes; les députés des universités étaient seuls dispensés de justifier de cette possession immobilière. Les maires et employés communaux ne pouvaient point être élus dans leur propre ville, mais seulement dans d'autres; enfin, on pouvait élire des personnes demeurant en dehors de l'arrondissement électoral.

Il résulte de tout ceci que, jusque vers la fin du XVIIe siècle, la chambre des communes avait éprouvé de plus fréquents et de plus grands changements que la chambre des lords, et que l'immo-

bilité qui s'y introduisit depuis lors ne reposait ni sur une loi, ni sur une nécessité; du reste, l'idée de la réformer n'était pas nouvelle, et avait souvent été soulevée. Depuis les propositions, les motions réitérées de Pitt pour une réforme parlementaire, ce sujet n'avait jamais été perdu de vue; et si le grand homme d'État crut devoir renoncer à ses projets durant les années les plus terribles de la lutte de l'Angleterre contre la révolution française, ce ne fut point par inconséquence ou par suite d'une modification dans ses principes, mais parce qu'il jugeait que les temps n'étaient point encore venus.

Après 1815, les mêmes obstacles n'existaient plus, les mêmes appréhensions ne pouvaient survivre, et il est permis de s'étonner qu'une semblable réforme ait mis quinze ans à se produire et à triompher.

En présentant sa motion au parlement, sir Francis Burdett savait bien, du reste, qu'une réforme, quelque petite qu'elle fût, ne serait point adoptée, et peut-être voulait-il, en établissant la sienne sur les plus larges bases, y intéresser les masses; mais les possesseurs de bourgs-pourris, les élus de ces bourgs, les amis des propriétaires, et, en un mot, tous ceux qui s'intitulaient conservateurs, s'unirent pour repousser la motion « extravagante » de l'honorable baronnet, sans la discuter et sans

même vouloir envisager les résultats que pourraient avoir leurs votes sur l'esprit de ces masses, auxquelles sir Francis Burdett avait, en quelque sorte, fait un appel.

Cependant le rejet dédaigneux de la proposition avait causé une grande sensation dans les comtés. Une effervescence des plus vives se manifesta bientôt. Les partisans de la réforme se donnèrent une organisation militaire, c'est-à-dire se divisèrent en compagnies, choisirent des officiers, et s'exercèrent publiquement au maniement des armes. Cette multitude armée pouvait donc, au premier signal de ses chefs, produire des démonstrations dont il n'était donné à personne de calculer les conséquences.

Pour montrer leurs forces et prouver leur mépris des lois électorales existantes, ces radicaux se réunirent à Birmingham, dans le but d'élire un député. La ville de Birmingham n'était pas, en effet, représentée à la chambre des communes, bien que devenue une des plus importantes du royaume-uni. Plusieurs candidats se présentèrent sur les hustings. Le poll fut ouvert, et les soi-disant électeurs réunirent leurs suffrages sur sir Charles Wolseley.

Le 21 juillet, quatre-vingt mille individus s'assemblèrent dans un faubourg de Londres, et prirent des décisions d'une violence inouïe.

Mais la plus fameuse de ces réunions se tint à Manchester, le 16 août 1819.

Plus de cent mille personnes étaient convoquées à ce meeting, pour entendre le célèbre Hunt, qui devait présider la séance, et les autorités, dans la crainte de troubles graves, avaient donné ordre aux constables d'être tous à leur poste. La yeomanry de Manchester et celle de Salford vinrent se ranger en bataille sur la place; le 15e régiment de hussards était à cheval, prêt à les seconder; enfin, plusieurs compagnies d'infanterie et d'artillerie étaient consignées dans leurs casernes, et prêtes à marcher au premier signal. La plus grande modération avait été recommandée aux officiers ainsi qu'à leurs soldats.

A dix heures du matin, la tête du cortége entra dans la ville. Les radicaux marchaient au pas accéléré sur cinq de front, portant des bannières sur lesquelles on pouvait lire : Suffrage universel. — Parlements annuels. — Vote au scrutin secret. — Pas de lois sur les céréales. — Union et liberté. Ils se rangèrent dans l'ordre le plus parfait autour de l'estrade du président.

Hunt arriva à midi, monté sur un char, ayant à ses côtés la présidente des femmes réformatrices qui tenait un drapeau à la main.

La foule s'était ouverte pour laisser passer son chef; mais à peine Hunt commençait-il son dis-

cours, qu'une vive agitation se manifesta dans les rangs de la tumultueuse assemblée; des cris, des injures, des menaces retentirent aussitôt, et l'on vit paraître tout à coup, au pied de l'estrade, un officier de police suivi de quarante yeomen. Le magistrat signifia au président un *warrant* qui le déclarait, lui et ses adhérents, prévenus d'avoir provoqué, illégalement et dans un but séditieux, l'assemblée réunie en ce moment.

L'escorte était trop faible pour imposer le respect à la foule furieuse : l'officier de police fut insulté, et les yeomen, se voyant contraints de repousser la force par la force, firent reculer leurs chevaux sur les masses compactes qui les entouraient.

Les magistrats remarquèrent de loin ce mouvement et donnèrent aussitôt aux hussards l'ordre d'aller dégager les yeomen; mais la yeomanry avait compris le danger des siens, et s'était déjà précipitée de son côté sur la foule épouvantée, qui se dispersa en tous sens. Cinq cents personnes environ furent foulées aux pieds des chevaux ou frappées de coups de sabre; un grand nombre d'entre elles moururent des suites de leurs blessures.

La nouvelle de ce funeste événement était promptement parvenue à Londres, et l'exagération ordinaire en pareil cas avait porté à

deux mille le nombre des individus qui venaient de perdre la vie. L'inquiétude générale ne fut que très-difficilement calmée; on disait hautement que les autorités avaient outre-passé leurs pouvoirs, et qu'après tout le peuple anglais avait le droit reconnu de se réunir publiquement pour discuter ses intérêts.

VII.

MORT DE GEORGES III. — AVÉNEMENT DE GEORGES IV. DISSOLUTION DU PARLEMENT. — INTERPELLATIONS DE M. HUME RELATIVEMENT A LA REINE CAROLINE. — SITUATION RÉCIPROQUE DU PRINCE ET DE LA PRINCESSE DE GALLES. — CONSPIRATION DE THISTLEWOOD. — EXÉCUTION DE THISTLEWOOD ET DE SES COMPLICES. — TROUBLES EN ÉCOSSE. — OUVERTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE. — DÉBARQUEMENT DE LA REINE CAROLINE. — SUSPENSION DES PRÉPARATIFS DU COURONNEMENT DE GEORGES IV.

Cependant l'existence du vieux roi qui depuis si longtemps gouvernait nominativement la Grande-Bretagne semblait devoir atteindre bientôt à son terme; et vers la fin de novembre 1819, des symptômes alarmants n'avaient laissé que peu d'espoir de conserver les jours de Georges III. Toutefois, un de ses fils devait encore le précéder dans la tombe :

le duc de Kent, père de la jeune princesse Alexandrina-Victoria, aujourd'hui reine d'Angleterre, mourut, après une très-courte maladie, le 21 janvier 1820; huit jours après, le roi succombait également, sans avoir, comme il arrive quelquefois, recouvré sa raison dans ses derniers moments. Georges III était alors dans sa quatre-vingt-deuxième année, et en avait régné soixante.

Le nouveau roi Georges IV gouvernait de fait depuis trop longtemps pour que ce changement de règne apportât quelque modification dans la politique anglaise. Sa régence avait été glorieuse pour le pays; son règne devait être troublé par les luttes intérieures qui signalent cette période de l'histoire de la Grande-Bretagne.

Aussitôt après son avénement au trône, Georges IV tint un conseil dans lequel il restitua aux grands officiers de la couronne les insignes de leurs charges respectives, et produisit une déclaration qui, sur la demande des ministres, fut rendue publique. Dans cette déclaration, le nouveau souverain, après avoir fait allusion à la triste infirmité du roi son père, ajoutait que l'appui qu'il avait trouvé dans le parlement et dans le pays à une époque difficile et au milieu des circonstances les plus graves, lui inspirait une juste confiance dans l'avenir; qu'il espérait, grâce à l'expérience qu'il avait acquise depuis longtemps dans l'exer-

cice des prérogatives royales, satisfaire toutes les classes de son peuple; enfin, que ses efforts tendraient à accroître la prospérité de la Grande-Bretagne, comme à maintenir la religion, les lois et les libertés du royaume.

Le roi fut ensuite proclamé, suivant les formes antiques et traditionnelles de la vieille monarchie anglaise, d'abord devant les portes du palais, et ensuite à Charing-Cross, à Temple-Bar, et aux autres stations ordinaires. Le même jour (le 31 janvier 1820), le parlement fut réuni et ajourné au 17 février suivant, c'est-à-dire au lendemain des obsèques de Georges III, qui fut inhumé dans la chapelle de Windsor avec la pompe toute particulière usitée en pareil cas. Le duc d'York avait été chargé de conduire le deuil et de remplacer, au milieu de cette pompe funèbre, Georges IV subitement atteint d'une inflammation de poitrine assez grave pour effrayer vivement ses médecins, mais qui toutefois céda promptement aux efforts de l'art.

Suivant la lettre de la constitution anglaise, la mort du roi doit être suivie de la dissolution du parlement. Un message royal vint donc annoncer aux deux chambres assemblées que l'intention du roi était de convoquer immédiatement un parlement nouveau, et les inviter à adopter toutes les mesures nécessaires pour que les services publics

ne demeurassent pas en souffrance pendant l'intervalle des deux sessions. Des adresses votées à l'unanimité répondirent à cette communication royale. Elles exprimaient la volonté du parlement de concourir loyalement à toutes les mesures que le roi croirait devoir prendre dans les circonstances présentes.

Mais lorsque le ministère vint demander à la chambre des communes de voter les fonds provisoirement nécessaires aux divers services publics, M. Hume, membre de l'opposition, adressa au cabinet une question des plus embarrassantes, relativement à la reine Caroline de Brunswick, femme de Georges IV, et séparée de ce prince depuis quelques années.

Pour bien faire comprendre la portée de cette interpellation de M. Hume et l'importance d'un incident qui n'était en quelque sorte que le préambule du procès déplorable que nous aurons bientôt à reproduire, et sur les scandales duquel nous n'aurions pas insisté, du reste, si nous n'avions dû leur attribuer nécessairement une large portion d'influence dans les événements subséquents, il nous paraît utile de remonter encore dans le passé.

On sait que le prince de Galles, depuis Georges IV, avait eu une jeunesse assez orageuse. Ses dépenses en chevaux, voitures, constructions,

tableaux, lui avaient fait contracter d'énormes dettes qu'une somme de quatre millions de francs, accordée par le parlement, n'avait pas suffi à éteindre. Les partis, qui en Angleterre ne manquent jamais de se disputer l'héritier du trône, avaient employé, pour s'emparer de l'esprit du jeune prince, tous les moyens, même ceux que l'on n'avoue pas, et c'est ainsi que les whigs avaient protégé et mis en avant une certaine mistriss Fitz-Herbert dont le prince devint bientôt éperdument épris.

Georges III, craignant pour son fils les entraînements d'une jeunesse inexpérimentée, voulut alors lui faire épouser la princesse Caroline de Brunswick. Le prince de Galles avait contracté de nouvelles dettes; ses amis lui firent comprendre que son mariage lui fournirait l'occasion de demander au parlement un accroissement de dotation, et cette raison le décida. Le seul enfant qui naquit de ce mariage fut la princesse Charlotte, dont nous avons raconté plus haut la fin prématurée.

Nous l'avons dit : nous ne voudrions pas insister inutilement sur des détails scandaleux. Nous ajouterons donc seulement à ceux que nous venons de donner, et pour bien faire comprendre la position de la reine Caroline vis-à-vis de Georges IV à l'époque du couronnement de ce dernier, les

faits qui s'étaient accomplis avant le départ de la princesse pour le continent.

Peu de temps après la naissance de la princesse Charlotte, sa mère reçut, du prince de Galles, un message verbal par lequel il lui était déclaré qu'à l'avenir ils devraient vivre séparés. La princesse, qui avait eu à se plaindre des procédés de son époux, consentit à séparer sa maison de la sienne et à habiter loin de lui. Toutefois elle exigea, et précisément à cause de l'importance du message qui lui avait été adressé, que les intentions du prince de Galles lui fussent transmises par écrit.

Quelques années s'écoulèrent; Caroline de Brunswick vivait très-retirée, lorsque, en 1805, des bruits d'une nature compromettante pour l'honneur de la princesse de Galles parvinrent jusqu'au duc de Sussex, qui en donna connaissance à son frère. Le prince obtint tout aussitôt de Georges III qu'une commission serait instituée pour remonter à la source de ces bruits injurieux et savoir jusqu'à quel point ils étaient fondés. Lord Erskine, lord Grenville, le comte Spencer et lord Ellenborough furent nommés commissaires; et *la délicate enquête*, ainsi que le public la désigna, eut un résultat favorable à la princesse Caroline, malgré les dépositions de lady Douglas, l'un des témoins à charge entendus par les

commissaires. La princesse avait protesté de son innocence dans une lettre adressée au roi, et Georges III avait répondu qu'il rendait toute son affection à sa belle-fille en l'autorisant à reparaître à la cour, permission dont la princesse de Galles crut, au reste, ne devoir user que très-rarement.

En 1813, Caroline de Brunswick, irritée des entraves qui lui étaient constamment opposées lorsqu'elle voulait voir sa fille, la princesse Charlotte, écrivit au prince régent pour lui faire comprendre l'injustice des procédés employés à son égard, procédés qui étaient de nature à nuire à sa réputation d'épouse non moins qu'à tourmenter son cœur de mère. Elle crut devoir faire insérer cette lettre dans un journal, et le prince régent ordonnait immédiatement que tous les documents relatifs à l'enquête seraient soumis à l'examen du conseil privé, afin de décider si la princesse pourrait à l'avenir voir sa fille sans aucune restriction.

Le conseil privé jugea dans un sens contraire. Caroline de Brunswick envoya aussitôt une lettre au président de la chambre des communes, pour se plaindre amèrement du « tribunal secret » auquel avait été déféré l'examen de sa conduite, et pour réclamer l'appui de la chambre des communes, ajoutant qu'elle était prête à soumettre

tous ses actes à une investigation publique et complète. Un membre de l'opposition fit une motion pour soutenir cette demande, et les ministres, afin d'étouffer une affaire qui prenait un caractère si désagréable, déclarèrent que la réputation de la princesse leur semblait suffisamment intacte et son innocence parfaitement démontrée.

Toutefois, cette déclaration parut n'être qu'un moyen politique pour écarter des difficultés parlementaires, et la princesse de Galles ne se montra pas à la cour lorsque l'empereur Alexandre et le roi de Prusse vinrent à Londres en 1814. Un député des communes fit alors la motion d'envoyer une adresse au prince régent, dans le but de le supplier de faire connaître au parlement pour quel motif il vivait séparé de la princesse, et lord Castlereagh dut s'y opposer avec vivacité en cherchant à prouver que l'affaire dont il s'agissait était en dehors des attributions de la chambre. La motion fut donc repoussée; mais comme elle pouvait se renouveler, il fut alloué à la princesse de Galles une somme annuelle de trente-cinq mille liv. st. et elle fut de plus autorisée à quitter l'Angleterre pour voyager sur le continent.

Pendant ce temps, les torys ayant gagné la confiance du roi, les whigs avaient embrassé avec ardeur le parti de la reine, et l'interpellation de M. Hume, dans la chambre des communes, fut

comme le signal du débat très-vif qui devait s'y produire plus tard.

— Je sais, dit-il, que par ordre de S. M., le nom de celle qui, légalement, doit porter le titre de reine a été supprimé dans les prières du rituel pour la famille royale. Mais je désirerais savoir aussi, malgré toutes les répugnances que le ministère peut avoir à traiter un pareil sujet, quelle pension, en dehors du revenu de la liste civile, il compte accorder à cette princesse. La dotation qu'elle recevait primitivement comme princesse de Galles a dû nécessairement cesser à la mort du dernier roi. Je demande si comme reine de la Grande-Bretagne elle languira dans la misère en pays étranger, ou si le parlement lui créera une dotation proportionnée au rang qu'elle occupe.

Lord Castlereagh s'efforça d'éluder cette question délicate, et répondit en termes généraux que le haut personnage dont avait parlé M. Hume n'éprouverait jamais aucun embarras financier. Mais un autre orateur de l'opposition, M. Tierney, revint à la charge et, insistant particulièrement sur l'omission du nom de la reine dans les prières liturgiques, demanda si on avait entendu, par là, donner gain de cause aux rumeurs répandues dans le public, concernant le caractère privé de S. M. M. Tierney termina son discours

en déclarant qu'il ne consentirait jamais, pour son propre compte, à voter un seul schelling en faveur de la reine, jusqu'à ce qu'une explication catégorique eût été donnée relativement à la conduite de Caroline de Brunswick.

— J'entends, dit-il, que l'on prouve les accusations dirigées contre l'épouse de George IV, ou que le titre de reine lui soit attribué dans cette chambre!

M. Brougham, conseiller légal de Caroline de Brunswick, s'empressa de clore un débat qui devenait aussi embarrassant pour les amis de la reine que pour le gouvernement lui-même, en refusant d'admettre que le titre de cette princesse eût besoin, en aucune façon, d'être reconnu par le parlement, et en affirmant que S. M. était disposée à aller au-devant d'une accusation qu'elle pouvait aisément réfuter. Vainement alors M. Tierney voulut-il prolonger cette discussion; la chambre passa outre. Cet incident ne fut donc que le prologue des débats scandaleux qui devaient bientôt irriter ou affliger les esprits.

Après avoir voté le budget des dépenses, le parlement fut dissous le 28 février 1820, et le chancelier, M. Vansittart, l'un des commissaires choisis pour représenter le roi, annonça dans son discours de clôture, « qu'une conspiration des plus graves venait d'être découverte et qu'elle

suffirait sans doute pour ouvrir les yeux aux plus incrédules sur les dangers qui menaçaient le pays. »

Cette conspiration qu'annonçait ainsi le lord chancelier était en effet une des plus sérieuses qui eussent jamais ensanglanté la terre britannique. Son but était le renversement du gouvernement et le bouleversement radical de l'Angleterre ; ses odieux moyens étaient l'assassinat; son chef se nommait Arthur Thistlewood.

Cet homme, qui d'abord avait servi dans les Indes en qualité de sous-officier, avait ensuite été puiser en Amérique des théories républicaines que plus tard il avait vu appliquer sanguinairement en France durant les temps les plus affreux de la Terreur. Complice du jeune Watson dans les troubles que nous avons mentionnés plus haut, il avait été jugé avec lui, et, après son acquittement, avait envoyé un cartel à lord Sidmouth, offense pour laquelle il fut condamné à payer une amende et à être incarcéré de nouveau.

Rendu à la liberté, Thistlewood consacra toutes ses pensées et tous ses actes à la réalisation de la terrible vengeance qu'il avait rêvée. S'associant aux individus les plus dépravés de la populace de Londres, il eut bientôt réuni autour de lui un certain nombre d'hommes aussi méprisables et non moins déterminés que lui. Ses principaux

complices étaient un créole nommé Davidson, Ings, boucher, Brunt et Tidd, cordonniers. Ils avaient déclaré, dans leurs conciliabules, que leur sort n'étant plus supportable, ils fixaient au jeudi 23 février l'exécution du dessein qu'ils avaient conçu, et ils prirent d'avance toutes les mesures qui devaient en faciliter la réussite. Voici quel était leur plan :

Quarante ou cinquante avaient juré d'assassiner les ministres, et risquaient par conséquent leur propre vie dans le cas où ils viendraient à manquer de résolution ou d'adresse. Pendant cette horrible tentative, un autre détachement des révoltés devait s'emparer simultanément des canons du parc d'artillerie et de ceux du dépôt de Light-Horse-Station dans Gray's-Inn-Lane. Une fois maîtres de ces deux points, ils comptaient s'emparer de Mansion-House, palais où ils voulaient établir leur gouvernement provisoire. Ils devaient également attaquer la Banque et mettre le feu à différents quartiers de Londres.

Plusieurs meetings secrets furent tenus par les conjurés avant l'exécution de leur complot. Pendant la dernière de ces réunions, un des complices, nommé Edwards, vint annoncer à Thistlewood qu'un dîner allait être donné ce même jour, mardi 21 février, chez lord Harrowby, dans Grosvenor square, et que tous les ministres devaient

y assister. Thistlewood fit observer aussitôt qu'une si favorable occasion ne pouvait pas être perdue, et que la Providence elle-même venait au secours de la conspiration. Poursuivant alors le plan de ses opérations, et annonçant que l'exécution allait en être presque immédiate, il décida qu'un seul des conjurés se rendrait d'abord à l'hôtel de lord Harrowby, porteur d'une lettre, et que, lorsque la grille de l'hôtel serait ouverte, les autres se précipiteraient dans les appartements et massacreraient les ministres. Thistlewood recommandait aux meurtriers de lui apporter les têtes de lord Castlereagh et de lord Sidmouth, et de promener ces deux têtes par la ville comme un trophée de leur victoire. Quelques-uns des conspirateurs devaient également se rendre aux casernes de King-street, Portmann-square qu'ils incendieraient. Pendant ce temps, une surveillance sévère serait exercée autour de l'hôtel de lord Harrowby, afin d'empêcher la police et les soldats d'y entrer ou de prendre position aux environs.

Toute la journée fut employée par les conspirateurs à réunir des armes et des munitions et à écrire des proclamations incendiaires. Chacun des conjurés dut ensuite gagner le moins ostensiblement possible le lieu du rendez-vous général.

A six heures du soir tous étaient réunis dans un

réduit obscur, composé de deux chambres et situé dans une rue non moins obscure, nommée Cato-street, près d'Edgware-Road. On arrivait par une échelle au misérable réduit dont nous venons de parler, et cette échelle avait été prudemment retirée. C'est là que Thistlewood et ses complices achevèrent les préparatifs de leur œuvre sanglante tout en s'exaltant à l'idée de leur affreuse vengeance.

Malheureusement pour le succès de cet audacieux complot, un espion s'était glissé parmi les conjurés. C'était précisément ce même Edwards qui était venu annoncer à Thistlewood le dîner ministériel de l'hôtel d'Harrowby. Edwards s'était mis, depuis quelque temps, à la solde du gouvernement, auquel il avait indiqué régulièrement tous les détails et toutes les particularités du complot. Les ministres purent donc chercher et adopter les mesures nécessaires pour écarter le terrible danger qui les menaçait, sans pour cela donner l'éveil à des hommes que l'on voulait prendre en flagrant délit. Leur première idée avait été de laisser Thistlewood et les siens envahir l'hôtel d'Harrowby; mais on craignit que la répression ne devînt trop difficile et surtout trop sanglante. On préféra donc aller saisir les conspirateurs au lieu même de leur dernier rendez-vous.

Les préparatifs apparents du banquet de lord

Harrowby furent continués jusqu'à huit heures du soir, moment choisi pour l'exécution du complot; alors un nombreux détachement de la police, sous les ordres du magistrat Birnie, se rendit dans Cato-street, et les constables n'attendirent pas les soldats qui devaient les joindre pour pénétrer dans le réduit où Thistlewood donnait en ce moment ses dernières instructions et distribuait des armes à ses complices. Smithers, officier de police, s'élança dans la chambre et voulut saisir Thistlewood, qui le renversa d'un coup d'épée; les conjurés éteignirent aussitôt les lumières, et la confusion devint générale. Plusieurs d'entre eux parvinrent, à la faveur des ténèbres, à fuir en se servant de l'échelle que les officiers de police avaient appliquée à la muraille. D'autres sautèrent par les fenêtres, et le capitaine Fitzclarence, qui accourait à la tête des soldats, essuya presque à bout portant le feu d'un des fugitifs, qui fort heureusement ne l'atteignit pas.

En résumé, l'obscurité favorisa si bien la fuite des conjurés qu'on ne put en arrêter que neuf, et que le chef du complot lui-même échappa pendant toute une nuit aux recherches de la police. Mais une somme de mille livres sterling fut offerte à celui qui ferait découvrir sa retraite, et le lendemain Thistlewood était arrêté.

Le 27 mars suivant, des bills d'accusation de

haute trahison furent décrétés contre les prisonniers. Thistlewood comparut et fut, après un procès qui dura trois jours, condamné à mort sur le témoignage accablant du conspirateur Adams. Ings, Tidd, Brunt et Davidson furent également condamnés à la peine capitale. Les autres prisonniers, paraissant n'avoir pas bien compris toute la portée du complot de Cato-street, furent mis en liberté. Une foule immense de spectateurs assistait à l'exécution des cinq criminels. Thistlewood et trois de ses compagnons portèrent jusque sur l'échafaud l'étrange audace qui les y avait conduits. Ils moururent en glorifiant leur entreprise et en se déclarant martyrs de la liberté. Thistlewood avait dit, pendant son procès, que son désir avait été de venger le peuple anglais de ce qu'il nommait « les massacres de Manchester »; aussi trouva-t-il quelques sympathies dans cette foule devant laquelle il mourut avec courage.

Cette conspiration, tout à fait isolée, n'avait sans doute aucune ramification dans le pays; cependant elle coïncida avec quelques mouvements populaires qui se manifestèrent dans les comtés du Nord, et l'époque choisie par Thistlewood pour l'exécution de son complot lui avait été tout naturellement indiquée par une connaissance exacte de l'état moral du pays. Dans la partie ouest du Yorkshire, les ouvriers mécontents

avaient, durant tout l'hiver, rassemblé des armes à feu et fabriqué des piques; mais lorsque arriva l'époque de l'insurrection générale, deux ou trois cents d'entre eux répondirent seulement à l'appel et s'assemblèrent en armes près d'Huddersfield. Encore la nouvelle de l'approche d'un détachement de cavalerie les engagea-t-elle promptement à prendre la fuite, semant derrière eux, au milieu des chemins, leur étendard de couleur verte et un assez grand nombre des fusils.

En Écosse, les efforts des mécontents étaient plus alarmants encore : à Glascow, beaucoup d'ouvriers qui ne demandaient qu'à poursuivre paisiblement leurs travaux sans prendre part aux désordres qui troublaient tant d'autres villes, avaient fini par se persuader, sous l'influence des mauvais conseils de quelques factieux, qu'ils ne pourraient persévérer plus longtemps dans la ligne toute pacifique qu'ils avaient adoptée, sans compromettre leurs intérêts les plus chers. Ces craintes, qu'ils avaient déjà manifestées, s'accrurent naturellement lorsque, le 2 avril 1820, une proclamation incendiaire fut affichée sur les murs de Glascow. Cette proclamation, soi-disant rédigée par un comité réuni pour la formation d'un gouvernement provisoire, ordonnait aux maîtres manufacturiers de suspendre les travaux de leurs fabriques jusqu'à ce que le travail eût reçu une organisation

nouvelle; tous ceux, ouvriers ou fabricants, qui n'exécuteraient pas les ordres du comité, devaient être considérés comme traîtres, et punis pour avoir résisté aux améliorations qu'on voulait introduire dans les diverses branches du travail et du commerce. Les tisserands et les charbonniers de Glascow et de Paisley refusèrent aussitôt de travailler; tous les autres artisans suivirent leur exemple. Ils attendaient la révolution industrielle qui leur avait été si clairement annoncée; mais toutefois les novateurs ne paraissaient pas. Sur ces entrefaites, un détachement de la yeomanry de Stirling, se rendant de Kilsyth à Falkirk, rencontra une bande de radicaux, qui lui demanda de livrer ses armes, tout en menaçant de l'attaquer s'il résistait à cette impérieuse injonction. Le détachement refusa d'obéir aux insurgés, fit bonne contenance, et, après avoir essuyé quelques coups de fusil, se retira en bon ordre sur Kilsyth. L'officier commandant envoya aussitôt de la cavalerie pour balayer la route et poursuivre les insurgés; mais ceux-ci avaient déjà reçu des renforts, et après avoir pillé des armes dans les maisons avoisinantes, avaient occupé une position avantageuse près de Bonnymuir.

Retirés derrière de vieilles murailles, ils ouvrirent un feu assez vif contre les cavaliers envoyés pour les disperser, et qui furent obligés de faire

un assez long détour pour parvenir jusqu'au plateau où s'étaient retranchés les insurgés. Ceux-ci voulurent alors disputer le passage à la cavalerie qui s'avançait vers eux; mais ce mouvement de résistance ne fut pas de longue durée, et les soldats obtinrent une facile victoire. Plusieurs ouvriers avaient reçu de graves blessures; dix-neuf d'entre eux furent faits prisonniers, et à la nouvelle de cette échauffourée, les troubles de Glascow s'apaisèrent instantanément. Une commission spéciale ayant été nommée pour juger les séditieux, beaucoup d'entre eux furent condamnés; mais la clémence royale s'étendit sur presque tous. Trois seulement furent exécutés; et ceux-ci témoignèrent, à leurs derniers moments, des sentiments bien différents de ceux que Thistlewood et ses complices avaient jusqu'à la fin si audacieusement manifestés. Ainsi se terminèrent ces scènes à la Walter-Scott, qui, en se prolongeant, auraient pu avoir de déplorables conséquences, et le calme succéda presque sans transition à l'orage politique qui venait de se produire.

Les élections qui survinrent à cette époque, et dont on redoutait les scènes de violence habituelles, ne devinrent cependant le prétexte d'aucun trouble nouveau. L'opposition n'avait obtenu qu'un accroissement trop peu nombreux pour qu'on attachât une grande importance à cette mo-

dification insignifiante. Le parlement s'assembla le 21 avril, et le roi ouvrit la session en personne.

Un des premiers actes de cette législature eut pour objet l'affranchissement du bourg de Grampound, dont l'incroyable vénalité était devenue un véritable scandale public. Lord John Russell proposa un bill qui transférerait à la ville de Leeds le privilége électif de ce bourg pourri. La corruption était si évidente, qu'aucune opposition ne se serait manifestée relativement à la proposition du noble lord, s'il n'y avait eu là une question de privilége électif qui servit de thème aux adversaires de la mesure. La seconde lecture du bill fut cependant votée; mais avant que la chambre eût pris une dernière décision dans cette importante question de réforme parlementaire, de graves événements vinrent, ainsi que nous allons le voir, absorber toute son attention.

Lord John Russell, convaincu que son bill serait adopté, en définitive, s'était écrié dans un triomphant accès d'*humour*:

« Hélas! la gloire de Grampound est détruite à jamais! Ses électeurs n'auront plus le plaisir d'attester naïvement qu'un honorable baronnet leur envoie, par pur motif de charité, des agents confidentiels chargés de s'informer de leurs besoins et de les secourir dans leur détresse; ils n'auront plus la satisfaction de voir les marchands de Londres

se disputer si plaisamment l'honneur de les représenter au parlement; enfin, ils ne pourront plus se passer la fantaisie de tuer à demi ceux qui ont la hardiesse de leur proposer le serment d'indépendance. »

Cette sortie railleuse fut vivement applaudie par tous les amis de la réforme. L'affranchissement du bourg de Grampound fut, en effet, le premier pas du parlement anglais dans cette voie nouvelle et salutaire.

Des propositions concernant la révision du code criminel, l'instruction publique, la loi sur les céréales et la liberté du commerce, occupèrent ensuite les deux chambres, ainsi que plusieurs mesures financières; mais toutes ces questions financières, politiques et commerciales furent soudainement dominées par un événement complétement inattendu :

La reine Caroline, qui, d'après les conseils de M. Canning, s'était, depuis 1814, retirée en Italie, venait de toucher le sol anglais.

Cette nouvelle jeta le roi et son ministère dans une consternation véritable; les préparatifs du couronnement furent immédiatement suspendus, et l'opinion publique commença à se préoccuper outre mesure du conflit scandaleux et bizarre qui devait naturellement résulter du parti que la reine avait pris.

VIII.

LA PRINCESSE DE GALLES PREND LE TITRE DE REINE A L'AVÈNEMENT DE GEORGES IV. — LA COUR DE ROME REFUSE DE RECONNAITRE CE TITRE. — LETTRE DE LA REINE A LORD LIVERPOOL. — LA REINE ARRIVE A SAINT-OMER. — LORD HUTCHINSON EST ENVOYÉ AUPRÈS D'ELLE POUR LA DISSUADER DE RENTRER EN ANGLETERRE. — NÉGOCIATION DE SAINT-OMER. — LA REINE QUITTE SAINT-OMER ET S'EMBARQUE A CALAIS. — ELLE ARRIVE A LONDRES. — MESSAGE DU ROI AU PARLEMENT. — PROPOSITION D'UNE ADRESSE AU ROI. — PROTESTATION DE LA REINE PRÉSENTÉE PAR M. BROUGHAM. — DÉCLARATION DE M. CANNING. — NOMINATION D'UN COMITÉ SECRET POUR EXAMINER LES PAPIERS RELATIFS AUX GRIEFS DU ROI CONTRE LA REINE. — DÉSORDRES A LONDRES. — RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SECRÈTE. — LORD LIVERPOOL PRÉSENTE A LA CHAMBRE HAUTE LE BILL D'ACCUSATION.

Tant que la reine avait voyagé sur le continent, le public anglais, qui n'avait entendu parler d'elle que par des gazettes étrangères, ne s'était préoccupé que très-faiblement de sa conduite privée; mais le gouvernement ayant reçu plusieurs rapports circonstanciés sur la scandaleuse liaison de la reine avec un courrier italien, nommé Bergami, qu'elle avait fait passer de ces

humbles fonctions à la dignité de chambellan, jugea convenable d'envoyer secrètement en Allemagne et en Italie des commissaires chargés d'obtenir et de lui transmettre des renseignements positifs. Le résultat de leurs démarches devait demeurer ignoré.

Vers cette époque, M. Brougham, conseiller intime de Caroline de Brunswick, demanda à lord Liverpool que la rente annuelle de 35,000 liv. st. accordée à la princesse de Galles, et qui devait légalement cesser à la mort de Georges III, fût continuée à la princesse durant sa vie, sous la condition qu'elle demeurerait en pays étranger et renoncerait à prendre le titre de reine d'Angleterre. Cette proposition avait été faite sans l'assentiment de la princesse, et le gouvernement avait répondu que jusqu'à ce que la demande fût sanctionnée par elle, il ne voyait aucune raison pour donner une suite sérieuse aux propositions qui lui étaient faites.

La négociation était donc interrompue quand survint la mort de Georges III. Le gouvernement comprit alors qu'il était urgent d'aller au-devant des difficultés qui pouvaient survenir, et un projet, rédigé d'après les premières propositions de M. Brougham, lui fut envoyé pour être immédiatement transmis à la reine. Au lieu de la pension annuelle de 35,000 liv. st., on en proposait une de

50,000, à la condition que Caroline de Brunswick renoncerait au titre de reine, et résiderait constamment hors du royaume.

Malheureusement le message renfermant cette proposition ne parvint jamais à la reine Caroline: car la distance qui séparait M. Brougham de sa cliente était trop grande pour que la reine pût, malgré toute la célérité désirable en pareil cas, recevoir cette communication d'un si haut intérêt avant d'avoir pris un parti et adopté une ligne de conduite.

Au commencement de février 1820, époque à laquelle elle n'avait reçu aucun message officiel concernant la mort de Georges III, la reine, qui avait fait une courte excursion en France, venait de retourner en Toscane. C'est alors qu'elle reçut les journaux renfermant tous les détails relatifs à la mort du roi d'Angleterre. Ces feuilles publiques lui apprenaient également que son nom venait d'être supprimé dans les prières du rituel. Elle s'en fut alors à Rome, où elle prit son titre de reine, et demanda une garde d'honneur au gouvernement pontifical. Fort embarrassé d'une semblable exigence, le cardinal Gonsalvi lui répondit que, n'ayant reçu à ce sujet aucune communication officielle du roi de la Grande-Bretagne ou de ses ministres, Sa Sainteté ignorait, par le fait, que la reine d'Angleterre fût à Rome, et ne pouvait, en

conséquence, lui accorder les honneurs qu'elle réclamait.

Dans une lettre datée du 16 mars, la reine se plaignit alors des « insultes qui lui étaient prodiguées par les cours étrangères. » Elle insistait particulièrement sur les mauvais procédés de la cour d'Autriche, qui l'avait obligée à vendre la villa qu'elle possédait sur le lac de Côme et à venir chercher un refuge dans les États Romains. « J'ai écrit, ajoutait-elle, à lord Liverpool et à lord Castlereagh pour demander que mon nom soit mentionné dans le rituel, et que des ordres soient donnés aux ambassadeurs, ministres ou consuls anglais, pour reconnaître mon titre de reine. Du reste j'ai congédié ma cour italienne, ne conservant qu'un nombre de personnes suffisant pour me conduire en Angleterre où est ma véritable place; et si le palais de Buckingham, celui de Marlborough ou tout autre m'est refusé, j'aurai une maison à la campagne jusqu'à ce que mes amis m'en aient trouvé une à Londres. »

Ce document fit, ainsi que la lettre adressée par la reine à lord Liverpool, publié par les gazettes anglaises vers le milieu du mois d'avril, et cette publication, qui produisit une sensation des plus vives, fit croire généralement, malgré la hardiesse d'une semblable démarche, que la reine ne

tarderait pas à débarquer en Angleterre. Divers motifs lui firent cependant prolonger son séjour à Rome; elle n'arriva à Genève que le 9 mai 1820, et, de cette ville, écrivit à M. Brougham de venir la trouver, soit à Genève même, soit dans quelque port de France. Alors MM. Brougham et Denman se réunirent à d'autres amis de Caroline de Brunswick, et décidèrent qu'elle devait, sans perdre de temps, se rendre à Calais où les communications avec le continent anglais lui deviendraient plus faciles.

Avant de quitter Genève, la reine avait fait savoir à M. Brougham qu'elle l'attendrait à Saint Omer le 30 mai, époque à laquelle elle supposait qu'elle pourrait elle-même arriver en cette ville; malheureusement pour le succès des négociations qui plus tard devaient être entamées avec elle, elle rencontra sur sa route une des anciennes dames de sa maison, lady Anne Hamilton, ainsi que l'alderman Wood l'un des représentants de la cité de Londres. Ce dernier personnage, convaincu de la fausseté des bruits scandaleux qui attaquaient si tristement la conduite privée de Caroline de Brunswick, entretenait depuis longtemps, dit-on, une correspondance suivie avec cette princesse. Quoi qu'il en soit, M. Wood conseilla vivement le passage de la reine en Angle-

terre, et ses conseils firent d'autant plus d'impression que la popularité dont il jouissait était plus grande et plus connue.

La reine poursuivit donc rapidement son voyage et ne s'arrêta à Villeneuve-le-Roi que pour écrire deux lettres, l'une au duc d'York et l'autre à lord Liverpool. Elle y déclarait son intention d'être à Londres dans l'espace de cinq jours, et demandait qu'un yacht royal lui fût envoyé à Calais pour la transporter sur les rivages d'Angleterre.

Quelques jours après, M. Brougham arrivait à Saint-Omer accompagné de lord Hutchinson, ami particulier du roi, et chargé, par le ministère, de négocier auprès de la reine l'arrangement proposé déjà à M. Brougham, tel que nous l'avons mentionné plus haut. Le cabinet avait, on le voit, espéré jusqu'au dernier moment que la reine n'oserait pas poursuivre son voyage sans être certaine d'être reçue en Angleterre avec les honneurs dus à la royauté.

La mission de lord Hutchinson était assurément des plus délicates; mais le noble lord avait la conviction qu'il réussirait dans la négociation difficile dont on l'avait chargé. Cette conviction trop bien établie nuisit au succès en faisant supposer inutiles certaines précautions préliminaires qui l'eussent beaucoup facilité. Ainsi, par exemple,

M. Brougham aurait pu, dans une première entrevue, faire connaître à la reine les termes de la proposition que le gouvernement lui soumettait, et, dans le cas où la reine eût rejeté tout d'abord les offres qui lui étaient faites, lord Hutchinson eût pu se présenter alors en vertu de la mission dont il était chargé, et lui annoncer que le gouvernement, après avoir tout tenté auprès d'elle, allait se voir réduit à la pénible nécessité de soumettre sa conduite privée aux investigations d'un comité pris dans le sein du parlement. Telle était, en effet, l'intention du roi; tel était aussi le dernier mot du ministère dans cette affaire déplorable.

Malheureusement lord Hutchinson fut immédiatement introduit auprès Caroline de Brunswick, et M. Brougham fit aussitôt connaître que sa seigneurie avait été chargée, par le roi, d'un message concernant la reine. La situation était fort embarrassante : lord Hutchinson n'aurait pu que difficilement faire allusion au message dont il était porteur; la reine éprouva de la répugnance à aborder un sujet qui lui était désagréable, et l'entrevue, bien qu'elle se prolongeât, fut entièrement consacrée à des sujets complétement étrangers aux graves intérêts qui l'avaient provoquée.

Plus tard, une correspondance fut engagée entre M. Brougham et lord Hutchinson. La reine

demandait que la proposition ministérielle lui fût adressée par écrit, et le noble lord répondit que ne possédant, sur ce sujet, que quelques notes éparses et sans suite, il préférait s'expliquer verbalement. Toutefois, comme la reine insistait et fixait même un délai de quelques heures pour que cette communication écrite lui fût faite, lord Hutchinson se décida à envoyer une lettre, dans laquelle les conditions ministérielles étaient clairement énoncées. Ces conditions portaient, ainsi que nous l'avons dit, que Caroline de Brunswick ne prétendrait jamais au rang ni au titre de reine de la Grande-Bretagne ; de plus, qu'elle ne résiderait pas en Angleterre et ne visiterait pas même ce royaume. En échange de ces concessions, le gouvernement anglais s'engageait à payer à la princesse une rente annuelle de 50,000 liv. st.

Lord Hutchinson terminait sa lettre en suppliant la reine de considérer avec calme les dispositions qu'elle contenait, et surtout de ne pas mal interpréter le conseil qu'il lui donnait de les accepter. « De telles propositions ne peuvent pas être écoutées un seul instant, » répondit laconiquement Caroline de Brunswick, et lord Hutchinson, atterré par cette réponse à laquelle il s'attendait si peu, essaya, mais vainement, de renouveler la négociation en adressant une note à M. Brougham, par laquelle il exprimait l'inten-

tion de faire partir un courrier pour l'Angleterre afin d'obtenir de nouvelles instructions, et proposait de se poser en intermédiaire officieux entre la reine et son royal époux.

Mais, pendant ce temps, Caroline de Brunswick, conseillée par l'alderman Wood, se séparait de sa suite étrangère, y compris son chambellan Bergami, et quittait rapidement Saint-Omer, conduisant, dans sa voiture, l'alderman et lady Hamilton. M. Brougham lui-même n'avait eu connaissance de ce brusque départ qu'en entendant la voiture de la reine rouler sous la porte de l'hôtel.

La nuit était déjà assez avancée lorsque Caroline de Brunswick parvint à Calais. Elle voulut cependant que ses équipages fussent sur-le-champ transportés à bord du paquebot, dans la crainte, très-fondée du reste, que le gouvernement français ne cherchât à s'opposer à son départ. M. Brougham lui avait dépêché la dernière note de lord Hutchinson; mais rien ne put modifier sa détermination, et le 6 de juin la reine Caroline abordait les rivages d'Angleterre.

Nous l'avons dit, ni le roi ni les ministres ne s'attendaient à cette audacieuse démarche; aucun ordre restrictif n'avait donc été envoyé à Douvres; le gouverneur ne crut pas dès lors pouvoir se dispenser d'accueillir l'arrivée de la reine par un

salut royal des batteries du port. Une foule immense la reçut avec des cris d'enthousiasme, et son débarquement s'opéra avec une sorte de solennité.

Depuis Douvres jusqu'aux portes de Londres, où de nouveaux succès l'attendaient, son voyage fut une véritable marche triomphale. Deux cent mille personnes l'accueillirent avec des applaudissements et des cris de joie, et la foule l'eût immédiatement conduite à Carlton-House, résidence du roi, si elle n'eût témoigné le désir de se rendre à l'hôtel de l'alderman Wood dans South-Audley-Street.

Cependant le télégraphe avait annoncé aux ministres l'arrivée de la reine à Calais et son départ pour l'Angleterre. Le conseil s'assembla aussitôt et employa à délibérer toute la matinée du 6 juin. Le résultat de cette délibération, longue et animée, fut que le roi allait être forcé d'engager la lutte contre une femme dont l'énergique volonté excitait à un si haut point les sympathies populaires, et que les démagogues ne manqueraient pas de mettre en avant dans l'intérêt de leur parti.

Le parlement était alors assemblé; Georges IV se rendit dans la chambre des lords, comme pour donner son assentiment à plusieurs bills récemment adoptés. Mais, dès qu'il se fut retiré, lord Liverpool fit savoir qu'un message royal venait

annoncer à la chambre la communication de certains papiers relatifs à la conduite privée de la reine, depuis l'époque de son départ d'Angleterre, et les recommandait à la sérieuse attention des lords. Semblable communication était faite en même temps par lord Castlereagh à la chambre des communes.

Les deux ministres annoncèrent leur intention de proposer une adresse au roi, et de renvoyer les papiers à un comité secret qui serait nommé dès le lendemain. La notification de lord Liverpool n'avait provoqué aucune discussion à la chambre des lords; mais dans la chambre des communes, M. Grey Bennet et plusieurs autres membres de l'opposition accueillirent avec une grande violence les paroles de lord Castlereagh.

Le comte de Liverpool rédigea une adresse au roi, et proposa la formation d'un comité secret qui serait composé de quinze pairs nommés au scrutin, dans le but de décider s'il y avait lieu à procédure, et, dans ce cas, quelle forme on lui donnerait. L'adresse et la formation du comité furent votés sans réclamations.

Mais, dans la chambre des communes, les choses ne devaient pas se passer aussi paisiblement, et lorsqu'il s'agit de délibérer sur la prise en considération du message royal, M. Brougham, qui était revenu à Londres en toute hâte,

prit aussitôt la parole pour présenter, au nom de la reine, la communication suivante :

« La reine croit nécessaire d'informer la chambre des communes qu'elle a pris le parti de revenir en Angleterre, à cause des mesures perfides dirigées, à l'étranger, contre son honneur et son repos, par des agents et des émissaires secrets ; mesures que la conduite du gouvernement anglais a paru sanctionner et encourager. La reine assure la chambre qu'en revenant en ce pays, elle n'a d'autre but que de défendre son caractère privé, de maintenir les droits qui lui sont légitimement dévolus par la mort de ce monarque révéré, dont les sentiments d'honneur et l'affection invariable lui ont été un appui sûr et constant.

« S. M. a été très-surprise d'apprendre, en arrivant à Londres, qu'un message a été envoyé au parlement, pour appeler son attention sur certains documents écrits, relatifs à la conduite que S. M. aurait tenue durant son séjour en pays étranger. S. M. a été plus étonnée encore, en apprenant qu'on avait proposé de soumettre ces documents à l'appréciation d'un comité secret.

« Il y a maintenant quatorze ans que des accusations de ce genre ont été, pour la première fois, dirigées contre S. M. Alors, et pendant tout le temps écoulé depuis, elle s'est toujours montrée prête à aller au-devant de ses accusateurs et à de-

mander l'enquête la plus sévère sur sa conduite. Aujourd'hui, et plus que jamais, elle désire un examen public; elle demande à connaître l'accusation, à voir les témoins, à jouir, en un mot, des droits qu'on ne refuserait pas au dernier citoyen du royaume; mais elle proteste contre la formation d'un tribunal secret chargé d'examiner sa conduite, car c'est une violation des lois du pays et des principes de la constitution britannique. S. M. a la ferme confiance que la chambre des communes repoussera les machinations qu'on dirige contre elle. La reine ne peut s'empêcher d'ajouter qu'avant l'envoi du message au parlement, on l'a traitée de manière à faire préjuger sa cause. La suppression de son nom dans les prières publiques, le refus qu'on lui a fait des moyens de transport accordés à tous les membres de la famille royale, le silence qu'on a gardé lorsqu'elle a demandé qu'on lui assignât un palais pour sa résidence, les dédains étudiés des ambassadeurs anglais à l'étranger, et de toutes les autorités étrangères soumises à leur influence; voilà les moyens employés pour créer contre elle un préjugé qui ne pouvait être justifié que par une procédure et une condamnation. »

Après la lecture de ce message et les applaudissements de l'opposition, lord Castlereagh se leva et déclara que la communication royale n'avait

rien de malveillant pour la reine, et que la demande d'un comité secret était une preuve que l'on ne voulait pas juger la conduite de l'illustre personnage en question, sans qu'une enquête préliminaire fût venue apporter des lumières dans ce regrettable débat.

M. Brougham, répliquant aussitôt, insista de nouveau, non-seulement sur l'indignité des procédés employés à l'égard de la reine, mais aussi sur l'illégalité inouïe de ces comités secrets, qu'il ne pouvait comparer qu'à l'inquisition.

En répondant au spirituel orateur, M. Canning, après avoir défendu la conduite tenue par le ministère, ajouta que, pour son propre compte, il regrettait vivement l'issue des négociations de Saint-Omer, et que, tout en blâmant les mauvais conseils donnés à la reine, il entendait ne jamais se poser en accusateur vis-à-vis de cette princesse et s'abstenir individuellement de toute participation à cette affaire.

M. Wilberforce prit alors la parole pour demander que la chambre s'ajournât, dans l'espoir que, durant cet intervalle, un compromis aurait lieu entre les parties; motion qui fut appuyée par lord Castlereagh et adoptée par la chambre.

Cependant la nomination du comité secret et la protestation de la reine avaient augmenté la

fermentation causée dans Londres par l'arrivée de Caroline de Brunswick.

Chaque soir, des scènes de désordres troublaient la ville et inquiétaient le pouvoir. Le 7 et le 8 juin, dix mille personnes environ se portèrent vers la maison de l'alderman Wood, y stationnèrent pendant quelques heures, faisant entendre des vivats, et forçant les passants à ôter leurs chapeaux; puis, cette multitude se dirigea tumultueusement sur Carlton-House, résidence du roi, qu'elle voulait attaquer, mais où elle trouva des troupes en bataille. Quelques personnes furent arrêtées à la suite de cette échauffourée, et la reine, pour ne pas avoir l'air de provoquer ces manifestations, qui pouvaient amener de sanglants conflits, quitta l'hôtel de M. Wood et fixa sa résidence à Brandenburg-House.

L'ajournement de la chambre des communes devait être très-court. Les amis de la reine en profitèrent pour lui conseiller de faire savoir à lord Liverpool, par l'entremise de M. Brougham, que déférant à l'opinion, si hautement exprimée par la chambre des communes, elle se déclarait disposée à prendre en considération tout arrangement compatible avec son honneur et sa dignité. Lord Liverpool s'en référa, en lui répondant, au memorandum remis le 15 avril à son conseiller

M. Brougham. La reine prétendit n'avoir jamais connu cette note, mais consentit à la faire discuter entre arbitres; elle choisit pour les siens MM. Brougham et Denman. Le duc de Wellington et lord Castlereagh furent désignés par Georges IV.

Du 14 au 19 juin, les arbitres tinrent cinq conférences. La reine consentait à résider hors d'Angleterre, mais, dans ce cas, elle entendait que son nom fût rétabli dans le rituel, demande qui fut rejetée; elle voulait, en outre, que les ambassadeurs anglais, en pays étranger la traitassent en reine, ainsi que les cours où elle résiderait. Mais les arbitres du roi, tout en s'engageant à empêcher que les ambassadeurs de la Grande-Bretagne manquassent d'égards envers la reine, et tout en déclarant que des mesures seraient prises pour lui assurer la plus ample protection en quelque lieu qu'elle fixât sa résidence, ajoutèrent que le roi ne pourrait pas, toutefois, se charger ultérieurement de garantir la manière dont elle serait reçue dans les cours étrangères où il est d'usage de n'admettre que les personnes également admises à la cour d'Angleterre.

En résumé, ni la reine ni le roi ne prétendaient se départir d'aucune des exigences qu'ils avaient primitivement énoncées. Tout arrangement paraissait donc impossible et la conférence fut rompue.

Un parti, dont un des principaux chefs était le célèbre écrivain William Cobbett, et qui voulait se servir de la reine comme d'un instrument destiné à faciliter ses projets, semblait alors encourager Caroline de Brunswick dans ses résolutions exagérées.

Le 22 juin, M. Wilberforce voulant arrêter une procédure, considérée à bon droit comme scandaleuse, demanda que la chambre des communes envoyât une députation à la reine, pour la supplier de se prêter à une transaction conciliatrice. Cette motion, appuyée par les ministres, fut combattue par M. Brougham, parce que, dit-il, elle tendait à engager la reine dans une déplorable voie de concessions, et à lui conseiller de renoncer aux plus justes prétentions, telles, par exemple, que l'insertion de son nom dans le rituel. Une majorité de 391 voix contre 134 accueillit toutefois la proposition de M. Wilberforce, et le 24 juin, ce dernier se rendit à Brandenburg-House à la tête de la députation, composée de MM. Bankes, Stuart Wortley et Thomas Acland. Une adresse fut lue à la reine, qui répondit avec émotion qu'elle était vivement touchée du langage affectionné qu'on venait de lui faire entendre, et qu'un arrangement conciliateur eût été la réalisation de son vœu le plus cher; que, du reste, elle avait toute confiance en ceux qui, peut-être, seraient bien-

tôt ses juges. « Comme sujette, ajouta-t-elle, je dois me soumettre avec déférence et sans murmurer à tout acte de l'autorité souveraine; mais, comme reine accusée et outragée, je dois au roi, je me dois à moi-même, de ne consentir au sacrifice d'aucun privilége essentiel, et de ne pas renoncer à en appeler à ces principes de justice publique qui sont la sauvegarde des personnages du rang le plus élevé comme celle des individus appartenant à la condition la plus humble. »

Les députés durent donc se retirer sans avoir réussi dans leur louable tentative, et à leur sortie de Brandenburg-House furent accueillis par les huées de la populace, qui, forçant leur équipage à ne s'avancer qu'au pas, les poursuivit jusqu'à leur domicile de ses vociférations.

Tout espoir de conciliation devant être abandonné désormais, la chambre des communes, sur la proposition de lord Castlereagh, s'ajourna de nouveau, afin de laisser à la chambre des lords l'initiative des mesures légales qui allaient être proposées au parlement. Le 4 juillet, le comité secret avait terminé son enquête, et les conclusions de son rapport lues par lord Harrowby, dans la séance de ce même jour, étaient ainsi formulées :

« Le comité a examiné, avec toute l'attention due à un sujet aussi important et aussi grave, les

documents qui lui ont été soumis, et il a trouvé que ces documents contiennent des allégations, soutenues, du reste, par les témoignages concordants de gens placés dans des situations sociales très-diverses, qui portent une atteinte profonde à l'honneur de la reine, en accusant S. M. d'une liaison adultère avec un étranger d'une classe inférieure, faisant originairement partie de sa maison, et en attribuant à S. M. la continuation prolongée d'une conduite indigne de son nom et de son rang. Ces accusations sont de nature à affecter si profondément l'honneur de la reine, la dignité de la couronne et le sentiment moral de la nation, que, suivant l'opinion des membres du comité, il est indispensable qu'elles deviennent l'objet d'une enquête solennelle. Il paraît au comité que cette enquête pourra, le plus convenablement, se faire sous la forme d'une procédure parlementaire, dont le comité ne peut que déplorer profondément la nécessité. »

Le lendemain, lord Liverpool présentait, à la chambre des lords, un bill d'accusation ainsi conçu :

« Attendu que, pendant l'année 1814, S. M. Caroline-Amélie-Élisabeth, alors princesse de Galles, maintenant reine épouse (*queen consort*) d'Angleterre, résidant à Milan, prit à son service le nommé Bartholomi Bergami, étranger

de basse condition; attendu qu'après que ledit Bergami fut entré au service de S. A. R., il y eut entre eux une intimité scandaleuse, et que non-seulement S. A. R. l'éleva à un poste éminent dans sa maison, mais lui conféra les marques les plus extraordinaires de faveur et de distinction, en lui obtenant des ordres de chevalerie et des titres honorifiques, et même en lui accordant la grande maîtrise d'un ordre que S. A. R. avait pris sur elle d'instituer, sans en avoir le droit ni le pouvoir; attendu que S. A. R., oubliant encore davantage l'élévation de son rang et ses devoirs envers Votre Majesté, s'est conduite avec ledit Bergami, tant en public qu'en particulier, avec une familiarité indécente et une liberté choquante, dans les divers pays visités par S. A. R.; et qu'enfin elle a eu un commerce licencieux, dégradant et adultère durant un laps de temps très-prolongé, au grand scandale et déshonneur de la famille royale et de ce royaume :

« A ces causes, voulant manifester notre conviction intime que, par cette conduite scandaleuse et déshonorante, S. M. la reine a violé ses devoirs envers Votre Majesté, et s'est rendue indigne du rang qu'elle occupait dans ce royaume; voulant témoigner un juste respect pour la dignité de la couronne et l'honneur de la nation, nous, les très-soumis et très-fidèles sujets de Votre Majesté,

les lords spirituels et temporels, ainsi que les députés des communes assemblés en parlement, nous supplions Votre Majesté d'ordonner ce qui suit :

« Qu'il soit déclaré par la très-excellente Majesté du roi, avec l'avis et le consentement des lords spirituels et temporels et des députés des communes réunis en parlement, et par leur autorité, que sadite Majesté Caroline-Amélie-Élisabeth, dès que cet acte aura passé, sera dépouillée du titre de reine et de tous les droits, priviléges, prérogatives et exemptions qui appartiennent, dans ce royaume, à l'épouse du roi; qu'elle sera déclarée incapable d'exercer aucun de ces droits et de jouir d'aucune de ces prérogatives; enfin, qu'il soit ordonné que le mariage de Sa Majesté le roi avec ladite Caroline-Amélie-Élisabeth est, par le présent acte, dissous pour toujours, totalement annulé sous tous les rapports et dans toutes ses conséquences. »

Lord Grey et lord Dacre demandèrent alors, selon les formes ordinaires, qu'on délivrât à la reine une liste des témoins à charge qui avaient été assignés à venir déposer devant le parlement. Le soir même, sir Thomas Tyrwhitt, huissier de la verge noire, remettait officiellement à la reine une copie du bill d'accusation.

Sir R. Gifford, sir J. Copley et sir C. Robinson, MM. Parke et le docteur Adams, avaient été dési-

gnés pour soutenir le bill ; MM. Brougham, Denman et le docteur Lushington devaient défendre la reine.

Ainsi cette déplorable procédure à la Henri VIII ne pouvait plus être évitée désormais.

IX.

ADRESSES ENVOYÉES A LA REINE PAR LES CORPORATIONS DE LONDRES. — ARRIVÉE EN ANGLETERRE DES TÉMOINS A CHARGE. — LETTRE DE CAROLINE A GEORGES IV. — DEUXIÈME LECTURE DU BILL. — LECTURE DE L'ACTE D'ACCUSATION. — AUDITION DES TÉMOINS. — M. BROUGHAM DÉFEND LA REINE. — PLAIDOIRIES. — PROTESTATIONS DE LA REINE. — TROISIÈME LECTURE DU BILL. — LORD LIVERPOOL PROPOSE L'AJOURNEMENT A SIX MOIS. — ADOPTION DE LA PROPOSITION. — LE PARLEMENT EST PROROGÉ. — OVATION FAITE A LA REINE. — OUVERTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE DE 1821.

Les sympathies populaires s'attachaient de plus en plus à la royale accusée; chaque jour de nombreuses députations venaient lui présenter des adresses. L'une d'elles, celle des artisans de Londres, était couverte de plus de trente-neuf mille signatures. La reine y répondit en protestant de son innocence, et en invoquant la justice du pays.

Les ministres avaient décidé que, pendant toute la durée du procès, des forces militaires imposantes seraient rassemblées dans un rayon de quinze milles autour de la capitale; et en considérant l'état d'irritation dans lequel se trouvait l'immense population de Londres, il était impossible de ne pas regarder cette mesure comme indispensable. Dans les premiers jours du mois de juillet, plusieurs témoins italiens, qui devaient paraître au procès, furent débarqués à Douvres; mais la population les accueillit de telle sorte, qu'il fallut immédiatement les rembarquer et les conduire ensuite jusqu'à Londres, en remontant la Tamise. Des ordres furent donnés pour diriger les autres témoins sur différents ports, afin d'éviter de nouveaux conflits. Tous ces témoins furent logés dans Cotton-Garden, lieu contigu aux deux chambres du parlement, et défendu par une force armée nombreuse; de fortes patrouilles parcouraient sans cesse les rues avoisinantes, tandis que du côté de la Tamise, un bâtiment armé de seize canons demeurait en permanence.

Du reste, si un espoir de conciliation eût pu subsister encore, la lettre que la reine Caroline adressa au roi, et qu'elle avait écrite sous l'influence d'imprévoyants conseillers, l'eût fait évanouir complétement. Voici quelques fragments de cette épître, non moins curieuse par le fond que

par la forme, et dont le style accusait une rédaction des plus habiles :

« Sire, après les persécutions sans exemple auxquelles j'ai été exposée pendant plusieurs années, au nom de V. M., persécutions qui, loin de s'être amoindries avec le temps, ne sont devenues que plus implacables, ce n'est pas sans faire un grand sacrifice à mes sentiments particuliers que j'adresse maintenant cette lettre à V. M.; mais, me rappelant que la royauté doit s'appuyer sur la base du bien public, et prévoyant les conséquences qui peuvent résulter de la procédure illégale, inconstitutionnelle, et jusqu'à présent inouïe, qui est instituée contre moi, je ne puis m'empêcher de mettre de nouveau mes griefs sous les yeux de V. M., dans l'espoir d'en obtenir la justice que, d'après les avis de conseillers malintentionnés, elle pourrait encore être disposée à refuser à une épouse soumise et infortunée; de la voir céder à des considérations qui intéressent l'honneur et la dignité de la couronne, la stabilité de son trône, la dignité de ses États, le bonheur et le salut de ses loyaux sujets, dont les cœurs généreux se révoltent contre l'oppression et la cruauté, surtout quand elles proviennent du renversement des lois.....

« Lorsque je quittai les bras de mes parents pour m'unir, par les liens du mariage, au fils de

Georges III, à l'héritier présomptif du trône d'Angleterre, la menace du ciel seul aurait pu me faire craindre quelque injustice dans l'avenir. Quel fut donc mon étonnement, quand j'appris qu'on avait tramé des complots contre moi; que l'on avait institué un tribunal secret pour juger mes actions; qu'il en était résulté une décision, et le tout sans que j'eusse été informée de la nature des accusations et des noms des témoins! Quelles paroles peuvent rendre les émotions que j'éprouvai, quand j'appris que cette procédure avait été instituée d'après une enquête et des preuves fournies par l'ordre du père de mon enfant, de mon protecteur naturel et légal!.....

« S'il fallait énumérer toutes les mortifications que j'ai dû essuyer, toutes les insultes dont j'ai été accablée depuis le jour où vous avez été élevé à la régence, jusqu'au moment de mon départ pour le continent, il faudrait décrire toutes les offenses personnelles que l'on peut faire à un être humain, toutes les douleurs qu'on peut lui faire éprouver quand on n'emploie pas la violence corporelle. Privée de mon père, de mon frère et de mon beau-père, voyant dans mon époux le plus cruel de mes ennemis, et ceux qui m'avaient promis leur appui, entraînés par des récompenses dans les rangs de mes persécuteurs; ne voulant pas accuser mes ennemis en face du monde, par égard pour la réputation

du père de mon enfant, et pour empêcher qu'on ne troublât son bonheur; abandonnée par ceux qui étaient mes amis naturels; vivant dans l'obscurité, lorsque j'aurais dû être le centre de tout ce qu'il y avait de plus brillant, il me restait une seule consolation : l'amour de ma chère, de mon unique fille. Me permettre d'en jouir eût été une trop grande faveur; voir ma fille, la serrer dans mes bras, mêler mes larmes aux siennes, recevoir ses charmantes caresses, entendre de sa bouche l'assurance d'un amour éternel, être ainsi chérie et heureuse, c'était trop de bonheur pour qu'on m'en laissât jouir. Dans les marchés à esclaves, les cris : « Oh! ma mère, ma mère! Oh! mon enfant, mon enfant! » ont souvent empêché la séparation de ces victimes de l'avarice; mais vos conseillers, plus inhumains que les marchands d'esclaves, ont séparé sans remords la mère de l'enfant. »

Enfin, après avoir déclaré, et c'était une grande faute, qu'elle ne considérait pas le parlement anglais comme une cour de justice, ajoutant que si elle ne manifestait pas hautement son opinion à cet égard, ce serait consentir tacitement à sa perte, et contribuer à tromper le peuple anglais, Caroline de Brunswick terminait ainsi sa lettre:

« J'ai franchement exposé à V. M. mes griefs, mes vues et mes intentions. Vous m'avez accablée de toutes les calomnies que la réputation d'une

femme puisse souffrir; au lieu de m'aimer, de m'honorer, de me chérir, selon votre serment solennel, vous m'avez haïe, méprisée; vous avez employé tous les moyens possibles pour me perdre; vous m'avez arraché ma fille, et avec elle ma seule consolation, mon unique bonheur; au milieu de mes chagrins, vous m'avez envoyée parcourir le monde, et votre haine implacable m'a poursuivie! Ne m'ayant laissé que mon innocence, vous voudriez maintenant, en feignant dérisoirement d'agir selon les principes de la justice, m'ôter jusqu'à la réputation de posséder ce dernier bonheur. La coupe empoisonnée et le poignard sont des armes moins redoutables que des témoins parjures et des tribunaux partiaux; elles sont moins cruelles, parce que la vie est moins précieuse que l'honneur. Si ma vie eût pu satisfaire V. M, je vous l'aurais donnée, à la seule condition de me renfermer dans le même tombeau que ma fille; mais puisque vous voulez me faire descendre au tombeau déshonorée, je résisterai avec tous les moyens qu'il plaira au ciel de me donner. »

Nous le répétons : cette lettre chaleureuse ne pouvait et ne devait laisser aucun espoir de conciliation.

La deuxième lecture du bill avait été fixée au 17 août. Des rassemblements nombreux et menaçants entouraient les deux chambres et apostro-

phaient les lords à leur passage. Plusieurs pairs avaient manifesté hautement l'intention de s'abstenir. Pour les contraindre à siéger, on décida qu'une amende de 100 liv. st. serait payée par chacun des membres absents pendant les trois premiers jours du procès, et 50 liv. st. pour chacun des jours suivants.

Dès que la chambre fut en nombre, lord Liverpool demanda qu'il fût procédé à la seconde lecture du bill. Le duc de Leinster et le comte de Carnarvon s'opposèrent à la prise en considération; ce dernier déclarait que, le crime dont on accusait la reine pouvant être considéré comme un crime de haute trahison, il fallait adopter une autre forme de procédure. Les doutes sur cette question furent aussitôt soumis aux magistrats qui avaient été convoqués pour assister aux délibérations; et ceux-ci, après en avoir conféré entre eux, approuvèrent le mode de procédure adopté par le gouvernement. La reine, suivie de lady Hamilton et de ses conseillers, était entrée dans la chambre des lords au moment de l'appel nominal. Tous les pairs se levèrent, et la reine prit séance sur un fauteuil placé près des degrés du trône. Elle était, disent les relations du temps, entièrement habillée de noir; un voile blanc jeté sur sa tête cachait en partie ses traits.

Le 19 août, l'Attorney général commença l'ex-

posé de l'accusation. La lecture de cet exposé remplit deux séances, et fut plusieurs fois interrompue par les défenseurs de la reine, qui soulevaient habilement des difficultés nouvelles. L'Attorney général avait fait particulièrement remarquer que Bergami était dans un état voisin de la misère en entrant au service de la reine; que bientôt il avait paru jouir d'une véritable opulence, et qu'il avait successivement établi, à divers titres, dans la maison de la reine, mère, frère, sœur, enfant, toute sa famille, en un mot, à l'exception de sa femme. Les accusations les plus graves contre la conduite privée de Caroline de Brunswick, accusations basées sur les témoignages de gens qui l'avaient approchée durant son séjour à l'étranger, furent ensuite développées devant la chambre; puis commença l'audition des témoins.

Un assez curieux incident signala cette partie du procès.

La reine, après avoir été accompagnée jusqu'aux portes de la chambre par les acclamations habituelles de la populace qui stationnait aux abords du parlement, était venue y prendre sa place ordinaire. Deux témoins avaient déjà été entendus, et le troisième devait être Théodore Majocchi, qui avait longtemps servi la reine. En entendant appeler le nom de ce témoin, Caroline de Brunswick, jetant aussitôt un cri étouffé, quitta précipitam-

ment sa place, sortit de la salle dans le plus grand trouble, et retourna sur-le-champ à sa résidence ordinaire. Cet incident donna lieu aux conjectures les plus diverses. Le trouble soudain et l'exclamation de la reine étaient-ils la conséquence certaine de la culpabilité et l'expression naturelle du remords, ou bien l'explosion de l'indignation et de la surprise en présence d'une évidente ingratitude?

L'audition des témoins occupa la chambre des lords jusqu'au 6 septembre. Le 7, le procureur général conclut à l'adoption du bill; et le 9, sur la demande de M. Brougham, la chambre s'ajourna au 3 octobre pour entendre les plaidoiries.

Aussitôt après le résumé du procureur général, le comte Lonsdale avait demandé à la chambre la suppression de la clause de divorce insérée au bill. Le comte de Liverpool déclara qu'il lui paraissait impossible d'introduire aucun changement dans sa rédaction, tout en déclarant cependant que le bill n'avait pas été proposé dans le seul but d'obtenir le divorce : « Le bill, ajouta lord Liverpool, a pour but de maintenir les droits de la justice publique et l'honneur de la nation, mais non de procurer à l'auguste personnage qui tient les rênes de l'État l'affranchissement de ses liens conjugaux; c'est moi qui ai introduit la clause du divorce, parce qu'elle est la conséquence naturelle

et inévitable des griefs contenus dans le préambule du bill. L'auguste personnage en question ne désire aucunement que ce bill lui procure l'affranchissement de ses liens. Si toutefois des considérations religieuses produisaient dans la nation une forte répugnance contre cette clause de divorce, je suis parfaitement disposé à y renoncer. »

Le 3 octobre 1820, M Brougham exposa, devant la chambre des lords, la défense de Caroline de Brunswick, et, dans son plaidoyer aussi habile qu'éloquent, s'attacha à démontrer la fausseté des accusations dirigées contre la reine : « Mais pourquoi, s'écria-t-il, avec une verve entraînante, n'auraient-ils donc pas choisi quelque endroit bien caché, quelque Caprée nouvelle? Non, ils se compromettent en plein jour, en public, devant des valets et des matelots. Connaît-on, dans l'histoire des faiblesses humaines, un semblable trait de folie?... Quant au degré de foi que méritent les témoins, on doit se rappeler l'exemple de certains docteurs de l'université, qui, dans le procès de divorce de Henri VIII contre la reine Catherine, avaient vendu, argent comptant, leurs déclarations favorables au roi. »

M. Williams, autre défenseur de la reine, prit la parole, et non sans succès, après l'habile M. Brougham; puis l'audition des témoins à décharge, dont les principaux étaient lady Charlotte

Lindsay, lord Guilford, sir Glumbervic, lord Llandaff, sir Keppel Craven, sir W. Gell et le docteur Holland, continua depuis le 5 jusqu'au 24 octobre. MM. Denman et Lushington plaidèrent ensuite pour la reine, et enfin, l'Attorney général et l'Avocat général répliquèrent vivement aux arguments présentés par les conseillers de Caroline de Brunswick.

Le 2 novembre, la délibération fut reprise par la chambre des lords; elle dura cinq séances; le bill fut soutenu par les ministres Eldon et Liverpool, les lords Northumberland, Grenville et Lauderdale, et combattu par les lords Erskine, Grey, Lansdowne, Ellenborough, Donoughmore et Calthorpe. Il est à remarquer, du reste, que la plupart des pairs, en votant contre le bill, ne le combattaient que sous le rapport des convenances morales et politiques, et parce que les preuves de l'adultère leur semblaient insuffisantes, mais non par conviction de l'innocence de la reine.

Cinq nuits furent employées à discuter la seconde lecture du bill, c'est-à-dire la question de culpabilité, et, le 6 novembre, cette lecture fut ordonnée à la faible majorité de vingt-huit voix : cent vingt-trois contre quatre-vingt-quinze. Lord Dacre lut aussitôt à la chambre une protestation de la reine, par laquelle, déclinant la léga-

lité de la procédure, attendu que ses accusateurs étaient également ses juges, elle déclarait devant Dieu qu'elle était innocente, et qu'elle attendrait pour établir elle-même sa défense que le bill fût porté à l'autre chambre.

Dans la délibération sur la troisième lecture, la clause du divorce fut vivement disputée; l'archevêque de Canterbury, les évêques de Londres, de Chester et de Worcester, étaient d'avis que l'adultère prouvé justifiait le divorce; l'archevêque d'York regardait le mariage comme indissoluble : « Quoique ce soit, disait-il, un monstrueux spectacle de voir une femme dégradée rester l'épouse du souverain. »

Le ministère déclara qu'il était prêt à accéder à une mesure qui, tout en laissant subsister le mariage comme acte religieux, pourrait le dissoudre comme acte civil et politique. Cette clause de divorce effrayait, en effet, un grand nombre de pairs, et l'opposition, qui soutenait la reine, voulait, en maintenant la clause, faire rejeter le bill. Aussi lord Grey et lord Lansdowne disaient-ils que le mariage du roi était un contrat politique conclu dans l'intérêt de l'État, et qu'une femme flétrie par le parlement ne pouvait demeurer l'épouse du roi sans flétrir le trône et la royauté.

La troisième lecture du bill, mise aux voix avec

la clause du divorce, fut ordonnée à la faible majorité de neuf voix : cent huit contre quatre-vingt-dix-neuf.

Lord Dacre se disposait à remettre une nouvelle pétition contre le bill, signée d'avance par la reine, quand lord Liverpool se leva :

— S'il y avait eu, dit-il, pour la troisième lecture du bill, la même majorité que pour la seconde, j'aurais cru de mon devoir d'envoyer le bill à la chambre des communes; mais avec une si faible majorité, et dans l'état actuel de l'opinion publique, je crois convenable et je propose l'ajournement du bill à six mois.

Cet ajournement à long terme équivalait à un abandon pur et simple.

— Vous avez agité la nation, s'écria le comte Grey, arrêté le commerce, trahi le roi, insulté la reine, ébranlé la morale et la société : je demande une enquête sur l'origine et les motifs du bill!

— Je suis un vieillard, dit lord Erskine; ma vie, bien ou mal employée, s'est passée dans le respect de la loi; je reprends mes forces en voyant que le bon droit triomphe, que l'accusation maudite dont nous étions menacés a passé par-dessus nos têtes, que nous échappons à une loi nouvelle, rétroactive, inique, oppressive; en un mot, que la constitution est sauvée : j'en rends grâce au ciel!

Vainement le duc de Montrose s'opposa-t-il à

la proposition de lord Liverpool, elle fut mise aux voix et adoptée.

Une immense explosion de joie populaire accueillit la nouvelle du retrait du bill. Les fonds publics éprouvèrent aussitôt un fort mouvement de hausse; on illumina à Mansion-House et à Guildhall. Les témoins Majocchi, Louise Demont et Sacchi furent pendus et brûlés en effigie; enfin, il y eut des banquets splendides, où d'innombrables adresses furent votées à la reine.

Le 23 novembre, les communes devaient s'assembler, et M. Denman se présentait à la barre, porteur d'un message de la reine, lorsqu'un huissier de la verge noire entra et invita le président de la chambre des communes à se rendre à la chambre des lords, pour entendre la lecture de l'ordonnance qui prorogeait le parlement. Un tumulte très-violent éclata tout aussitôt dans la chambre; des cris, des sifflets se firent entendre du côté de l'opposition, qui voulait empêcher le président de quitter la salle; et ce ne fut pas sans peine qu'il put se rendre à la chambre haute, où le lord chancelier lui annonça que le parlement était prorogé au 23 janvier 1821.

En apprenant le retrait du bill, la reine avait témoigné le désir d'aller rendre grâce à Dieu dans l'église de Saint-Paul. Ses partisans décidèrent aussitôt qu'une sorte d'ovation lui serait décernée

ce jour-là. Une nombreuse cavalcade de gentlemen, conduite par sir Robert Wilson, précéda sa voiture, et une innombrable multitude, portant des bannières de diverses couleurs, l'accompagna en manière de procession jusqu'au portail de la cathédrale, où elle fut reçue au bruit des cloches et de la mousqueterie.

Mais, comme il arrive toujours en ce monde, où l'oubli suit le triomphe de si près, la reine, dont les whigs s'étaient servis comme d'un instrument, et que le parti radical avait également soutenue dans un intérêt purement égoïste, ne tarda pas à être aussi isolée dans sa résidence de Brandenburg-House, qu'elle avait été auparavant entourée et fêtée. Sa popularité avait duré autant que les discussions parlementaires auxquelles son procès avait donné lieu; désormais elle ne devait plus, tout en excitant la curiosité des masses, provoquer et conserver leur sympathie.

L'opposition chercha toutefois à ranimer ce déplorable débat lorsque le parlement se réunit de nouveau; mais, il faut le dire, elle ne voyait que le côté politique de cette question personnelle, et travaillait plutôt contre les ministres que pour la reine.

La session de 1821 fut ouverte par Georges IV en personne; les débats qui allaient avoir lieu préoccupaient vivement les esprits. La majorité,

si divisée par les irritantes discussions du procès de la reine, se reconstituerait-elle en faveur du cabinet? Quelle attitude les ministres prendraient-ils dans les questions extérieures, et au sujet des graves événements dont l'Italie venait d'être le théâtre?

Le discours du roi n'avait parlé de la reine que pour indiquer que la demande d'une pension plus considérable que celle qui lui avait été attribuée comme princesse de Galles serait prochainement soumise aux délibérations des chambres.

La rédaction de l'adresse en réponse au discours du trône fut, comme toujours, une lice où s'escrimèrent les partis. Les attaques les plus vives furent dirigées contre les ministres, dont la situation était évidemment devenue périlleuse. La politique extérieure du cabinet devint l'objet des critiques les plus amères; et les amis de la reine, c'est-à-dire les whigs et les radicaux, revinrent à la charge en présentant de nombreuses pétitions. Toutes reprochaient au cabinet le bill d'accusation, et demandaient que le nom de la reine fût rétabli dans le rituel, ajoutant que le roi devait désormais répudier les services des conseillers dont les pernicieux avis avaient compromis la dignité de la couronne et troublé la tranquillité du pays. Le 27 janvier, une discussion violente s'éleva au sujet d'une motion de lord Archibald

Hamilton, motion qui reproduisait les reproches adressés au ministère, et les demandes relatives à la reine. Lord Castlereagh s'écria tout aussitôt :

— Je conviens que, puisque nous avons retiré le bill, la reine peut être supposée innocente dans un sens légal ; aussi lui accordera-t-on les droits que la loi lui attribue; mais qui oserait dire que la reine est dans la situation d'une personne qui a droit à des marques d'honneur et de respect?.... Elle s'est prêtée à devenir l'instrument d'un parti qui nourrit des projets dangereux contre l'État, contre l'Église et notre constitution : voilà mes raisons pour ne pas plus honorer la reine au point de vue politique qu'au point de vue moral..... Qu'on attaque donc le ministère en face, afin que la chambre nous maintienne dans sa confiance, ou brise à l'instant même notre pouvoir!

Quelques jours plus tard, le chef du ministère présentait un bill qui portait à la somme de 50,000 liv. st. la pension de la reine. M. Brougham, se levant sur-le-champ, remit au président un message de Caroline de Brunswick, par lequel cette princesse déclarait qu'elle refuserait toutes les offres du gouvernement tant que son nom ne serait pas rétabli dans le rituel. Malgré cette protestation nouvelle, démarche dont la maladresse devait bientôt être prouvée, le bill fut adopté par les deux chambres.

La reine se trouva donc placée dans l'alternative ou de refuser la pension qu'on lui offrait, c'est-à-dire de vivre dans la misère, ou de l'accepter, après avoir aggravé, par ses refus réitérés, une situation aussi pénible qu'humiliante, c'est-à-dire de renoncer au rôle qu'elle avait joué jusque-là, et de perdre la popularité que ce rôle lui avait donnée. Ce fut ce dernier parti qu'elle adopta, et, après tout, c'était encore le plus sage; mais il en résulta tout naturellement que l'oubli succéda aux sympathies.

La popularité de la reine ne survécut donc pas, ainsi que nous l'avons déjà dit, aux débats parlementaires provoqués par le procès dont elle était venue braver les révélations scandaleuses.

X.

INTERPELLATIONS DE LORD GREY ET DE SIR J. MACKINTOSH SUR LA POLITIQUE DU CABINET ANGLAIS RELATIVEMENT AUX TROUBLES D'ITALIE.—MOTIONS DE LORD NUGENT ET DE M. PLUNKETT AU SUJET DE L'ÉMANCIPATION DES CATHOLIQUES.—DÉSACCORD DES MINISTRES SUR CETTE QUESTION. — LA MOTION DE M. PLUNKETT EST ADOPTÉE. — LA CHAMBRE DES COMMUNES VOTE LE BILL D'ÉMANCIPATION. — MANIFESTE DU CLERGÉ CATHOLIQUE. — LE BILL EST PORTÉ A LA CHAMBRE DES PAIRS. — LES LORDS REJETTENT LE PROJET DE LOI.— PRÉPARATIFS DU COURONNEMENT DE GEORGES IV. — LA REINE DEMANDE A ÊTRE COURONNÉE. — LE CONSEIL PRIVÉ REJETTE CETTE DEMANDE. — CÉRÉMONIE DU COURONNEMENT. — LA REINE TENTE DE PÉNÉTRER DANS WESTMINSTER.— DESCRIPTION DU SACRE DU ROI. — MORT DE LA REINE CAROLINE DE BRUNSWICK.

Il était impossible au gouvernement anglais de se poser alors en champion des idées nouvelles. N'eût-il rien redouté pour lui-même des tendances révolutionnaires qui se produisaient alors en Europe, savait-il où s'arrêterait l'incendie qu'un seul mot d'adhésion prononcé par lui pouvait soudainement allumer dans le vieux monde? Les sociétés secrètes de France, d'Allemagne, de Pologne ; les libéraux d'Espagne et de Portugal n'attendaient peut-être, pour imiter leurs frères d'Italie, que la

moindre démonstration libérale hasardée par le cabinet de Londres, et il n'eût été donné à personne de calculer les résultats de ce soulèvement général des idées nouvelles et des systèmes nouveaux contre les vieilles idées et les vieux systèmes. Le ministère anglais recula sans doute devant la gravité de la situation qui lui était faite; il chercha par tous les moyens possibles à éluder tout engagement formel, et, grâce à la politique un peu banale dans laquelle il se renferma, il parvint sans se compromettre à la fin de cette orageuse session.

Cependant les plans de conduite avoués assez hautement par les souverains du Nord aux congrès de Troppau et de Laybach avaient excité en Angleterre un mouvement général de colère chez les radicaux et les réformateurs. Quelle serait la ligne adoptée par le ministère dans cette grande question d'émancipation, et au milieu des embûches de toute sorte que la Sainte-Alliance ne manquerait pas de lui tendre? Tel était le texte de toutes les conversations politiques, et le parlement ne devait pas, disait-on hautement, tarder à aborder ce sujet, si important pour l'honneur national. C'était un appel fait à l'opposition, et elle se garda bien de perdre cette occasion qu'on lui offrait de montrer son patriotisme.

Lord Grey, dans la chambre haute, et sir James

Mackintosh, dans la chambre des communes, essayèrent donc d'amener les ministres à s'expliquer sur les troubles d'Italie, et, en réponse, le cabinet déclara formellement que jamais le gouvernement de la Grande-Bretagne n'acquiescerait aux principes adoptés à Troppau et à Laybach.

Sans se prononcer sur la demande d'intervention, les whigs revinrent une seconde fois à la charge (l'armée autrichienne s'avançait alors sur Naples), et lord Castlereagh, devenu depuis peu, par la mort de son père, marquis de Londonderry, répondit que si les peuples avaient fait appel à la Grande-Bretagne, les rois de Naples et de Sardaigne avaient imploré l'appui des empereurs d'Autriche et de Russie; que dès lors la question grandissait : car si l'Angleterre se prononçait en faveur des principes populaires, elle donnait toute liberté aux souverains de se déclarer les champions des couronnes menacées, et, la lutte devenant générale, l'Europe tout entière retombait dans ces guerres terribles dont on sortait à peine, et qui avaient produit tant de maux. Le parlement parut avoir compris que l'intérêt du pays était, en effet, de garder une stricte neutralité dans les affaires napolitaines, et le cabinet put croire que la discussion n'irait pas plus loin; mais quelques jours s'étaient à peine écoulés que la circulaire signée à Laybach, le 12 mai 1821, fut

connue en Angleterre, et y ranima les sympathies populaires en faveur des patriotes italiens. Ce n'était plus seulement à leur sujet que les souverains alliés voulaient dicter des lois : ils avaient déclaré que « les changements utiles ou nécessaires dans la législation et dans l'administration des États ne doivent émaner que de la volonté libre, de l'impulsion réfléchie et éclairée de ceux que Dieu a rendus responsables du pouvoir. » Ce paragraphe célèbre avait causé une grande irritation en Angleterre, car il attaquait en quelque sorte l'esprit de la constitution anglaise.

La demande d'intervention se reproduisit aussitôt dans le sein du parlement. Une motion, présentée par lord Bentinck à la chambre des lords, demandait que le gouvernement anglais intervînt, pour empêcher le roi de Naples de retirer à ses sujets siciliens la constitution libérale qu'il leur avait donnée.

— La Grande-Bretagne, s'écria l'orateur, souffrira-t-elle que la garantie soit foulée aux pieds? Il est de l'honneur d'une grande nation de faire respecter sa parole. Le roi de Naples a librement consenti à accorder à la Sicile une constitution, de quel droit veut-il aujourd'hui détruire ce qu'il a donné volontairement en 1815? A-t-il consulté le gouvernement anglais, qui était garant de cette constitution? lui a-t-il communiqué les motifs de sa

nouvelle détermination, et le ministère autorise-t-il ce souverain à agir comme il le fait?

La chambre haute rejeta la motion; mais, le même jour, M. Stuart Wortley demandait à la chambre des communes si le cabinet ne protesterait pas hautement au nom de la nation anglaise contre le paragraphe de la circulaire de Laybach :

— Quand les souverains publient de semblables déclarations, dit l'honorable membre, en terminant son discours, ils ne doivent pas s'étonner que l'on réprouve leur conduite. Qu'ils gouvernent leurs peuples comme ils l'entendent; mais s'ils sortent de leur territoire pour dicter des lois au reste de l'Europe et promulguer des principes hostiles à l'existence de la liberté, il est nécessaire qu'une chambre anglaise exprime franchement son opinion sur leur conduite!

La question étant ainsi posée, le ministère pouvait parler librement; car, pour la première fois dans cette discussion, il ne s'agissait plus d'intervenir, mais de proclamer des principes : aussi le marquis de Londonderry (lord Castlereagh) s'empressa-t-il de répondre :

— Dans tous les cas, il ne peut exister en Europe aucun doute sur les sentiments de l'Angleterre, et je déclare sans scrupule que je désapprouve les principes émis dans les documents dont il s'agit. Je ne puis reconnaître qu'une puis-

sance ait le droit de se mêler aux affaires d'une autre puissance, parce que celle-ci a fait, dans son gouvernement, des changements désapprouvés par la première. Il n'est pas permis de s'ériger ainsi en tribunal suprême pour juger les affaires d'autrui, sans s'arroger un pouvoir qui est à la fois contraire aux lois des nations et aux règles du sens commun.

Après ces discussions animées sur les affaires extérieures, le parlement eut à s'occuper d'une question intérieure beaucoup plus grave et surtout plus directement importante : l'émancipation des catholiques. Cette question avait été soulevée par lord Nugent et M. Plunkett; ce dernier remit à la chambre des communes un grand nombre de pétitions qui réclamaient l'abrogation de toutes les dispositions légales au nom desquelles les catholiques anglais étaient privés de leurs droits de citoyens. Une de ces pétitions était signée par sept pairs, quatorze baronnets, sept évêques et un grand nombre de personnages distingués appartenant à la religion catholique romaine.

Dans un discours habile, lord Nugent avait déclaré que c'était le moment de faire droit aux réclamations des catholiques, car les seuls obstacles qui, sous le dernier règne, avaient empêché la réalisation de cet acte d'une rigoureuse équité étaient les scrupules du feu roi, qui, regardant

comme un parjure de revenir sur le serment qu'il avait prêté à son sacre, n'avait jamais voulu toucher au *test act*, et qu'il fallait s'empresser de soumettre un bill au roi Georges IV avant la cérémonie de son couronnement, c'est-à-dire avant que le souverain et le parlement eussent pris aucun engagement réciproque. M. Plunkett demanda, dans cette même séance, que la chambre se formât en comité pour prendre en considération les lois relatives au serment qui privaient les sujets de S. M. de remplir divers postes civils, ainsi que l'utilité de modifier ces lois.

M. Peel s'opposa à la motion, tout en s'empressant de proclamer que les catholiques n'étaient nullement flétris par l'exclusion dont la loi les frappait; mais en ajoutant que, dans un gouvernement dont l'Église anglicane formait la base, il était impossible d'admettre des ministres et des législateurs d'une religion opposée, et que l'esprit envahissant du catholicisme devait naturellement faire craindre l'arrivée des catholiques au pouvoir.

— Pourquoi, s'écria le marquis de Londonderry, l'Angleterre serait-elle le seul pays du monde où une croyance religieuse rend un homme inhabile à remplir des fonctions civiles? En France, dans les Pays-Bas, en Allemagne, il n'existe rien de semblable.

Le désaccord régnait parmi les ministres; cela

encouragea les partisans de la motion et rendit les amis du cabinet incertains sur la ligne de conduite qu'ils devaient tenir. Les orateurs de l'opposition furent nombreux. Sir James Mackintosh, lord Bury, MM. Charles Grant, White, Fitz-Gerald, Brown, Martin et Dawson parlèrent vivement en faveur de la modification que demandait M. Plunkett. MM. Bankes et Kill s'opposèrent chaleureusement à toute réforme; mais leurs paroles ne trouvèrent que peu d'écho dans la chambre qui, à deux heures du matin, adopta la motion à une majorité de 6 voix : 227 contre 221.

Un bill rédigé dans le sens de la motion Plunkett fut donc présenté à la chambre des communes le 9 mars, et le 23 la discussion fut ouverte par sir Walter Scott, qui, dans un discours élégant, déclara que, quant à lui, il était certain à l'avance que les catholiques n'accepteraient pas la rédaction proposée par le comité.

La chose pouvait être vraie, et c'était un des plus vifs arguments contre le bill d'émancipation; la suite prouva du reste que sir Walter Scott avait eu raison.

En effet, aussitôt que l'adoption du projet de loi par la chambre des communes fut connue en Irlande, le clergé catholique publia un manifeste adressé à la chambre des lords. Ce manifeste était ainsi conçu :

« Un des bills présentés à la chambre des communes, par M. Plunkett, contient des clauses qu'aucun ecclésiastique catholique ne peut consciencieusement admettre. Ces clauses sont inutiles, vexatoires, dangereuses, et enfin subversives de la religion catholique romaine en Irlande. Il est nécessaire de convoquer le plus tôt possible une assemblée générale de tout le clergé catholique de ce diocèse, pour prendre en considération les moyens de faire parvenir son opinion à la chambre des lords et pour prier LL. SS. de ne point donner leur sanction aux dites clauses. »

Le 3 avril 1821, le bill fut lu à la chambre des lords, et la discussion s'ouvrit le 16. Cette discussion présenta un spectacle assez curieux : l'hésitation des lords était manifeste, et, du reste, la famille royale elle-même paraissait divisée sur l'importante question qui mettait aux prises les partisans des vieilles institutions de la Grande-Bretagne et les amis des innovations réformatrices.

— Il faudrait, dit le duc de Sussex, frère du roi, pour réaliser les craintes que ce bill semble inspirer à quelques nobles pairs, que non-seulement nos ministres fussent catholiques, mais encore que notre monarque lui-même le fût. Or, un roi qui cesserait d'être protestant, aurait par cela même détruit son droit à la succession, et n'aurait plus de capacité légale pour être roi. La consti-

tution a prévu ce cas, et le parlement saurait y remédier.

Le comte de Donoughmore, le marquis de Buckingham, l'évêque de Norwich, le comte Harrowby, lord Darnley, le marquis de Lansdowne, lord Melvil, lord Somer, parlèrent dans le même sens; mais on savait que le duc d'York devait prendre la parole contre le bill, et sa qualité d'héritier présomptif du trône donnait à son discours une importance immense.

— Je considère, dit le prince, comme un devoir impérieux d'exprimer hautement mon opinion sur une mesure qui tend à produire une grande altération dans les principes qui ont signalé la révolution de 1688 et mis la famille de S. M. sur le trône..... Milords, je regarde l'Église d'Angleterre comme partie intégrante de la constitution de notre pays, et puisse-t-il en être toujours ainsi!

Les évêques de Londres, de Saint-David et de Chester, les lords Redesdale, Liverpool, Sidmouth, Ashburton, se joignirent au duc d'York, dont le manifeste solennel ne pouvait laisser de doute sur le sort réservé au projet. Le bill fut en effet rejeté par 159 voix contre 120, et l'émancipation des catholiques dut être indéfiniment ajournée.

Le parlement consacra le reste de cette session

à plusieurs discussions d'un intérêt moins général. Les franchises du bourg de Grampound furent attribuées au comté d'York. Beaucoup de villes importantes, qui n'avaient pas de représentants, avaient adressé aux chambres de nombreuses pétitions pour leur exposer d'incontestables droits, et les partisans de la réforme électorale profitèrent de la circonstance pour démontrer l'urgente nécessité d'établir sur des bases nouvelles la représentation nationale du pays.

Le couronnement du roi avait été fixé au 19 juillet. Les grands préparatifs de cette cérémonie devinrent bientôt le sujet de tous les entretiens. Elle avait dû avoir lieu le 1er août de l'année précédente, mais le débarquement de la reine, en Angleterre, en avait subitement interrompu les préparatifs. Maintenant, il s'agissait de savoir si, dans l'état actuel des choses, le couronnement serait populaire, et de consulter l'opinion publique. Georges IV qui, dans son goût naturel pour le faste, tenait singulièrement à l'imposante et dispendieuse cérémonie de Westminster, commença donc à se montrer plus souvent en public qu'il ne l'avait fait jusqu'alors; il parut à plusieurs théâtres, où il fut accueilli avec d'assez vives acclamations qui firent dire à lord Castlereagh : « Avant six mois, le roi sera l'homme le plus populaire de son royaume. » Une proclama-

tion fut ensuite publiée pour annoncer que, suivant la volonté du roi, la cérémonie du couronnement était fixée au 11 juillet 1821.

Les amis de Caroline de Brunswick, membres des deux chambres, s'empressèrent alors d'interpeller les ministres afin de connaître les intentions de Georges IV, relativement à la reine. Elle avait fait paraître un mémoire adressé au roi pour demander à être couronnée comme l'avaient été toutes les reines d'Angleterre. La question fut soumise par ordre du roi au conseil privé devant lequel les droits de la reine furent, pendant deux séances, défendus avec soin et habileté par MM. Brougham et Denman. Ils invoquaient l'usage ordinaire; mais l'Attorney-général, qui parlait au nom du roi, soutenait que cet usage ne constituait point un droit, puisqu'il avait toujours dépendu de la volonté royale de le mettre en vigueur ou de l'abolir. Du reste, ajoutait-il, les constitutions et les lois n'avaient jamais fait allusion aux droits réclamés par la reine, et la majorité des exemples, depuis le règne de Henri VIII, étaient contraires à sa réclamation; car, depuis cette époque, sur treize reines, six seulement avaient été couronnées. Le conseil privé rejeta, dans la séance suivante, la demande de Caroline de Brunswick, qui, après avoir reçu cette nouvelle par lord Hood, son chambellan, écrivit sur-

le-champ à lord Sidmouth pour lui faire savoir qu'elle désirait au moins assister à la cérémonie du couronnement et demander qu'une place convenable lui fût réservée à Westminster. Lord Sidmouth répondit qu'il ne convenait pas au roi d'accorder à la reine une semblable requête.

En apprenant la décision du conseil privé, les adversaires du cabinet s'étaient réunis et avaient résolu de proposer à la chambre de voter une adresse pour demander l'annulation de l'arrêté du conseil; mais la prorogation du parlement, décidée par le ministère à cette même époque, empêcha leur démonstration d'avoir aucune suite.

Irritée de la réponse de lord Sidmouth, la reine renouvela sa demande au duc de Norfolk, en sa qualité de comte-maréchal d'Angleterre, et, par suite, à lord Howard d'Effingham auquel le duc avait délégué le soin de remplir les devoirs de cette charge. La réponse de lord Howard ayant été pareillement négative, la reine écrivit alors à l'archevêque de Canterbury, pour lui demander de la couronner seule, la semaine suivante, pendant que l'abbaye serait encore parée et tendue comme pour la cérémonie et sans qu'il y eût nécessité d'une augmentation de dépenses. L'archevêque répondit aussitôt à cette demande singulière :

« L'archevêque de Canterbury a, en toute hu-

milité, l'honneur d'accuser réception de la lettre de Sa Majesté; mais la reine a oublié sans aucun doute que l'archevêque ne peut faire aucune démarche de ce genre sans avoir reçu les ordres du roi. »

Il ne restait donc plus à Caroline de Brunswick que la triste et ingrate ressource des protestations. Elle se décida à remettre la sienne au roi le jour de son couronnement, et fit connaître sa résolution d'être présente à la cérémonie, ce qui fit craindre au ministère qu'un mouvement populaire ne vînt interrompre cette solennité et nuire à l'effet d'un spectacle dont l'Angleterre avait été privée depuis soixante ans. Toutes les mesures furent prises en conséquence, et des corps de troupes très-nombreux furent distribués aux alentours de l'abbaye et dans l'intérieur même de Westminster. Mais des bruits inquiétants avaient circulé dans le public; les immenses tribunes, construites à grands frais, par des spéculateurs, pour recevoir des spectateurs désireux de suivre dans tous ses détails cette reproduction exacte des vieilles traditions féodales de l'aristocratique Angleterre, étaient à peine garnies lorsque la cérémonie commença.

Le roi avait couché la veille à l'hôtel du président de la chambre, dans Palace-Yard, et une plate-forme ou galerie en bois, magnifiquement

couverte de drap écarlate et bleu avait été construite pour que le cortége royal pût facilement se rendre de Westminster-Hall à l'abbaye.

Dès le matin, les grands dignitaires, les pairs et pairesses des trois royaumes arrivèrent dans des voitures d'apparat, et, mettant pied à terre pour pénétrer dans l'abbaye jusqu'aux places qui leur étaient réservées, défilaient ainsi devant la foule, dont leurs costumes, d'une splendeur et d'une forme surannées, excitaient l'hilarité ou attiraient les applaudissements; mais bientôt un brillant carrosse à six chevaux, suivi d'un second équipage plus simple, parut absorber l'attention publique, et des cris de nature diverse ne tardèrent pas à se faire entendre. Dans la première voiture étaient la reine, lady Hamilton et lady Hood; dans la voiture de suite se trouvaient lord Hood, l'alderman Wood et deux autres familiers de la reine.

Arrivées auprès de la plate-forme, les voitures s'arrêtèrent; lord Hood descendit pour chercher les moyens de pénétrer dans Westminster-Hall; une porte conduisait à la maison du président, et lord Hood s'approchant aussitôt du carrosse, communiqua cette découverte qu'il venait de faire. Caroline de Brunswick déclarant alors son intention de mettre pied à terre, descendit en s'appuyant sur le bras du lord et se dirigea vers la

porte dont nous venons de parler; mais cette porte était fermée. Il fallut donc que la reine revînt sur ses pas, suivie de ses dames d'honneur et pressée par la multitude, dont les constables avaient beaucoup de peine à réprimer les discordantes clameurs. Lord Hood se dirigeant alors vers l'autre côté de Parliament-Street, alla frapper à la porte réservée aux pairs; il fit voir à l'huissier sa carte d'entrée et introduisit ainsi la reine dans la chambre des lords, puis il déclara que la reine désirait entrer dans l'abbaye, et un constable lui indiqua une porte dans le passage convert qui mène au Poet's-Corner; toutefois, à l'entrée de l'abbaye, les gardiens refusèrent d'admettre Caroline de Brunswick et sa suite, demandant à voir leurs billets.

— Vous voyez devant vous la reine d'Angleterre, et sûrement Sa Majesté ne doit pas être soumise aux règlements ordinaires, dit lord Hood.

— Nos ordres sont formels, répondirent les gardiens, et nous sommes forcés d'y obéir.

Fatiguée de ce colloque, et informée d'ailleurs qu'on n'avait fait aucun préparatif pour sa réception dans l'abbaye, la reine prit enfin le parti de revenir sur ses pas, et de regagner sa voiture. Des constables la précédèrent jusqu'à la plate-forme.

Les voitures de la reine s'éloignèrent au milieu d'un bruit confus d'applaudissements et de huées;

elles traversèrent Whitehall, Pall-Mall et Saint-James-Street, pour regagner Brandenburg-House, et, durant ce trajet, les acclamations de la populace saluèrent pour la dernière fois Caroline de Brunswick. Quelques-uns des groupes qui l'avaient escortée jusqu'à la hauteur de Hyde-Park se portèrent ensuite vers les hôtels des lords Whitworth, Palmerston et Darnley, connus pour leur attachement à la personne du roi, et en brisèrent les fenêtres à coups de pierres.

Cependant la brillante assemblée renfermée dans les vieilles murailles de Westminster manifestait une vive anxiété, car le bruit des murmures et des applaudissements de la foule était parvenu jusqu'à elle. Fort heureusement, pendant que ces scènes tumultueuses se passaient en dehors de l'enceinte destinée à la cérémonie, le cortége qui se formait dans Westminster-Hall n'en était pas encore sorti.

Le récit des splendeurs de cette journée, qui vit une magnifique reproduction des anciennes pompes de la royauté en Angleterre, a été fait par sir Walter Scott. Le célèbre écrivain, dans sa lettre sur le couronnement, a déclaré qu'il était impossible d'imaginer une cérémonie « plus belle, plus imposante, et mieux faite pour impressionner le cœur et l'esprit », plaignant ceux qui regrettaient les dépenses qu'elle avait dû occasionner, tandis

qu'au fond c'était un précieux encouragement pour le commerce et l'industrie.

Quoi qu'il en soit, le cérémonial du couronnement de Georges IV renfermait un grand nombre de détails surannés que l'on a cru devoir supprimer dans les cérémonies de ce genre qui ont eu lieu depuis. On s'était aperçu qu'en affublant les plus grands seigneurs d'Angleterre de costumes chevaleresques et allégoriques, on les exposait aux rires de la foule. Voici, du reste, la description de la cérémonie; nous l'empruntons à une relation de l'époque :

« A dix heures précises, le roi est entré dans Westminster-Hall, et a pris place sur le trône : le clergé de Wesminster est venu en cérémonie déposer sur des coussins les divers sceptres et couronnes, particulièrement le bâton et la couronne de saint Édouard. Les barons ont été sommés de venir recevoir ces objets vénérés, ainsi que les quatre épées de la couronne, entre autres celle qu'on dit être l'épée d'Ogier le Danois, mais qui est plus probablement l'épée de Canut-le-Grand.

« A onze heures, le cortége s'est mis en marche pour l'abbaye, précédé par l'herbière du roi (miss Fellowes), qui, suivie de six jeunes filles, parsemait la route de fleurs. Les quatre étendards de Hanovre, d'Irlande, d'Écosse et d'Angleterre, celui de l'Union (ou du royaume-uni), et celui du

roi, étaient portés par des lords officiers généraux. Chaque pair tenait à la main sa couronne de duc, de marquis, de comte, et qu'il avait ôtée de sa tête lors de l'entrée du monarque. Les princes du sang suivaient dans cet ordre : le prince Léopold, le duc de Glocester, les ducs de Cambridge, Sussex, Clarence et York. Ceux d'entre eux qui sont feld-maréchaux tenaient à la main leur bâton de commandement.

« Le roi était sous un dais de drap d'or, porté par les seize barons des villes dites les Cinq Ports; deux évêques soutenaient les bras de S. M., et huit fils de pairs portaient la queue de la robe royale.

« La cérémonie religieuse a duré trois heures.

« L'archevêque de Canterbury a reçu du roi, assis sur son trône, le serment conçu en ces termes :

« L'*archevêque.* — Voulez-vous promettre solennellement et jurer de gouverner le peuple de ce royaume de la Grande-Bretagne et des États qui en dépendent, selon les statuts, les lois et les coutumes adoptées dans le parlement?

« Le *roi.* — Je promets solennellement de le faire.

« L'*archevêque.* — Voulez-vous maintenir de tout votre pouvoir les lois de Dieu, la vraie profession de l'Évangile et la religion protestante réformée établie par la loi?

« Voulez-vous maintenir et préserver inviolablement l'établissement de l'Église d'Angleterre, la doctrine, le culte, la discipline et le gouvernement qui en dépendent, tels qu'ils sont établis par la loi dans les royaumes d'Angleterre, le pays de Galles, la ville de Berwick-sur-Tweed, et les territoires y compris avant l'union des deux royaumes; et voulez-vous conserver aux évêques, au clergé d'Angleterre et aux églises confiées à leurs soins, tous les droits et priviléges qui, par la loi, leur appartiennent ou leur appartiendront?

« Le *roi.* — Je promets de faire tout cela.

« Après ces diverses demandes, le roi s'est avancé, la tête découverte, vers l'autel, où S. M. s'est agenouillée, a mis la main sur l'Évangile, et a dit:

« Je remplirai et je tiendrai les promesses que je viens de faire avec le secours de Dieu. »

« Ensuite S. M. a baisé le livre et a signé le serment.

« Après l'onction, le roi s'est encore levé, a détaché l'épée royale, et l'a remise à l'archevêque. Le lord qui l'avait précédemment portée l'a rachetée de l'archevêque pour la somme de cent schellings, l'a tirée du fourreau, et a continué de la porter devant le roi.

« L'archevêque ayant mis sur la tête du roi la couronne de saint Édouard, les pairs se sont éga-

lement couvert la tête de leurs couronnes, et les évêques de leurs mitres.

« L'hommage a été prêté de la manière suivante: l'archevêque, à la tête des évêques, s'est mis à genoux devant le roi, a prononcé le serment, s'est relevé, a baisé le roi sur la joue gauche, et s'est retiré. Le duc d'York a fait de même à la tête des princes du sang, mais il a de plus touché à la couronne de S. M., ainsi que l'ont fait les autres pairs temporels.

« Les cérémonies religieuses se terminèrent par la communion que l'archevêque administra au roi, conjointement avec le doyen de Westminster, le premier offrant le pain, et le second la coupe.

« Le roi se retira ensuite dans la chapelle de saint Édouard, où il quitta ses vêtements de couronnement pour reprendre sa robe de velours rouge. L'archevêque lui remit le sceptre et la croix dans la main droite, et le globe dans la main gauche, et le cortége partit, se dirigeant vers Westminster-Hall.

« Le dîner a été servi vers six heures. Après le premier service, le champion du roi, M. Dymoke, ayant à sa droite le duc de Wellington, et à sa gauche lord Howard d'Effingham, est entré dans la salle, et a rempli la cérémonie du défi (suivant les rites de l'ancienne chevalerie), puis il a bu à la santé du roi.

« La proclamation des titres du roi a été faite ensuite par les officiers d'armes, dans les trois langues latine, française et anglaise, et on a continué le service, où différents offices ont été remplis par les personnes dont les droits avaient été reconnus à cet effet.

« A sept heures trois quarts, S. M. a salué l'assemblée et s'est retirée. Les ducs royaux et les grands officiers de l'État ont suivi S. M. »

Cependant, revenue à Brandenburg-House, la malheureuse reine, qui avait basé sa dernière espérance sur les hasards de cette journée, adressa une dernière lettre au roi, lui renouvelant la demande qu'elle avait déjà adressée à l'archevêque de Canterbury, espérant qu'après l'insulte publique qu'elle avait reçue, Georges IV lui accorderait, comme réparation, la satisfaction d'être couronnée le lundi suivant; mais lord Sidmouth répondit au nom du roi que, d'après la décision du conseil privé, il n'avait pas été jugé convenable de donner suite à cette nouvelle requête.

Quelques jours après, la reine, si vivement affectée au moral, et succombant sous le poids de la cruelle humiliation qui lui avait été infligée, était attaquée d'une maladie d'entrailles; cette maladie fit de rapides progrès, et la reine succomba le 7 août 1821. Son énergique volonté s'était manifestée jusqu'à sa dernière heure; elle

ordonna que ses dépouilles mortelles fussent transportées loin des rivages de l'Angleterre, à Brunswick, sa terre natale, et que l'on inscrivît sur sa tombe : *Here lies Caroline of Brunswick the injured queen of England*, Ci-gît Caroline de Brunswick, reine outragée de l'Angleterre.

XI.

VOYAGE DE GEORGES IV EN IRLANDE. — ENTRÉE DU ROI A DUBLIN. — PROMPT RETOUR EN ANGLETERRE. — TROUBLES EN IRLANDE. — HISTOIRE SOMMAIRE DE LA LUTTE DES DEUX PEUPLES DEPUIS LA CONQUÊTE JUSQU'A L'UNION.

Avant la maladie soudaine de Caroline de Brunswick, il avait été décidé en conseil que le roi visiterait l'Irlande; la mort de la reine ne changea rien à ce plan et n'en retarda pas même l'exécution. Le 11 août 1821, Georges IV s'embarqua à bord du bateau à vapeur *le Lightning*, et débarqua à Howth dans la matinée du lendemain. Une réception des plus cordiales lui fut faite sur cette malheureuse terre d'Irlande; on espérait sans doute que la royale visite apporterait un allégement aux souffrances de ce pays si longtemps martyrisé par ses oppresseurs; les paroles pronon-

cées alors par Georges IV pouvaient, en effet, réveiller de trop justes espérances :

— Voici, avait dit le roi en mettant le pied sur la terre d'Irlande, un des jours les plus heureux de ma vie; j'ai longtemps désiré de vous visiter; mon cœur a toujours été irlandais, et dès qu'il a battu pour la première fois, j'ai aimé l'Irlande. Cet heureux jour vient de me faire comprendre que je suis également aimé par mes sujets irlandais. Le rang et les honneurs ne sont rien pour moi; mais la pensée que je vis dans le cœur de mes sujets d'Irlande me cause le plus grand bonheur que j'aie jamais éprouvé[1].

L'entrée solennelle de Georges IV à Dublin eut lieu le 17 août 1821. Le roi fut accueilli avec un enthousiasme que justifiaient parfaitement les paroles que nous venons de citer, et l'affabilité franche et joyeuse dont il possédait particulièrement le secret. Il habita, durant son séjour en Irlande, le château royal de Dublin et Slane-Castle, résidence de lord Conyngham, où des dépêches de Londres vinrent lui apprendre que le convoi de la

1. « This is one of the happiest days of my life. I have long wished to visit you; my heart has always been Irish. From the day it first beat, I have loved Ireland; and this day has shown me that I am beloved by my Irish subjects. Rank, station, honors, are nothing; but to feel that I live in the heart of my Irish subjects, is to me the most exalted happiness. »

reine, dont les dépouilles mortelles devaient, ainsi que nous l'avons dit, être transportées à Brunswick, était devenu l'occasion de troubles graves : ce convoi, pour se diriger sur le port de Harwich, où le corps de la reine allait être embarqué, devait traverser Londres et passer devant le palais du roi. Les ministres, redoutant quelques démonstrations de la populace, avaient voulu forcer le cortége funèbre à prendre une autre direction ; de là un grave conflit entre les soldats et la multitude furieuse, scandale nouveau ajouté à tant d'autres scandales, et qui fut suivi d'une longue agitation populaire.

Ces nouvelles engagèrent le roi à abréger le séjour qu'il comptait faire en Irlande. Les espérances que cette royale visite avait fait concevoir furent donc promptement anéanties. La politique anglaise vis-à-vis de l'Irlande opprimée ne subit aucune modification importante. Georges IV fit, il est vrai, publier, au moment de son départ, une proclamation, par laquelle il exhortait à la concorde ces populations infortunées qui lui demandaient de la liberté et du pain, et qui, pleines de confiance en l'avenir, saluèrent encore son départ par de chaleureuses acclamations.

A ces vivats succédèrent bientôt des cris de désespoir et de rage ; le sang coula, les incendies s'allumèrent. Plusieurs comtés durent être occupés

militairement, et une commission spéciale fut envoyée dans les districts révoltés pour punir sévèrement les agitateurs.

Le ministère crut alors devoir appeler au poste de lord-lieutenant d'Irlande le marquis Wellesley, en remplacement de lord Talbot, et nomma Attorney-général, à la place de M. Saurin, champion du parti orangiste, M. Plunkett, l'éloquent avocat de l'émancipation des catholiques.

Jetons un rapide coup d'œil sur l'histoire de l'Irlande depuis sa prétendue conquête par l'Angleterre; travail qui peut seul expliquer la situation réciproque des deux pays, et éclairer cette question si intéressante, dont les efforts désespérés de la malheureuse Irlande rajeunissent à chaque instant les douloureux aspects.

Après la bataille de Clontarf, les Danois avaient aisément été chassés de l'île ou confinés sur les côtes, dans quelques villes telles que Dublin, Wexford, Waterford. Mais pour avoir chassé victorieusement ses oppresseurs étrangers, l'Irlande n'était devenue ni plus tranquille, ni plus heureuse : des guerres intestines succédèrent à cette guerre contre les Danois, et finirent par appeler sur le sol de l'Irlande des ennemis non moins puissants, et plus redoutables.

Henri II, qui méditait depuis longtemps une invasion en Irlande, avait, suivant l'usage du

temps, demandé au pape Adrien IV, Anglais de naissance, une bulle approbatrice de son ambitieux dessein. Adrien et son successeur Alexandre III autorisèrent successivement le monarque anglais à envahir l'Irlande ; et dans la bulle d'Alexandre III, ce royaume est appelé *barbare*, et *chrétien seulement de nom*.

Une querelle survenue entre les chefs ou rois du pays devait faciliter à Henri II l'entrée de l'Irlande : Dermot-Mac-Murrough, roi de Leinster, avait enlevé la femme de Oderick, roi de Meath, et ce dernier en demanda vengeance à Roderick O'Connor, roi de Connaught, qui, après avoir vaincu O'Neil, venait de se faire reconnaître pour monarque ou protecteur de l'Irlande. Dermot, abandonné des siens, se vit bientôt contraint de fuir, et fut implorer l'appui du roi d'Angleterre. Celui-ci, se trouvant engagé dans une guerre avec la France, se contenta de permettre à ses sujets anglais ou normands de prêter assistance au roi détrôné.

Robert Fitz-Stephen passa bientôt en Irlande, à la tête de trois à quatre cents hommes, et s'empara de Wexford. L'année suivante, Maurice Fitz-Gerald et Raymond-le-Gros lui amenèrent quelques renforts. Enfin, Richard comte de Pembroke, surnommé Strongbow, se mit à la tête de l'entreprise, et vint les joindre avec un corps de cavalerie. Waterford et Dublin furent pris d'as-

saut; puis une nombreuse armée, commandée par Roderick, fut taillée en pièces; et Dermot, remonté sur son trône, donna sa fille à Strongbow, auquel il devait bientôt après laisser, en mourant, la possession de ses États.

En 1172, Henri II vint en Irlande, et y reçut, avec l'hommage de Strongbow, devenu roi de Leinster, celui de tous les chefs du midi de l'île que la terreur des armes des Anglais et la vaniteuse satisfaction de traiter avec un prince aussi puissant que le roi d'Angleterre avaient de toutes parts attirés sur ses pas. Il tint un concile à Lismore, et distribua des terres conquises ou non conquises aux chefs de l'armée d'invasion. « Avant son départ, dit O'Regan, il donna tout le Meath à Hugues de Lacy, et tout l'Ulster à Jean de Courcy, s'il pouvait toutefois en faire la conquête. » Enfin, Henri II nomma Strongbow sénéchal d'Irlande, et retourna en Angleterre après cinq mois d'absence. Ce ne fut, du reste, que le traité de Windsor, conclu en 1175, qui assura au roi d'Angleterre la soumission de Roderick O'Connor et du reste de l'île.

Voilà ce que l'on appelle la conquête de l'Irlande et l'origine des droits de l'Angleterre sur ce malheureux pays.

De graves contestations se sont élevées à ce sujet entre les écrivains anglais et irlandais.

Les écrivains anglais, entre autres le célèbre

Blackstone, regardaient l'Irlande comme dépendante de l'Angleterre, dont elle avait accepté les lois au concile de Lismore, et à laquelle elle avait été réunie par le fait même de la conquête.

Suivant les écrivains irlandais, c'était seulement, au contraire, pour les Anglais qui s'établissaient en Irlande, et qui longtemps furent confinés dans *le Pale*, vaste enceinte ainsi dénommée à cause des palissades dont elle était entourée, et qui s'étendait dans les comtés de Dublin, de Meath et de Kildare, que Henri II avait établi les lois et la forme du gouvernement d'Angleterre. Ils ajoutaient que les Irlandais retirés dans le reste de l'île ne considéraient Henri que comme monarque ou protecteur de l'Irlande, et qu'en cette qualité, loin d'avoir le droit de changer les lois irlandaises, Henri était naturellement obligé d'en protéger l'exécution; qu'ils conservèrent leurs lois et leur constitution jusque sous Jacques Ier; enfin, que les provinces d'Ulster, Munster et Connaught n'eurent jamais connaissance des actes du parlement tenu dans le Pale, assemblée législative où elles n'étaient pas représentées.

Les prétentions des Anglais, comme les allégations des écrivains irlandais, nous semblent, du reste, manquer de justesse. Cinq cents ans de résistance aux lois anglaises ont été, de la part des Irlandais, la plus énergique réclamation contre la prétendue

acceptation de ces lois au concile de Lismore, et l'Angleterre n'eut, évidemment, sur l'Irlande que le droit de la force, qui n'en est pas un. D'un autre côté, la puissance de l'Angleterre s'étendit bien au-delà du Pale. Les premiers conquérants de l'Irlande, Gilbert de Clare, William de Bourke, s'emparèrent d'une partie du Connaught. Jean de Courcy conquit une partie de l'Ulster, et le baron Finglass, chancelier de l'échiquier de Henri VIII, nous apprend que les colons qu'ils y établirent, et différents chefs qui, dès le règne de Henri II, s'étaient reconnus tributaires de l'Angleterre, tels que les Mac-Murrough, descendants des rois de Leinster, les Mac-Carthy, les O'Connor et les O'Neil, descendants des rois de Cork, de Connaught et d'Ulster, lui restèrent soumis pendant plus d'un siècle.

Le système d'envahissement, de confiscation et d'oppression établi lors de la conquête, système qui a fait fondre pendant plusieurs siècles sur l'Irlande, comme sur une proie facile, tant d'aventuriers anglais avides de carnage et de richesse, n'était guère propre à assurer la fidélité des anciens habitants du pays à l'Angleterre, cette mère-patrie qui ne savait ni les défendre ni les protéger. Les colonies qui se trouvaient éloignées du centre du gouvernement, c'est-à-dire du Pale, s'allièrent avec leurs voisins, dans le but de confondre leurs résis-

tances contre les tentatives des déprédateurs. Ces Anglais, qui avaient adopté l'habillement, la langue, les mœurs et les lois des Irlandais, furent nommés par leurs compatriotes *degenerated Englishs*, les Anglais dégénérés.

L'Angleterre, occupée de ses guerres avec la France, et plus tard déchirée par les sanglantes querelles des maisons d'York et de Lancastre, oublia l'Irlande, qu'elle laissa aux mains de cette foule sans cesse renaissante de pillards et de vagabonds qui, chaque année, venaient y chercher fortune. Les efforts du roi Jean, créé roi d'Irlande par son père, les sévérités de Henri III et d'Édouard III ne purent faire adopter les lois anglaises hors du Pale ni vaincre la force d'inertie qu'on leur opposa. Lionel, duc de Clarence, second fils d'Édouard III, ayant épousé la fille unique de William de Bourke, descendant de celui qui s'était emparé d'une partie du Connaught et dont le fils avait réuni à ses vastes possessions celles de Jean de Courcy, non moins considérables, arriva en 1361 avec des troupes pour essayer d'arrêter les brigandages. Son entreprise n'aboutit qu'à tenir à Kilkenny un simulacre de parlement qui défendit aux Anglais, sous peine de trahison, c'est-à-dire sous peine de mort, de contracter, avec les Irlandais, aucune alliance par le mariage. Ce fameux statut de Kilkenny enve-

nima les haines et hâta la défection du reste des colonies qui tenaient encore au gouvernement anglais.

Richard II fit aussi un court séjour en Irlande. La courtoisie du prince, le faste qu'il déploya, attirèrent à Dublin les principaux chefs du pays, qui prêtèrent le serment d'hommage, considérant cet acte comme une vaine formalité, puisqu'elle n'entraînait avec elle ni perte de terres ni sacrifices de lois ou de coutumes. En 1399, Richard II revint en Irlande, mais cette fois ce n'était plus pour déployer les pompes d'une cour opulente et fastueuse; il accourait pour venger la mort de son cousin, le comte de Marche, tué dans une escarmouche, et combattre un descendant de Mac-Murrough qui, reprenant son titre de roi de Leinster, avait levé le vieil étendard de l'Irlande. La révolte bien plus importante de Henri de Lancastre obligea le roi Richard à retourner en Angleterre et à laisser un libre cours aux prétentions des chefs irlandais.

Pendant près d'un siècle, le gouvernement, trop occupé par les guerres civiles qui désolaient le royaume anglais, laissa l'Irlande en oubli; mais l'Irlande n'en fut pas plus tranquille, car plusieurs factions la divisaient. Les Irlandais, les Anglais dégénérés, les Anglais nés en Irlande et les Anglais nés en Angleterre étaient autant d'ennemis qui,

toujours les armes à la main, se combattaient sans cesse et couvraient de ruines le sol du pays.

Sous le règne de Henri VII, le vice-roi d'Irlande, sir Edward Poynings convoqua à Dublin un parlement entièrement composé de créatures de l'Angleterre, et fit rendre le célèbre statut qui porte encore son nom, *Poynings'law*. D'après ce statut, toutes les décisions du parlement d'Angleterre avaient force de loi en Irlande, et aucun parlement n'y pouvait être convoqué sans que les actes qu'on se proposait d'y passer eussent été auparavant soumis au roi et à son conseil pour y subir les changements jugés convenables, de telle sorte que le parlement irlandais n'eût qu'à les approuver ou à les rejeter. Les Anglais ont tiré, dans la suite, un bien grand avantage de cet acte avilissant pour la nationalité de l'Irlande.

Henri VIII, à l'époque de sa rupture avec la cour de Rome, parvint à obtenir du simulacre de parlement irlandais le titre de roi d'Irlande, afin de n'être plus obligé de prendre celui de seigneur, *lord*, qu'avaient porté ses prédécesseurs et qu'ils tenaient du souverain pontife.

Bientôt les querelles religieuses vinrent se joindre à toutes les causes de désordres qui existaient en Irlande depuis la conquête, et que la conduite impolitique de l'Angleterre n'avait fait qu'accroître. Henri VIII s'était contenté de faire

reconnaître sa suprématie; Édouard VI fit adopter la liturgie anglaise dans le Pale; Marie y rétablit le culte catholique; Élisabeth le protestantisme; et la division se mit parmi les Anglais demeurés fidèles à l'Angleterre. Bientôt les Irlandais se soulevèrent de nouveau. Pour la première fois, leurs chefs parurent oublier leurs inimitiés personnelles et vouloir faire cause commune contre les Anglais. Shan O'Neil prit les armes dans l'Ulster, le comte de Thomond dans le Connaught, le comte de Desmond dans le Munster, mais successivement et sans combiner leurs efforts; aussi furent-ils aisément vaincus.

A peine ces mouvements étaient-ils apaisés qu'O'Neil, qui venait d'obtenir d'Élisabeth le comté de Tyronne pour avoir tué son cousin, fils de l'insurgé, prit lui-même les armes, et, appuyé par l'Espagne, leva une armée nombreuse dont une première victoire enfla le courage. Les Irlandais, effrayés de la grandeur des préparatifs qui se faisaient contre eux en Angleterre, et qui annonçaient l'intention de les soumettre entièrement à un joug qu'ils détestaient, semblèrent encore vouloir se réunir et s'entendre. Essex arriva à la tête de vingt mille hommes; mais, au lieu de marcher contre Tyronne, il alla attaquer les insurgés du Munster, qu'il dispersa facilement, et qui reparurent dès que son armée se fut éloignée.

La maladie, le découragement se mirent parmi ses troupes. Il s'avança alors, mais trop tard, dans l'Ulster, et s'y vit bientôt contraint de traiter avec Tyronne. La conduite du comte d'Essex en cette circonstance occasionna son rappel, sa disgrâce, ses complots, et sa mort.

Tyronne attendit à peine son départ pour rompre le traité et se joindre aux Mac-Guire, aux O'Donnell, aux Mac-Mahon et autres insurgés qui parcouraient le royaume. Montjoy, successeur du malheureux Essex, les poursuivit sans relâche, et tailla en pièces leur armée, qui cherchait à effectuer sa jonction avec les Espagnols nouvellement débarqués à Kinsale. Tyronne s'enfuit en Ulster, et finit par se rendre au vice-roi, qui crut utile aux intérêts d'Élisabeth d'accepter sa soumission et de lui faire grâce. Les Irlandais suivirent son exemple, et l'Irlande se trouva entièrement soumise.

La guerre n'avait été qu'une suite d'horribles massacres; la paix, qui n'accordait que la vie aux vaincus, ne fut qu'une suite de violences et de confiscations. Une nouvelle conspiration fut attribuée à Tyronne; il prit la fuite, et tout l'Ulster, où étaient ses principaux adhérents, et qu'il avait tant de fois soulevé, fut réuni à la couronne pour crime de forfaiture. Cette province, ainsi que toute la partie de l'Irlande qui se trouvait hors

du Pale, était encore plongée dans un état de barbarie que la politique de l'Angleterre n'avait fait qu'accroître, et que dépeint sir John Davis dans une lettre de 1606.

« Dans le pays de Fermanagh ou des Mac-Guire, le dernier chef a été tué dans une rébellion; dans celui de Cavan ou des O'Reilly, il était douteux à qui restait le titre de chef, et les titres de possession des tenanciers étaient également incertains; le pays de Monagham ou des Mac-Mahon était le plus barbare de tous. On a enfin abattu ces trois têtes d'hydre, Mac-Mahon, Mac-Guire et O'Reilly; en supprimant les chefs, on a mis fin à leurs exactions, et on a aboli la loi de *Thanistry*, qui donnait lieu à des violences et à des meurtres; on y suivra les lois communes anglaises, et chacun connaîtra ses propriétés. »

Jacques Ier s'occupait fortement de la civilisation de l'Irlande: des colonies protestantes avaient été établies pendant le règne d'Élisabeth, sur les immenses possessions du comte de Desmond, dans le Munster; Jacques dressa lui-même le plan des nouvelles colonies entre lesquelles il voulait partager l'Ulster, et, pour éviter l'inquiétude qu'avaient souvent causée les grandes richesses des Bourke, des Desmond, des Ormond, il divisa cette province entre des Anglais, des Écossais et quelque peu d'Irlandais d'origine, de telle sorte

qu'aucune portion de terrain ne dépassât trois mille acres.

Jacques manquait d'argent pour exécuter son plan, et, quelque petite que fût la résistance du peu d'habitants que le fer n'avait pas moissonnés, encore fallait-il la vaincre. Il créa pour cet effet, en 1614, un ordre de chevaliers-baronnets; chargea chaque chevalier d'entretenir trente hommes pendant trois ans dans l'Ulster, et, pour conserver le souvenir de leur origine, les autorisa à joindre à l'écusson de leurs armoiries celles de cette province, une main de gueule (*a bloody hand*). Charles Ier en vendit ensuite tout le nord soixante mille livres sterling, à la ville de Londres, qui, n'ayant pas d'argent pour les payer, le revendit aux douze grandes compagnies marchandes.

Ces colonies avaient un double objet; celui de repeupler un pays ravagé par les guerres les plus sanglantes, et celui d'assurer la prépondérance au parti protestant, en accordant le droit d'élection à ces nouveaux colons et en multipliant au besoin le nombre de leurs représentants, de manière à leur donner la majorité dans les assemblées législatives; car tout ce qui s'était fixé dans ce royaume, avant Élisabeth, était catholique et fortement attaché à cette religion, par suite de la politique fausse et vacillante qu'avait toujours suivie le gouvernement

anglais dans tout ce qui regardait l'Irlande. Tout en voulant s'attacher les Irlandais et les admettre enfin au bénéfice de la protection des lois anglaises, on les aliéna plus fortement que jamais en mettant en vigueur l'acte d'uniformité passé sous Élisabeth et dont on avait cru prudent de différer la publication. Cet acte privait de tout emploi les personnes qui refusaient de prêter le serment de suprématie, et condamnait à une amende de douze pences celles qui manquaient d'assister au service divin, selon le rite anglican; par là, tous les emplois tombèrent entre les mains des protestants. Un fanatisme religieux et intéressé fit exercer contre les catholiques les vexations dont on accablait autrefois les Irlandais d'origine; l'oppression resta la même; les partis ne firent que changer de nom; les confiscations s'accrurent en raison de ce que Jacques et Charles Ier eurent plus besoin d'argent; on rechercha tous les titres des propriétés; on les déclara presque tous vicieux, surtout ceux des catholiques, et la moitié de l'Irlande se trouva de la sorte appartenir au roi.

Ces violences ranimèrent la haine des Irlandais, et l'état où se trouvait l'Angleterre la servit puissamment. Il fut aisé à leurs prêtres et à leurs chefs de les exciter à la vengeance. Elle devait être atroce dans des cœurs sauvages et exaspérés; elle le fut : Un horrible massacre de protestants commença,

en 1641, dans l'Ulster, et s'étendit dans toute l'Irlande. Quarante mille hommes, disent les écrivains modérés, y furent égorgés avec la barbarie la plus recherchée; Phelim-O'Neil dirigeait les coups tandis que Roger Moore et Mac-Guire cherchaient à surprendre le château de Dublin, qui fut sauvé par la découverte du complot. Bientôt tout fut en armes de part et d'autre, et la guerre civile la plus affreuse déploya de nouveau ses ravages, sans que les chefs du gouvernement prissent aucune mesure pour l'arrêter. L'espoir de profiter des confiscations qu'elle entraînait semblait la leur faire traîner en longueur. On distribuait par avance les terres confisquées; mille acres dans l'Ulster, dit Hume, étaient donnés pour deux cents livres sterling; dans le Connaught, pour trois cent cinquante; dans le Munster, pour quatre cent cinquante; dans le Leinster, pour six cents livres sterling.

C'est ainsi qu'on cherchait à se procurer des fonds pour une guerre que les violences et les menaces contre les catholiques leur firent soutenir en désespérés.

L'Irlande entière était dévastée, et le parlement, alors maître de l'Angleterre, n'y envoyait ni troupes ni munitions. Charles Ier, dans la cruelle position où il se trouvait, crut pouvoir tirer quelque avantage d'un traité avec les catholiques ir-

landais : le marquis d'Ormond signa, en 1643, la cessation des hostilités; et en 1646 lord Clamorgan conclut, au nom du roi, avec leur conseil réuni à Kilkenny, un traité qui leur accordait la jouissance des églises qu'ils possédaient depuis le commencement de l'insurrection, à condition qu'ils feraient passer à son service un corps de dix mille hommes. Ce traité, découvert et désavoué par le roi, fut renouvelé en son nom par le marquis d'Ormond en 1648.

La paix ne dura guère; le parlement déclara le traité nul; les Écossais dans l'Ulster, et lord Inchinquin, qui était à la tête des protestants du Munster, adhérèrent à cette décision. Le nonce, de son côté, poussait les Irlandais à reprendre les armes; la guerre se ralluma. Ormond remit aux troupes du parlement Dublin, qu'il ne pouvait défendre, et Cromwell vint en prendre le commandement. Il emporta d'assaut Drogheda et Wexford, dont il fit passer les garnisons au fil de l'épée; la frayeur s'empare alors des catholiques; Ormond protestant commandait leur armée; la superstition les porte à attribuer à ce chef leur mauvaise fortune. La désunion se met entre eux; l'association se dissout, et quarante mille hommes abandonnent l'Irlande pour prendre du service à l'étranger. Cromwell leur en facilita les moyens, il était trop habile pour ne pas saisir avec em-

pressement cette occasion de diminuer le nombre de ses ennemis.

En neuf mois Cromwell avait subjugué l'Irlande, et il ne laissa à Ireton, son gendre, que quelques ennemis à combattre dans le Connaught et la seule ville de Limerick qui pût offrir de la résistance. On déclara, en 1653, que les rebelles étaient soumis, que la guerre était terminée. Le gouvernement anglais ordonna que tous les Irlandais d'origine seraient forcés d'habiter dans le Connaught et contraints de s'y rendre, sous peine de mort, avant le 1er mai 1654. Tous les biens situés dans le reste du pays furent confisqués, et cinq millions d'acres furent partagés entre les soldats du parlement et les Anglais qui avaient avancé de l'argent pour soutenir la guerre. Un écrivain anglais de cette époque, bien placé pour connaître la vérité, sir Williams Petty, secrétaire du général Ireton, déclare que depuis 1641 jusqu'en 1672, le fer, la peste, la famine et les fléaux de tout genre qui fondirent sur l'Irlande, y firent périr un tiers des habitants.

Le règne de Charles II suspendit un instant les maux auxquels l'Irlande était depuis si longtemps en proie. On ne tarda pas à comprendre que l'agglomération des Irlandais dans le Connaught était impolitique et impraticable; que cette mesure tendait à dépeupler le reste du pays et à rendre

les terres de nulle valeur. Une commission fut établie pour juger les réclamations des Irlandais; mais elles furent si nombreuses que l'on en examina six cents. Les commissaires s'aperçurent de la difficulté de leur position; il fallait en effet dépouiller des possesseurs nouveaux pour rendre les biens aux anciens maîtres, et une guerre était presque inévitable. La crainte arrêta le cours de la justice; on déclara que les réclamations non jugées ne pourraient plus l'être. C'est ce que les Irlandais appellent encore aujourd'hui le *Black-act*. Seulement le gouvernement anglais permit l'exercice de la religion catholique, et rendit le droit de cité et celui de voter aux élections.

L'Irlande commençait à respirer après les maux cruels qu'elle avait soufferts, lorsque Jacques II, fugitif, vint y joindre, en 1689, le parti qu'il s'y était ménagé. Lord Tyrconnel avait donné aux catholiques tous les emplois civils et militaires. L'abus qu'ils firent de leur pouvoir, et la haine que le roi Jacques ne put s'empêcher de témoigner aux protestants, éloignèrent bientôt tous les Irlandais non catholiques que l'espoir de secouer le joug de l'Angleterre avait réunis à son parti. Schomberg arrêta les rapides progrès de l'armée royaliste, et Guillaume vint lui-même, quelques mois après, attaquer son rival sur la Boyne. On sait l'issue de cette bataille.

Jacques II repassa en France; les débris de son armée se jetèrent dans Limerick qu'ils défendirent longtemps, et durent à leur courage d'honorables et célèbres capitulations qui mirent fin à la guerre en réglant le sort des catholiques.

La capitulation de Limerick accordait à ceux qui prêteraient le serment d'allégeance à Guillaume et à Marie l'exercice de leur religion, la jouissance de leurs biens et priviléges, et à ceux qui le refuseraient la liberté de se retirer avec leurs familles ailleurs qu'en Angleterre et en Écosse. Quatorze mille hommes profitèrent de cette liberté pour s'éloigner d'Irlande.

La capitulation de Limerick ayant mis quelques exceptions au pardon accordé par Guillaume, le roi demanda et obtint du parlement la disposition du tiers des biens confisqués dans cette guerre. Ce tiers fut distribué aux partisans du nouveau souverain. Un rapport fait en 1700 à la chambre des communes d'Angleterre l'évalue à 1,060,792 acres. Ainsi, en moins d'un demi-siècle, plus d'un tiers du sol de l'Irlande fut arraché à ses anciens habitants pour enrichir des étrangers.

Les catholiques ne devaient pas jouir longtemps de la liberté que leur garantissait la capitulation de Limerick, et le conseil de la reine Anne adopta bientôt des mesures de persécu-

tion. Dès la première année du règne de cette princesse, un acte du parlement d'Angleterre ordonna aux Irlandais, catholiques romains, de prêter le serment de suprématie et d'abjuration dès qu'ils atteindraient l'âge de dix-huit ans, sous peine d'être déclarés incapables d'hériter des biens-fonds appartenant à leur famille et qui, dans ce cas, passeraient aux plus proches parents protestants. Quelque temps après, le parlement d'Irlande rendit la fameuse loi de *discovery*, chef-d'œuvre de l'intolérance religieuse sous laquelle ont gémi si longtemps plus des deux tiers de la population irlandaise.

Après la lutte armée vint la polémique. A la fin du XVIIe siècle la question de l'indépendance de l'Irlande commença à être fortement agitée dans le pays. En 1698, le livre de Molineux, intitulé : « L'Irlande liée par les actes du parlement d'Angleterre » (*The case of Ireland being bound by acts of parliament of England, stated*) ouvrit la carrière de la lutte parlementaire entre les deux royaumes. Dans cet ouvrage, l'auteur cherchait à démontrer que l'Irlande n'avait pas été conquise, mais avait reçu volontairement les lois anglaises, et qu'en admettant même la conquête, cette conquête était injuste et ne donnait aucun droit. Il allait plus loin : il déclarait que, quand même l'Irlande aurait été justement con-

quise et réunie à l'Angleterre, elle avait recouvré son indépendance sous Jean, créé roi d'Irlande par Henri II, son père, et était redevenue, par ce seul fait, un royaume séparé quoique ayant le même chef. Ce livre, qui rappelait des prétentions déjà manifestées dans plusieurs circonstances, trouva un accueil très-favorable en Irlande. Le gouvernement anglais prit l'alarme et proposa, dans la chambre des communes qui l'adopta, une adresse au roi pour l'assurer que les fidèles communes d'Angleterre l'aideraient à maintenir la dépendance et la subordination de l'Irlande.

Un incident fit renaître ce conflit en 1719 : les pairs irlandais, se prétendant juges en dernier ressort des causes qui leur étaient soumises, firent mettre aux arrêts les barons de l'échiquier pour avoir ordonné l'exécution d'un arrêté de la chambre des pairs d'Angleterre qui cassait un de leurs jugements. Le parlement anglais évoqua l'affaire et déclara, dans un bill, que l'Irlande était subordonnée et dépendante de la couronne de la Grande-Bretagne, par conséquent soumise à ses lois, et que les pairs irlandais n'y avaient aucune espèce de juridiction.

L'Irlande avait longtemps dissimulé son mécontentement; elle saisit avec empressement la première occasion de le manifester. En 1723, un An-

glais, nommé Guillaume Wood, obtint une patente pour fabriquer de la petite monnaie de cuivre dont manquait l'Irlande. Aussitôt un cri général s'éleva contre cette monnaie; on la prétendit de mauvais aloi; on persuada au peuple que le pays était ruiné si cette monnaie y obtenait cours, et des propriétaires défendirent à leurs fermiers de la recevoir. Le parlement irlandais, piqué de n'avoir pas été consulté, mais n'osant pas attaquer la patente en elle-même et le droit qu'avait le roi de l'accorder, prétendit qu'elle avait été obtenue clandestinement et que la circulation de cette monnaie, que Newton lui-même avait cependant déclarée d'une valeur égale à celle qui circulait en Angleterre, occasionnerait aux habitants une perte de 50 p. o/o. Des écrits, dans lesquels on traitait avec beaucoup de liberté la question de l'indépendance, se multiplièrent. Un ouvrage anonyme de Swift, qui avait pris une part très-active dans cette querelle, fut dénoncé aux grands jurés, et ceux-ci, loin de le trouver coupable, déclarèrent leur reconnaissance pour les amis de l'Irlande. En un mot l'opposition fut si générale et si violente que le gouvernement révoqua la patente.

Une nouvelle contestation s'engagea avec la couronne en 1751, au sujet d'une somme restée au trésor et que les communes voulaient em-

ployer à rembourser une partie de la dette publique. Le conseil privé y consentit. Le parlement d'Irlande, affectant de ne pas reconnaître la nécessité de ce consentement, n'en fit pas mention dans le bill qu'il adopta pour l'emploi de cette somme; le bill fut envoyé à Londres où on y ajouta le consentement préalable du roi, et le parlement irlandais finit par l'accepter. En 1753, semblable chose se renouvela.

Jusque-là toutes les tentatives de l'Irlande avaient échoué; mais ses constants efforts allaient obtenir un passager triomphe. Un certain docteur Lucas ayant été nommé membre du parlement par la ville de Dublin, en reconnaissance de quelques priviléges qu'il lui avait fait recouvrer comme membre du conseil (*common-council*), publia plusieurs écrits vigoureux contre le pouvoir usurpé par l'Angleterre. Ces écrits le firent poursuivre par le gouvernement et l'obligèrent de fuir; mais bientôt il crut pouvoir revenir en sûreté, et fut élu une seconde fois membre du parlement par la ville de Dublin.

Le parlement irlandais, quoique ayant la même forme que celui d'Angleterre, était ordinairement prorogé de deux en deux ans, pendant toute la durée d'un règne. Le docteur Lucas proposa un bill pour le rendre septénaire comme celui de la Grande-Bretagne. Le conseil privé du roi adopta

ce projet avec l'addition d'un an, et le parlement d'Irlande devint octénaire en 1768, au grand contentement du parti populaire qui voyait ainsi diminuer l'influence de la couronne anglaise. L'Irlande reconnaissante éleva une statue au docteur Lucas.

Quatre-vingts ans de paix intérieure y ayant ranimé l'agriculture et le commerce, l'Irlande commença à mieux sentir les entraves que l'Angleterre lui avait imposées par plusieurs lois prohibitives utiles à ses propres manufactures. Ces obstacles venant d'une législature étrangère en paraissaient plus odieux; ils offraient un prétexte pour agiter les esprits et avancer vers le but qu'on croyait pouvoir atteindre : l'indépendance absolue. La guerre qui s'était engagée entre l'Angleterre et ses colonies américaines sembla une occasion favorable. Un cri général se fit entendre tout d'un coup, d'un bout de l'Irlande à l'autre, pour demander la liberté du commerce. Des résolutions furent prises de ne faire aucun usage de denrées provenant de la Grande-Bretagne, avant d'avoir obtenu la révocation des bills dont on se plaignait. Sous prétexte de la possibilité d'une descente, on forma des associations de volontaires, et, en 1778, on en comptait soixante mille, tous bien armés, bien disciplinés, et refusant la solde u gouvernement, c'est-à-dire demeurant dans une

indépendance complète. Le parlement d'Irlande, pour se rattacher les catholiques, révoqua quelques lois rendues contre eux. Enfin les deux chambres, dans une adresse au roi, dirent que ce n'était plus que par l'émancipation de son commerce que l'on pourrait sauver l'Irlande, et les ministres anglais ne voulant pas ajouter aux embarras nombreux que causait la guerre engagée avec les États-Unis, proposèrent la révocation des actes qui restreignaient le commerce irlandais.

Ce succès enhardit le parti populaire; on redoubla d'efforts pour prouver l'indépendance de l'Irlande et de son parlement. Ces manifestations furent si alarmantes que le roi envoya, en avril 1782, un message aux deux parlements « pour les informer qu'étant extrêmement affecté des sentiments de mécontentement et de jalousie qui se manifestaient parmi ses loyaux sujets en Irlande, il recommandait instamment au parlement de les prendre dans la plus sérieuse considération, afin de les faire cesser d'une manière également satisfaisante pour les deux royaumes. »

M. Grattan, dans l'adresse en réponse des communes d'Irlande, indiqua comme la cause principale du mécontentement des Irlandais, l'acte de Georges Ier qui maintenait le droit de l'Angleterre de faire des lois pour l'Irlande et le pouvoir du

conseil privé de supprimer ou changer les bills qui ne lui convenaient pas.

L'acte de Georges Ier fut rapporté par le parlement anglais, et aussitôt les chambres irlandaises votèrent vingt mille matelots irlandais et cinquante mille livres sterling pour M. Grattan.

Il y eut donc dans cette longue et constante lutte des deux peuples quelques alternatives favorables à l'Irlande; mais la fatalité singulière qui s'attache à ce malheureux pays devait rendre stériles ces rares succès toujours suivis de déplorables défaites.

Des assemblées se formèrent, en 1783, dans plusieurs comtés irlandais, dans le but d'obtenir du parlement le redressement des torts dont on se plaignait; on alla même jusqu'à demander que le droit d'élection fût rendu aux catholiques, et jusqu'à former à Dublin un congrès national de députés des comtés.

Tous ces efforts furent vains; l'intérêt des grands propriétaires les réunit cette fois au gouvernement, et les bills de réforme parlementaire proposés aux communes par M. Flood furent successivement rejetés.

Dans un semblable état de choses on conçoit facilement l'effet produit en Irlande par la révolution française, immense coup de foudre si capable de réveiller tous les peuples endormis. Cet

effet fut d'autant plus grand que l'Irlande veillait toujours sur ses libertés.

Vinrent alors les tentatives d'invasion essayées par la France en 1796, 1797 et 1798, hasardeuses entreprises qui n'avaient pas été suffisamment mûries pour obtenir un résultat favorable à l'Irlande, et dont la dernière, celle de 1798, fut évidemment la plus désastreuse, puisqu'elle encouragea et produisit une insurrection sanglante, sévèrement réprimée avant même que les troupes envoyées par le gouvernement français eussent pu lui venir en aide.

On sait comment le général Humbert, parti de la Rochelle dans les premiers jours d'août 1798, débarqua sur les côtes du Connaught à la tête d'un corps de troupes composé de mille hommes seulement, et comment aussi, après un premier avantage remporté à Castlebar, il eut bientôt à soutenir le choc de l'armée anglaise, forte d'environ 20,000 hommes sous les ordres du vice-roi, lord Cornwallis. Cette rencontre fut fatale au général français, qui, après quelques heures de combat, fut fait prisonnier, avec une grande partie de ses soldats. Le 10 octobre 1798 un vaisseau de ligne et huit frégates débarquaient sur les côtes de l'Ulster un autre corps d'armée de 3,000 hommes commandé par le général Hardy; mais la flotte anglaise, se réunissant promptement sur ce

point menacé, entoura les vaisseaux français, qui, après un combat chaudement disputé, durent se rendre, livrant ainsi au pouvoir de l'ennemi le général Hardy et ses troupes devenues inutiles avant d'avoir combattu.

Le célèbre Wolf-Tone qui, député en France par la société des Irlandais-Unis, avait été nommé général de brigade par le Directoire, s'était naturellement joint à cette expédition : fait prisonnier, il fut reconnu pour Irlandais d'origine et condamné à mort.

Une répression sanglante allait suivre cette tentative de révolte. Mais les dévastations et les meurtres qui en furent la déplorable conséquence ne devaient pas toutefois être les suites les plus graves de la rébellion de 1798. C'est aux libertés les plus chères de l'Irlande, c'est à l'existence de son parlement national que sa victorieuse rivale prétendit bientôt s'attaquer.

Elle eut l'impudeur de demander au parlement irlandais de sanctionner lui-même la ruine de ses droits et de ses libertés. Après s'être refusé à cet acte odieux avec une énergie qui, malheureusement, ne devait pas être de longue durée, le parlement irlandais, acheté, corrompu par les oppresseurs de l'Irlande, se suicida en quelque sorte, et, le 26 mai 1800, vota sa propre mort à une majorité de 118 voix contre 73.

L'Irlande vit donc confondre sa représentation nationale avec celle de l'Angleterre, et dut se résigner à échanger sa constitution indépendante contre une faible part dans la puissance collective qui lui était impérieusement offerte par sa rivale.

Voilà ce qui s'est appelé l'union des deux royaumes, et, du reste, l'Irlande conserva ses lois particulières tout en perdant son individualité politique. Ainsi l'acte d'union déclarait positivement que « les lois et cours de justice subsisteraient telles qu'elles étaient instituées, tout en étant assujetties cependant aux modifications que pourrait y faire le parlement uni suivant l'exigence des circonstances. » L'Irlandais posséda la jouissance des droits accordés à l'Anglais, tels que le jugement par jury, l'*habeas corpus*, le droit d'association, la liberté de la presse et la liberté de l'enseignement, enfin la responsabilité des fonctionnaires publics devant une autorité judiciaire inamovible. Toutefois, le droit de posséder des armes fut soumis pour l'Irlande à de grandes restrictions, et, dans tous les cas, dut être entièrement subordonné à l'autorisation des magistrats.

L'autorité souveraine fut exercée en Irlande par un lord-lieutenant ou un vice-roi assisté d'un conseil privé, délégué par le gouverne-

ment britannique. La même division administrative devait exister pour l'Angleterre et pour l'Irlande, ainsi que les mêmes subdivisions en comtés et paroisses. Suivant l'acte d'union, la justice civile et criminelle est organisée en Irlande sur les mêmes bases qu'en Angleterre. Les agents du pouvoir exécutif dans les comtés sont les shérifs et les juges de paix. La justice de paix est exercée gratuitement par les grands propriétaires du sol, et quant à la magistrature d'un ordre plus élevé, elle est confiée à un nombre assez restreint de juges pris parmi les meilleurs légistes de l'Irlande; cette magistrature, très-richement dotée et inamovible, se trouve en réalité complétement indépendante des influences de l'autorité suprême. L'Irlande, comme l'Angleterre, possède quatre cours centrales de justice siégeant à Dublin, telles que la cour du banc de la reine, la cour des plaids communs, celles de l'échiquier et de la chancellerie.

L'Irlande est représentée, dans le parlement britannique, par trente-deux pairs tant ecclésiastiques que laïques, et, dans la chambre des communes, par cent cinq députés, représentation disproportionnée avec celle des deux autres parties de la Grande-Bretagne, et dont l'inégalité subordonne entièrement ses intérêts à ceux du reste de l'État.

Des travaux spéciaux d'un incontestable mérite ont fait connaître en France l'état actuel de l'Irlande au point de vue social, politique et religieux. Il serait donc entièrement hors de propos d'insister sur les développements modernes de la misère en Irlande et sur les justes griefs de ce malheureux pays.

Complétons toutefois, par quelques détails, le tableau de la triste situation de l'Irlande, tableau qui aurait dû vivement impressionner l'imagination de Georges IV, lors de sa visite à ce peuple malheureux qui tendait vers lui des bras suppliants.

L'Irlande est censée nourrir huit millions d'habitants. Mais, pauvre mère, elle ne peut pas toujours donner à ses enfants le pain quotidien. Les sept huitièmes environ de cette population misérable et affamée professent la religion catholique romaine, et pendant trop longtemps ont été placés par l'Angleterre en dehors de la loi commune. L'état d'avilissement et de pauvreté dans lequel le protestantisme riche et hautain avait placé les catholiques irlandais produisit, non moins que la faim et la misère, les premières agressions, si fréquemment répétées depuis, du peuple irlandais contre une autorité toujours en émoi, et qui ne tarda pas à exagérer les précautions réclamées pour sa sûreté, au point de les convertir en une

véritable tyrannie. De là vint la division de l'Irlande en deux classes politiques et religieuses : l'une, la plus nombreuse, pauvre, ignorante et incessamment agitée; l'autre, la plus faible en nombre, mais riche, puissante et constamment entraînée à abuser de sa puissance et de ses richesses.

Des vices dans le système de propriété en Irlande ont naturellement ajouté à la misère irlandaise. Les terres se sont agglomérées en un petit nombre de mains, et cette agglomération s'est étendue jusqu'aux fermes, que l'on a trouvé bon de réunir pour créer de grandes exploitations; la classe entière des petits fermiers a donc entièrement disparu; les individus qui la composaient ont été réduits à la condition de simples ouvriers, et, par conséquent, condamnés à tous les genres de privation qui, en Irlande, s'y trouvent attachés. En augmentant les grandes exploitations et l'étendue des cultures, on a diminué le travail manuel; beaucoup de champs consacrés aux céréales ont été convertis en prairies; les machines se sont introduites dans l'industrie agricole, comme elles l'avaient fait dans l'industrie manufacturière, et elles ont produit, avec les mêmes avantages pour la société, les mêmes inconvénients pour les individus dont elles remplacent le travail. L'effet en a été beaucoup plus sensible en Irlande

qu'en Angleterre, et il devait en être ainsi, parce qu'à très-peu d'exceptions près, les grands propriétaires irlandais ne résident pas sur leurs terres et n'entendent que de loin les cris de détresse des malheureux qui souffrent d'un pareil système. Leurs efforts ne tendent qu'à diminuer les frais et à accroître le produit de leurs propriétés, et, en s'éloignant du pays, ils ont perdu, outre l'influence qu'ils y exerçaient, l'affection de leurs tenanciers. L'absence des grands propriétaires a un inconvénient plus grave encore : des sommes considérables sortent ainsi de l'Irlande pour être dépensées en Angleterre, situation déplorable que celle d'une population qui produit et ne profite pas !

Suivant un calcul de M. Norton, le revenu foncier de l'Irlande s'élève à seize millions de livres sterling ou quatre cents millions de francs, et cette fortune publique est ainsi divisée :

Le revenu des propriétaires absents s'élève à quatre millions de livres sterling, et celui du clergé, dont les deux tiers ne résident pas, à un million cinq cent mille livres.

Les taxes et les dîmes absorbent cinq millions cinq cent mille livres; enfin l'armée et la police en coûtent un million cinq cent mille.

Cet ensemble donne un total de douze millions six cent mille livres; il ne reste donc, pour arriver

au revenu général de seize millions de livres, qu'une somme de trois millions quatre cent mille livres sterling, laquelle doit être partagée entre six millions de cultivateurs parqués sur le sol de l'Irlande, c'est-à-dire une misérable somme de trois pences et un demi penny par jour, ou trente-cinq centimes, pour chacun d'eux.

Le pain, base de la nourriture du pauvre dans tous les pays civilisés, est pour lui en Irlande un véritable objet de luxe, et sa pénurie ne lui permet que rarement d'y prétendre: la pomme de terre seule, sans le moindre accessoire, doit fournir à la subsistance de tous.

Aussi, depuis la conclusion de la paix en 1815, et pour échapper à la déplorable situation du plus grand nombre sur cette terre irlandaise si digne d'un meilleur sort, des familles tout entières, réunissant leurs faibles ressources, les emploient à payer les frais d'un passage aux États-Unis. L'Angleterre voit également chaque année affluer par milliers les Irlandais qui viennent confondre leurs existences avec celles de ses ouvriers déjà trop nombreux, cause fréquente d'inquiétude et d'embarras. Le commerce et l'industrie de l'Irlande sont, du reste, dans un état absolu de dépression, car l'extrême pauvreté du pays s'oppose à toute consommation active.

Vainement a-t-on voulu attribuer tous les mal-

heures de l'Irlande au caractère de l'Irlandais, et a-t-on prétendu que ce caractère pouvait être considéré tout à la fois comme cause et comme effet du déplorable état de choses que nous venons de signaler. On a dit aussi, et cela sans doute moins pour justifier la conduite de l'Angleterre que pour expliquer les malheurs de l'Irlande, que le peuple irlandais, un des plus asservis et des plus misérables du monde, était celui de tous qui justifiait le plus son asservissement par certaines tendances et certains instincts. Enfin on a déclaré que s'il possédait quelquefois une qualité comme correctif d'un défaut, il laissait toujours entrevoir un vice prêt à gâter une vertu. Est-ce donc une raison pour abandonner à lui-même et à ses misères un peuple qui, de l'aveu de tous, possède des qualités brillantes? Depuis quand le père de famille a-t-il, avant de secourir l'infortune de son enfant, consulté ses griefs plus que ses sympathies et condamné le vice avant d'avoir recherché la vertu?

Digitized by Google

XII.

SESSION PARLEMENTAIRE DE 1822. — MESURES RELATIVES A L'IRLANDE. — DÉTRESSE AGRICOLE EN ANGLETERRE. — MODIFICATIONS DANS LE MINISTÈRE. — M. CANNING EST NOMMÉ GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES INDES. — IL PROPOSE DE RENDRE LE DROIT DE SIÉGER ET DE VOTER AUX PAIRS CATHOLIQUES ROMAINS. — REJET DE CETTE PROPOSITION. — CHANGEMENTS INTRODUITS DANS L'ACTE DE NAVIGATION. — MOTION DE LORD JOHN RUSSELL RELATIVE A UNE RÉFORME PARLEMENTAIRE PARTIELLE. — VOYAGE DE GEORGES IV EN ÉCOSSE. — L'ÉCOSSE AVANT ET DEPUIS L'UNION. — SUICIDE DE LORD CASTLEREAGH. — M. CANNING EST NOMMÉ SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Napoléon était mort sur son rocher, et avec son dernier souffle s'était évanouie la terreur que son grand nom inspirait encore.

Peu de jours avant sa mort, il avait fait entendre ces paroles justement accusatrices: « J'étais venu m'asseoir au foyer du peuple britannique. Je demandais une loyale hospitalité. Contre tout ce qu'il y a de droits sur la terre, on me répondit par des fers. J'eusse reçu un autre accueil d'Alexandre, de l'empereur François, du roi de Prusse. Mais il appartenait à l'Angleterre de surprendre,

d'entraîner les rois, et de donner au monde le spectacle inouï de quatre grandes puissances s'acharnant sur un seul homme. » Reproche plein d'amertume, mais aussi plein de vérité.

Le climat de Sainte-Hélène était notoirement destructeur ; le gardien de ce triste rocher prit avec son captif des allures de bourreau. Quelles pénibles réflexions ces deux graves circonstances ne durent-elles pas légitimement inspirer aux masses portées à une sympathique pitié? Ou le gouvernement anglais fut alors maladroitement barbare, ou il ne fut, en réalité, que trop cruellement maladroit. De toute façon, il commit une grande et impardonnable faute; faute dont la nation anglaise fut bien innocente, mais dont nous souhaitons qu'il ne lui soit pas demandé compte un jour.

Vivement préoccupé des mouvements révolutionnaires qui se produisaient depuis quelques années dans le midi de l'Europe, le cabinet de Londres avait, du reste, appris avec joie la mort de son illustre prisonnier.

Le discours prononcé par le roi le 5 février 1822, à l'ouverture du parlement, déplora chaleureusement les troubles qui agitaient l'Irlande et la triste situation de l'industrie agricole en Angleterre.

Aussi personne ne fut-il surpris lorsque, deux

jours après, le 7 février, le marquis de Londonderry vint déposer à la chambre des communes les dépêches du lord-lieutenant d'Irlande, et, s'appuyant sur ces rapports, demanda aux représentants la remise en vigueur pour l'Irlande de l'acte d'insurrection avec la suspension de l'*habeas corpus* jusqu'au 1er août suivant.

Les principaux orateurs de l'opposition, MM. Brougham, Hutchinson, Spring Rice, sir Francis Burdett, ne voulaient pas accorder aux ministres ces armes dangereuses qui, disaient-ils, laissaient les citoyens à la merci de l'arbitraire, et les mettaient en quelque sorte au pouvoir des agents du gouvernement. Cependant les troubles de l'Irlande étaient trop graves pour que le cabinet n'obtînt pas ce qu'il demandait. Une majorité de cent cinquante-huit voix fit admettre la première lecture des deux bills, et le lendemain ils étaient adoptés. Deux jours après, les lords adoptèrent également et d'urgence les deux propositions du ministère.

Le parlement dut s'occuper ensuite de la situation déplorable et alarmante de l'agriculture sur laquelle le discours de la couronne avait appelé son attention et sa sollicitude. Il fallait adopter promptement quelques mesures efficaces; un comité fut aussitôt nommé, et après avoir reçu son rapport, le marquis de Londonderry présenta à

la chambre des communes un plan général dont les principales dispositions étaient : la suspension de l'impôt sur la drèche, impôt particulièrement odieux aux cultivateurs et aux fermiers; un prêt de un million de livres sterling à la propriété foncière avec garantie sur les blés en magasin; une réduction dans les pensions de l'armée de terre et de mer et dans celles de la liste civile; enfin une conversion de la rente 5 p. o/o en 4 p. o/o, avec faculté de remboursement au pair pour les porteurs, opération qui devait produire une économie immédiate de cent quarante mille livres sterling. Les chambres donnèrent leur assentiment à cet ensemble de propositions.

Quelques changements avaient eu lieu dans le ministère qui, soudainement ébranlé par cette détresse agricole, avait senti le besoin de s'appuyer sur la fraction du parlement nommée le parti Grenville, et dont lord Grenville était en effet le chef, en appelant au pouvoir quelques individualités de ce parti. Le marquis de Buckingham fut créé duc et M. Charles Wynne nommé président du bureau des Indes-Orientales; mais le changement le plus important opéré à cette époque dans le personnel de la haute administration, ce fut certainement le remplacement de lord Sidmouth par M. Peel au poste de secrétaire d'état de l'intérieur. Lord Sidmouth devait toutefois

continuer à faire partie du cabinet jusqu'à ce qu'on en eût écarté M. Canning, collègue fort gênant dont on voulait se débarrasser.

On se souvient que M. Canning avait pris durant le procès de la reine une attitude presque sympathique ou tout au moins d'une neutralité suspecte, et que Georges IV ne lui avait jamais pardonnée; la rivalité qui existait entre lui et lord Londonderry n'avait point cessé, et il souffrait impatiemment de voir le portefeuille des affaires étrangères entre les mains d'un homme qu'il accusait, à raison ou à tort, de s'approprier les idées émises par lui-même et de les reproduire à la tribune en les donnant comme siennes. Le procès de la reine et l'émancipation des catholiques semblaient les avoir divisés pour jamais.

On résolut donc de récompenser les éminents services rendus par M. Canning dans le poste de président du bureau des Indes-Orientales, en le nommant gouverneur-général des Indes, en remplacement de lord Hastings; mais, peu désireux de répondre avec empressement à l'honneur que l'on voulait lui faire, M. Canning fit le plus lentement possible ses préparatifs de départ, et des symptômes évidents de son hésitation à accepter la nouvelle situation qui lui était faite se manifestèrent dans un discours d'adieux à ses électeurs de Liverpool.

Dans tous les cas, il voulut, avant de s'éloigner du parlement, y agiter de nouveau, en employant pour arriver à son but toutes les brillantes facultés de son esprit, une question du plus haut intérêt : le 30 avril 1822, il fit à la chambre des communes la motion de rendre aux pairs appartenant à la religion catholique romaine le droit de siéger et de voter dans le parlement. Jamais M. Canning n'avait déployé plus de talent et plus de verve; jamais il ne s'était montré plus éloquent.

— Le bill qui exclut les pairs catholiques, dit-il chaleureusement, prit naissance au milieu de circonstances toutes particulières. Le prétendu complot papiste imaginé par Titus Oates avait rempli d'effroi la capitale; la chambre haute avait laissé arrêter six de ses membres catholiques accusés de complicité dans cette prétendue conspiration. Le bill tendant à exclure les douze autres pairs catholiques fut adopté sous l'influence d'une émotion populaire qui ne laissait pas à la chambre l'entière liberté de son jugement. Enfin, dans la période qui s'étend depuis 1688 jusqu'au règne de Georges III, de nouvelles raisons politiques vinrent aggraver la situation des catholiques romains; un monarque fut exilé; le trône devint, pour ainsi dire, litigieux, et la dynastie divisée. Le prétendant appartenait à la religion catholique, et l'Irlande, où les catholiques étaient le

plus nombreux, semblait continuellement prête à s'insurger. D'un autre côté, la révocation de l'édit de Nantes, en indiquant combien les puissances catholiques étaient disposées à persécuter les protestants, pouvait, à la rigueur, justifier des représailles. Ainsi, toute la législation contre les catholiques a été inspirée par des circonstances politiques entièrement étrangères à la question religieuse, et dès que ces craintes politiques ont été écartées par les circonstances et le temps, des concessions successives ont été accordées, notamment sous le règne de Georges III. Où est maintenant le prétendant catholique? Où est le danger d'une succession papiste? Où sont les périls qui menacent l'état?..... Le droit d'un pair catholique à siéger au parlement est une propriété héréditaire; la faculté que possède un simple citoyen d'être élu membre de la chambre des commun s n'est qu'une capacité politique; c'est ce qui établit une différence essentielle entre la question de la réadmission des pairs catholiques dans la chambre haute et celle de l'émancipation générale des catholiques romains, ou d'une loi qui les rendrait éligibles à la chambre des communes. Sans doute, je regarde cette émancipation générale comme une mesure très-désirable; elle redressera un tort politique déplorable; mais la mesure que je propose doit être considérée très-différemment

et comme réparant une injustice personnelle, une spoliation de propriété. En vous invitant à l'adopter, j'ai l'intime conviction que je ne vous demande que ce qui est charitable et équitable tout à la fois.....

—Il est, répondit au nom du ministère M. Peel, secrétaire d'état de l'intérieur, il est des questions que l'on n'ose aborder de front, et alors on cherche par des moyens détournés à obtenir quelques avantages dont on puisse plus tard se prévaloir. Il ne s'agit pas ici, croyez-le-bien, des lords catholiques; il s'agit de vous mettre en contradiction avec vous-mêmes, et de vous faire voter aujourd'hui ce que vous avez repoussé hier. C'est la grande question de la réforme que l'on vous apporte à juger : si vous admettez des pairs catholiques, quels motifs aurez-vous de refuser à la chambre des communes un semblable privilége? et si vous l'accordez au parlement, ne vous étonnez pas de voir un jour un cabinet catholique très-régulièrement constitué chercher à renverser votre religion nationale, et ramener sur le sol de la vieille Angleterre ces dissensions religieuses qui se terminent presque toujours par l'effusion du sang... Si l'on accorde aux pairs catholiques le droit de siéger, on accorde implicitement à la couronne le droit de créer autant de pairs catholiques qu'elle le voudra; et où est alors la garantie

pour l'usage que les descendants du roi, moins loyaux que lui-même, pourraient faire d'un droit héréditaire? D'ailleurs, ces pairs catholiques, une fois admis, voteront sur toutes propositions futures relatives à l'extension des droits de leurs coréligionnaires, et l'on peut prédire d'avance quels seront leurs votes. Cette mesure tend donc à contrebalancer la majorité de la chambre haute, qui, jusqu'ici, a repoussé l'émancipation..... D'ailleurs, serait-il convenable de donner à la couronne le pouvoir d'élever les catholiques à la dignité de législateurs héréditaires dans la chambre des lords, tandis qu'ils ne peuvent être législateurs temporaires dans la chambre des communes?

Sir Francis Gower et surtout M. Plunkett appuyèrent vivement la motion, que lord Nugent et M. Wetherell combattirent. L'éloquence de M. Canning avait entraîné la chambre, qui ordonna la première lecture du bill; le 10 mai 1822, la deuxième lecture fut également ordonnée, et, sept jours après, l'adoption fut votée: véritable échec pour le ministère, qui s'était chaleureusement opposé à la prise en considération.

Le 21 mai, M. Canning porta le bill à la chambre haute, et, par courtoisie, elle voulut bien en entendre la première lecture; mais la discussion qui s'ouvrit bientôt relativement à la seconde lecture du bill prouva clairement que les pairs n'admet-

traient pas la proposition. La discussion fut brillante : le duc de Portland, les lords Colchester, Erskine, Eldon, Grey, Liverpool, Grenville, Redesdale, Holland, prirent successivement la parole; puis, à quarante-deux voix de majorité, repoussèrent la motion de M. Canning, enchanté nonobstant l'insuccès de ses efforts, d'avoir, par un coup hardi, ébranlé momentanément le ministère.

Cette intéressante session de 1822 vit le parlement anglais adopter plusieurs mesures financières, et introduire d'importantes modifications dans les lois de navigation et de commerce.

Chose remarquable et digne d'attention : s'agit-il d'innovations industrielles ou commerciales? la nation anglaise s'y jette résolument et sans la moindre apparence d'hésitation. Est-il question, au contraire, de modifications politiques? le parlement est-il saisi d'un projet tendant à dénaturer les lois gothiques dont quelques-unes causent tant d'étonnement aux étrangers qui étudient la législation et les coutumes anglaises? plus d'enthousiasme, plus d'audace ; la crainte semble arrêter les plus hardis, et les hommes les plus convaincus de la nécessité du changement ne peuvent se faire comprendre. Pourquoi, semble dire la foule, toucher à ces lois qui nous régissent depuis des siècles, qui ont fait de nous l'une des plus puissantes nations de l'univers? Pourquoi ne pas gar-

der ces coutumes qui ont produit tant de résultats avantageux pour le pays? les abandonner serait tout à la fois une ingratitude et une faute.

Aussi les hommes d'état qui avaient compris l'utilité de quelques modifications dans la législation anglaise, comprenant également qu'ils ne pouvaient arriver à leur but que par des détours, ne se hasardaient pas ordinairement à demander l'abrogation de la loi qui ne se trouvait plus en harmonie avec les besoins de l'époque, mais proposaient simplement une addition qui souvent passait inaperçue, et cependant changeait complétement l'esprit de cette loi. Toutefois il était impossible, dans certaines circonstances, d'employer une semblable ressource.

C'est dans cette dernière situation que se trouvait le cabinet : le fameux Acte de Navigation qui remontait au règne d'Édouard Ier, c'est-à-dire au XIIIe siècle, était notoirement incompatible avec les nécessités politiques et commerciales de 1822; plus de trois cents modifications avaient été apportées à loi primitive et produisaient une confusion qui permettait à la fraude et à la mauvaise foi de tout entreprendre. Le ministère crut donc devoir porter remède à un mal toujours croissant en refaisant pour ainsi dire un nouvel Acte de Navigation, malgré les nombreuses pétitions adressées au parlement et en dépit des clameurs de toute sorte.

La chambre des communes se forma en comité, et, le 1er avril 1822, M. Robinson, président du bureau de commerce, exposa les intentions du cabinet tout en faisant comprendre au comité combien il était urgent, indispensable même, de refondre une loi entièrement dénaturée par les changements successifs qui y avaient été apportés.

— L'Acte de Navigation, dit-il, qui dans son origine réservait exclusivement le commerce des colonies à la mère-patrie, avait déjà été abandonné dans des détails essentiels; et par le fait, la plus importante partie de nos possessions d'outre-mer, l'hémisphère oriental, était entièrement affranchie du principe colonial qu'il renfermait. La partie la plus importante de nos lois coloniales restrictives n'a été appliquée ni à l'Inde, ni à Ceylan, ni au cap de Bonne-Espérance. Dans les dernières années, le parlement s'était très-sagement, quoique accidentellement, relâché de la rigueur des lois. Il n'y a pas maintenant une seule colonie qui n'ait la liberté de commercer avec d'autres colonies étrangères par navires étrangers.....

Ce qu'on propose de changer législativement, l'est déjà en effet : c'est d'abord de rapporter des actes plus ou moins contradictoires entre eux, et de fortifier de l'autorité de la loi les règlements pour le commerce des colonies avec l'hémisphère

occidental, de régulariser le commerce du continent et des îles de l'Amérique avec le continent européen, et de permettre indifféremment l'importation sur bâtiments britanniques ou sur bâtiments des pays d'où viennent les produits. De cette manière, les exportations ou importations de nos colonies, avec le continent et les îles de l'Amérique, pourraient avoir lieu par navires étrangers aussi bien que par navires anglais..... et cet avantage ne pourrait cesser qu'autant que les puissances étrangères se refuseraient à nous accorder la réciprocité.....

Mais une question d'une grande importance s'est présentée relativement à nos colonies de l'Amérique septentrionale; les circonstances, c'est-à-dire la prohibition de commerce entre les États-Unis et nos îles, avaient pu étendre les relations de celle-ci avec nos colonies du nord. Il est juste de leur conserver cet avantage par des droits modérés..... En résultat, la navigation doit gagner autant que le commerce à un semblable changement.....

Il y a un autre point de vue sous lequel il est important de considérer la mesure proposée. Quant à la traite des noirs, l'Angleterre, sans égards pour de vieux préjugés d'intérêts commerciaux, a décidément aboli cet infâme trafic, et, en le faisant, elle a élevé un monument impérissable

à son honneur national, à la charité chrétienne. L'Angleterre, non contente de se désister elle-même de ce trafic odieux, a employé toute sorte de moyens, persuasifs ou pécuniaires, pour amener les puissances étrangères à suivre son exemple. Mais quoiqu'elle ait reçu, de la part des unes des promesses, de la part des autres une faible assistance, la traite a continué à se faire par le Portugal et l'Espagne, de manière à fournir abondamment de noirs le Brésil et Cuba, et, à l'aide de ces avantages temporaires, ces colonies ont pu jeter leurs produits sur les marchés, à meilleur compte que nos planteurs ne peuvent le faire..... Ainsi, n'ayant pu amener ces deux puissances à supprimer la traite en même temps que nous; ayant mis, sous ce rapport, nos colonies dans une position relativement désavantageuse, c'est une nécessité, un devoir même, de leur donner tous les moyens possibles de soutenir la concurrence avec leurs compétiteurs.....

La chambre des communes adopta le bill le 4 juin 1822, et celle des lords le 20 du même mois.

Ce bill, qui détruisit une foule de mesures mesquines et tracassières, avait une grande portée, et la Grande-Bretagne, jalouse de l'importance maritime de certaines puissances, avait évidemment cherché, tout en adoptant une législation mari-

time plus libérale, les moyens de détruire en partie des avantages qu'elle enviait. Ainsi en imaginant de n'admettre, dans les ports du royaume, que les navires portant des marchandises produites par le sol national de ces bâtiments, le gouvernement anglais atteignait le but que nous venons d'indiquer. La Hollande, par exemple, ne produisait que très-peu, et tout son commerce, ou à peu près, consistait à transporter les productions d'un pays dans un autre; elle s'était fait, au point de vue commercial, et s'il nous est permis de hasarder cette expression, le commis marchand de l'Europe. Le jour où ses vaisseaux ne purent plus pénétrer dans les ports anglais autrement que chargés de produits nationaux, la Hollande éprouva nécessairement un grand dommage et un désavantage très-important. Ainsi le nouvel Acte de Navigation remplissait les deux conditions que le gouvernement anglais recherche toujours avec le plus grand soin : la mesure était en apparence très-libérale et favorable à tous, mais devait en réalité assurer plus que jamais la prédominence britannique.

Lord John Russell ne laissa pas la session se terminer sans appeler l'attention des chambres sur la grande question de la réforme parlementaire; il demandait que cent membres nouveaux fussent envoyés à la chambre des communes par

les grandes villes et les comtés; les bourgs pourris devaient, suivant le plan du noble lord, perdre la moitié des priviléges dont ils jouissaient alors. Cette proposition, assurément très-modérée, fut vivement combattue, particulièrement par M. Canning, qui insista sur la différence existant entre le plan de lord Russel et celui de M. Pitt; ce dernier n'avait en effet rien de coërcitif, et, traitant avec les droits politiques comme avec une propriété privée, proposait l'établissement d'un fonds de rachat pour désintéresser les propriétaires des bourgs. M. Canning conjura la chambre de s'opposer à l'introduction des rêveries politiques, ajoutant que la recherche de la perfection, en matière de gouvernement, ne serait jamais l'occupation d'un homme raisonnable. « Je conjure le noble lord, dit-il en terminant son discours, d'exposer son plan aux regards et aux réflexions du pays, par la meilleure voie de publicité, celle de la presse. Je souhaite qu'il soit adopté s'il résiste à une semblable épreuve; mais, dans le cas contraire et plus probable, je serai charmé de l'avoir combattu. » 269 voix contre 164 repoussèrent la proposition de lord Russel, et ce résultat, qui indiquait une diminution notable dans le chiffre de la majorité opposée à la mesure, fut accueilli avec transport par les défenseurs de la réforme parlementaire. M. Broug-

ham proposa alors, dans un discours des plus remarquables, de prendre une résolution générale tendant à écarter l'influence de la couronne dans ce grave et intéressant débat; mais sa motion fut rejetée par 216 voix contre 101.

La réforme parlementaire n'en faisait pas moins d'insensibles et continuels progrès dans ce parlement qui naguère l'avait rejetée avec dédain et colère; la session de 1822 lui fut particulièrement profitable, et déjà l'on pouvait prévoir que dix années s'écouleraient à peine avant que la réforme triomphât de ses derniers ennemis.

Le 6 août 1822, le roi vint en personne faire la clôture de la session, et, le 10 de ce même mois Georges IV s'embarquait à Greenwich pour aller visiter l'Écosse. Le *Royal-Georges* avait été disposé pour recevoir l'auguste voyageur; une foule d'embarcations l'escortèrent, sur la Tamise, jusqu'à Gravesend et Sherness. Georges IV débarqua à Leith le 18 août, et une foule immense l'accompagna jusqu'à Édimbourg, la vieille capitale des souverains écossais. Des régiments de highlanders et des archers gardes du corps, revêtus de leur costume historique, donnaient au cortége du roi un caractère tout national. Georges IV coucha à Dalkeith, résidence du duc de Buccleugh, et le lendemain tint un lever au palais d'Holy-

Rood rendu pour cette circonstance à son antique splendeur. Là, le roi reçut l'hommage de toute la noblesse écossaise, et une fête splendide, dont sir Walter-Scott faisait en quelque sorte les honneurs, lui fut offerte par le lord prévôt dans Parliament-House. Georges IV y déploya cette gaîté qu'il savait assez habilement mêler à la dignité dans les occasions de ce genre. La santé royale ayant été portée avec enthousiasme, il remercia et proposa de boire « à sir William Arbuthnot *baronnet* et à la corporation d'Édimbourg »; puis le roi ajouta, dès que les applaudissements provoqués par le titre qu'il venait de conférer au lord prévôt eurent cessé de se faire entendre : « A la santé des chieftains et des clans, et Dieu soit en aide au pays des gâteaux [1]. » Plaisanterie qui obtint un grand succès de popularité.

« Depuis la réunion de l'Écosse à l'Angleterre, dit Robertson, jusqu'à la révolution de 1688, l'Écosse, soumise à la volonté absolue d'un monarque et à la juridiction oppressive de son aristocratie, souffrit prodigieusement des vices de ces deux formes de gouvernement; ses rois étaient despotes, ses nobles tout à la fois esclaves et tyrans. »

1. Health to its chieftains and clans! and God bless the land of cakes!

Après la mort tragique de l'infortunée Marie Stuart, Jacques VI, à peine sorti d'une longue et orageuse minorité, se voyant en butte à mille coupables machinations et deux fois prisonnier de ses sujets, avait ménagé tour à tour et mécontenté tous les partis, nobles, catholiques et protestants. Trop faible pour venger la mort de sa mère, trop prudent pour compromettre la riche succession d'Élisabeth, il avait tourné toutes ses vues, toutes ses espérances vers le trône, où la mort de cette princesse le fit monter en 1603. Le pouvoir que Jacques VI acquit alors, joint aux faveurs qu'il put répandre, adoucit enfin l'esprit indompté de la noblesse écossaise, sans détruire toutefois son oppression sur ses vassaux, laquelle s'accrut au contraire en proportion des dépenses occasionnées par l'introduction, en Écosse, du luxe anglais et des mœurs anglaises.

L'union des deux royaumes, en mai 1707, fit disparaître les maux que l'Écosse pouvait attribuer au système féodal. Ce furent moins, cependant, des motifs favorables à l'Écosse que le désir d'assurer à la maison de Hanôvre la succession au trône, qui la firent opérer par les ministres de la reine Anne, et il ne leur a pas fallu peu d'adresse pour amener la pairie écossaise à consentir à cette mesure. Elle y perdait en effet la plus belle de ses prérogatives, puisqu'elle cessait de faire

collectivement partie de la puissance législative et ne conservait qu'un droit limité d'élection.

L'Écosse, par l'acte d'union, devait perdre son parlement. Ce parlement ne formait qu'une seule chambre dont les pairs étaient membres héréditaires et où les affaires étaient présentées par *the lords of articles*, commission qui exerçait ainsi un *veto* avant les débats, et qui était élue entre le clergé, la noblesse, les députés des comtés, ceux des villes, et les grands officiers de la couronne. Elle conserva sa religion, le presbytérianisme; ses lois municipales, *common laws*; les principales charges de la couronne, telles que celles de garde des sceaux, garde du sceau privé, grand justicier, chef de l'échiquier, président des sessions, ses quatre universités d'Édimbourg, de Glascow, de Saint-Andrew et d'Aberdeen, son amirauté et ses tribunaux, la cour des sessions composée d'un président et de quatorze membres, *lords of session*, qui devait juger toutes les affaires en dernier ressort, sauf l'appel à la chambre des pairs, la cour de justice composée d'un grand justicier et de cinq juges commissaires, la cour de l'échiquier composée d'un lord chef et de quatre barons, et enfin une cour des monnaies.

L'Écosse reçut toutes les lois anglaises relatives aux douanes et au commerce. Quant à l'impôt territorial, on régla, dans le principe, que lorsque

celui d'Angleterre s'élèverait à 2 millions sterling, l'Écosse paierait 48,000 liv. st., et elle obtint pour équivalent de la partie des taxes affectées au paiement de l'intérêt de la dette nationale anglaise, 398,085 liv. st. applicables à des améliorations qui lui fussent propres. Les Anglais se plaignirent alors de ce que l'Écosse qui, par la représentation de ses seize pairs et de quarante-cinq membres de la chambre des communes, obtenait au parlement le huitième du pouvoir, n'était taxée qu'à la quarantième partie de ce que payait l'Angleterre.

L'union de l'Écosse avec l'Angleterre n'a point été pour le premier des deux pays une mesure désavantageuse. Trop pauvre pour soutenir seule le poids de son administration et pour subvenir aux dépenses des entreprises qui devaient nécessairement la tirer de l'état de stagnation et de langueur dans lequel elle végétait depuis longtemps, elle s'est étayée de la puissance et de la richesse de l'Angleterre.

C'est depuis l'union que l'industrie a fait en Écosse de rapides progrès, et que l'émulation pour le commerce, l'agriculture et les arts s'y est produite et propagée. Une seule banque y existait en 1707; d'autres se sont établies depuis et ont suppléé, par les billets qu'elles ont émis, à l'insuffisance des capitaux en circulation, insuffisance qui avait déjà porté Law à tenter de

faire adopter, par le parlement, le funeste système qui a causé tant de maux à la France. Suivant le docteur Smith, l'argent circulant en Écosse, avant l'union, n'excédait pas un million sterling, dont la moitié, remplacée par des billets de banque, est allée en Angleterre ou à l'étranger. Le commerce de l'Écosse passe, du reste, pour avoir quintuplé depuis l'établissement des deux premières banques publiques, la banque d'Écosse créée en 1695 et la banque royale créée en 1727. Outre ces banques, les chambres de commerce et des sociétés d'encouragement de toute sorte, auxquelles les grands propriétaires écossais ont donné un immense développement en y prenant part, se sont établies dans différentes parties de l'Écosse et se sont occupées avec succès de tout ce qui tenait à la prospérité du pays. Plus heureuse que l'Irlande, l'Écosse n'a point vu sa riche aristocratie abandonner le sol du pays pour aller résider, soit à Londres, soit à l'étranger, et, nous le répétons, en conservant sa division territoriale ainsi que ses formes judiciaires ou administratives, l'Écosse, réunie à l'Angleterre, n'a rien perdu de sa force et a beaucoup gagné en prospérité matérielle.

Le voyage de Georges IV, devait être brusquement interrompu par la nouvelle de la mort bizarre du marquis de Londonderry : deux jours

seulement après le départ du roi, ce ministre, dans un transport de folie, causé peut-être par les nombreux et fatigants travaux de la dernière session, s'était donné la mort en se coupant la gorge à North-Cray dans le comté de Kent. L'enquête du *coroner* attribua du moins cet acte à la démence.

Lord Castlereagh, dont nous avons déjà esquissé la carrière politique antérieure aux événements de 1815, avait déployé une grande fermeté dans les troubles graves qui avaient agité la Grande-Bretagne en 1817 et 1818. La sévérité dont il donna des preuves à cette époque, et aussi son attitude constamment hostile à la reine durant le fameux procès, l'avaient rendu complétement impopulaire; ce fut presque toujours sur lui que tomba la colère du peuple, et maintes fois les vitres de son hôtel ou les glaces de sa voiture furent brisées par la populace furieuse.

Les révolutions d'Espagne, de Naples, de Portugal et les troubles du Piémont ayant provoqué les congrès de Troppau et de Laybach, lord Castlereagh s'était refusé aux interventions demandées par les grandes puissances. Sa position devint alors fort critique: d'un côté, les souverains voulaient établir en Europe un absolutisme armé et le pressaient d'adhérer à un système de répression qui n'était pas éloigné de sa pensée; de

l'autre, le parlement anglais exprimait chaleureusement ses sympathies pour les populations qui secouaient le joug, et, pendant la session de 1822, des interpellations très-vives lui avaient été adressées relativement aux événements dont la Grèce était alors le théâtre, particulièrement aux affreux massacres de l'île de Scio.

Lorsqu'il fut décidé, par les puissances continentales, qu'un congrès serait tenu à Vérone, lord Castlereagh voulut y représenter la Grande-Bretagne. Le soulèvement des colonies espagnoles, l'insurrection grecque, les affaires d'Orient, c'est-à-dire la rupture toujours imminente entre la Russie et la Porte, telles étaient les complications extérieures. Les agitations de l'Irlande, l'émancipation des catholiques, la détresse agricole en Angleterre, offraient à l'intérieur de non moins graves difficultés. On suppose que le travail et la préoccupation fatiguèrent les facultés du marquis de Londonderry et causèrent chez lui un accès d'aliénation mentale. Comme homme d'état, l'Angleterre put lui reprocher d'avoir tout sacrifié à une politique de résistance, sans grandeur comme sans portée, et systématiquement hostile au progrès; mais il possédait toutes les qualités de l'homme privé. Le roi voulut que ses dépouilles mortelles fussent déposées à l'abbaye de Westminster.

L'extrême difficulté de trouver un successeur au marquis de Londonderry, et surtout un conducteur intelligent du parti ministériel dans la chambre des communes, força en quelque sorte le roi à mettre de côté le ressentiment qu'il nourrissait contre M. Canning depuis le procès de la reine. Le chancelier et son parti dans le cabinet durent également faire taire les vives répugnances que leur inspiraient les principes de M. Canning. Quant à ce dernier, peu empressé d'aller chercher le lointain honneur qui lui avait été réservé, il achevait, le plus lentement possible, les préparatifs de son départ pour l'Inde, lorsqu'il reçut la nouvelle officielle de sa nomination au poste de secrétaire d'état pour les affaires étrangères.

Le gouvernement anglais allait donc entrer dans une voie plus libérale, ou, pour mieux dire, les apparences de sa politique allaient subir une complète transformation.

XIII.

LA GRANDE-BRETAGNE AU CONGRÈS DE VÉRONE. — ATTITUDE DU PLÉNIPOTENTIAIRE ANGLAIS. — DÉPÊCHES DU DUC DE WELLINGTON A M. CANNING. — RÉPONSES DE M. CANNING. — LE DUC DE WELLINGTON A PARIS. — INSTANCES DU CABINET ANGLAIS AUPRÈS DE M. DE VILLÈLE. — LORD FITZ-SOMMERSET EST ENVOYÉ A MADRID.

Le premier acte du cabinet modifié fut de nommer un successeur à lord Londonderry, pour représenter la Grande-Bretagne au congrès de Vérone qui allait s'ouvrir dans les premiers jours de septembre 1822.

Le nouveau secrétaire des affaires étrangères ne pouvait, ainsi que son prédécesseur avait voulu le faire, remplir lui-même ce poste important, et, d'un autre côté, les intentions manifestées par les grandes puissances continentales dans les congrès de Troppau et de Laybach étaient évidemment menaçantes pour l'influence anglaise, car elles tendaient à exclure l'Angleterre des grandes affaires européennes; il était donc d'un intérêt ur-

gent d'empêcher les souverains, qui allaient se trouver rassemblés à Vérone, de resserrer davantage le lien politique qui pouvait les réunir dans un but d'indépendance et d'hostilité.

M. Canning avait une excellente raison pour ne pas vouloir déposer momentanément en des mains étrangères le portefeuille qui venait de lui être confié : il était important pour lui d'établir tout d'abord et très-nettement sa position dans le ministère. L'opinion publique s'était en effet très-diversement occupée de sa nomination. Les adversaires de M. Canning disaient que l'ambition seule l'avait décidé et que le pays devait s'inquiéter en voyant arriver au pouvoir un homme sans convictions, qui, pour satisfaire sa vanité, s'inquiéterait peu de précipiter l'Angleterre dans de graves et inextricables embarras. Il est vrai que ses amis le vantaient longuement au contraire et, dans les journaux libéraux, prédisaient emphatiquement à la Grande-Bretagne une ère nouvelle de prospérité et de gloire. Enfin les catholiques se félicitaient de son avénement aux affaires, et annonçaient si hautement qu'ils allaient obtenir le bill d'émancipation, que, reniant en quelque sorte ses antécédents politiques, le ministre fut forcé de déclarer publiquement que la question de l'émancipation catholique devait être indéfiniment ajournée.

La haute position du duc de Wellington, sa grande popularité en Angleterre, l'amitié que les souverains de l'Europe lui avaient fréquemment témoignée, le désignaient naturellement au choix de Georges IV pour remplacer au congrès de Vérone le marquis de Londonderry ou M. Canning. Lord Wellington fut donc choisi pour représenter l'Angleterre à Vérone, et partit bientôt chargé des instructions du cabinet anglais. Ces instructions portaient que le principe de non-intervention serait la base de la conduite du gouvernement britannique dans les complications ultérieures que produirait la révolution d'Espagne.

On sait que la grande question qui allait occuper les souverains réunis à Vérone était précisément celle de l'intervention française dans la Péninsule.

Le duc de Wellington se rendit d'abord à Paris, et eut le 20 septembre 1822 une conférence avec M. de Villèle, chef du cabinet français. Cette importante et curieuse conférence est entièrement relatée dans la lettre suivante, que le duc expédia dès le lendemain à M. Canning :

« J'ai eu hier une longue conversation avec M. de Villèle sur les relations de son gouvernement avec l'Espagne. Il paraît que depuis longtemps, depuis, je crois, la crainte de la fièvre jaune en Espagne, le gouvernement français avait réuni des troupes

dans ses départements méridionaux. Il n'entretient pas, cependant, sur la frontière, plus d'hommes qu'il ne lui en faut pour maintenir un cordon sanitaire aussi longtemps que cette mesure sera nécessaire, ou pour observer un pays devenu le siége d'une guerre civile, ou enfin pour garantir le territoire français de toute insulte de la part des différents partis qui sont aux prises sur ses frontières.

« M. de Villèle m'a dit que la réunion du congrès n'était pas une circonstance indifférente à l'état des affaires en Espagne ou à la situation respective des deux pays; que, sans aucun doute, en Espagne comme ailleurs, on attendait avec impatience le résultat des délibérations de Vérone; enfin, que si le congrès se séparait sans en venir à une décision, le mal ne ferait que s'accroître et que les deux pays seraient peut-être obligés d'en venir à se faire la guerre.

« M. de Villèle souhaitait que le congrès prît en considération la position actuelle du gouvernement français relativement à l'Espagne et l'hypothèse dans laquelle il pourrait être entraîné à la guerre; il voulait encore que les quatre puissances alliées fissent connaître quelle conduite chacune suivrait au cas où quelque événement rendrait la guerre nécessaire.

« J'ai répondu à M. de Villèle qu'il nous était

tout à fait impossible de déclarer d'avance le système de conduite que nous pourrions être amenés à suivre dans quelques cas hypothétiques.

« Je désire recevoir les instructions de S. M. au sujet de la conduite que je dois suivre et des arguments dont je dois me servir pour le cas où le gouvernement français ferait au congrès la demande que M. de Villèle m'a faite à moi-même relativement à une déclaration des alliés. »

M. Canning répondit à la date du 27 septembre 1822 :

« S'il y a un projet arrêté d'intervenir par force ou menace dans les affaires d'Espagne, les ministres de S. M. sont si convaincus du danger et de l'inutilité d'une telle intervention, les principes sur lesquels on se fonde semblent si erronés, l'exécution en paraît si impraticable, que quand la nécessité la réclamerait, ou plutôt quand l'occasion s'en présenterait, je dois déclarer à V. S. que S. M. est bien décidée, quelles que soient les circonstances qui se produisent, à ne jamais prendre part à une telle intervention. »

Quelques jours après, le duc de Wellington arrivait à Vienne, et aussitôt tous les personnages politiques qui devaient paraître au congrès quittèrent la capitale de l'Autriche pour se rendre en Italie. Le 20 octobre, les plénipotentiaires français remirent à ceux d'Autriche, d'Angle-

terre, de Prusse et de Russie [1], une série de questions relatives à la conduite que les souverains alliés tiendraient dans le cas où la France serait forcée d'intervenir en Espagne. Ces questions étaient ainsi posées :

« 1° Dans le cas où la France se trouverait dans la nécessité de rappeler son ministre de Madrid et d'interrompre toutes relations diplomatiques avec l'Espagne, les hautes puissances seraient-elles disposées à prendre les mêmes mesures et à rappeler leurs légations respectives?

« 2° Si la guerre venait à éclater entre la France et l'Espagne, sous quelle forme et par quels actes les hautes puissances apporteraient-elles à la France un appui moral qui pût donner à ses mesures le poids et l'autorité de l'alliance et inspirer un salutaire effroi aux révolutionnaires de tous les pays?

« 3° Quelle est enfin l'intention des hautes puissances quant à l'étendue et au mode de secours matériels qu'elles seraient disposées à donner à la

1. On sait que la France était représentée au congrès de Vérone par le vicomte Mathieu de Montmorency, le vicomte de Châteaubriand, le marquis de Caraman et le comte de La Ferronnays. L'Autriche, par le prince de Metternich et le baron de Leibzeltern. La Grande-Bretagne, par le duc de Wellington et lord Strangford. La Prusse, par le prince de Hardenberg et le comte de Bernstorff. La Russie, par le comte de Nesselrode, le comte de Lieven, le comte Pozzo di Borgo et M. de Tatischef.

France dans le cas où une intervention active serait nécessaire? »

Les ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie, répondirent par une note en date du 30 octobre, que leurs gouvernements suivraient l'exemple de la France, l'appuieraient moralement, et que, si le roi de France demandait des secours, ils les lui accorderaient, sauf à régler les arrangements que nécessiterait ce nouvel état de choses. Quant au plénipotentiaire anglais, il répondit que, depuis 1820, le gouvernement britannique avait saisi toutes les occasions de recommander à ses alliés de s'abstenir de toute intervention dans les affaires de l'Espagne, car il considérait qu'une intervention faite en vue d'aider le roi d'Espagne à détruire ce qu'il avait garanti, mettrait inévitablement ce monarque dans une très-fausse position et l'exposerait à des dangers graves. Il ajouta : que son gouvernement considérait comme impossible qu'une rupture entre la France et l'Espagne fût jamais provoquée par le gouvernement espagnol, et que, de son côté, la France fût assez insensée pour en venir à exécuter un projet dont le moindre inconvénient serait d'aggraver la triste situation de Ferdinand VII.

Malgré cette espèce d'opposition du représentant de la Grande-Bretagne, les plénipotentiaires arrêtèrent que les cours continentales expédie-

raient immédiatement des dépêches à Madrid pour y faire connaître les résolutions adoptées par le congrès. Le duc de Wellington écrivit aussitôt à M. Canning la note suivante, qui expose clairement la marche des affaires diplomatiques à Vérone :

« Le mode de communication avec l'Espagne a été délibéré le 31 octobre dans des vues pacifiques et afin de prévenir une rupture entre la France et l'Espagne; il a été convenu que le ministre de chacune des quatre puissances continentales à Madrid, présenterait une note séparée, mais de la même teneur, et le 1er novembre on a décidé que ces quatre notes seraient communiquées au ministre britannique, qui, après en avoir pris connaissance, ferait savoir quelle ligne sa cour se proposait de suivre.

« Depuis cette séance du congrès, on dit que le plan de conduite proposé et agréé a subi quelques altérations. Au lieu des notes officielles destinées à être présentées par chacun des quatre plénipotentiaires à la cour d'Espagne, il est entendu maintenant que ces dépêches seront adressées à chacun des ministres espagnols respectivement; ce mode de procéder a été adopté comme donnant, pour la discussion et pour les explications, une plus grande latitude que n'en auraient donné des notes officielles.

« Conformément à cette décision, M. de Montmorency a préparé la minute de sa dépêche, et il est convenu que les ministres des puissances continentales prépareront les leurs.

« Tels sont les faits qui se sont passés au congrès.

« Dans le cours des discussions qui ont eu lieu en cette circonstance, une différence remarquable s'est fait voir entre l'opinion et le mode d'agir des cours continentales et celle de la Grande-Bretagne.

« Le ministre de cette dernière puissance a demandé formellement que la France et les autres cours qui partagent son système, se bornent à ce qui peut proprement se nommer la querelle extérieure élevée entre la France et l'Espagne, s'abstiennent de menacer celle-ci et surtout n'approchent pas du territoire espagnol avec des démonstrations hostiles, se contentant de conclure un traité d'alliance défensive contre elle. »

En conformité de la décision prise de concert, les ministres des cours continentales communiquèrent au ministre britannique les dépêches qu'ils allaient envoyer aux représentants de leurs cours à Madrid. Le duc de Wellington répondit alors à cette communication par une note qui posait, pour la première fois et d'une manière officielle, le grand principe de la non-intervention,

innovation considérable dans le système général de la politique européenne.

« Le Gouvernement de S. M., était-il dit dans cette note, pense que s'immiscer dans la politique intérieure et dans les actes d'un état indépendant, à moins que ces actes ne portent une atteinte essentielle aux intérêts des sujets de S. M., c'est se mettre en contradiction avec tous les principes suivant lesquels S. M. s'est constamment réglée dans toutes les questions relatives à la politique intérieure des nations; il pense qu'une telle intervention pourrait engager S M. dans une grave responsabilité si elle produisait quelque effet, et causer une grande irritation si elle demeurait sans succès. En conséquence, S. M. doit borner ses efforts et ses bons offices à enjoindre à son ministre, à Madrid, d'adoucir l'irritation que de telles communications peuvent occasionner et d'employer à cela toute son influence. »

Le cabinet anglais se plaça donc complétement en dehors des résolutions adoptées à Vérone, et, en effet, il avait en cette circonstance tout à gagner à se séparer des puissances continentales : ainsi, en supposant que, par la force des choses, les cours alliées fussent entraînées dans une guerre dont l'issue ne pouvait être douteuse, la Grande-Bretagne, en se renfermant dans son principe de non-intervention, s'épargnait des dépenses

sans gloire et sans compensations possibles. Ses finances étaient embarrassées; la crise commerciale dont le pays était frappé exigeait des sacrifices; l'attitude menaçante de l'Irlande réclamait impérieusement la présence de troupes nombreuses.

Quant à la politique extérieure, quel avantage le cabinet anglais aurait-il trouvé à se joindre aux puissances continentales? Aucun. Il leur aurait reconnu un droit d'intervention applicable, dans la suite, à d'autres états sur lesquels la Grande-Bretagne tenait à se conserver un droit exclusif de protectorat. Puis, sa présence dans cette ligue des grandes puissances européennes ne pouvait être d'aucune utilité pour son influence et pour ses intérêts commerciaux, tandis qu'en cherchant à rompre ce faisceau ou tout au moins à le disjoindre, l'Angleterre conservait une neutralité puissante et prenait une attitude nouvelle. Les partisans des idées libérales ne pouvaient qu'applaudir à cette politique, et le cabinet anglais se créait des partisans au sein même des grands états; aussi, lorsque M. Canning faisant allusion à cet habile système qui mettait, en quelque sorte, au service des idées anglaises tous les mécontents de l'Europe, fit entendre cette phrase célèbre : « La Grande-Bretagne tient entre ses mains les outres d'Éole, et peut, quand elle le voudra, déchaîner

les tempêtes sur le monde, » les grandes puissances comprirent qu'elles devaient regretter l'administration de lord Castlereagh.

Profitant de l'attitude conciliatrice qu'il avait adoptée vis-à-vis de l'Espagne, le cabinet anglais fit très-vivement réclamer par sir William A'Court, son représentant à Madrid, des indemnités pour des dommages soufferts de la part des Espagnols par quelques sujets anglais. Le cabinet espagnol fut donc forcé de reconnaître pour justes des réclamations qui avaient été rejetées plusieurs fois et, malgré l'étrangeté du moment choisi pour les élever, voulant à tout prix s'attacher son unique et douteuse alliée, décréta qu'une somme de quarante millions de réaux serait affectée à désintéresser les sujets anglais lésés dans leur commerce ou dans leur industrie.

Ce qui n'empêcha pas la Grande-Bretagne de reconnaître bientôt comme états indépendants les riches colonies de l'Amérique du Sud soulevées contre l'Espagne leur mère-patrie.

Mais revenons aux opérations du congrès : le duc de Wellington, comprenant que désormais son rôle à Vérone ne pouvait plus être que passif, et obéissant d'ailleurs à des instructions nouvelles, prit bientôt congé des souverains et des plénipotentiaires réunis pour retourner en Angleterre.

Il devait s'arrêter à Paris, et M. Canning avait compté pour beaucoup, dans les calculs de sa politique, l'influence que le duc avait su prendre, en 1815, sur l'esprit de Louis XVIII et de son frère le comte d'Artois. En vue des résultats que le duc de Wellington pouvait obtenir pendant son séjour à Paris, M. Canning avait dit, dans les dernières instructions envoyées aux plénipotentiaires anglais : « Le duc de Wellington pourra hautement déclarer à S. M. le roi de France, que le gouvernement de S. M. britannique a toujours été opposé à une intervention étrangère dans les affaires intérieures de l'Espagne. Le gouvernement espagnol n'a fourni un sujet de plaintes à aucune puissance, et les défauts de la constitution espagnole sont un objet de politique intérieure dans laquelle aucune puissance ne peut s'immiscer. »

Dès son arrivée à Paris, le duc de Wellington s'empressa d'obtenir une audience du roi Louis XVIII. Cette audience fut longue, et le duc résuma sa chaleureuse conversation en offrant la médiation officielle de son gouvernement dans les différends survenus entre la France et l'Espagne.

— Sire, dit-il, dans une guerre avec l'Espagne, on va peut-être jouer au hasard la dynastie de V. M. ; si au contraire V. M. se prononce catégoriquement contre l'intervention, je puis lui garantir l'appui de l'Angleterre.

Le roi, qui avait été très-frappé de ces paroles, et qui d'ailleurs n'aimait point en général les partis extrêmes, demeura pensif pendant quelques instants et dit enfin :

— Eh bien! voyez M. de Villèle, il vous comprendra mieux que M. de Montmorency.

M. de Villèle était en effet très au courant des idées politiques de M. Canning, et, personnellement, n'avait qu'un très-médiocre désir d'intervenir en Espagne. Quant à M. de Montmorency, récemment créé duc par Louis XVIII, en récompense de ses *bons services* au congrès de Vérone, c'était, des deux plénipotentiaires envoyés par la France, le plus exalté en faveur de l'intervention française dans la révolution d'Espagne. M. de Villèle avait même été charmé de pouvoir lui adjoindre un homme tel que M. de Châteaubriand, c'est-à-dire doué d'une haute intelligence et envisageant les choses politiques à un point de vue constamment élevé.

Le duc de Wellington passa donc des Tuileries dans le cabinet de M. de Villèle. Le ministre lui répondit dans un sens tout à fait en rapport avec les idées de M. Canning; mais il fallait faire partager ces idées au duc de Montmorency, et, mieux que personne, M. de Villèle savait combien la chose était difficile. M. de Montmorency s'était en effet laissé entraîner par son caractère religieux

et chevaleresque au point de contracter, à Vérone, avec les souverains alliés ou leurs plénipotentiaires, des engagements d'honneur relativement à l'intervention française. Il fut convenu, dans cette conférence, entre M. de Villèle et le duc de Wellington, que ce dernier remettrait, au ministre des affaires étrangères, une note officielle qui offrirait la médiation de l'Angleterre, tout en demandant l'explication exacte des griefs que le gouvernement français avait contre l'Espagne. Mais à cette note, M. de Montmorency répondit: « que les causes des différends survenus entre la France et l'Espagne ne présentaient pas ce caractère distinct et précis qui admet une définition exacte et spéciale; que les opinions favorisées en Espagne étaient dangereuses aux états de S. M. très-chrétienne, et que, dans le fait, telle était l'exaspération mutuelle, que la France aimerait mieux s'exposer à tous les inconvénients de la guerre que de risquer l'autre alternative. »

Il ne faut point oublier qu'à cette époque l'opinion royaliste qui dominait dans les chambres françaises, attachait une grande importance à l'intervention armée qui aurait pour but de rétablir les Bourbons d'Espagne dans leur autorité primitive. Cette opinion se serait imposée au cabinet si la plupart des membres qui le composaient ne lui eussent été entièrement dévoués. Le duc Ma-

thieu de Montmorency était un de ses coryphées.

Il était donc assez difficile, même pour M. de Villèle, de combattre ouvertement les idées émises par le ministre des affaires étrangères et de désavouer les engagements pris au congrès de Vérone. La cour et les chambres étaient pour l'intervention en Espagne, et les journaux royalistes avaient, depuis quelques semaines, adopté le ton le plus belliqueux. L'armée, la garde royale surtout, manifestait le plus vif désir de sortir de l'inaction des casernes. Prendre ouvertement une attitude hostile au vœu bruyamment et assez généralement exprimé, c'eût été une grave imprudence, et M. de Villèle était trop habile pour la commettre, bien qu'il sût à merveille que Louis XVIII partageait ses répugnances.

Le ministre français s'y prit d'une façon plus adroite : une correspondance particulière, c'est-à-dire en dehors des délibérations du conseil des ministres, fut engagée par lui avec le comte de Lagarde, ambassadeur français à Madrid. Louis XVIII était seul dans la confidence de cette correspondance mystérieuse, par laquelle M. de Lagarde reçut l'ordre de s'entendre avec sir Williams A'Court, pour obtenir quelques modifications dans la constitution espagnole, modifications qui l'eussent placée dans les proportions de la charte française (rêve politique que Louis XVIII affectionnait),

et qui eussent, par le fait, évité la nécessité d'une intervention armée.

Le duc de Montmorency ne tarda pas cependant à avoir connaissance de cette correspondance secrète. Des notes impératives avaient été expédiées à Madrid, de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg; une note plus belliqueuse et plus impérative encore fut rédigée par le ministre des affaires étrangères de France et soumise au roi en conseil des ministres. M. de Villèle, qui avait prévu cette difficulté nouvelle, avait, de son côté, préparé une note très-modérée qu'il avait eu l'adresse de faire corriger par le roi. La majorité du conseil appuya la rédaction de M. de Montmorency; mais M. de Villèle discuta chaleureusement la rédaction collective qui devait en définitive l'emporter sur celle du duc, comme étant moins défavorable au parti de la paix. MM. de Lauriston et de Corbière se rangèrent à son avis, et Louis XVIII déclara avec vivacité que la note Villèle exprimait les intentions du cabinet avec non moins d'énergie, mais plus de prudence que celle du ministre des affaires étrangères.

Le duc, insistant alors sur les engagements qu'il avait pris au congrès de Vérone, offrit respectueusement sa démission au roi, et sa démission fut acceptée.

Voici quelle était la teneur de la note rédigée

par M. de Villèle et adressée au comte de Lagarde :

« Partie intégrante du congrès réuni à Vérone, la France a dû s'expliquer sur les armements auxquels elle avait été forcée d'avoir recours, et sur l'usage éventuel qu'elle en pourrait faire. Les précautions de la France ont paru justes à ses alliés, et les puissances continentales ont pris la résolution de s'unir à elle pour l'aider (s'il en était jamais besoin) à maintenir sa dignité et son repos. La France se serait contentée d'une résolution à la fois si bienveillante et si honorable pour elle; mais l'Autriche, la Prusse et la Russie ont jugé nécessaire d'ajouter à l'acte particulier de l'alliance une manifestation de leurs sentiments. Des notes diplomatiques sont à cet effet adressées par ces trois puissances à leurs ministres respectifs à Madrid; ceux-ci les communiqueront au gouvernement espagnol et suivront, dans leur conduite ultérieure, les ordres qu'ils auront reçus de leurs cours. Quant à vous, M. le comte, en donnant ces explications au cabinet de Madrid, vous lui direz que le gouvernement du roi est intimement uni avec ses alliés dans la ferme volonté de repousser par tous les moyens les principes et les mouvements révolutionnaires; qu'il se joint également à ses alliés dans les vœux que ceux-ci forment pour que la noble nation espa-

gnole trouve elle-même un remède à ses maux. Vous donnerez au cabinet de Madrid l'assurance que les secours de tous genres, dont la France peut disposer en faveur de l'Espagne, lui seront toujours offerts pour assurer son bonheur et accroître sa prospérité; mais vous lui déclarerez en même temps que la France ne se relâchera en rien des mesures préservatrices qu'elle a prises, tant que l'Espagne continuera d'être déchirée par les factions. Le gouvernement de S. M. ne balancera pas même à vous rappeler de Madrid et à chercher ses garanties dans des dispositions plus efficaces, si ses intérêts essentiels continuent à être compromis, et s'il perd l'espoir d'une amélioration qu'il se plaît à attendre des sentiments qui ont si longtemps uni les Espagnols et les Français dans l'amour de leurs rois et d'une sage liberté. »

On sait comment M. de Villèle fut chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères et comment plus tard il le confia à M. de Châteaubriand. Pendant cet intérim, les dépêches adressées à M. de Lagarde furent de plus en plus explicites, et plus que jamais il lui fut commandé de se réunir à sir Williams A'Court pour obtenir des cortès l'acceptation d'une charte émanée de la puissance royale. Malheureusement pour les idées de Louis XVIII et de M. de Villèle, les cortès

étaient peu disposées aux concessions. M. de Lagarde avait communiqué au ministre espagnol, M. de San Miguel, la note modérée que M. de Villèle lui avait expédiée. M. de San Miguel répondit que ce n'était point une insurrection, mais bien le vœu général de l'opinion qui avait établi le nouvel ordre de choses existant en Espagne, et que l'armée d'observation maintenue sur les Pyrénées par le gouvernement français, loin de calmer les désordres de l'Espagne, ne servait qu'à alimenter les espérances des fanatiques et des rebelles, en les flattant de l'espoir d'une prochaine invasion de la Péninsule; mais que, du reste, quelles que fussent les déterminations adoptées en ces circonstances par le gouvernement français, celui de S. M. catholique continuerait de marcher tranquillement dans la route que lui traçaient le devoir et la justice de sa cause.

Cette fière réponse rendait les transactions de plus en plus difficiles. En France, l'opinion royaliste s'exaltait également de plus en plus; et les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie poussaient vivement le cabinet français à une solution armée des affaires d'Espagne.

Le duc de Wellington engagea fortement M. Canning à envoyer à Madrid lord Fitz Sommerset pour s'entendre avec sir William A'Court afin d'amener le gouvernement espagnol à l'adop-

tion d'un arrangement qui pût éviter une invasion française.

Lord Fitz Sommerset avait fait, avec le duc de Wellington, la guerre de la Péninsule, et avait laissé en Espagne des souvenirs qui devaient naturellement ajouter à son influence personnelle. Une note lui fut remise dans laquelle le ministère anglais disait à peu près : que les liens de famille qui existaient entre le roi de France et le roi d'Espagne et l'intérêt qu'ils se portaient naturellement devaient être le sujet d'une irritation perpétuelle entre les deux pays, aussi longtemps que la situation du roi d'Espagne ne serait pas ce qu'elle devait être, et que, tôt ou tard, il en résulterait nécessairement la guerre ou l'invasion du pays le plus faible. « Ainsi, ajoutait cette note, les Espagnols qui désirent la paix et le bonheur de leur pays doivent considérer les modifications à faire à leur constitution comme ayant pour but d'investir le roi de la puissance exécutive. Ces modifications pourraient se faire de concert avec le roi, ce qui ne laisserait plus aucun motif de désirer la chute du système établi; il n'y a aucune raison de différer ces modifications, car non-seulement la France ne balancerait pas à retirer son armée d'observation, qui dès lors deviendrait inutile, mais encore vraisemblablement le gouvernement français prendrait des mesures pour

prévenir tout rassemblement de troupes anti-constitutionnelles sur sa frontière. Par ce moyen, l'harmonie et les relations amicales entre les deux pays ne seraient point troublées. Les Espagnols doivent également s'apercevoir que dès à présent ils n'ont plus ni commerce ni revenus; que ni l'armée ni les employés de l'administration publique ne peuvent être payés et qu'ils ne peuvent négocier aucun emprunt, car aucun capitaliste ne veut faire passer de fonds en Espagne jusqu'à ce qu'il y voie prévaloir un système qui fasse espérer le rétablissement de la paix et du bon ordre. »

Malheureusement pour la politique de M. Canning, les faits marchaient avec une grande rapidité. En Espagne, les ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie avaient demandé leurs passeports, que M. de San Miguel leur avait envoyés en répondant avec hauteur aux notes qu'ils lui avaient adressées. Les trois ministres, en quittant Madrid, avaient cherché à entraîner avec eux M. de Lagarde; mais bien que celui-ci, fidèle aux instructions qui lui indiquaient de ne sortir de Madrid que lorsque tout accommodement serait devenu impossible et de s'entendre jusque-là avec sir William A'Court et lord Fitz Sommerset, eût résisté aux instances qui lui étaient faites, il devenait évident que les choses ne tournaient point à la conciliation. En France, M. Pozzo di Borgo

venait de remettre à M. de Villèle une note assez impérative, et l'opinion royaliste se manifestant avec une violence de plus en plus grande, le ministère ne pouvait pas tarder à céder. C'est ce qu'il fit en effet. Une dépêche adressée au comte de Lagarde par M. de Châteaubriand renfermait les phrases suivantes :

« . . . . . Pour rétablir l'ordre en Espagne et rendre la sécurité à la France et aux autres états du continent, il existe un moyen bien simple : Tout sera fini le jour où Ferdinand VII pourra, de lui-même et de sa propre autorité, faire les modifications nécessaires dans les institutions espagnoles. Cet heureux changement conserverait la paix entre la France et l'Espagne; votre présence, comme moyen de conciliation, est donc tout à fait inutile; au contraire, votre éloignement est nécessaire au maintien de la paix, puisqu'il peut seul autoriser le rassemblement d'une armée de cent mille hommes sur nos frontières. Quand S. A. R. le duc d'Angoulême, qui doit les commander, se sera avancé à leur tête sur les bords de la Bidassoa, le roi Ferdinand pourra se présenter sur la rive opposée. Les deux princes auront une entrevue qui sera peut-être suivie d'un traité de paix, de modifications constitutionnelles et de l'amnistie que désire S. M. très-chrétienne. Alors non-seulement notre armée sera retirée,

mais nos soldats, nos trésors, nos vaisseaux seront à la disposition de l'Espagne. Le gouvernement français ne prétend imposer aucune forme de gouvernement à un peuple quelconque, mais il ne peut regarder comme légitimes et stables des institutions qui émanent d'un pouvoir illégitime. Le roi vous ordonne, M. le comte, de demander vos passeports et de quitter l'Espagne avec toute votre légation. »

Et pendant que M. de Lagarde traversait lentement l'Espagne afin de laisser aux cortès le temps de céder aux instances des deux envoyés anglais, M. de Villèle faisait dire au roi, dans le discours de la couronne prononcé à l'ouverture de la session de 1823 :

« J'ai tout tenté pour garantir la sécurité de mes peuples et préserver l'Espagne elle-même des derniers malheurs. L'aveuglement avec lequel ont été repoussées les représentations faites à Madrid laisse peu d'espoir de conserver la paix. J'ai ordonné le rappel de mon ministre. Cent mille Français, commandés par un prince de ma famille, sont prêts à marcher en invoquant le Dieu de saint Louis pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine, et le réconcilier avec l'Europe. »

XIV.

DERNIERS EFFORTS DU CABINET ANGLAIS POUR PRÉVENIR UNE INTERVENTION FRANÇAISE EN ESPAGNE. — L'ARMÉE, COMMANDÉE PAR LE DUC D'ANGOULÊME, FRANCHIT LES PYRÉNÉES. — EXPLICATIONS DONNÉES DANS LE PARLEMENT PAR M. CANNING ET LE COMTE DE LIVERPOOL. — AFFAIRES DU PORTUGAL. — TRAVAUX DE LA SESSION DE 1823. — RECONNAISSANCE DE L'INDÉPENDANCE DES COLONIES ESPAGNOLES. — VIVE ALTERCATION ENTRE M. BROUGHAM ET M. CANNING. — PROROGATION DU PARLEMENT.

Le discours prononcé par Louis XVIII à l'ouverture des chambres françaises avait produit à Londres une impression désagréable. L'ambassadeur anglais à Paris, lord Stuart de Rothsay, reçut l'ordre de remettre à M. de Châteaubriand un mémoire dans lequel on déclarait positivement qu'aucun homme d'état anglais n'adopterait et ne favoriserait les principes au nom desquels le gouvernement français paraissait devoir agir ultérieurement, d'abord parce qu'ils attaquaient les fondements même de la constitution de la Grande-Bretagne et ensuite parce qu'il était évident qu'aucun Espagnol ne voudrait entendre parler d'un

changement dans la constitution de ce pays, si, d'après le sens naturel du discours du roi à l'ouverture des chambres françaises, la nation espagnole devait consentir à une modification de sa constitution, non pas à cause des défauts de celle-ci, mais parce qu'elle n'était pas originairement émanée du trône.

Lord Stuart eut alors plusieurs conférences avec M. de Châteaubriand, qui lui répondit relativement à l'objet de sa note que le caractère et l'esprit du discours de la couronne étaient très-propres à faire céder les Espagnols sur les points désirés par les deux puissances. Qu'il ne pourrait jamais croire, quelle que fût l'intention attachée aux expressions du roi par ceux qui étaient déterminés à considérer toutes les mesures proposées par la cour de France comme des moyens de rétablir le gouvernement absolu en Espagne, que les communications qui avaient eu lieu avec le cabinet anglais eussent été assez mal comprises pour autoriser de telles suppositions. M. de Châteaubriand ajoutait que le gouvernement français serait non-seulement satisfait de voir le gouvernement constitutionnel établi en Espagne, mais encore que sans attendre d'autres preuves de la sincérité du gouvernement espagnol, il considérerait certains actes comme lui donnant des raisons suffisantes de suspendre

ses armements et de renouer les relations entre les deux pays sur le pied où elles étaient jadis.

On le voit : M. de Châteaubriand, ainsi que tout le ministère français, caressa jusqu'au dernier moment le chimérique espoir d'introduire pacifiquement en Espagne une charte et une constitution octroyées.

Peu de temps après, M. Canning communiquait à M. de Châteaubriand l'article suivant, d'un traité secret conclu en 1814 entre la France et l'Angleterre, et d'après lequel l'Espagne et la France avaient renoncé aux anciens liens du Pacte de Famille.

« S. M. catholique s'engage à ne participer à aucun traité ni engagement avec la France de l'espèce et de la nature de celui connu sous la dénomination de *Pacte de Famille*, ni d'entrer dans aucun arrangement qui aurait pour motif d'attenter à l'indépendance de l'Espagne. »

M. Canning qui concluait de là que la France ne pouvait invoquer aucun droit particulier, quant à l'intervention, basé sur les intérêts de famille, demandait en même temps quelle serait la conduite de la France relativement au Portugal envers lequel l'Angleterre s'était spécialement engagée par des traités.

M. de Marcellus, secrétaire d'ambassade à Londres, reçut aussitôt des instructions de M. de

Châteaubriand, et dut assurer à M. Canning « que, si le gouvernement français était forcé de déclarer la guerre au gouvernement espagnol, ce n'était point pour établir et défendre les théories politiques, mais seulement parce que la sûreté immédiate de la France et ses intérêts essentiels étaient compromis par la situation intérieure des affaires d'Espagne; que la France n'étant sous aucun rapport dans la même position vis-à-vis du Portugal, il n'y avait aucun motif plausible d'engager le gouvernement portugais à renoncer à ses relations de paix et d'amitié. »

Des dépêches dans le même sens furent adressées au ministre de France en Portugal.

Cependant l'armée française entrait en Espagne et marchait rapidement vers Madrid sans rencontrer devant elle aucun obstacle sérieux. Quelles seraient les conséquences ultérieures de cette intervention et d'une occupation possible? Tous les moyens, avoués ou non, avaient été vainement employés par le cabinet anglais. Quelle somme de responsabilité, le parlement qui allait se réunir, ferait-il peser sur M. Canning et ses collègues, qui, dans leurs négociations, avaient eu principalement en vue un accroissement de popularité?

La session du parlement fut ouverte par les ministres le 4 février 1823, et de vifs applaudis-

sements accueillirent le passage du discours de la couronne dans lequel il était dit : que, fidèle au principe qu'il avait constamment et hautement avoué à la face de l'Europe, le roi avait évité de prendre part à aucun des actes du congrès de Vérone relatifs à une intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne.

Les deux chambres semblaient, du reste, partager vivement le sentiment public si favorable à la cause des cortès. Dans la chambre des communes, M. Brougham prononça une harangue des plus énergiques relativement à l'agression longtemps méditée de la Sainte-Alliance, véritable philippique qui électrisa en quelque sorte l'assemblée et qui eut pour effet d'inspirer une confiance fatale aux constitutionnels de Cadix. Dans la chambre haute, lord Ellenborough demanda qu'une adresse fût envoyée au roi, pour lui exprimer chaleureusement à quel point les lords condamnaient la marche adoptée par le cabinet anglais dans les affaires d'Espagne. Cette adresse devait être ainsi conçue :

« Les lords offrent à S. M. leurs remerciements pour la communication qui leur a été faite des documents relatifs aux négociations de Vérone, de Paris et de Madrid. Ils regrettent que les efforts des ministres de S. M., pour maintenir la paix, n'aient pas été couronnés de succès. Ils représentent à

S. M. que, d'après leur jugement, la marche des négociations n'a pas été calculée de manière à soutenir l'honneur et les intérêts de la nation. LL. SS. ont entendu avec indignation le discours du roi de France, et sont d'avis que des mesures plus promptes et plus décisives de la part du gouvernement de S. M. auraient pu prévenir la guerre. »

Cette motion amena une grave discussion, dans laquelle le duc de Sussex, lord Holland, le duc de Buckingham, le duc de Wellington, le comte Grey, le marquis Lansdowne, prirent successivement la parole; elle fut rejetée par 142 voix contre 48.

M. Canning avait demandé un délai pour répondre aux vives accusations dirigées par l'opposition contre le ministère. Il tenait à laisser aller les choses de telle sorte que la marche rapide des événements vînt plaider, devant le parlement, la cause du cabinet dont il était le chef. Une proposition de M. Macdonnald, dans la chambre des communes, produisit bientôt un intéressant débat. M. Canning prit alors la parole, et son discours, très-remarquable, exposa franchement l'ensemble des négociations entreprises.

— A l'époque où fut nommé le plénipotentiaire anglais à Vérone, dit le ministre, nous ne savions pas et nous ne pouvions pas même prévoir que, dans cette assemblée, on agiterait seulement

la question qui depuis est devenue la plus importante et la plus difficile de toutes; les affaires d'Espagne n'étaient point l'objet pour lequel le congrès était réuni. La France était, de toutes les puissances, celle dont nous attendions le moins une proposition relative à la Péninsule; car le roi de France avait déclaré, dans son discours de clôture, que la saison seule le forçait à continuer les précautions sanitaires prises sur les frontières d'Espagne; et pourtant, il faut rendre justice au gouvernement français, ses premières propositions à Vérone n'étaient point guerrières, mais seulement conditionnelles. Comme je supposais la guerre dangereuse, non-seulement pour l'Espagne, mais encore pour la France et pour l'Europe, je fis une tentative en envoyant lord Fitz Sommerset, porteur d'un mémoire confidentiel, à Madrid. Le langage de M. de Marcellus me faisait croire à une issue plus favorable, mais les paroles du roi de France produisirent l'effet le plus fatal à Madrid. Il ne nous restait plus qu'à prendre les mesures convenables pour assurer nos intérêts en conservant la neutralité, et nous avons complétement pourvu à ce qui pourrait nous mettre en danger. Quant à la question de l'invasion en Espagne, pour ma part je ne comprends pas les raisonnements par lesquels le gouvernement français justifie cette guerre. La France ac-

cuse l'Espagne, mais jamais l'Espagne s'est-elle permis des attentats comparables à ceux de la France?..... Maintenant l'honneur et les intérêts de la Grande-Bretagne exigent-ils la guerre? Je ne le pense pas. La neutralité nous est commandée par une politique bien entendue; nos bons offices n'ont pu conserver la paix, notre médiation a été une tâche ingrate, nous devons donc prendre le parti de la neutralité, d'une neutralité franche et réelle; j'assure à la chambre que nous sommes loin de voir avec indifférence un tel état de choses, et j'espère que l'Espagne sortira triomphante de cette lutte.

De son côté, le comte de Liverpool donnait à la chambre des lords des explications non moins franches et plus catégoriques.

— A son retour de Vérone, dit lord Liverpool, le duc de Wellington a trouvé le ministère de France dans des dispositions pacifiques; l'Angleterre n'avait fait aucune difficulté d'offrir sa médiation. J'avoue que la France avait eu quelques motifs pour maintenir sur les Pyrénées son armée d'observation, et qu'on n'a pas pu en demander le rappel, l'Espagne n'ayant pas fait de déclaration tranquillisante, et la France devant se garantir des tentatives du gouvernement espagnol. Nous conservâmes cependant quelque faible espoir de prévenir la guerre. La politique du gou-

vernement britannique doit être la neutralité; nous l'avons déclaré à l'Espagne encore plus positivement qu'aux autres puissances; nous possédons des moyens suffisants pour entreprendre toute guerre qui serait exigée par l'honneur et l'intérêt national; mais, après les grands efforts que nous avons faits pendant la dernière lutte continentale, et avant de nous lancer dans une lutte nouvelle, nous devons mûrement réfléchir sur sa nécessité et sur ses chances. Il est un point sur lequel nous sommes tous d'accord : les Français ont formé une entreprise inexécutable, s'ils ne trouvent pas un appui dans la majorité de la nation; donc, si la majorité est contre eux, nos secours sont inutiles; si elle est pour eux, devons-nous soutenir la minorité?.... Si nous entrions conjointement avec l'Espagne dans une guerre contre la France, nous serions la principale partie belligérante. A présent, la guerre contre les Espagnols n'est point populaire; elle n'est pas même, je pense, du goût de l'armée. Mais si des troupes anglaises paraissaient, les Français oublieraient la guerre contre l'Espagne pour n'y voir qu'une guerre contre la Grande-Bretagne; d'ailleurs, le gouvernement et le parlement auraient toujours la faculté de prendre les mesures que les occurrences de la guerre pourraient exiger.

M. Canning et le comte de Liverpool avaient

déposé sur le bureau toutes les pièces relatives aux négociations entamées, et la franchise avec laquelle ils abordèrent la question fit obtenir au cabinet l'appui des chambres, dont les votes subséquents lui furent favorables. Du reste, dans sa politique à l'égard de l'Espagne, M. Canning avait constamment obéi aux instincts qui s'étaient tout d'abord hautement et rudement développés chez le peuple anglais; tel avait toujours été l'esprit des instructions envoyées à sir William A'Court, qui jusqu'au dernier moment s'était efforcé de se poser comme intermédiaire entre les cortès et le cabinet des Tuileries.

Déçu dans l'espoir assez peu fondé de voir la tentative du gouvernement français échouer devant les résistances des libéraux espagnols, M. Canning voulut, du moins, prendre en Portugal une position assez forte pour pouvoir surveiller et contenir au besoin le mouvement militaire de la France. Il fallait pour cela introduire en Portugal une force britannique imposante, et les événements vinrent bientôt servir merveilleusement les intentions du ministre anglais.

L'agitation qui depuis longtemps désolait le Portugal avait pris récemment un caractère nouveau : un homme ardent placé sur les marches du trône venait de relever le drapeau de l'absolutisme abattu par les constitutionnels. Soumis en-

tièrement à l'influence de sa mère, l'infant dom Miguel s'était toujours entouré des chefs du parti rétrograde, et peu à peu son influence dans l'armée était devenue si grande, qu'il n'attendait plus qu'une circonstance favorable pour tenter par la voie des armes de faire sortir la reine de son exil, tout en détruisant à la fois la constitution et les cortès.

Le 27 mai 1823, l'infant, qui préalablement s'était assuré de l'appui et du concours moral des grandes puissances du nord, sortit du palais, se rendit à Villafranca, et déclara que ses intentions étaient de renverser l'œuvre libérale de 1822. La garnison de Lisbonne passa tout entière sous l'étendard absolutiste, et le roi, abandonné de tous, dut reconnaître le rétablissement de la royauté absolue. Jean VI avait été rejoindre son fils à Villafranca; l'infant fut déclaré généralissime des armées portugaises, et ramena son père à Lisbonne. Mais la reine avait, à la faveur du mouvement, recouvré tout à la fois sa liberté et sa puissance; c'était elle qui devait désormais dominer dans les conseils, diriger son fils, et, en un mot, gouverner le Portugal. Bientôt elle voulut enlever au roi le seul titre qui lui restât, et un complot fut organisé pour le forcer à abdiquer.

On sait comment cette manœuvre habilement conduite échoua grâce à la fermeté du baron Hyde

de Neuville, ministre plénipotentiaire de France. A peine informé de la révolution qui se préparait, M. Hyde de Neuville s'était empressé de réunir le corps diplomatique, et, s'étant présenté avec lui aux portes du palais de Bemposta, avait insisté avec tant de force pour parvenir jusqu'au roi, qu'on avait été forcé de souscrire à son désir. Rassuré par la présence des ambassadeurs, Jean VI refusa l'abdication qu'un instant plus tard il se fût peut-être laissé arracher; de nouvelles entrevues eurent lieu les jours suivants entre le roi et les représentants des grandes puissances; un projet d'évasion fut discuté, puis adopté, et, sous prétexte d'une promenade en mer, Jean VI, quittant le palais, se fit conduire dans la chaloupe royale à bord du vaisseau de guerre anglais *le Windsor-Castle*, qui stationnait dans le Tage et où le capitaine Charles Dashwood avait tout préparé pour le recevoir. Le jour même, Jean VI rendait un décret par lequel il déclarait son fils dom Miguel factieux et rebelle, défendait de lui obéir, et ordonnait à l'infant lui-même de se rendre sans retard auprès de lui. L'état des esprits en Portugal était trop incertain pour permettre à dom Miguel de désobéir. Il arriva donc à bord du *Windsor-Castle*, reçut l'ordre de voyager en Europe, et passa presque immédiatement sur la frégate française *la Perle*, qui devait le transporter en France.

Jean VI resta trois jours à bord du *Windsor-Castle;* il voulait, avant de rentrer dans Lisbonne, s'assurer de l'esprit des troupes et assister au départ de son fils. Il se rendit ensuite au palais de Bemposta, et s'occupa tout d'abord d'accorder des distinctions ou des titres honorifiques aux divers personnages qui l'avaient assisté durant la difficile épreuve à laquelle il venait d'être soumis. Sir Édouard Thornton, le général Henry Dearborn et le capitaine Charles Dashwood, commandant *le Windsor-Castle*, ne furent pas oubliés dans la distribution des faveurs royales.

Le Portugal se trouvait donc précisément dans la situation la plus favorable à la réalisation et au développement des idées de M. Canning : sans constitution, sans cortès et sans système de gouvernement, ce malheureux pays en était arrivé au point où le ministre anglais l'avait voulu. Jean VI avait promis une charte, mais le projet en était à peine élaboré, et d'ailleurs, avant de constituer un nouveau mode de gouvernement, il fallait calmer les partis, leur ôter, pour ainsi dire, les armes des mains, et rétablir peu à peu la tranquillité, tâche difficile, car l'armée, sans discipline, était travaillée tout à la fois par les royalistes et par les libéraux, tandis que la police était encore aux mains des agents de dom Miguel. Dans l'espoir de contenir les partis et de parvenir à réor-

ganiser promptement le gouvernement, l'administration et l'armée, Jean VI en vint bientôt et tout naturellement à demander au cabinet de Londres l'envoi d'un corps de troupes anglaises. C'était précisément ce que M. Canning avait souhaité; mais une grave difficulté se présenta tout d'abord à son esprit : les représentants de la Grande-Bretagne avaient hautement déclaré au congrès de Vérone que le gouvernement anglais repoussait en principe toute intervention armée d'une puissance dans les affaires intérieures d'une autre puissance. Or, répondre ouvertement à la demande du roi de Portugal, c'était intervenir; aucune équivoque n'était possible, et M. Canning ne pouvait pas donner un démenti aussi éclatant au caractère le plus saillant de sa politique. D'un autre côté, se refuser à l'intervention réclamée par Jean VI, c'était perdre l'occasion de contrebalancer l'influence française en Espagne; c'était peut-être même, dans les prévisions les plus rigoureuses, abandonner à un autre état le protectorat du Portugal; car le roi Jean VI pouvait, au refus de la Grande-Bretagne, s'adresser à l'une des puissances continentales, qui se fût empressée de satisfaire à un tel désir, tout en ruinant facilement le commerce anglais. Ainsi, la raison politique voulait qu'on refusât la demande de Jean VI, et les intérêts commerciaux, ce grand mobile des

décisions du gouvernement britannique, exigeaient, au contraire, qu'on y accédât. C'était donc bien le cas de recourir à un de ces termes moyens si familiers aux ministres anglais, et dont ils savent toujours tirer un si habile parti : le cabinet de Londres résolut d'envoyer à Lisbonne huit mille hommes de troupes hanovriennes, façon adroite d'éluder la difficulté tout en maintenant l'influence anglaise en Portugal.

Le comte de Munster, premier ministre de Hanovre, reçut donc l'ordre de se rendre à Johannisberg, où le prince de Metternich présidait alors une sorte de congrès sans caractère officiel. Les quatre grands états du continent y avaient envoyé des représentants qui devaient décider en commun, et dans l'intérêt de la Sainte-Alliance, les graves questions soulevées par les révolutions diverses dont le midi de l'Europe venait d'être le théâtre. Ces représentants étaient : le comte de Caraman, le prince Paul Esterhazy, M. de Tatischeff et le prince de Hatzfeld.

Le comte de Munster fit connaître aux plénipotentiaires la demande du roi Jean VI et les intentions du cabinet présidé par M. Canning. Une conférence s'ouvrit aussitôt, et le résultat de la discussion fut que les puissances ne pouvaient laisser la Grande-Bretagne opérer, même aussi indirectement, une intervention armée en Portu-

gal. Les plénipotentiaires allèrent même bien plus loin; car, dans leurs craintes des envahissements de l'Angleterre, ils proposèrent d'envoyer une division française au secours du roi Jean VI.

Le comte de Munster se hâta donc de transmettre à Londres la réponse négative qui lui avait été faite; et comme le cabinet anglais ne pouvait disposer des troupes hanovriennes sans le consentement de la diète germanique, il lui fallut employer des moyens plus détournés encore pour parvenir au but qu'il s'était proposé. Ainsi, tout en faisant connaître au gouvernement portugais qu'il était impossible à la Grande-Bretagne d'envoyer des troupes à Lisbonne puisque les traités ne stipulaient ce droit que dans le cas d'une invasion, il lui offrait de faire retourner en Portugal les officiers anglais qui avaient autrefois commandé les troupes portugaises, annonçait que sir William A'Court allait être envoyé à Lisbonne comme ministre plénipotentiaire, et ajoutait enfin que la flotte britannique recevrait de puissants renforts, très-capables de servir au besoin les intérêts du roi.

Un grand nombre d'officiers anglais entra bientôt, en effet, au service du Portugal, l'escadre anglaise fut renforcée, et sir William A'Court, envoyé à Lisbonne, s'efforça d'y augmenter l'influence de la Grande-Bretagne. Il devait égale-

ment employer toute son habileté à concilier le Portugal et le Brésil, afin d'assurer à l'Angleterre les bénéfices du commerce brésilien. Les États-Unis avaient annoncé leur intention de reconnaître l'indépendance du royaume nouveau, et on avait particulièrement recommandé à sir William A'Court d'engager le roi, Jean VI, à consentir que les commissaires portugais vinssent à Londres conférer avec le général Brant et le chevalier Carneiro, envoyés brésiliens. L'Autriche, qui portait intérêt à dom Pedro, marié, comme on sait, à l'archiduchesse Léopoldine, allait, du reste, favoriser de tout son pouvoir cette solution amiable de la question.

L'attitude des cours continentales, et le désir d'empêcher qu'une union trop intime ne se formât entre les quatre autres grandes puissances de l'Europe, n'occupait pas exclusivement alors l'attention du ministère anglais. Sa sollicitude devait également se porter sur l'Irlande, où une fermentation inquiétante se manifestait depuis quelque temps. La célébration de l'anniversaire de la bataille de la Boyne, où succomba la légitimité des Stuarts, ramenait chaque année des scènes sanglantes, et, pour mettre un terme à des querelles qui s'éternisaient en empêchant toute fusion entre les deux partis, le marquis de Wellesley, vice-roi d'Irlande, avait ordonné la

suppression de cette espèce de fête. Malgré sa défense, quelques attroupements se formèrent et furent bientôt dispersés sans effusion de sang; mais la haine des orangistes contre les catholiques était trop vivace pour ne pas chercher une occasion nouvelle de se produire, et elle se tourna contre l'auteur des prudentes mesures qui avaient empêché les troubles d'éclater. Le marquis de Wellesley fut publiquement insulté au théâtre; des projectiles d'une nature dangereuse tombèrent dans la loge qu'il occupait, et une collision éclata aussitôt dans la salle. L'énergie du vice-roi, dans cette circonstance, ne put pas rétablir le calme, mais paralysa cependant les efforts des perturbateurs. Le signal une fois donné, l'agitation parcourut de nouveau les comtés irlandais, et les scènes les plus sanglantes affligèrent encore ce malheureux pays. Les personnes arrêtées au théâtre, c'est-à-dire prises en flagrant délit, durent être acquittées, car aucun témoin ne déposa contre elles. Une affreuse intimidation pesait, en effet, sur tous ceux qui eussent prononcé devant le tribunal un mot défavorable aux accusés; comme aux temps des *White-Boys*, personne n'était assez courageux pour oser dire la vérité dans le sanctuaire des lois, car la vérité, c'eût été la mort.

Les événements d'Irlande occupèrent le parle-

ment durant plusieurs séances, et une enquête fut ordonnée; mais elle n'amena aucun résultat positif, et, du reste, dans l'état où se trouvait l'Irlande, il fut avantageux pour le gouvernement de n'avoir pas à adopter alors des mesures de répression.

La chambre des communes s'était précédemment occupée du budget, de la détresse de l'agriculture, de la liberté du commerce et de la réforme des lois criminelles. Une motion faite par M. Plunkett, le 17 avril 1823, appela de nouveau l'attention du parlement sur les réclamations des catholiques. M. Plunkett avait demandé qu'un comité fût nommé pour les examiner mûrement et consciencieusement; mais 313 voix contre 111 décidèrent que la question serait ajournée, et la discussion ne fut remarquable que par une vive altercation entre M. Brougham et M. Canning.

M. Tierney avait déclaré que les ministres abandonnaient ouvertement la question de l'émancipation catholique; il fut bientôt suivi dans le débat par M. Brougham, et celui-ci, après avoir loué hautement la conduite loyale de M. Peel, « qui, disait-il, avait toujours maintenu ses opinions personnelles, et n'avait jamais abandonné une question en réalité, tout en continuant à la défendre en paroles, » compara cette conduite digne d'éloges à celle de M. Canning, et alla jus-

qu'à dire que ce dernier, « placé entre une sentence de déportation aux Indes et une condamnation aux travaux forcés en Angleterre, avait, par amour pour le pouvoir, donné l'étrange spectacle de la tergiversation politique la plus monstrueuse que l'histoire pût jamais mentionner. »

— Je me lève pour dire que cela est faux! s'écria tout à coup, en fixant fièrement l'orateur, M. Canning, qui, jusque-là, avait cherché à maîtriser les émotions violentes qui le dominaient.

Un morne silence de quelques instants suivit ces paroles du ministre ; le président s'adressant ensuite à M. Canning, lui demanda de rétracter ce rude démenti, qu'il devait considérer comme inconvenant et contraire aux habitudes de la chambre; mais M. Canning répondit que, bien qu'il éprouvât un vif regret d'avoir violé les règles parlementaires, aucune considération ne l'engagerait à rétracter les sentiments qui avaient dicté ses paroles ; et, comme M. Brougham s'obstinait à ne pas passer outre jusqu'à ce que M. Canning eût consenti à reprendre les expressions dont il s'était servi, sir Robert Wilson s'efforça de concilier les deux parties en leur suggérant l'idée d'une explication mutuelle, et les deux honorables membres finirent par déclarer qu'ils voulaient entièrement oublier ce déplorable incident.

Les travaux de la session de 1823 furent donc

paisiblement poursuivis sans éprouver d'interruptions nouvelles. La reconnaissance des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud comme États libres et indépendants avait produit en Angleterre une sensation des plus vives, et l'opinion publique en avait accueilli la nouvelle avec un véritable enthousiasme ; le commerce anglais semblait déjà se voir en possession des mines du Nouveau-Monde, et la fabrication s'opéra instantanément sur une échelle si vaste, que l'on aurait pu supposer que le reste de l'univers était tout à coup devenu tributaire de la Cité de Londres.

Une portion de la chambre des communes subit elle-même l'influence de cet entraînement général. Le motif qui avait déterminé le ministère à adopter cette grave mesure était du reste tout anglais. Les jeunes républiques américaines, en proie à des guerres de dévastation, n'avaient ni marine, ni agriculture, ni commerce ; les fabriques y étaient inconnues, et il leur fallait aller chercher au dehors le nécessaire comme le superflu. C'était l'Espagne qui avait eu le monopole de ce commerce jusqu'au jour où la lutte s'était engagée, et maintenant il allait appartenir de fait à la puissance qui voudrait courir les chances peu redoutables d'une rupture possible avec l'Espagne.

M. Canning avait attentivement examiné cette importante question, et facilement compris qu'il y

avait là plus d'avantages à recueillir que de dangers à craindre, car la situation intérieure de l'Espagne ne laissait pas à son gouvernement la ressource de s'attaquer à un État même infiniment moins puissant que la Grande-Bretagne; calcul très-immoral, sans doute, mais dont le gouvernement anglais a toujours su tirer un profit assez grand pour que les compensations de l'iniquité aient suffisamment justifié, à ses yeux, l'iniquité elle-même.

Des traités d'amitié, de navigation et de commerce furent donc bientôt conclus par lui avec la république des Provinces-Unies de la Plata et avec la république de la Colombie. Le dernier de ces actes porte un article additionnel assez curieux, et qui prouve combien le principe de réciprocité inséré dans le traité était avantageux à la Grande-Bretagne. Cet article est ainsi conçu :

« Attendu que, dans l'état actuel de la marine colombienne, il serait impossible aux Colombiens de profiter de la réciprocité établie dans les articles 5, 6 et 7 du traité signé aujourd'hui, si la clause où il est stipulé que, pour être considéré comme bâtiment colombien, le bâtiment doit avoir été construit dans la Colombie, il est convenu que, pendant l'espace de sept ans, à dater du jour de la ratification du présent traité, tout bâtiment, quel que soit le pays où il ait été con-

struit, qui sera *bonâ fide* propriété d'un ou plusieurs citoyens de la Colombie, sera considéré comme bâtiment colombien, pourvu que le capitaine et les trois quarts de l'équipage au moins soient également des citoyens de la Colombie, excepté dans les cas spécialement prévus par la loi. »

Singulière réciprocité commerciale que celle stipulée par un État puissamment maritime avec un peuple de républicains émancipés de la veille, et dépourvus tout à la fois de matelots et de navires !

Une partie du parlement avait, avons-nous dit plus haut, partagé tout d'abord l'enthousiasme général produit par la reconnaissance des républiques de l'Amérique du Sud, et ce sentiment approbateur semblait s'être considérablement étendu dans la chambre des communes au moment où le parlement fut prorogé.

La prospérité évidente de toutes les branches de l'industrie en Angleterre, au commencement de la session de 1824, et l'heureuse influence exercée sur le commerce par l'ouverture d'un vaste marché dans l'Amérique du Sud, devaient naturellement augmenter le nombre des partisans de la mesure ; cependant des attaques parlementaires assez vives furent dirigées contre les ministres, lors de la discussion de l'adresse, et rela-

tivement à ce passage du discours de la couronne :

« Conformément aux déclarations qui ont été faites à plusieurs reprises au nom de S. M., elle a pris des mesures pour confirmer par des traités les relations commerciales déjà subsistantes entre ce royaume et *ces contrées d'Amérique qui paraissent avoir consommé leur séparation de l'Espagne.* Aussitôt que les traités seront conclus, S. M. a donné des ordres pour qu'ils fussent mis sous vos yeux. »

Ainsi, dans une occasion solennelle, le cabinet déclinait, en quelque sorte, la responsabilité de ses mauvais procédés envers l'Espagne, pays allié, qui ne lui avait, par le fait, donné aucun sujet de rupture, et il voulait, à tout prix, conserver les apparences d'une bonne intelligence très-compromise vis-à-vis de cette puissance à laquelle il venait de porter un coup si sensible.

Appelés, dans le cours de la discussion, à s'expliquer nettement sur cette question importante, les ministres firent d'abord, par l'organe du comte de Liverpool, une déclaration assez singulière :

— Nous sommes restés, dit lord Liverpool, spectateurs de la lutte entre l'Espagne et ses colonies tant qu'il y a eu quelques lueurs d'espérance pour le succès de la mère-patrie ou pour un arrangement. Nous avons fait plus; nous avons offert à l'Espagne notre médiation pour la

réconcilier avec ses colonies; *elle pouvait encore les conserver*, mais non pas, il est vrai, dans leur ancien état de servitude; notre médiation a été rejetée, et l'Espagne a perdu ses possessions. Du reste, nous avons mis des délais et un certain choix dans nos actes de reconnaissance. Nous avons attendu l'issue de l'entreprise d'Iturbide; tant que les choses ont été incertaines dans le Mexique, il pouvait y avoir des chances de réaction contre la Colombie qui en est voisine; aujourd'hui ces deux États sont solidement établis. Dans le Pérou, la lutte se prolonge; aussi n'avons-nous encore rien fait à l'égard de ce pays.

Il résultait évidemment de cette déclaration que le gouvernement anglais, ne cherchant, comme toujours, que son avantage personnel, avait proposé son concours à l'Espagne dans la lutte engagée par elle avec ses colonies insurgées. Les conditions imposées avaient sans doute paru trop rigoureuses, et alors, forte d'un refus, l'Angleterre s'était tournée du côté de ceux contre lesquels elle se fût déclarée dans un cas contraire.

M. Brougham demanda alors au ministère pourquoi l'existence politique de l'île Saint-Domingue n'avait pas été officiellement reconnue, puisque ce pays était par le fait indépendant depuis longues années, mais l'honorable orateur ne reçut aucune réponse. M. Canning, qui lui succéda à la

tribune, exposa à son tour d'une façon très-nette et très-claire les motifs de la conduite du cabinet anglais dans l'affaire de la reconnaissance des républiques américaines.

— Ce n'est qu'en 1822, dit le ministre, que la Colombie a chassé les dernières forces espagnoles de la garnison de Puerto Cabello, place de la plus grande importance qui tenait depuis deux ans pour le roi d'Espagne; mais, après l'expulsion des Espagnols, la Colombie a exposé son existence en envoyant toutes ses troupes et le premier magistrat de l'État tenter la conquête du Pérou. Si, lorsqu'il existait encore des chances raisonnables pour voir rentrer les Espagnols dans le cœur de la Colombie, nous eussions reconnu l'indépendance complète de cet État, c'eût été par le fait reconnaître ce qui n'existait pas; mais quand ce danger ne fut plus à craindre, l'indépendance de la Colombie put être admise, et le gouvernement a agi d'après cette opinion. Pouvions-nous décider par notre intervention quel serait le gouvernement futur du Mexique, lorsque l'aventurier qui avait régné dans ce pays quitta nos rivages pour s'emparer de nouveau du trône qu'il avait abdiqué? La non-réussite de cette expédition a permis au Mexique d'établir un gouvernement sur une base solide, et alors l'Angleterre a résolu de reconnaître son indépendance.

Quant à ceux qui trouvent qu'il y a quelque chose de honteux et de mesquin à négocier un traité comme mode de reconnaissance, et qui, s'ils étaient ministres, donneraient plutôt leur démission, disent-ils, que de se dégrader ainsi, je leur ferai observer qu'on a toujours agi de cette manière. Le ministre des États-Unis n'a été admis à la cour de France qu'après la signature d'un traité. Tel fut le mode adopté pour la reconnaissance des États de l'Amérique du Nord, mais alors cet acte fut accompagné de circonstances particulières : non-seulement la France reconnut les États-Unis avant que leur territoire fût affranchi et sans faire à la mère-patrie aucune offre pour qu'elle prît l'initiative; mais, bien qu'elle fût alors notre alliée, elle joignit un traité avec les États-Unis à l'acte de reconnaissance, afin de les mettre à même de compléter leur indépendance. C'est ainsi que la France est devenue l'ennemie de l'Angleterre... J'ai cherché à atteindre mon but par des voies toutes différentes, et sans donner lieu à aucune hostilité, soit avec l'Espagne, soit avec toute autre puissance... Depuis longtemps nous sollicitions l'Espagne de nous devancer, et nous nous serions bornés à la suivre. Nous lui avons offert la priorité dans les marchés avec les colonies; mais, forcés enfin de faire seuls le commerce avec elles, nous avons usé de ce droit de prio-

rité pour nous assurer quelques avantages spéciaux.

Malgré une opposition assez décidée, l'adresse, chaleureusement soutenue par M. Robinson et M. Peel, fut votée sans division. Le parlement anglais se fût, en effet, montré bien ingrat envers le ministère s'il ne lui eût pas, en cette circonstance, accordé un bill d'indemnité : sous une forme différente, M. Canning avait parfaitement continué la politique de lord Castlereagh.

Mais tournons nos regards vers les Indes, où un fait d'une haute gravité, l'expédition des Anglais contre les Birmans, venait de fixer l'attention de l'Europe entière, et racontons avec tous ses curieux détails cet intéressant épisode de la domination britannique dans l'extrême Orient.

XV.

LORD AMHERST EST NOMMÉ GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES INDES. — EXPÉDITION CONTRE LES BIRMANS. — ISSUE DE LA GUERRE. — TRAITÉ CONCLU AVEC LA COUR D'AVA.

La situation nouvelle faite à M. Canning avait forcé la compagnie des Indes à désigner un autre gouverneur général, et ce fut lord Amherst qu'elle choisit pour remplir ce poste important. Lord

Amherst, particulièrement connu par son ambassade sans succès à la cour de Pékin, allait avoir à lutter contre des préventions assez fortes et surtout à braver les dangers d'une comparaison inévitable, avec lord Hastings son habile prédécesseur.

Lord Hastings avait quitté les Indes au commencement de 1823. A l'époque de son départ, toutes les possessions anglaises jouissaient d'une paisible prospérité. M. Adam, l'un des plus anciens membres de la Compagnie, avait pris par intérim, la direction du gouvernement. Ce fut pendant sa courte administration que se produisit l'affaire de M. Buckingham, affaire de presse qui eut un grand retentissement en Angleterre et paraissait, en effet, devoir remettre en question la liberté du journalisme dans les Indes.

M. Buckingham avait, depuis quelques années, établi à Calcutta une gazette qui, ne rencontrant d'abord aucune concurrence, n'avait pas tardé à prendre un immense développement, tout en adoptant une nuance d'opposition assez tranchée. Dans toute autre partie des possessions anglaises, ce fait n'eût pas semblé devoir être appelé à provoquer des incidents graves. Un journal d'opinions différentes eût été promptement fondé à côté du premier, et une concurrence de métier eût facilement écarté tous les dangers politiques

que l'administration pouvait redouter. Mais, à cette époque, la publication d'un journal en langue européenne était, dans les Indes, un fait d'une importance exceptionnelle, surtout aux yeux de cette portion toujours croissante de la population nommée *Half-Cast* et composée d'enfants nés de pères européens et de mères indiennes. Durant l'administration de lord Cornwallis, un cas semblable s'était présenté, et un journal violemment hostile au gouvernement avait été supprimé, précédent qui aurait dû rendre M. Buckingham plus circonspect dans ses appréciations quotidiennes des actes de la Compagnie.

Il n'en fut rien cependant; le journaliste, poursuivant le cours de ses agressions, attaqua particulièrement les transactions du gouvernement avec le royaume de Oude. Il espérait sans doute que M. Adam, administrateur intérimaire, ne voudrait pas s'engager, de sa propre autorité, dans un conflit qui pouvait avoir de fâcheuses conséquences et devait agir fortement sur l'imagination des indigènes; mais il s'était complétement trompé sur le caractère de M. Adam. Beaucoup trop énergique pour céder en pareille circonstance, ce dernier adopta tout à coup une sévère détermination et fit savoir à M. Buckingham qu'il eût à retourner immédiatement en Angleterre. Le journaliste dut obéir sur-le-champ

et abandonner la gazette de Calcutta aux soins de son ami M. Arnot.

Le départ de M. Buckingham avait été accompagné de plusieurs mesures relatives à la presse. Lord Amherst, en venant prendre les rênes de l'administration, approuva tout ce qui avait été fait durant l'intérim. Résolu à suivre rigoureusement la ligne adoptée par M. Adam, il refusa d'accorder au journal de Calcutta un nouveau privilége sollicité par son rédacteur, et, grâce à l'attitude imposante du gouverneur général, la presse indienne afficha désormais un esprit de réserve, devenu bien nécessaire, du reste, au milieu des circonstances graves qui se préparaient.

A peine installé dans son poste, lord Amherst eut à s'occuper, en effet, de l'agression des Birmans contre la puissance anglaise, conflit d'une haute importance dont les causes demandent à être expliquées avec quelques détails.

Portés constamment à la guerre par une nature belliqueuse et farouche, les Birmans avaient souvent exercé des cruautés odieuses dans les provinces soumises à leur domination, et souvent aussi des traitements barbares avaient engagé les indigènes à se réfugier sur le territoire anglais; c'est ainsi qu'une tribu nommée les Mughs, et appartenant à la province d'Aracan, avait cherché dans les possessions britanniques un refuge contre

l'intolérable oppression des Birmans, et par cette émigration inattendue avait même excité chez les colons anglais quelques alarmes passagères.

— Nous ne voulons plus retourner dans la province d'Aracan, disaient les fugitifs, et si vous ne consentez pas à souffrir notre présence, nous irons nous réfugier dans les jungles des grandes montagnes et partager ces retraites avec les bêtes féroces.

Le gouvernement anglais chercha donc à donner à certains indigènes misérables et persécutés quelque abri temporaire où ils pussent braver les colères de leurs oppresseurs. On les installa d'abord dans quelques parties incultes de la province de Chittagong. Mais les terribles Birmans les poursuivirent jusque dans ce nouvel asile, et cette attaque donna lieu à des négociations également longues et désagréables entre la cour d'Ava et la compagnie des Indes.

Bientôt la Compagnie, grâce à des difficultés incessantes, en vint à regretter l'établissement des colonies concédées aux Mughs sur les frontières de leur pays natal. Un désir inquiet de reconquérir leurs anciens droits et les biens dont ils avaient été si injustement dépossédés, existait évidemment au fond du cœur de ces populations opprimées. Quelques aventuriers, et entre autres un chef audacieux nommé Kingberring, en avaient donné

des preuves trop convaincantes en envahissant le pays d'Aracan et en s'y livrant à des actes de déprédation que les Birmans étaient venus venger jusqu'au delà des frontières anglaises. On vit, depuis cette époque, plusieurs officiers appartenant à la cour d'Ava, solliciter des permissions pour visiter Delhi ou toute autre grande ville de l'Inde anglaise, sous un prétexte de curiosité qui cachait des idées de conspiration, et l'espérance de soulever les Indiens contre la domination britannique.

En 1818, le fils du rajah de Ramere fut envoyé à Chittagong, chargé d'une lettre que son père avait écrite au gouverneur général d'après les ordres positifs du roi des Birmans et dont il fut donné copie authentique à M. Peschell, agent anglais. Cette missive était ainsi rédigée :

« Les pays de Chittagong, d'Acca, de Moorshedabad et Cassimbazar ne doivent plus appartenir à la compagnie des Indes; ces contrées sont à nous, et le gouverneur anglais s'est montré à notre égard déloyal et sans foi ; il n'a pas le droit de toucher les revenus des provinces que nous venons de mentionner; c'est à nous qu'il doit payer le tribut, et s'il ne le fait pas, nous porterons la conquête et la destruction dans toutes les possessions des Anglais en ce pays. »

Le rajah de Ramere avait évidemment conseillé

au roi des Birmans cette démonstration belliqueuse, et celui-ci avait peut-être pensé que les circonstances étaient favorables pour adresser une menace à la Compagnie. On savait, du reste, qu'il entretenait en ce moment une correspondance secrète avec les Mahrattes et se disposait à prêter assistance aux Pindarries dans leurs attaques contre le Bengale. Mais avant que ses courriers fussent parvenus à leur double destination, lord Hastings avait, par une savante manœuvre, triomphé de ces hordes dangereuses, et les Birmans avaient éprouvé un échec sérieux dans une rencontre avec les Siamois. Lord Hastings adopta, en cette occasion, une conduite politique fort habile : affectant de traiter la communication du rajah de Ramere comme une grossière imposture et la lettre du roi des Birmans comme un document fabriqué, c'est-à-dire privé de toute valeur morale, il évita la nécessité de relever une menace insolente, sauf à agir en temps plus opportun.

Aucun fait nouveau ne vint envenimer la querelle pendant les dernières années de l'administration de lord Hastings. Les Mughs ne firent plus, après la mort de Kingberring, d'excursions sur le territoire birman; mais le feu couvait sous la cendre. L'insolence de la cour d'Ava vis-à-vis des officiers anglais devint de plus en plus grande, et

dès lors on put prévoir d'une manière certaine qu'un grave conflit entre les deux puissances serait la conséquence inévitable de ces difficultés si fréquemment renouvelées.

N'était-il pas bien naturel en effet de supposer que, grâce à ces imprudences continuelles, l'empire birman, cet État si vaste, si riche, et surtout si voisin des Anglais, n'en vînt à attirer l'exclusive attention de la Compagnie? Si son importance et sa force pouvaient être un sujet de crainte, sa richesse et sa fertilité devaient inévitablement en faire un objet d'envie, et on concevait aisément que la Compagnie, tout en cherchant les moyens d'anéantir une puissance capable de lui causer de grands embarras, voulût aussi se rendre maîtresse des plaines de cette Égypte nouvelle que l'Yrrawaddy vient chaque année fertiliser par ses inondations.

Dans le courant du mois de juin 1819, le roi des Birmans mourut, après un règne de trente-sept années, et cet événement hâta le dénouement d'une lutte si menaçante pour son empire. Son petit-fils lui succéda; il avait l'humeur guerrière. Aussitôt après son couronnement célébré à la cour d'Ava avec une solennité toute particulière, il partit pour soumettre la province de Cassay, conquête qui devait pousser les frontières de l'empire birman au delà des limites

orientales du Bengale. Peu s'en fallut alors que ce contact n'amenât des hostilités immédiates entre les Birmans et les Anglais.

Bientôt, en 1822, le jeune roi tourna ses armes vers le royaume de Siam, possession qui avait été toujours enviée par ses prédécesseurs, et s'efforça d'obtenir, pour réaliser son dessein, le secours du roi de Cochinchine. Enfin, en 1823, le belliqueux monarque fit envahir par un corps de troupes l'île de Schapuree appartenant à la compagnie des Indes.

Les Anglais reprirent promptement ce poste et demandèrent à la cour d'Ava des explications catégoriques qu'elle refusa de donner en employant les formes les plus hautaines.

Sur ces entrefaites, arriva le nouveau gouverneur, lord Amherst.

La guerre était désormais inévitable; des ordres furent transmis pour rassembler sur-le-champ un corps de cinq à six mille hommes, dont on confia le commandement aux brigadiers-généraux M'Creagh et Macbean ; d'autres forces allaient être jointes à celles-là, et le major-général sir Archibald Campbell devait les réunir pour procéder à l'attaque de Rangoon, le principal port de mer de l'empire birman. Une force navale assez considérable était destinée à protéger cette expédition. Elle se composait du *Liffey*, de cinquante ca-

nons, commandé par le commodore Grant; du *Slaney*, de vingt canons, capitaine Mitchell; du *Larne*, également de vingt canons, capitaine Marryat; de la *Sophie*, de dix-huit, capitaine Ryves; de quatre croiseurs sous les ordres du capitaine Hardy; de plusieurs schooners et autres petits bâtiments; enfin, de vingt bateaux à rames portant chacun une pièce de dix-huit à l'avant. Le bateau à vapeur la *Diana*, premier pyroscaphe que l'on eût vu dans l'Inde, complétait cette escadre dont il devait seconder les opérations.

Le nombre total des soldats embarqués à Calcutta et à Madras fut de huit mille sept cents, dont plus de quatre mille appartenaient à l'armée anglaise. L'expédition mit à la voile le 5 mai 1824; une portion des troupes, détachée sous les ordres du général M'Creagh, attaqua l'île de Cheduba, et un autre corps d'armée, commandé par le major Wahab, fut dirigé sur Negrais. Le 11 mai, le reste de la flotte, que précédaient le *Liffey* et le *Larne*, entra dans la rivière de Rangoon et, quelques heures après, jeta l'ancre devant la place. Le gouverneur, surpris avant d'avoir entrepris aucun préparatif de résistance, fit, après une courte canonnade des batteries du port, sortir les habitants en masse et les dirigea vers les plus inaccessibles profondeurs des jungles avoisinantes. Tous les approvisionnements de la ville

avaient été rapidement enlevés ou anéantis, et ce système, constamment suivi par les Birmans, devait causer dans la suite de grandes difficultés aux Anglais.

On avait supposé que la prise de Rangoon engagerait la cour d'Ava à accepter des propositions de la Compagnie ou, dans tous les cas, que cette place offrirait des moyens de transport suffisants pour donner à un corps de troupes anglaises la possibilité de remonter l'Yrrawady. On avait également compté sur la coopération des habitants du royaume de Pégu, contrée soumise par la force des armes et despotiquement gouvernée; mais on s'aperçut bientôt que l'on avait été trompé par de faux rapports, qu'il fallait s'attendre à des hostilités de la part des Péguans, et enfin que les bateliers de l'Yrrawady, entièrement dévoués au souverain birman, avaient enlevé ou détruit toutes les embarcations qui auraient pu être utiles aux Anglais.

Bien que dans ces plans de campagne, la cour d'Ava n'eût pas songé à l'invasion de son propre territoire du côté du Pégu et de Tenasserim, elle n'avait pas perdu un instant pour se mettre en mesure de repousser l'attaque des Anglais, dès que la nouvelle lui en était parvenue. Chaque ville ou village, à la distance de trois cents milles de la guerre, fut obligé d'envoyer son contingent

de soldats, et chaque jour l'Yrrawady se montra couvert d'embarcations légères transportant les guerriers birmans au quartier général de l'armée d'Ava.

La situation des Anglais, tenus constamment en alerte par les excursions nocturnes de l'ennemi, sans possibilité de transporter aucun canon, et, surtout, sans espoir de décider les habitants de Rangoon à rentrer dans la ville, était devenue singulièrement difficile, et il était urgent qu'une victoire vînt leur rendre la confiance qu'ils commençaient à perdre. Leur première rencontre avec les Birmans eut lieu le 16 mai. Le capitaine Birch, qui avait reçu l'ordre de déloger l'ennemi du village de Kemmendine, situé sur l'Yrrawady, à trois milles au delà de Rangoon, s'embarqua, avec une compagnie de grenadiers du 38e régiment, sur des bateaux dirigés par le lieutenant James Wilkinson, et quoique de nombreuses difficultés s'opposassent aux intrépides efforts de ce détachement, il parvint à enlever plusieurs retranchements construits avec des troncs d'arbres, à la manière du pays, et que les Anglais désignent sous le nom générique de *stockades*. Les divers corps birmans qui prirent part à cette journée, et qui furent chaudement poursuivis par leurs adversaires, étaient, pour la majeure partie, armés de fusils; ils combattirent avec

courage. Les Anglais perdirent le lieutenant Kerr dans cet engagement où le lieutenant Wilkinson et une vingtaine de soldats furent plus ou moins grièvement blessés.

Depuis un grand nombre d'années, les Birmans, continuellement heureux dans les guerres qu'ils avaient entreprises et qui n'avaient été, par le fait, qu'une longue série de conquêtes, s'attendaient peu à trouver une résistance sérieuse et d'invincibles obstacles à la réalisation de leurs ambitieuses espérances. Loin d'être effrayés par l'attaque des Anglais, ils se rapprochèrent insensiblement des positions que ceux-ci avaient occupées et s'empressèrent d'élever tout autour plusieurs de ces retranchements, construits avec des troncs d'arbres, que nous avons déjà mentionnés. Sir Archibald Campbell ne s'était point opposé à l'approche des Birmans, désireux qu'il était d'en venir promptement aux mains avec ses adversaires. Cette occasion se présenta bientôt : dans la matinée du 28 mai, un corps d'armée considérable ayant pris position à une portée de mousquet des avant-postes anglais, sir Archibald réunit quatre compagnies européennes et quatre cents indigènes avec quatre pièces de campagne, afin de pousser une reconnaissance dans la plaine. Le premier retranchement qu'il rencontra sur sa route était inachevé, et les Birmans

l'abandonnèrent après avoir échangé quelques coups de fusil avec la colonne anglaise. Celle-ci, continuant alors de s'avancer, fut arrêtée de nouveau par plusieurs stockades à demi construites; puis, au bout d'une marche d'environ cinq milles, arriva jusqu'à un marais, où les Birmans avaient résolu d'établir un pont de bois qu'ils commençaient à élever lorsque l'artillerie des Anglais se mit en devoir de le détruire.

Mais tout à coup survint une de ces violentes tempêtes qui, fréquentes dans ces contrées, laissent de si terribles traces de leur passage. Deux pièces de canon ne pouvant plus avancer au milieu d'un terrain détrempé et bouleversé par l'orage, le général anglais les confia à l'infanterie indigène. Puis il s'avança lui-même suivi de ses troupes européennes, et put alors découvrir l'armée ennemie, groupée en corps considérables au centre de la plaine. Ses forces montaient à quatre ou cinq mille hommes, et ses généraux à cheval semblaient occupés à les ranger en bataille en tête d'un défilé.

Malgré leur infériorité numérique, les Anglais n'hésitèrent pas à continuer leur mouvement; bientôt leur gauche rencontra un village défendu par deux retranchements. Les Birmans, embusqués derrière ces remparts, avaient dirigé un feu très-vif et très-soutenu sur leurs adversaires, qui

ne pouvaient riposter parce que la pluie avait mis leurs fusils hors de service. Le général anglais donna aussitôt l'ordre d'attaquer à la baïonnette; mais, afin de maintenir sa position tout en assurant sa retraite, il laissa une compagnie en observation dans la plaine, et lança les trois autres sur les obstacles qui protégeaient le village. L'attaque fut si prompte et si vigoureusement exécutée, que les troupes britanniques enlevèrent d'assaut les stockades et y pénétrèrent. Là s'engagea une lutte acharnée : les Birmans n'ayant ménagé que deux issues, s'y précipitèrent avec une confusion qui rendit la fuite impossible; il y eut un moment de désordre inexprimable; on s'attaqua corps à corps; comprenant enfin qu'il ne leur restait plus de chances de salut, les indigènes opposèrent aux Anglais une résistance désespérée, et se firent massacrer jusqu'au dernier.

Pendant le combat, les chefs birmans étaient demeurés dans la plaine, sans faire aucun mouvement, croyant peut-être n'avoir devant eux que l'avant-garde de l'armée anglaise; mais, dès qu'ils virent les succès de leurs ennemis, ils donnèrent un signal, et, toute la ligne s'ébranlant à la fois, s'avança vers les redoutes enlevées en poussant des hurlements sauvages. Cependant la bonne contenance de la compagnie laissée en observation arrêta cet élan impétueux; les Anglais

abandonnèrent aussitôt les retranchements dont ils venaient de s'emparer pour se tourner vers l'ennemi nouveau qui allait les assaillir, et ce petit corps de troupes, après avoir recueilli ses blessés et ses morts, se formant en colonne serrée, traversa fièrement la plaine et regagna, sans avoir été inquiété, le bataillon indigène laissé en arrière.

A la suite de cette affaire dans laquelle ils avaient eu un grand nombre des leurs mis hors de combat, les Birmans cherchèrent à engager une négociation avec les Anglais; mais il faut toujours se défier de l'astuce des populations indoues, et l'extrême réserve des agents de la Compagnie empêcha cette négociation de réussir. Du reste, pendant les pourparlers, les Birmans n'avaient cessé de construire des fortifications nouvelles, et une nombreuse division de leur armée était venue prendre position à Kemmendine, village situé, ainsi que nous l'avons déjà dit, à trois milles seulement de Rangoon.

Ce poste fut, une seconde fois, attaqué par les troupes anglaises qui en délogèrent les Birmans, et l'expédition fut suivie de quelques jours de repos. Les villes et les villages situés sur les bords de l'Yrrawady continuaient à être désertés par leurs habitants. Cependant, vers la fin de juin, les Birmans, ayant recouvré de la confiance, s'avancèrent de nouveau vers les positions des Anglais.

Leur armée, commandée par Sykia Wongee, troisième ministre de l'empire, s'était accrue de nombreux renforts, et, suivant les relations anglaises, les jungles semblaient animées par des masses vivantes. De leur côté, les troupes britanniques, décimées par les maladies, s'étaient renforcées du 89e régiment d'infanterie venu de Madras, et des détachements qui, envoyés pour s'emparer de Cheduba et de Negrais, avaient rejoint le principal corps d'armée après s'être rendus maîtres de ces deux places. Le mouvement opéré par les Birmans rendait la bataille inévitable; la rencontre eut lieu près de la grande Pagode, et malgré ses efforts Sykia Wongee vit ses soldats vaincus et dispersés. Il tomba en disgrâce. Soomba Wongee, second ministre d'État, lui succéda et voulut prendre sur les Anglais une éclatante revanche. Mais cette tentative ne réussit pas mieux que la première: Soomba Wongee essaya vainement de lutter contre les forces européennes; plus heureux peut-être que son prédécesseur, il fut tué, et huit cents des siens restèrent sur le champ de bataille.

Une expédition fut alors dirigée dans l'Est, sous les ordres du colonel Miles; cette colonne prit possession de Tavoy et de Merguy et bientôt toute la côte de Tenasserim accepta la protection britannique.

Les princes de Tonghoo et d'Yrrawady, frères

du roi des Birmans, avaient reçu l'ordre de quitter Ava pour surveiller les opérations des généraux et donner quelque espoir aux populations démoralisées. Le premier de ces chefs établit son quartier général à Pégu, le second à Donoobew, poste important, situé sur la rivière à environ soixante milles de Rangoon, et où devaient se former les réserves de l'armée. Ces princes birmans, qu'accompagnait une bande nombreuse d'astrologues, étaient suivis d'un corps d'élite, composé d'hommes bizarrement tatoués à la manière des sauvages; ces singuliers soldats, que l'on nommait les *invulnérables du roi*, étaient habitués à exécuter ce qu'ils appelaient la danse guerrière du défi, et s'exposaient au feu le plus dangereux de l'ennemi pour inspirer de la confiance aux combattants qui marchaient derrière eux.

Plusieurs semaines s'écoulèrent avant que les astrologues eussent désigné un jour favorable pour attaquer la position des Anglais; enfin, la nuit du 30 août fut indiquée par eux, et les *invulnérables* promirent d'enlever d'assaut la grande Pagode, afin que les princes pussent célébrer dans ce lieu sacré la principale fête annuelle de la religion birmane.

Au moment fixé, ils s'avancèrent vers la Pagode, en faisant entendre des malédictions bruyantes contre les étrangers impies dont la

présence souillait les saints édifices; guidés par la lueur de quelques fanaux, ils étaient déjà parvenus près de la porte située au nord de l'enceinte, lorsqu'une décharge à mitraille de l'artillerie anglaise vint, en jetant la mort dans leurs rangs, détruire le prestige dont les avaient entourés la crédulité et l'ignorance; une seconde décharge les mit en fuite, et le reste de l'armée birmane suivit leur contagieux exemple.

Ce fut alors que le souverain d'Ava, comprenant combien il était indispensable de relever au plus tôt le courage de son armée et surtout de lui faire oublier ses précédentes défaites, appela à son aide le plus célèbre de ses généraux, Maha Bandoola, qui, lors de l'expédition des Anglais contre Rangoon, avait reçu le commandement de l'armée d'Araccan, destinée à l'invasion du Bengale. Maha Bandoola s'était empressé de prendre l'offensive, en culbutant, dans les environs de Ramoo, un corps considérable de Cipayes et autres troupes indigènes à la solde de la compagnie. Cette victoire avait répandu l'alarme dans le Bengale; les marchands de Calcutta étaient sur le point de fuir avec leurs familles malgré les assurances des officiers anglais et la protection permanente du fort William, lorsqu'on apprit que Bandoola n'avait pas dépassé Ramoo et se maintenait dans cette position, autour de laquelle il

avait fait élever des retranchements qu'il considérait comme la base de ses opérations futures.

Les défaites de l'armée birmane dans le voisinage de Rangoon, la soumission de Merguy et de Tenasserim ayant, ainsi que nous venons de le voir, engagé le roi d'Ava à rappeler Maha Bandoola pour le diriger vers le point le plus menacé du royaume, les habitants du Bengale furent délivrés des inquiétudes de la guerre, mais à ces craintes succédèrent bientôt des alarmes non moins vives. Les Birmans inspiraient généralement une terreur superstitieuse aux troupes indigènes de la Compagnie : plusieurs régiments de Cipayes, casernés à Barrachpoore, dissimulant, sous différents prétextes de mécontentement, leur profonde aversion pour la guerre dans laquelle ils se trouvaient engagés, refusèrent de marcher, et enfin se révoltèrent ouvertement contre leurs chefs anglais. Sir Edward Paget, voulant arrêter un soulèvement qui pouvait avoir les résultats les plus dangereux, se mit à la tête de deux régiments européens et d'une compagnie d'artillerie, attaqua les mutins et les dispersa par la force. On conçoit, en effet, à quel point il importait aux Anglais de faire un sévère exemple ; l'avenir de la Compagnie dépendait de la vigueur du châtiment, car la contagion de l'indiscipline se gagne vite. Un grand nombre de révolté savaient péri sous les dé-

charges de l'artillerie ; on condamna le reste à quatorze ans de fers, et les douze principaux chefs de la sédition furent passés par les armes. Les Anglais, on le voit, savent, au besoin, déployer cette rigueur nécessaire que, trop souvent dans leurs affectations philanthropiques, ils ont injustement reprochée à certaines nations européennes relativement aux indigènes soumis par les droits de la conquête à leur souveraine puissance.

L'arrivée de Maha Bandoola à la cour d'Ava, où les plus grands honneurs venaient de lui être prodigués, fut promptement connue des troupes birmanes si souvent vaincues par les Anglais. Cette nouvelle leur rendit la confiance et ranima leur ancienne ardeur éteinte par des défaites successives. Les populations errantes dans les jungles vinrent alors rejoindre le camp des Birmans et se grouper sous l'étendard national ; le sort de la patrie leur semblait fixé désormais.

Un dernier et puissant effort allait donc être tenté par ce peuple énergique ; l'occasion était favorable, du reste, car une affreuse dyssenterie et des fièvres meurtrières avaient contraint sir Archibald Campbell à faire transporter un nombre considérable de soldats malades à Tavoy et à Merguy, dont le climat salutaire devait rendre les guérisons plus faciles et plus promptes.

Mais les pluies ayant cessé au commencement

de novembre, l'état sanitaire de l'armée anglaise s'améliora sensiblement. La saison rigoureuse était venue, et l'on parlait d'une expédition nouvelle: des renforts furent envoyés de Calcutta, et un régiment de cavalerie, auquel on adjoignit plusieurs batteries d'artillerie, pourvues de fusées à la congrève, reçut l'ordre de se tenir prêt à tout événement.

La cour d'Ava, de son côté, avait fait d'imposants préparatifs, et l'armée qu'elle venait de réunir était la plus nombreuse et la mieux équipée qu'elle eût jamais mise en campagne. Elle se composait de trente-cinq mille fantassins, armés de fusils et de soixante mille hommes environ, munis d'épées et de lances, qui devenaient des armes véritablement formidables, en raison de la haute stature et de la force de ceux qui les portaient. Sept cents cavaliers et quelques pièces d'artillerie complétaient les ressources de cette armée, inévitablement précédée par le corps des *invulnérables*, dont nous avons signalé déjà les bizarres allures et les singulières prétentions.

Ces diverses troupes ne tardèrent point à se concentrer dans l'immense forêt de Rangoon, près la grande pagode Shoedagon, et l'on put juger, par la fumée de leurs bivouacs, qu'elles s'étendaient en demi-cercle de Kemmendine à Puzendown. La nuit suivante, aux clameurs confuses

qui s'étaient d'abord élevées du camp de l'armée birmane, succéda le bruit continu et toujours croissant, produit par une multitude qui traverserait des bois à pas lents, et les chefs de l'armée anglaise durent craindre que les masses indiennes ne se fussent rapprochées de la pagode, en se glissant à travers la forêt.

Le 1er décembre 1824, à la pointe du jour, les hostilités commencèrent, dans la direction de Kemmendine par un feu retentissant de mousqueterie : de leur quartier général de la grande Pagode, les Anglais pouvaient entendre distinctement les hurlements sauvages des assaillants, auxquels les marins répondaient par de bruyantes acclamations, tout en envoyant leurs bordées aux troupes indiennes, parmi lesquelles elles ouvraient de terribles vides; mais quand le feu eut cessé, et que la fumée se fut dissipée, les Anglais eurent la satisfaction de revoir les mâts de leur flottille à sa station ordinaire, près du port.

Pendant la matinée, des colonnes de Birmans, formant cinq ou six divisions, et conduites par des chefs nombreux, dont les parasols dorés brillaient au soleil, se montrèrent sur le côté occidental de la rivière, et, après avoir atteint la rive opposée à Rangoon, se mirent à élever des stockades et des batteries dirigées vers la flotte anglaise. Plus tard, on découvrit plusieurs colonnes de troupes qui

sortaient de la forêt, avec pavillons et bannières, et qui occupaient un espace d'environ un mille, du côté oriental de la Pagode. Ces différents corps prirent successivement leurs positions, et, s'échelonnant sur ce sommet boisé, formèrent la gauche d'une ligne dont le centre se prolongeait depuis la Pagode jusqu'à Kemmendine, de sorte que les troupes anglaises se virent presque aussitôt entourées. Les Birmans, après avoir exécuté cette manœuvre, mirent de côté leurs armes, prirent des outils tranchants, et parvinrent, en moins de deux heures, à masquer entièrement leur ligne par un rempart de terre. Derrière ce parapet, qui s'était élevé graduellement, les masses mouvantes de l'ennemi s'étaient rendues invisibles, et les Anglais auraient pu douter de leur existence, si de temps à autre, un chef ne se fût montré, avec son parasol doré, pour surveiller les travaux. Un détachement fut envoyé sans retard pour reconnaître ces retranchements improvisés; il en détruisit tout un côté, et se retira sans avoir été poursuivi par les Birmans, étonnés de ce trait d'audace, après s'être assuré que ces tranchées se composaient d'une suite de cavités, pouvant chacune recevoir deux hommes, et suffisamment profondes pour les abriter tout à la fois contre les rigueurs du temps et contre le feu de l'ennemi. Chaque cavité contenait une provi-

sion de riz, d'eau et de matières combustibles pour les soldats qui devaient s'y loger; il s'y trouvait, en outre, un lit de paille ou de broussailles, sur lequel un homme pouvait se reposer, tandis que l'autre veillait.

Les Birmans, pendant la soirée, occupèrent de nouveau les retranchements abandonnés par leurs adversaires, et dirigèrent, durant le jour, des attaques continuelles sur Kemmendine; toutefois ils attendirent la nuit pour rassembler leurs derniers efforts contre ce poste, défendu par le capitaine Chads: déjà les soldats fatigués commençaient à prendre quelque repos, lorsque le ciel fut éclairé tout à coup, dans une grande étendue, par la lueur de plusieurs brûlots qui descendaient rapidement la rivière, grâce au flux de la marée; mais cette tentative de l'ennemi fut déjouée par l'intrépidité des marins anglais.

Le lendemain matin, le corps d'armée, qui se trouvait à la grande Pagode, jugea nécessaire d'opérer une sortie et d'attaquer les retranchements que les Birmans avaient établis du côté de la façade du nord. A couvert derrière leurs stockades, ces derniers semblaient invincibles; mais une charge à la baïonnette, audacieusement exécutée par les Anglais, les en délogea. Durant plusieurs jours, une suite de combats glorieux pour le corps d'armée de sir Archibald Campbell put leur prouver d'une

façon décisive toute la supériorité de la tactique européenne. En effet, leur aile gauche fut bientôt forcée de se replier sur l'aile droite, et elles se rallièrent toutes deux au village de Kokeen, situé à quatre milles environ de la grande Pagode. Cette retraite, au jugement du général anglais, eût fait honneur aux soldats les plus exercés des nations civilisées et guerrières. Les Birmans, toutefois, ne se maintinrent pas longtemps à Kokeen; après une défense longue et brillante, et bien que leur nombre s'élevât encore à vingt-cinq mille, ils durent abandonner ce poste, dont les Anglais s'emparèrent instantanément.

Découragés par ces revers successifs, les Birmans eurent de nouveau recours à des négociations dans lesquelles ils apportèrent une mauvaise foi si évidente, qu'elles furent promptement interrompues. Alors, comme un grand nombre d'habitants, que la guerre avait dispersés, étaient rentrés à Rangoon, les Birmans mirent à profit cette circonstance pour y introduire des incendiaires qui parvinrent à détruire une grande partie de cette ville, malgré les prodigieux efforts de la garnison anglaise.

Au mois de janvier 1825, sir Archibald Campbell se décida à pénétrer dans l'intérieur de l'empire, quoique son corps d'armée n'eût pas encore reçu tous les renforts qu'il attendait, et bien que

ses alliés siamois fussent peu disposés à prendre une part active aux opérations qu'il projetait.

Le 15 février, sir Archibald joignit le camp à Mienza, traversant des bois où l'ennemi avait campé pendant l'automne, et qui gardaient encore des traces de ses formidables retranchements. Sur toute cette ligne, le pays était désert, les villages détruits. L'armée anglaise arriva le 25 à Soomza, après avoir dépassé une forêt magnifique, où, pendant quatorze milles, les arbres étaient d'une beauté vraiment féerique, et auraient pu servir seuls à faire les mâts des plus forts navires de guerre.

Le gouverneur de Soomza s'était éloigné de cette ville à l'approche de l'ennemi, et, craignant d'être puni pour ne lui avoir point opposé de résistance, il eût désiré pouvoir rentrer à Soomza et se placer sous la protection anglaise. Mais il était surveillé par de nombreux espions et ne put éviter la destinée tragique qu'il redoutait. Un messager lui remit un jour, de la part du prince d'Yrrawady, une prétendue lettre de pardon, et tandis que le malheureux gouverneur se disposait à l'ouvrir, avec le cérémonial d'usage, le soldat leva son cimeterre, et d'un seul coup fit tomber sa tête.

Cette exécution sanglante était à peine accomplie, que Doonobew se voyait attaqué par une di-

vision anglaise, commandée par le brigadier-général Cotton.

Le 18 mars, sir Archibald Campbell traversa l'Yrrawady dans une flottille de canots qu'on avait rassemblés à son approche, et se frayant un chemin à travers les jungles, il atteignit Doonobew, où il devait se trouver en présence de son ancien adversaire Maha Bandoola. Ce dernier avait sous ses ordres quinze mille vétérans qu'il avait prudemment embusqués derrière de hautes stockades. Le feu s'ouvrit au lever du soleil, et les batteries anglaises pratiquèrent une large brèche dans les retranchements des Birmans. On vit alors deux Lascars, prisonniers de l'ennemi, sortir du fort contruit par Bandoola; ils venaient informer le général anglais que le chef indien avait été tué la veille par les éclats d'une fusée à la Congrève, et que ses soldats avaient pris la fuite pendant la nuit, abandonnant leurs provisions de bouche et une quantité considérable de fusils.

Après la dispersion de l'armée de Bandoola, Prome fut, à juste titre, regardé comme le seul point capable d'opposer aux Anglais une résistance efficace. De nouveaux généraux y furent en conséquence envoyés par le souverain birman, et une nombreuse artillerie fut amenée d'Ava pour garnir les sommets des montagnes environnantes; en un mot, toutes les forces disponibles de l'em-

pire se trouvèrent concentrées en ce lieu, déjà célèbre par les batailles sanglantes qui y avaient été livrées contre le peuple de Pégu. Mais, grâce à la célérité de ses mouvements, le général Campbell rendit ces préparatifs inutiles. Le 25, au point du jour, il occupait le faîte des montagnes fortifiées qui couvrent Prome au Sud; car l'ennemi, se ravisant tout à coup, avait évacué ses postes, tout en incendiant la ville, dont une partie, malgré les efforts des Anglais, ne put échapper à la destruction. Cette mesure, ordonnée par le prince d'Yrrawady, fut le prélude d'une dévastation permanente et en quelque sorte systématique. Les troupes indiennes qui le suivirent dans sa fuite brûlèrent et saccagèrent tous les villages qui se rencontrèrent sur leur route; des milliers d'infortunés furent arrachés de leurs maisons et entraînés dans les bois; pas un homme, pas une tête de bétail n'échappa désormais aux colonnes fugitives. Des monceaux de cendre et des troupeaux de chiens hurlants indiquaient seuls la trace des villes qui n'existaient plus!

Tandis que ces graves événements se passaient au delà de l'Yrrawady, une suite de combats brillants et décisifs avait mis les Anglais en possession du royaume d'Aracan; ces succès se reproduisirent sur tous les points; les Birmans furent totalement expulsés de Cachar et d'Assam, et

ainsi se termina la seconde campagne de cette guerre.

Prome, où l'armée prit ses quartiers pour la saison des pluies, est situé à cent vingt milles de Rangoon et à deux cent cinquante milles d'Ava. Dès que les cantonnements eurent été préparés par les troupes, on invita les habitants à revenir habiter leurs demeures; et ces malheureuses populations arrivèrent en si grand nombre, qu'il fallut se procurer des chariots avec des bêtes de somme, afin de transporter les rations nouvelles, que les vainqueurs durent fournir aux vaincus affamés.

Cependant les Birmans se préparaient avec ardeur à la nouvelle campagne qui allait avoir lieu et qui était destinée à rendre leur ruine définitive. Le monarque birman, aveuglé par les imprudents avis de ses conseillers, avait accueilli avec mépris les ouvertures que lui avait faites le général anglais; des troupes avaient été levées dans toutes les parties du royaume; les Shans, habitants des frontières de la Chine, sollicités par des actes d'une munificence inouïe à fournir un contingent de soldats, avaient, en effet, rassemblé quinze mille hommes, commandés par leurs Chobwas, et qui entraînés par l'espoir de vaincre les Européens et de s'approprier leurs dépouilles, s'étaient empressés de se réu-

nir aux troupes birmanes, de sorte qu'avant la fin de septembre, une armée de soixante-dix mille hommes se trouva prête à agir contre les différentes colonnes qui menaçaient la capitale.

Le 22 septembre, sir James Brisbane arriva à Prome, amenant avec lui un renfort de bateaux et de marins. Toutefois, avant d'en venir aux extrémités d'une lutte décisive, des commissaires, nommés par les deux parties, eurent à discuter les termes d'un accommodement; mais, on doit le dire, la bonne foi n'existait d'aucun côté : ainsi, les Birmans ne désiraient un armistice que pour se ménager une situation meilleure en temporisant; quant aux Anglais, ils nourrissaient un parti pris de conquête, qui ne pouvait s'allier avec la modération de leur langage. Une trève de quelques jours fut cependant convenue, mais les Birmans ne tardèrent pas à donner eux-mêmes le signal de la reprise des hostilités.

L'armée d'Ava s'avança sur Prome en trois divisions; celle de droite, commandée par Sudda Woon, s'élevait à quinze mille hommes; la division du centre, composée de trente mille soldats, avait été confiée au Kee Wongee ou premier ministre, tandis que la gauche, forte également de quinze mille hommes, était aux ordres de Maha-Nemiow, célèbre et vieux général, qui s'était réservé la direction de l'ensemble.

La force effective des Anglais, comparée à celle des Birmans, était remarquablement disproportionnée, puisque les premiers ne comptaient, indépendamment de la garnison de Prome, que cinq mille soldats, et sur ce nombre trois mille Européens seulement. Ils eurent à essuyer d'ailleurs de grandes pertes dans leur première rencontre avec la division Nemiow; le colonel, M. Dowal, fut tué, et ses troupes contraintes de se retirer devant l'ennemi. Le vieux général birman, enhardi par ce succès passager, marcha directement sur Prome, tout en observant les précautions les plus minutieuses, et en élevant prudemment des stockades de mille en mille.

Le corps de Maha-Nemiow était, en grande partie, composé de Shans, soldats inaguerris et présomptueux qui ne s'étaient point encore rencontrés avec les troupes européennes. Il comptait un nombre considérable de Chobwas et de petits princes. Les Shans étaient, en outre, accompagnés de trois femmes, jeunes, belles, appartenant à un rang élevé, qui passaient, à leurs yeux, pour être douées du don de prophétie et du miraculeux pouvoir de détourner les boulets et les balles. Ces amazones, vêtues militairement, circulaient à cheval dans les rangs, animant l'ardeur des troupes par des promesses mystiques et des récits mensongers.

Les Anglais, cependant, ne demeuraient pas inactifs; toutes les dispositions étant prises, le 31 novembre, sir James Brisbane remonta la rivière avec la flotte, afin de bombarder les différents postes de l'armée birmane, tandis que les colonnes d'infanterie se dirigeraient vers les deux principaux points qu'elle occupait. Ce plan fut fidèlement exécuté : à peine les divisions anglaises s'étaient-elles mises en mouvement qu'une canonnade furieuse, provenant des bâtiments du commodore Brisbane, se fit entendre sur la rivière. Peu de temps après, la colonne du brigadier-général Cotton rencontra au centre de la plaine, à la gauche d'un bois épais, une suite de stockades établies avec un art et une régularité remarquables : ces retranchements étaient disposés de telle sorte que leur feu se croisait, et devenait ainsi doublement meurtrier pour les assaillants.

Les Shans, encouragés par la présence de leur vieux chef, qui, ne pouvant marcher, se faisait porter dans une litière dorée, enflammés d'ailleurs par les ardentes paroles de leurs amazones, présentèrent d'abord la plus énergique résistance; mais lorsque leurs retranchements eurent été en partie renversés par les batteries anglaises, ces malheureux furent saisis d'épouvante; une confusion terrible s'ensuivit; hommes et chevaux couraient au hasard pour éviter l'atteinte des Anglais. Les Chob-

was, jeunes ou vieux, donnèrent, au milieu de ce désordre, un frappant exemple de valeur et d'abnégation. Ils combattirent à l'arme blanche, et refusant noblement la vie qu'on leur offrait, périrent tous dans la mêlée, comme des soldats antiques. Maha-Nemiow lui-même trouva la mort sur le champ de bataille. On y releva son corps, tout criblé de blessures, son épée, et les insignes de son autorité. L'une des amazones fut atteinte à la poitrine par un boulet, et transportée dans une chaumière où elle expira.

La division, conduite par sir Archibald Campbell, et puissamment soutenue par la flottille, acheva la déroute de l'armée birmane.

Les Anglais résolurent alors de s'avancer sur Ava, et aucun moyen ne fut négligé pour assurer la réussite de cette expédition qui devait terminer les opérations de la guerre; mais les Birmans n'avaient pas encore perdu tout espoir. Ils avaient élevé à Melloone, sur les bords occidentaux de l'Yrrawady, des fortifications considérables, et le corps de réserve qui sous le commandement du prince Memiaboo gardait ce point important, avait été renforcé de quinze mille hommes.

La première division anglaise, sous les ordres de sir Archibald Campbell, se porta sur Meaday, où l'attendait un spectacle d'inexprimable désolation. Le sol, soit dans l'intérieur de ce poste, soit

autour des fortifications, était littéralement couvert de morts et de mourants, tristes victimes de la famine et de la guerre. Le départ précipité de l'ennemi avait laissé plusieurs fosses inachevées, et, comme pour ajouter encore à l'effet de cette scène lugubre, on voyait flotter à plusieurs gibets, élevés sur les retranchements, les corps de soldats birmans punis pour s'être éloignés de leur poste ou pour avoir fui devant les Anglais.

La route par laquelle les Birmans s'étaient retirés, en remontant la rivière, était également jonchée de cadavres; la faim et la maladie avaient exercé d'affreux ravages au sein de ces hordes indiennes, rassemblées par hasard sous un même drapeau et transportées de provinces éloignées au centre même de l'empire.

C'était, du reste, un spectacle digne d'attention que celui de cette poignée d'Anglais, abandonnés à leur seule énergie, et se précipitant vers la capitale de cet immense royaume. Bientôt un étendard de trève leur fut envoyé, et on leur dépêcha un commissaire chargé de pleins pouvoirs, afin de conclure un traité de paix; mais les pourparlers n'eurent, cette fois encore, aucun résultat. Le capitaine Chads fit alors traverser l'Yrrawady à la division de sir Archibald Campbell qui réussit, après un vif engagement, à s'emparer des fortifications si vantées de Melloone. Les Birmans fu-

rent mis dans une déroute complète, et contraints d'abandonner aux Anglais le trésor de Memiaboo, montant à 40,000 roupies.

L'armée qui s'était remise en marche le 25 janvier 1826, ne tarda pas à rencontrer un missionnaire américain, le docteur Price, accompagné du chirurgien Sandford, faits prisonniers tous deux quelques mois auparavant, et qui venaient de la part des Birmans proposer une trève aux Anglais. Cette ouverture fut accueillie favorablement, et les deux prisonniers qui s'étaient engagés d'honneur à retourner à Ava, quelle que pût être l'issue de leur mission, se retirèrent, emportant l'espérance d'une paix définitive et prochaine, espérance que les événements ne devaient point réaliser. En effet, le monarque birman, qui n'avait voulu que gagner du temps, fit un dernier appel à ses sujets, et parvint, au moyen de grandes libéralités, à lever encore quarante mille hommes. Ces nouveaux soldats, nommés Gong-to-doo ou *réparateurs de la gloire du roi*, furent placés sous le commandement d'un chef connu pour sa détermination et sa bravoure, mais qui n'était jamais sorti de ses forêts.

Les colonnes anglaises, en découvrant, le 9 février, l'armée d'Ava, dont les rangs nombreux formaient un croissant renversé, ne purent se défendre d'un instant d'hésitation, racheté presque

aussitôt par une attaque impétueuse, que devait couronner un éclatant succès. Les Birmans, ébranlés, n'eurent pas le temps de se rallier derrière leurs retranchements et furent vivement poursuivis. Un grand nombre d'entre eux périrent en essayant de traverser la rivière, et à l'exception de deux à trois mille hommes, cette armée nouvelle fut entièrement dispersée; le chef sauvage qui la commandait ne rentra dans la capitale que pour être condamné à un affreux supplice : le souverain irrité le fit fouler aux pieds de ses éléphants.

Cependant ce prince, voyant que la route d'Ava était ouverte à l'ennemi et que tout espoir de résistance était irrévocablement perdu, se décida à envoyer de nouveau M. Price au camp de sir Archibald Campbell, pour renouer les négociations. Le docteur, accompagné de deux ministres d'État birmans, arriva à Yandaboo le 24 février, et prévint le général anglais que le souverain birman acceptait les clauses du traité qui avait été conclu le mois précédent.

La situation de l'armée britannique était devenue trop précaire pour que son chef refusât de signer un arrangement avantageux; la raison et la prudence faisaient une obligation de terminer la guerre, car les soldats de la Compagnie diminuaient en nombre à mesure qu'ils s'avançaient

dans cette immense contrée; chaque marche rendait l'arrivée des renforts plus difficile, et il était à craindre que le roi, s'éloignant de la capitale pour s'enfoncer dans les provinces éloignées du royaume, la poursuite ne devînt impossible. Ava formait par conséquent le véritable terme où la conquête anglaise devait s'arrêter : une considération puissante défendait d'ailleurs à l'armée victorieuse de pénétrer dans cette ville, car les Anglais, trop peu nombreux pour s'y maintenir, auraient été inévitablement contraints à la retraite, et ils auraient ainsi perdu les avantages qu'il leur était permis d'attendre de tant d'efforts et de victoires. Malgré les murmures des soldats, forcés à regret de respecter la *ville dorée*, dont ils avaient rêvé le pillage, sir Archibald Campbell n'hésita point à entrer en pourparlers, et désigna M. T.-C. Robertson et le capitaine Chads pour discuter avec les deux commissaires birmans les articles du traité, ainsi conçu :

« Les quatre provinces d'Aracan et les provinces de Merguy, Tavoy et Zea, seront cédées à perpétuité à la Compagnie, à laquelle le gouvernement birman s'engage à fournir une crore de roupies en plusieurs payements et à des époques déterminées; les provinces ou royaumes d'Assam, Cachar, Zeatung et Munnipore, seront placées sous l'autorité de princes nommés par le gou-

vernement anglais, et des résidents, avec une escorte de cinquante hommes, seront accrédités auprès de chacune de ces cours; les vaisseaux sous pavillon britannique seront admis dans tous les ports birmans, et y déchargeront leurs cargaisons libres de tous droits, mais toutefois sous la condition de ne pouvoir démonter leurs gouvernails, ni descendre à terre des armes à feu. Les navires birmans jouiront des mêmes avantages dans les ports anglais; personne ne sera inquiété pour ses opinions ou pour sa conduite pendant la guerre. La nation siamoise est comprise dans ce traité. »

Cet arrangement termina la guerre. Les Anglais avaient jugé les Birmans d'après les peuples indous, et, de leur côté, les Birmans, ignorant les ressources de la discipline et le pouvoir d'une artillerie bien dirigée, avaient cru que leur courage suffirait pour anéantir la poignée de soldats qui avait envahi leur territoire. Le peu de connaissance que chacun des deux peuples avait des mœurs et des usages de son ennemi rendit les négociations difficiles et leur solution tardive. La coutume de la nation birmane de ne rendre jamais un territoire qu'elle pouvait garder détermina la conduite du souverain. Incrédule aux promesses des Anglais lorsqu'ils offraient de se retirer, si la cour d'Ava acceptait leurs

propositions, le monarque indien ne céda qu'à la nécessité. C'est qu'en effet, il n'était pas facile à un prince, si mal instruit des intérêts de la compagnie des Indes, de se persuader qu'une armée victorieuse pût abandonner des territoires aussi riches et aussi fertiles.

Quoi qu'il en soit, la Grande-Bretagne, en retenant les provinces d'Aracan, de Merguy, de Tavoy et de Zea, ne fit que préluder à la fondation des nouveaux établissements qu'elle forma dans la suite, et qui sont devenus promptement d'importants marchés. Fidèle à sa politique de temporisation, elle attendait qu'elle eût pris racine dans le pays, et que ses agents eussent acquis une connaissance approfondie des intérêts des princes indous, pour annexer à ses vastes possessions les territoires qu'elle semblait dédaigner alors.

La paix faite, le gouverneur général envoya au roi birman une ambassade, à la tête de laquelle était M. Crawford, et qui devait fixer les frontières nouvelles des deux États, tout en concluant un traité de commerce, ce qui fut exécuté au grand avantage de la Compagnie.

Durant cette lutte difficile, la conduite de lord Amherst fut particulièrement remarquable : il organisa avec sagesse les moyens d'aider l'armée de sir Archibald Campbell, et fut habilement se-

condé dans cette tâche par le gouverneur de Madras, qui, bien que privé de la moitié de ses troupes, parties pour Chittagong, Rangoon et Calcutta, n'en sut pas moins maintenir dans sa province la tranquillité la plus parfaite.

Pendant que ces événements se passaient, lord Combermère, commandant en chef des forces militaires anglaises dans les Indes, assurait pour longtemps, grâce à un brillant fait d'armes, la paix intérieure des possessions de la Compagnie.

Selon les termes d'une alliance conclue entre le rajah de Bhurtpoor et le gouvernement anglais, les deux parties devaient se secourir mutuellement. Craignant, dans l'avenir, des tentatives d'usurpation, le rajah, afin d'assurer à son fils la puissante protection de l'Angleterre, l'avait fait intervenir au traité. Les appréhensions du rajah se réalisèrent, et, à sa mort, Doorjun-Sâl, l'un de ses neveux, appuyé sur une fraction de l'armée qu'il avait séduite, se proclama souverain et détrôna Bulwurt-Singh son cousin. Ainsi dépossédé, le nouveau rajah invoqua le secours de sir David Ochterlony, résident anglais à Delhi. Cette demande fut accueillie; lord Combermère, à la tête de vingt-cinq mille soldats, européens et indigènes, partit pour combattre l'usurpateur.

Doorjun-Sâl s'était renfermé dans la citadelle de Bhurtpoor que les Indous considéraient comme

imprenable depuis l'inutile tentative de lord Lake en 1805, et il s'était appliqué à fortifier cette place, dont les remparts rappelaient les étonnants travaux ordonnés jadis par les rois d'Égypte. Un double intérêt dominait l'expédition anglaise; il s'agissait à la fois d'effacer, en détruisant ces fortifications, le prestige que les indigènes y avaient attaché, et de ne pas laisser subsister plus longtemps une citadelle qui, en cas de révolte des populations indoues, pouvait devenir un point central pour l'insurrection.

Le 10 décembre 1825, les forces britanniques parurent devant Bhurtpoor; le siége dura un mois entier. Le 18 janvier 1826, la ville fut prise d'assaut, et quelques heures après, la citadelle ouvrit ses portes. Les fortifications de Bhurtpoor furent démolies par ordre du gouverneur général, et l'armée anglaise ne s'éloigna qu'après avoir rétabli le rajah sur le trône de son père. Cette affaire, conduite avec autant d'habileté que de vigueur, valut à lord Combermère le titre de vicomte et le grade de colonel du premier régiment de la garde (*life guards*). Le gouvernement anglais ne laissa pas non plus sans récompense les services rendus par lord Amherst dans la guerre des Birmans et dans l'attaque de Bhurtpoor : il fut élevé à la dignité de vicomte de Homsdale et à celle de comte Amherst d'Aracan.

Jamais, on doit le reconnaître, les envahissements successifs de la puissance anglaise n'eurent un caractère d'enthousiasme et de bravoure aussi grand, aussi marqué que dans cette expédition, dirigée contre un empire immense, dont les ressources défensives étaient ignorées en partie, et qui surpris dans sa sécurité par l'audace de ses agresseurs, présenta le curieux spectacle d'une lutte mortelle entre deux civilisations diverses, lutte dans laquelle l'énergie et la volonté ne purent être compensées et vaincues par le nombre. S'il est certain que, par une propension instinctive et fatale, la puissance anglaise semble vouloir en quelque sorte faire sa proie du monde entier, jamais, nous le répétons, l'effort de la politique britannique n'eut, comme dans cette guerre, une apparence de détermination chevaleresque. Ce n'est plus là cette pensée habile et patiente qui amène lentement et tortueusement un peuple à subir son joug, à recevoir sa loi ; c'est de la franchise armée; c'est une ambitieuse espérance réalisée au grand jour. On a comparé cette guerre où une poignée d'Anglais ne craignit point de s'avancer jusqu'au centre d'un vaste royaume, pour y planter son drapeau, aux campagnes d'Alexandre contre les Perses. L'esprit est, en effet, porté à rapprocher l'une de l'autre ces deux tentatives hardies qui furent, à vingt siècles de distance,

couronnées par un égal succès. Mais le héros macédonien ne possédait pas les arguments terribles et décisifs que le génie destructeur de l'homme a fournis aux conquérants modernes, et du reste les cohortes efféminées de Darius n'avaient point elles-mêmes la sauvage énergie des Birmans.

Cette guerre contre l'empire d'Ava, entreprise par ses puissants adversaires avec l'exaltation la plus chaleureuse et la plus imprévoyante valeur, fut, en un mot, une expédition à la française exécutée par des Anglais.

FIN DU TOME PREMIER DE LA GRANDE-BRETAGNE.

005800469

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

GRANDE-BRETAGNE.

Pages.

I. Situation matérielle de la Grande-Bretagne en 1815. — Coup d'œil rétrospectif. — Guerre avec les États-Unis. — Rôle de la Grande-Bretagne pendant les dernières années de la ligue européenne contre Napoléon. — Politique du cabinet anglais. — Lord Castlereagh à Châtillon et à Chaumont. — Le duc de Wellington dans le midi de la France. — Sages conseils donnés au gouvernement de la première restauration. — La Grande-Bretagne au congrès de Vienne. — Retour de Napoléon. — Déclaration du cabinet anglais. — Dernière lutte de 1815. — Exil de Napoléon à Sainte-Hélène. — Situation morale de la Grande-Bretagne à la chute de l'empire français..... 5

II. Session parlementaire de 1816. — Misère et agitations. — Émeutes à Londres. — Expédition de lord Exmouth dans la Méditerranée. — Bombardement d'Alger..... 54

III. Session de 1817. — Attentat contre le prince régent. — Émeutes à Londres et dans les comtés. — Suspension de l'*Habeas corpus*. — Jugement et condamnation des séditieux. — Mort de la princesse Charlotte. — Situation politique, morale et financière du pays..... 76

IV. Établissement et progrès successifs de la puissance anglaise dans l'Inde. — Guerres entre les Français et les Anglais. — Hyder-Ali, fondateur de l'empire de Mysore. — Conquête de cet empire sur Tippoo-Saïb, son fils. — Administration de sir Warren-Hastings, de lord Cornwallis et de lord Wellesley. — Première guerre avec les Mahrattes. — Renouvellement des priviléges de la compagnie des Indes (1813). — Constitution de la compagnie des Indes. — Le marquis de Hastings gouverneur

Digitized by Google

Pages.

général. — Guerre avec les Goorkhas. — L'île de Ceylan devient possession anglaise. — Projet formé par lord Hastings de réunir en une même confédération, sous le protectorat de la Grande-Bretagne, tous les États indépendants de l'Inde. — Guerre contre les Pindaries. — Le Peschwah de Poonah et le rajah de Nagpoor prennent les armes. — Poonah est occupé par les Anglais. — Le Peschwah abdique. — Le rajah de Nagpoor tombe au pouvoir des Anglais. — Les possessions britanniques s'étendent du Gange à l'Indus..... 87

V. Lord Castlereagh. — Le comte de Liverpool. — M. Canning. — Session parlementaire de 1818. — Pétition relative à la suspension de l'*Habeas corpus*. — Incident. — Mariages princiers. — Suspension de l'alien-bill. — Troubles dans le Lancashire. — Élections. — Licenciement d'une partie de l'armée. — Réclamations des Canadiens..... 116

VI. Session parlementaire de 1819. — Bill déférant au duc d'York la garde de la personne de Georges III. — Bill relatif à la banque d'Angleterre. — Constitution de la banque d'Angleterre. — Motion de M. Grattan et de lord Donoughmore pour l'émancipation politique des catholiques romains. — Réclamations du cabinet de Madrid relativement aux enrôlements des soldats anglais pour le compte des colonies espagnoles insurgées. — Motion de sir Francis Burdett sur la réforme parlementaire. — Question de la réforme. — Troubles dans les comtés. — Émeute de Manchester..... 144

VII. Mort de Georges III. — Avénement de Georges IV. — Dissolution du Parlement. — Interpellations de M. Hume, relativement à la reine Caroline. — Situation réciproque du prince et de la princesse de Galles. — Conspiration de Thistlewood. — Exécution de Thistlewood et de ses complices. — Troubles en Écosse. — Ouverture de la session parlementaire. — Débarquement de la reine Caroline. — Suspension des préparatifs du couronnement de Georges IV..... 165

Pages.

VIII. La princesse de Galles prend le titre de reine à l'avénement de Georges IV. — La cour de Rome refuse de reconnaître ce titre. — Lettre de la reine à lord Liverpool. — La reine arrive à Saint-Omer. — Lord Hutchinson est envoyé auprès d'elle pour la dissuader de rentrer en Angleterre. — Négociation de Saint-Omer. — La reine quitte Saint-Omer et s'embarque à Calais. — Elle arrive à Londres. — Message du roi au Parlement. — Proposition d'une adresse au roi. — Protestation de la reine présentée par M. Brougham. — Déclaration de M. Canning. — Nomination d'un comité secret pour examiner les papiers relatifs aux griefs du roi contre la reine. — Désordres à Londres. — Résultats de l'enquête secrète. — Lord Liverpool présente à la chambre haute le bill d'accusation. 186

IX. Adresses envoyées à la reine par les corporations de Londres. — Arrivée en Angleterre des témoins à charge. — Lettre de Caroline à Georges IV. — Deuxième lecture du bill. — Lecture de l'acte d'accusation. — Audition des témoins. — M. Brougham défend la reine. — Plaidoiries. — Protestations de la reine. — Troisième lecture du bill. — Lord Liverpool propose l'ajournement à six mois. — Adoption de la proposition. — Le parlement est prorogé. — Ovation faite à la reine. — Ouverture de la session parlementaire de 1821 207

X. Interpellations de lord Grey et de sir J. Mackinstosh sur la politique du cabinet anglais relativement aux troubles d'Italie. — Motion de lord Nugent et de M. Plunkett au sujet de l'émancipation des catholiques. — Désaccord des ministres sur cette question. — La motion de M. Plunkett est adoptée. — La chambre des Communes vote le bill d'émancipation. — Manifeste du clergé catholique. — Le bill est porté à la chambre des pairs. — Les lords rejettent le projet de loi. — Préparatifs du couronnement de Georges IV. — La reine demande à être couronnée. — Le conseil privé rejette cette demande. — Cérémonie du couronnement. — La reine tente de pénétrer dans Westminster. — Description du sacre du roi. — Mort de la reine Caroline de Brunswick 225

Pages.

XI. Voyages de Georges IV en Irlande. — Entrée du roi à Dublin. — Prompt retour en Angleterre. — Troubles en Irlande. — Histoire sommaire de la lutte des deux peuples depuis la conquête jusqu'à l'union..... 247

XII. Session parlementaire de 1822. — Mesures relatives à l'Irlande.—Détresse agricole en Angleterre. — Modifications dans le ministère. — M. Canning est nommé gouverneur général des Indes. — Il propose de rendre le droit de siéger et de voter aux pairs catholiques romains. — Rejet de cette proposition. — Changements introduits dans l'acte de navigation. — Motion de lord John Russell relative à une réforme parlementaire partielle. — Voyage de Georges IV en Écosse. — L'Écosse avant et depuis l'Union. — Suicide de lord Castlereagh. — M. Canning est nommé secrétaire d'État pour les affaires étrangères. 284

XIII. La Grande-Bretagne au congrès de Vérone. — Attitude du plénipotentiaire anglais. — Dépêches du duc de Wellington à M. Canning. — Réponses de M. Canning. — Le duc de Wellington à Paris. — Instances du cabinet anglais auprès de M. de Villèle. — Lord Fitz-Sommerset est envoyé à Madrid..... 309

XIV. Derniers efforts du cabinet anglais pour prévenir une intervention française en Espagne.—L'armée, commandée par le duc d'Angoulême, franchit les Pyrénées. — Explications données dans le Parlement par M. Canning et le comte de Liverpool. — Affaires du Portugal. — Travaux de la session de 1823. — Reconnaissance de l'indépendance des colonies espagnoles. — Vive altercation entre M. Brougham et M. Canning. — Prorogation du Parlement..... 333

XV. Lord Amherst est nommé gouverneur général des Indes. — Expédition contre les Birmans. — Issue de la guerre. — Traité conclu avec la cour d'Ava..... 360

Évalu

Ter
Dîm
Min
Can
Mai
Mar
Mar

Mar
Pro
Ani
Pêc

Ter
Mol
Obj
Vais
Nun
Som
Arg

Édit
Ars
Cha
Vais
Mag

Digitized by Google

Digitized by Google

Google

Digitized by Google

La Jam
Barbai
Antigo
Saint-
Névis
Mont-
Iles V
Grena
Saint-
La D
La Tr
Baham
Bermu
Hondu
Saint
Tabag
Deme
qui
Berbi

NE
VA
SW

Google

Digitized by Google

BENGALE . .

MADRAS . . .

BOMBAY. . .

ILE DU PR
GALLES ,
POORE et M

DECCAN (
pris dans
sidences)

ÉTATS AL
INDÉPEN

CEYLAN ..

MAURICE .

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3

L'Histoire des États Européens depuis le Congrès de Vienne, formera 12 volumes in-8°. Une conclusion générale terminera l'ouvrage.

Chaque partie se vend séparément, au prix de 7 fr. 50 cent.

EN VENTE :

Tome Ier.

BELGIQUE. — HOLLANDE.

Tome II.

SUÈDE ET NORVÉGE. — DANEMARK. — PRUSSE.

Tomes III et IV.

GRANDE-BRETAGNE.

SOUS PRESSE

Pour paraître prochainement :

Tomes V et VI.

ESPAGNE.

Ouvrages du même Auteur :

LES SUÉDOIS DEPUIS CHARLES XII

2e édition, 2 vol. in-8° (épuisé).

SWEDENBORG

1 vol. in-8°.

Imprimerie de H. Fournier et Ce, rue Saint-Benoit, 7.

KONSERVIERT DURCH
ÖSTERREICHISCHE FLORENZHILFE
WIEN

Digitized by Google

Digitized by Google